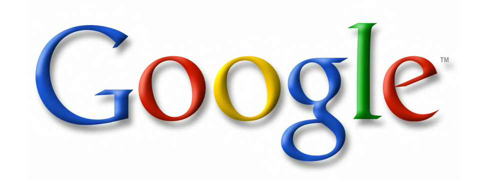
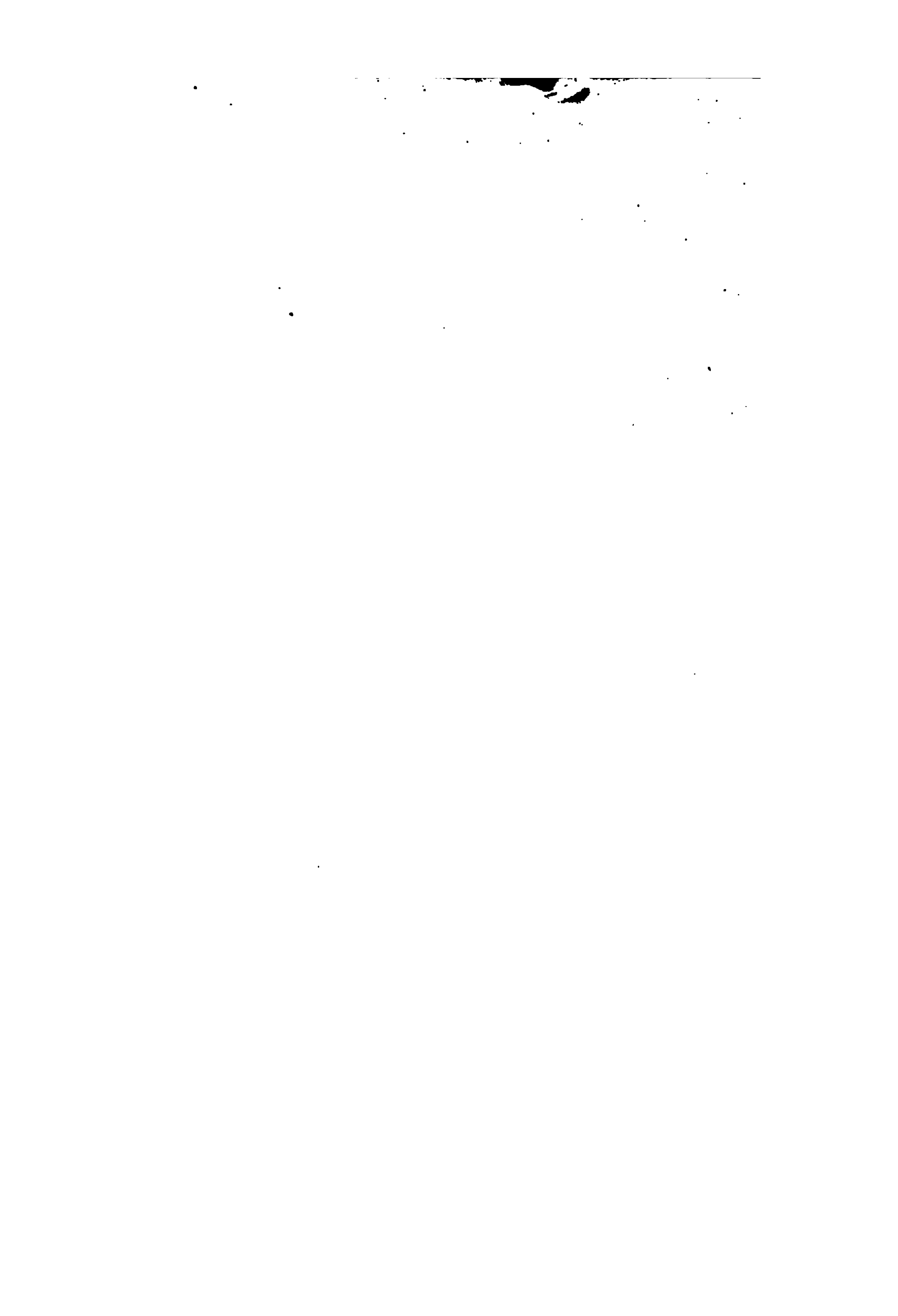










LA SICILE

PARIS

HISTOIRE

DE

LA SICILE

SOUS LA

DOMINATION DES NORMANDS

DEPUIS LA CONQUÊTE DE L'ILE

JUSQU'A L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE

PAR

LE BARON DE BAZANCOURT

TOME DEUXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

6, RUE DE LA PAIX

1846

Le duc Roger tombe malade à Amalfi. — Le bruit de sa mort se répand. — Bohémond son frère se met à la tête des troupes, pour protéger les droits de ses neveux. — Le comte Roger passe en Calabre pour arrêter ses prétentions. — Le duc revient à la santé. — Bohémond lui rend les places dont il s'était emparé. — Guillaume de Grant-Ménil refuse de remettre celles qu'il avait prises. — Il est vaincu par les deux frères unis au comte Roger. — Mariage de la fille du comte de Sicile avec Conrad, fils de l'empereur d'Allemagne. — Le comte vient en aide à son neveu le duc Roger contre la ville d'Amalfi révoltée. — Départ de Bohémond pour la croisade. — Défection dans l'armée du comte. — Levée du siége. — Le roi de Hongrie demande une des filles de Roger en mariage. — La jeune princesse part en 1097. — Grandes fêtes à l'occasion de ce mariage. — Les navires chrétiens sont attaqués au retour par des pirates. — Ils échappent miraculeusement. — Richard, successeur de Jourdain, comte d'Averse, appelle à son aide le comte Roger contre les Lombards de la principauté de Capoue. — Siége de Capoue. — Intervention du pape Urbain II. — Les habitants de Capoue violent leurs serments. — La ville est excommuniée. — Trahison du capitaine grec Sergius. — Il veut assassiner le comte de Sicile. — Vision miraculeuse de Roger. — Prise de Capoue. — Récit de la vision du comte par lui-même. — Il fait à saint Bruno et à ses successeurs différents dons en reconnaissance de son salut. — La comtesse Adélaïde accouche à Mileto d'un fils baptisé sous le nom de Roger. — Entrevue du pape Urbain et du comte Roger à Salerne. — Position des princes chrétiens vis-à-vis le saint-siége. — Bulle de 1098 par laquelle le Pape accorde à Roger le droit de gouverner l'Église de Sicile. — Fondation du tribunal de la monarchie. — Ses attributions. — Silence des historiens sur les travaux administratifs du comte de Sicile. — État intérieur de l'île. — Nécessité d'une administration intérieure régulière et énergique.

La vie du comte Roger, depuis son plus jeune âge, avait été une vie de combats, de luttes terribles, de fatigues incessantes. La conquête de la Sicile ne pouvait éteindre son ardeur guerrière; le

repos n'était point fait pour cette nature de fer qui retrempait ses forces là où les autres au contraire les eussent épuisées ; d'un autre côté il était à craindre que les soldats, en s'abandonnant aux douceurs énervantes de l'oisiveté, ne perdissent cette énergie indomptable, cette volonté ferme, ce courage sans bornes auxquels ils avaient dû la victoire dans tous les combats. Alors le comte de Sicile jeta les yeux autour de lui, et résolut de conquérir l'île de Malte; il fit aussitôt armer une flotte nombreuse et ordonna à ses officiers ainsi qu'aux seigneurs ses vassaux de se tenir prêts à le suivre (1), remettant à l'époque de son retour la fondation des différents évêchés qu'il avait fait construire ou réorganiser dans plusieurs villes, et auxquels son intention était de donner pour la plus grande gloire de Dieu un éclat brillant.

L'embarquement des troupes pour cette nouvelle expédition se fit avec une grande pompe. En vain Jordan conjura son père de ne point s'exposer à de nouveaux dangers et de ménager une vie si nécessaire au salut de tous, le comte repoussa ses prières,

(1) Dans le chapitre suivant nous parlerons des droits féodaux établis en Sicile.

persuadé que dans cette époque toute guerrière, le premier devoir d'un souverain, s'il voulait conserver éclatante et solide son autorité, était de marcher à la tête de ses sujets et de montrer que le roi étant le premier dans l'État, était aussi le premier dans les dangers. — Noble et valeureuse royauté qui appartenait bien au prince normand dont le sceptre était une épée de chevalier.

Il partit après avoir commandé à Jordan de se tenir toujours en état de guerre jusqu'à son retour, afin de pouvoir en cas de besoin porter secours à l'armée navale.

Soit hasard, soit volonté, le vaisseau qui portait le comte, sans doute meilleur voilier que les autres, arriva le premier en vue de Malte. Sans attendre le reste de la flotte, Roger ordonna aussitôt le débarquement, et sachant les Sarrasins de l'île de Malte moins habitués à combattre que les Sarrasins de Sicile, il n'hésita pas à marcher avec un petit nombre des siens contre les habitants accourus en désordre sur le rivage, et à entrer résolûment dans le cœur de l'île. Monté sur un superbe cheval, il s'élança à la tête de ses soldats, et combattit comme un jeune homme; tous ceux qui l'accom-

pagnaient, animés par ce grand courage, rivalisaient avec lui d'ardeur et d'impétuosité.

La résistance des Sarrasins ne fut pas longue; cette attaque imprévue, l'audace et la force inouïe de cette poignée de guerriers, dont les exploits merveilleux étaient parvenus jusqu'à leurs oreilles, les frappèrent d'épouvante; et voyant apparaître à l'horizon les voiles gonflées et rapides des vaisseaux normands, ils s'enfuirent avec des gémissements et des cris. — Le comte continua à parcourir le pays, semblable à un torrent débordé que rien n'arrête. Le soir, le reste de la flotte avait opéré son débarquement, et quand le jour se leva la capitale de l'île était cernée de toutes parts. On eût dit un rempart vivant à côté des remparts de pierre : pendant ce temps une portion de soldats continuait de vigoureuses excursions dans l'intérieur des terres. Bientôt toutes les campagnes furent dévastées, et toutes les habitations incendiées.

La consternation était telle parmi les Sarrasins que nul ne pensa à prendre les armes pour combattre. — Le gouverneur fit demander à traiter avec le comte; mais Roger, avant de consentir à recevoir les envoyés, voulut que les prisonniers

chrétiens qui étaient en grand nombre dans la ville fussent tous délivrés. — Le gouverneur fit aussitôt ouvrir les portes des prisons.

Ce fut un beau et touchant spectacle de voir s'avancer vers le camp des Normands, tout ce peuple de chrétiens rendus à la liberté, et d'entendre retentir dans les airs les bénédictions et les cantiques sacrés; chacun d'eux tenait en main une croix faite avec ce qu'il avait rencontré sur le chemin, des branches d'arbres, ou des tiges de plantes, dont on aurait dit que les fleurs ne devaient pas se faner, glorieuses de l'emblème divin qu'elles représentaient.

Le comte leva le siége; et les Sarrasins de Malte s'engagèrent à lui fournir dans la présente année une grande quantité de chevaux, de mulets, d'armes et d'argent, et d'en envoyer autant toutes les années suivantes en signe de tribut.

La flotte normande repartit aussitôt pour la Sicile où son retour fut un véritable triomphe. — Le comte Roger offrit aux chrétiens si miraculeusement arrachés à l'esclavage, de leur bâtir dans l'intérieur de l'île une ville, qui s'appellerait *Ville-Franche*, parce qu'elle ne serait soumise à aucun

tribut; mais, comme tous étaient de diverses nations, ils préférèrent retourner chacun dans son pays.

Le comte, après cette glorieuse expédition, s'occupa activement de la réorganisation de l'Église catholique latine qu'il avait trouvée en tous lieux languissante et avilie.

Les chrétiens de la Sicile avaient, il est vrai, conservé leur religion; mais cette espèce d'existence chargée du mépris et de la réprobation universelle, équivalait à la proscription et à l'anéantissement; relégués dans les quartiers les plus honteux, et souvent même hors des villes dans des débris d'églises et de monastères, ainsi que nous avons vu l'évêque de Palerme, ils pouvaient à peine appeler dans les lieux saints, de leur voix languissante et honnie de tous, le petit nombre des fidèles, dont les cœurs étaient restés purs et fervents.

Dans les premiers temps de la domination sarrasine, les cruautés exercées contre les chrétiens, les tortures, les supplices, la mort qui étaient le prix de leur fidélité à la religion du Christ, loin d'affaiblir leur foi, ou d'ébranler leur courage, en avaient

au contraire ranimé l'énergie et doublé la puissance; toujours la religion a été grande, la foi inébranlable lorsqu'elles faisaient des martyrs. Dieu a donné à notre âme ce cachet de grandeur et de majesté qui rend les douleurs et les supplices impuissants contre elles; mais ce mépris continuel attaché de toutes parts aux chrétiens de Sicile, cette mort pour ainsi dire dans la vie, avaient refroidi leur zèle à leur propre insu, en faisant d'eux les sectateurs d'une religion éteinte et avilie, et les parias de toute une population. — Ils s'éteignaient lentement en eux-mêmes comme ces malades que la consomption mine intérieurement. Les chétives églises où il leur était permis de se réunir pour prier, tombaient en ruines, les monastères étaient presque tous détruits, et la pauvreté des fidèles rendait impossible de les relever ou de les réorganiser; si la domination impie des Sarrasins se fût prolongée un siècle de plus, le nom chrétien eût disparu en Sicile comme en Afrique, tué par ce poison lent, mais efficace, — l'oubli et le mépris.

Il faut en outre considérer que la Sicile depuis le commencement du huitième siècle avait été soumise aux patriarches de Constantinople. L'arche-

vêque de Palerme, comme nous l'avons dit plus haut, était Grec, la plupart des moines l'étaient aussi. Les chrétiens de Sicile suivaient donc le rit et les croyances de l'Église grecque; et l'Église grecque et l'Église latine étaient très-divisées d'opinions et de rits, on pourrait presque dire, ennemies l'une de l'autre.

Lorsque les Normands arrivèrent en vainqueurs, les prisons s'ouvrirent; et sur tous les points de l'île apparut un grand nombre de chrétiens ensevelis depuis bien des années dans le fond des cachots. Le comte Roger, serviteur de l'Église catholique latine, ne trouva cependant aucun des éléments nécessaires pour réédifier l'Église sicilienne; et lorsqu'il fit élever des cathédrales dans les principales villes, et réparer celles qui subsistaient encore, il fut forcé d'appeler à lui du fond des monastères de la Calabre, les religieux dont les mœurs austères, la profonde érudition, la foi religieuse et la charité chrétienne avaient le plus haut renom.

Ce fut donc à son retour de l'île de Malte, et à partir de 1091, que le comte accomplit avec une grande solennité la fondation des évêchés commencée en 1086.

Catane avait vu, par l'ordre de Roger, une superbe cathédrale dominer ses plus hauts édifices, comme tout ce qui se rattache à Dieu doit dominer ce qui tient à la terre.

Le comte de Sicile voulut y établir un évêché et jeta les yeux sur Ansgérius, religieux du monastère de Sainte-Euphémie et de l'ordre de *Saint-Bénédict;* ce saint homme, Breton de nation, était d'une religion éclairée, et aussi sévère pour lui, qu'elle était douce et indulgente pour les autres (1).

Le pieux anachorète refusa d'abord cet insigne honneur, et demanda la grâce de finir paisiblement ses jours obscurs dans le cloître, au milieu de ses frères avec lesquels, depuis si longtemps, il priait le Seigneur : mais, malgré ses instances, il fut tiré

(1) *Malaterra*, lib. IV, cap. VII :

Apud S. Euphemiam vero monachum quendam, natione Britonem, virum religiosum, post abbatem totam ecclesiam prudenti moderamine audiens, ut hunc ecclesiæ Catanensi impetrare queat, Episcopum ordinare intendit. Quare, et per se metipsum illuc accedens, vix tandem monachis hoc carere volentibus, ipso etiam præ cæteris amplius reluctante, obtinuit : sicque solemniter episcopatum concedens, quod nulli episcoporum fecisse cognoscitur, totam urbem sedi suæ cum omnibus appendiciis suis sub chirographo et testibus hereditaliter possidendam assignavit.

Pyrrhus Roccus, Not. prima, lib. III, f° 10 :

17. Ansgerius ergo Britanus et S. Benedicti ordine primus, post Saracenos ejectos e monasterio S. Euphemiæ in Calabria cum aliquibus monachiis accersitus, Catane abbas et episc. a Rogerio comite eligitur, et ab Urbano II pontifice consecratur.

de sa douce et chère obscurité pour porter la mitre d'évêque. — Tout le clergé revêtu de ses vêtements les plus riches, vint solennellement chercher le moine au fond du cloître, pour le conduire en grande pompe à l'église de Catane. Lorsque le cortége arriva, Ansgérius était pieusement agenouillé dans la chapelle du monastère et priait avec une grande dévotion; il acheva sa prière, et se relevant ensuite avec cette noble simplicité, le cachet de la vraie religion, il ne prononça que ces seuls mots : « Seigneur, que ta volonté soit faite! » Puis il sortit du monastère pour n'y plus rentrer.

Le comte Roger confirma la nomination d'Ansgérius à l'évêché de Catane, par le diplôme suivant qui nous a paru une pièce assez importante pour mériter d'être rapportée en son entier; — ainsi que le dit le moine *Malaterra* dans la note citée plus haut, Roger fit pour l'évêque de Catane ce qui jamais n'avait été fait pour aucun évêque. Ce diplôme constate, en outre, d'une manière positive un droit mis plus tard en doute par quelques historiens, et qui fut la base et le principe du *tribunal de la monarchie*.

Au nom de la Trinité sainte et indivisible, le Pontife souverain de Rome, Urbain II, vrai serviteur de Dieu, et pasteur universel de l'Église universelle, par sa bouche très-sainte et très-vénérée, en me nommant son fils, malgré le grand nombre de mes péchés, m'a ordonné à moi Roger, comte de Calabre et de toute la Sicile, enfant de l'Église ma très-sainte mère, de veiller à son salut avec miséricorde, d'élever, d'étendre son empire avec éclat, et de développer sa puissance, sa grandeur et sa force spirituelle, tout en accomplissant le devoir légitime d'un bon fils, et en nourrissant ma mère très-sainte des mains de ma piété.

C'est moi Roger, comte de Calabre et de Sicile, qui ai été appelé à exécuter ces choses et à accomplir les ordres et les décrets catholiques, comme si Dieu marchait devant moi dans le char de sa vertu pour me protéger. La terre de Sicile, la terre des Sarrasins où régnaient la méchanceté et l'impiété, ce tombeau de notre race et de notre sang, qui demandait une vengeance par le fer, a été soumise à ma domination; par suite de différents événements, et pour l'honneur de Dieu, pour la magnificence et la gloire de son nom, pour le salut éternel de mon père, de ma mère,

de mon frère Robert Guiscard, et pour celui de tous mes parents, j'ai élevé des églises en différents endroits de la Sicile, obéissant aux ordres du souverain Pontife, et j'y ai établi des évêques. Le Saint-Père assis sur le siége apostolique m'ayant donné toute permission, approuvant et consacrant lui-même les évêques élus par moi, j'ai donné et confirmé à chaque évêque et à chaque église des possessions personnelles, afin que chacun d'entre eux, satisfait de ce qui lui aura été concédé, n'osât pas convoiter la paroisse d'un autre. Lorsque la bonté suprême et la magnificence de Dieu eurent soumis à mes lois toute la Sicile, j'ai édifié une autre église dans la ville de Catane, avec l'approbation du Pape et sa consécration du privilége de cette église: je donne à Ansgérius, religieux de l'ordre de Sainte-Euphémie, homme très-honnête, appelé aux fonctions d'abbé et d'évêque, avec le consentement et la consécration d'Urbain II, la ville de Catane afin qu'elle devienne le siége de l'abbaye et de l'évêché, et je comprends dans cette paroisse Tachum et toutes ses dépendances, Paternio et toutes ses dépendances, Aderno et toutes ses dépendances, Sainte-Anasthasie et toutes ses dépendances, Centorbi et toutes ses dépendances, Castrogiovanni et toutes ses dépen-

dances, c'est-à-dire avec toute la terre appartenant à Castrogiovanni jusqu'au fleuve Salso, qui coule entre Castrogiovanni et la ville de Girgenti, jusqu'aux confins de la ville de Trayna; et pour les autres possessions ainsi qu'elles sont divisées, jusqu'aux limites des dépendances des autres châteaux ou des autres villes (1).

Ce privilége est donné dans la sixième calende de mai. Indic. XV. — *L'an de l'incarnation de Notre-Seigneur* MXCI. — *Lune* XV. — *Et voici les témoins qui ont signé ce privilége.*

† *Moi le comte j'ai fait ce signe.*

† *Moi Adélaïde, épouse du comte, j'ai fait ce signe.*

† *Moi Geoffroy, fils du comte, j'ai fait ce signe.*

† *Signe de Jordan, fils du comte.*

† *Signe de Guillaume de Hauteville.*

† *Signe de Robert Perelli.*

† *Signe de Josbert de Luciaco.*

† *Signe de Bastard.*

† *Signe de Pierre de Morretoim.*

† *Signe de Roger Bonnelle.*

(1) Voir, pour le texte latin de ce privilége, les notes à la fin du volume, N° I.

Le comte Roger établit aussi à Girgenti un siége épiscopal; il le dota richement de terres, de dîmes et de revenus, qui pouvaient grandement suffire à entretenir le pontife et tout le clergé, il assura par un diplôme spécial l'hérédité de ce siége; et après avoir enrichi la cathédrale de nombreux ornements et paré le saint autel d'objets rares et précieux (1), il jeta les yeux sur Gerland, son parent, qui s'était acquis un grand renom par ses vertus, sa sagesse et sa religion. — Gerland avait exercé plusieurs charges en Sicile; lui-même, en parlant de l'érection de l'église de Catane, se nomme *Sacellanus major*. Ensuite il fut appelé par le clergé et le peuple de Milito en Calabre; mais il prit en un tel dégoût la licence et la dépravation des habitants de cette ville, qu'il ne voulut pas y rester, et sourd à toutes les instances et à toutes les prières, il retourna en Bourgogne au milieu de ses compatriotes.

Ce fut à cette époque que le comte Roger, fondant avec une pieuse activité divers évêchés, écri-

(1) *Malaterra*, lib. IV, cap. VII :
In urbe Agrigentina Pontificalibus insulis cathedram sublimat, terris, decimis et diversis copiis, quæ pontifici et clero competenter designata sufficiant, hæreditaliter chirographis suis dotat, ornamentis et sacri altaris ustensilibus ad plenum consignatis.

vit à Gerland de revenir en Sicile, tant à cause de ses vertus, que par souvenir de la noblesse de sa race, et le nomma évêque de la cathédrale de Girgenti (1).

Il fit de même à Mazara, dont il dota l'église aussi richement que celle de Girgenti.—Etienne de Ferro, Français d'origine, né à Rouen, homme de

(1) *Malaterra*, lib. IV, cap. VII :

Huic ecclesiæ Gerlandum quendam natione Allobrogum, virum, ut aiunt, magnæ caritatis et ecclesiasticis disciplinis eruditum episcopum ordinans præfecit.

Pyrrhus Roccus, Sicilia sacra, lib. III, f° 270. *Dipl. Rogerii comitis :*

S. Gerlandus genere Allobrox, in Bisuntino oppido Burgundiæ claris natalibus ortus, northmannorum principum Roberti, et Rogerii consanguineus fuit : ab iis ob virtutum merita, sapientiæ laudes, religionis excellentiam, atque generis nobilitatem in Sicilia accersitus, *Sacellanus major* primum (quo titulo sic ille se vocat, subscribens in erectione ecclesiæ Catanensis) ; mox a Clero, populoque Militensis urbis, Calabriæ Primocereus scholæ Cantor cathedralis illius ecclesiæ deligitur. Sed depravatos Militensium mores, vitæque licentiam fastidiens, ad suos in Burgundiam rediit. — Cum vero interea Rogerius comes ad collapsos Siciliæ præsulatus erigendos animum adjecisset; Gerlando scripsit, ut ad se remearet, eumque administrandam ecclesiam Agrigentinam destinavit.

En comitis diploma.

Ego Rogerius Calabriæ comes et Siciliæ divino munitus præsidio supernæ gratiæ gladio cinctus. . . . .

Gerlandum .P. P. urbanus ipse consecravit, eique successoribus bona omnia a Comite Rogerio donata suo hoc diplomate confirmavit.

Urbanus Episcopus servus servorum Dei dilecto patri Gerlando Agrigentino episc. ejusque successoribus canonice promovendis in perpetuum. . . . .

Burigny, liv. I, page 406, dit que cet évêque fut après sa mort honoré comme un saint, et qu'une église fut bâtie sous son nom.

mœurs austères et de grande vertu, de plus parent du comte Roger, fut appelé à cet évêché, dont la donation lui fut confirmée par le Pape. — La parenté de ce prélat avec le prince normand est constatée dans un acte très-ancien, par lequel Étienne de Ferro cède à Jean, son cousin germain, quelques possessions avec la permission du comte Roger son parent (1).

Le comte de Sicile transporta également un siége épiscopal à Syracuse. — Roger, doyen de l'église de Trayna, homme de grande érudition, de mœurs irréprochables et de miséricordieuse charité, fut nommé à cet évêché au grand regret des habitants de Trayna, qui pleurèrent le saint prélat dont la présence au milieu d'eux était un gage de pardon pour le passé, et de bonheur pour l'avenir. *Pyr-*

(1) *Malaterra*, lib. IV, cap. VII :

Haud secus apud Mazaram facere addens, omnibus quæ rite sufficerent prælato et clericis ad plenum designatis, Stephanum quendam Rothomagensem, honestæ vitæ virum episcopum ordinavit.

Pyrrhus Roccus, lib. III, *Notitia sexta*, f° 499 :

Stefanus *de Ferro* genere *gallus Rothomagensis* Comiti Rogerii consanguineus (uti ex antiquissimo instrumento die 5. julii. ind. *v*. k. scripto, ubi idem Stephanus facta a Rogerio Comite consanguineo facultate, concedit germano suo Joanni de Ferro quosdam terræ tractus, aperte constat) primus fuit Antistes Mazarensis ab eodem Comite electus, et ab Urbano II P. P. consecratus. — En diploma in nomine æterni et salvatoris Christi. Amen. Ego Rogerius.. ....

rhus Roccus pense qu'il était de l'ordre de Saint-Bénédict et qu'il appartint, avant de venir à Trayna, au monastère de Sainte-Euphémie en Calabre (1).

Comme on l'a vu plus haut, Roger, en vertu de l'autorité que le Pape lui avait confiée, avait grand soin de régler le district de chaque évêque, afin que nul d'entre eux ne pût avoir la pensée d'en-

(1) *Pyrrhus Roccus, Notitia secunda*, lib. III, f° 152. — 1093 :

Rogerius Northmanus extitit, qui Syracusanam construxit ecclesiam. Hic fuit prius Traynæ Decanus et tempore magni Comitis Rogerii primus Syracusis Episcopus ordinatus per D. P. P. Urbanum II, et pallio decoratus an. christianæ sal. millesimo quadragesimo. ind. XIII. — hæc Christophorus Schobar in suo Cata. Episc. Syrac. cuju sannorum supputationis errorem infra afferemus. Rogerium quidem nostrum Monachum ordinis D. Benedicti extitisse, atque cum Roberto electo Antistite Troinensi e cœnobio S. Euphemiæ in Calabria Traynam venisse facile crediderim.

Episcopum consecravit Urbanus II. P. M. ut ex hoc ipsius diplomate satis constat. — Urbanus Episcopus servus servorum................

Datum Anaginæ per manum Joannis S. R. E. Diaconi Cardinalis kal. decem. ind. XV. anno Domin. incarn. 1093. Pontificatus autem domini P. P. Urbani II. anno VI. in sigillo Benedictus Deus et pater Domini nostri Jesu Christi. S. Pietrus, S. Paulus. Urbanus II, P. P. ....

Malaterra, lib. IV, cap. VII :

Apud Syracusam vero idem adjiciens Rogerium decanum ecclesiæ Traynensis honestæ eruditionis clericum, et boni moris, et affabilitatis virum in Provincia ortum Pontificatibus insulis sublimavit. Traynensibus non minimum de ejus amissione dolentibus, quippe cujus doctrina, et exemplo ad meliora semper hortabantur et consilio, et eloquentia etiam in ipsis secularibus negotiis, quasi pro baculo sustentationis utebantur, nam et absente Episcopo vices sibi delegatas cum omni prudentia et moderatione exequebatur.

vahir le diocèse des autres. — Le diplôme de l'évêché de Catane, confirmé en son entier par Urbain II, est un acte authentique et prouve clairement que le souverain Pontife de l'Église romaine avait déjà nommé le comte de Sicile son légat en Sicile, même avant qu'il lui eût accordé l'importante bulle sur laquelle fut fondé plus tard *le tribunal de la monarchie* (1).

(1) Ce droit exclusif, accordé par le pape aux princes chrétiens de Sicile, est trop curieux et trop important à la fois pour qu'on ne lise pas avec intérêt le passage suivant, tiré de la *Défense de la monarchie de Sicile*, par Du Pin, qui a fait sur ce sujet un travail consciencieux et précis. Le fragment qui suit embrasse cette grave question dans ses points principaux.

Du Pin, *Défense de la monarchie de Sicile*, P° 8.

« Quand Roger conquit l'île de Sicile, sa principale application fut de « soumettre les églises de ce pays à l'évêque de Rome, de rétablir et fonder des évêchés, doter des églises et leur donner de grands biens ; il « nomma de nouveaux évêques dans les évêchés vacants, mit en possession de l'église de Palerme, Nicodème, et l'enleva aux Grecs, qui en « avaient le titre. Il transféra l'évêché de Troïa à Messine, qu'il érigea en « archevêché, avec Montréal, églises qui sont encore à présent les trois « métropolitaines du royaume de Sicile, quantité d'abbayes de différents « ordres, les dota magnifiquement, et employa à ces œuvres de religion « et de piété plus d'un tiers des fonds qu'il pouvait retirer de ses « États.

« Ce fut Roger qui fit ces érections d'archevêchés, évêchés, abbayes et « autres églises en Sicile, comme ayant déjà une commission générale du « Pape de disposer dans la Sicile de l'établissement des églises, ainsi « qu'il est marqué dans divers diplômes de l'institution de ces églises, « qui sont tous au nom de Roger, comme ayant commission générale du « Pape. Cela est dénoté expressément de toutes les églises de Sicile dans

Pendant que le comte s'occupait ainsi à élever la maison de Dieu à son plus haut degré de splendeur, et menait à bonne fin cet œuvre important de réorganisation, deux événements se passèrent : — l'un glorieux, l'autre triste. — Le premier fut un titre de plus dans sa gloire; le second, un deuil de plus dans son cœur.

« un diplôme donné par Roger, dont l'original se trouve dans les archives « de l'église de Catane, qui est rapporté par *Pyrrhus* dans la *Notice des* « *églises de Sicile,* page 299, où ce comte assure qu'après avoir conquis la « Sicile et en avoir chassé les Sarrasins, il y a établi en divers endroits, « par ordre du Pape, des églises, qu'il y a nommé des évêques; que le Pape « a approuvé et loué ce qu'il avait fait et consacré les évêques qu'il avait « nommés, *per diversa Siciliæ loca idonea ecclesias ædificavit juxta consi-* « *lium summi Pontificis apostolici et episcopos ibidem collocavit ipse eodem-* « *que Romanæ sedis apostolico laudante et concedente, et ipsos episcopos* « *consecrante.* Il est déclaré dans le même titre que non-seulement il a « fondé ces évêchés, mais qu'il a attribué à chacun le district de son dio- « cèse, afin que chaque évêque, content de ce qu'il lui a assigné, n'en- « treprenne pas sur le diocèse des autres. *Unicuique autem ecclesiæ et* « *episcopo parochiam suam dedi et dicavi ut unusquisque contentus de suis* « *beneficiis, parochiam incrustare non præsumeret.*

« Suivant ces termes, toutes les érections, divisions, dispositions des « évêchés de Sicile ont été faites par Roger, de l'aveu et de l'agrément « du Pape, avant même que la bulle du pape Urbain II ait été donnée; « d'où l'on doit tirer cette conséquence, qu'Urbain II, par sa bulle, n'a « rien donné à Roger en le faisant légat-né du saint-siége, que ce qu'il « lui avait déjà accordé verbalement en récompense des services rendus « à la religion chrétienne et à l'Église romaine, et dont Roger était déjà « en complète possession avant qu'Urbain II ait donné cette bulle, qui « ne peut donc point passer pour un titre nouveau, mais simplement pour « une confirmation d'une possession juste et légitime, et d'un droit acquis « et mérité. »

La ville de Cosenze s'était révoltée contre le duc, son neveu; celui-ci, trop faible par lui-même, impuissant par ses propres ressources, appela de nouveau à son aide le comte de Sicile. Les liens de famille avaient toujours conservé sur Roger des droits sacrés; aussi le prince normand ne fit pas faute à cet appel; et, quittant la Sicile avec une armée considérable composée de ses anciennes troupes et d'un grand nombre de Sarrasins qui avaient demandé à en faire partie, il alla se joindre au duc de Pouille.

Les deux armées réunies vinrent mettre le siége devant Cosenze, et entourèrent cette ville de telle façon qu'ils interceptèrent toute communication avec le dehors; car le comte avait compris du premier coup d'œil, à l'aspect seul de la place, l'impossibilité de la prendre d'assaut; et il ne voulut pas augmenter l'insolence des habitants et leur confiance en eux-mêmes par des tentatives infructueuses.

En effet, les révoltés voyant bien que tôt ou tard ils seraient réduits par la famine, demandèrent au comte à entrer en voie de conciliation. Celui-ci leur promit grâce pleine et entière s'ils juraient

de nouveau fidélité au duc de Pouille, leur faisant entrevoir qu'une seconde révolte entraînerait des mesures d'une grande sévérité, et peut-être même la destruction totale de la ville.

Le duc rentra donc solennellement dans Cosenze; son premier soin fut de faire construire une citadelle imposante sur le point le plus élevé de la ville, afin de prévenir toute tentative de rébellion dans l'avenir. Désireux en outre de prouver au comte de Sicile toute sa reconnaissance pour ses bons offices, il lui fit don de la moitié de Palerme, ville qui lui appartenait par héritage du duc Robert Guiscard.

Le comte, aussitôt son retour en Sicile, alla directement à Palerme visiter sa nouvelle possession, et y fit élever un palais magnifique, qui porta depuis le nom de *Palazzo Regio*.

Presque dans le même moment, son fils Geoffrey fut atteint de la lèpre : tous les secours de l'art furent inutiles contre cette horrible maladie; et il mourut dans les plus affreuses souffrances. Jordan, fils illégitime, restait seul au comte Roger, qui avait reversé toute son affection sur ce dernier rejeton de sa race; car c'était une nature semblable à la sienne,

hardie et aventureuse, jalouse aussi bien des dangers que de la gloire, plus énergique encore dans l'adversité que dans la bonne fortune. Jordan avait toujours été son compagnon de guerre et de fatigues; chaque jour le guerrier normand l'avait vu grandir sous ses yeux au milieu des combats; et, à part un moment d'erreur, vertige incompréhensible de révolte et de folle ambition, le jeune capitaine s'était toujours montré rempli des sentiments les plus élevés et les plus purs, et fils aussi dévoué que sujet fidèle et respectueux.

Aussi quelle fut la douleur du comte lorsqu'il apprit que Jordan, son fils bien-aimé, venait d'être atteint du typhus, maladie épidémique régnant à Syracuse. — Déjà frappé par la mort si cruelle de Geoffroy, il ne put se défendre de sombres pressentiments, et partit aussitôt en toute hâte pour Syracuse; mais les dernières atteintes du mal et les derniers souffles de la vie du pauvre Jordan furent plus rapides encore que l'arrivée de son père (1).

(1) *Malaterra*, lib. IV, c. XVIII :
Quod cum patri nuntiatum fuisset illorsum prævenire mortem accelerat, sed morbo ingravescente, ultima determinatio vitæ Jordanis patre velocior fuit. Comes autem urbem ingressus, ut funus filii conspexit, intolerabili

— Lorsque Roger entra dans la ville, il y trouva un aspect de morne consternation : son cœur devina la mort de Jordan ; et nul, pour lui apprendre cette cruelle vérité, n'eut besoin de prononcer une seule parole. Lorsqu'il fut en face du lit funèbre sur lequel on avait déposé en grande pompe les restes mortels de son fils, ce prince infortuné fut saisi d'une si violente douleur, que tous ceux qui l'accompagnaient ne purent retenir leurs larmes. Il y eut un long moment de silence; car aucun des assistants n'osait troubler par des paroles de consolation le profond recueillement de cette grande affliction.

Le comte s'était agenouillé; et après avoir tenu pendant quelque temps ses yeux levés au ciel, il les abaissa lentement vers la terre, et les arrêta sur le pâle visage de Jordan. — A regarder ce père désespéré, ainsi immobile, on eût dit une statue; mais sur les joues de cette statue coulaient deux sillons de larmes silencieuses.

dolore corripitur omnesque, qui cum ipso advenerant, doloris participes facti lacrymoso planctu rapiuntur; urbs tota lacrymoso ululatu ventilatur, in tantum, ut ipsos Saracenos nostro generi invisos, non quidem ex amore, sed ex mœrore, quo nostros affici videbant, pietatis affectus pervadens ad lacrymas usque pertraherat

Au dehors, la ville tout entière retentissait d'un gémissement douloureux parti de tous les cœurs à la fois; et les Sarrasins eux-mêmes, quoiqu'ils n'eussent aucune affection pour celui qui était mort, ou pour ceux qui vivaient, étaient émus malgré eux par un si grand deuil.

Le lendemain le comte, maîtrisant la violence de sa douleur, ordonna de magnifiques funérailles, afin de montrer à tous l'étendue de son estime et de son amour pour celui que Dieu lui avait enlevé, et suivit à pied le cortége funèbre en versant des larmes abondantes.

Le corps fut inhumé avec une pompe royale.

Les historiens ne sont pas tous d'accord sur le lieu de la sépulture de Jordan (1).

Buonfiglio et *Pyrrhus* disent : « A six milles de « Messine, à droite du torrent de Mili, près d'un « village élevé sur une hauteur, se trouve l'abbaye « de Sainte-Marie de Mili, fondée par les moines « de l'ordre de Saint-Basile, et dotée par le prince

(1) *Malaterra*, lib. IV, c. XVIII.

Comes itaque funus decenter ordinans, per totam Trainam S Nicolai solemniter humandum deducit.

D'autres historiens disent Jordan enterré à Syracuse. — *Fazelle.* — *Buffier.*

« Roger. — Au fond de la sacristie, dans un lieu « secret et réservé, est renfermé le corps de Jor- « dan, fils du comte Roger, qui mourut à Syracuse « et qui y fut transporté.

« On lit cette épitaphe, incrustée dans la pierre « du sépulcre.

« *Jordan, fils du comte Roger, qui fut invincible* « *dans ses entreprises et auteur de la liberté du pays,* « *ainsi que le témoigne la Sicile délivrée du joug des* « *Barbares, mourut à Syracuse et repose dans ce sé-* « *pulcre. L'an du Seigneur* 1092 (1). »

Le comte Roger dota richement, non-seulement l'église dans laquelle Jordan fut inhumé, mais encore plusieurs autres, où des services annuels devaient être solennellement célébrés pour la rédemption de son âme (2).

A la nouvelle de cette mort si soudaine, les habitants de *Pentarga,* petite ville située assez proche de Syracuse, levèrent l'étendard de la ré-

(1) Ad templum Sanctæ Mariæ de Mili Jordanus, Rogerii comitis filius, qui, quantus fuit, invictus consilio auctorque domesticæ libertatis, ipsa devicta a Barbaris Sicilia demonstrat, occidit Syracusis, tandem hic tumulatus jacet. Anno D. MXCII.

(2) *Malaterra,* lib. IV, c. XVIII :
Multa beneficia eidem ecclesiæ, sed et aliis pro redemptione animæ ejus conferens an. Dom. inc. millesimo nonagesimo secundo.

volte et voulurent s'affranchir du tribut qu'ils payaient à leur seigneur suzerain. — Le comte Roger comprit combien il était important, pour l'avenir de sa souveraineté en Sicile, d'étouffer avec énergie tout germe de révolte, et d'effrayer par l'extrême sévérité des châtiments ceux qui seraient tentés de méconnaître son autorité. Il marcha donc avec une grande promptitude sur Pentarga, l'enveloppa de troupes sur tous les points, et la fatigua si grandement par des assauts continuels, que la place fut contrainte de se rendre. — Cette fois ce fut en vain que les habitants firent un appel à la généreuse clémence du comte de Sicile, il entra dans la ville en vainqueur irrité, sans vouloir accéder à aucun accommodement de paix, et ordonna que les fauteurs de la révolte fussent remis entre ses mains. Le lendemain, au milieu du jour, il fit pendre les plus coupables sur la plus grande place de la ville et infligea différents supplices aux autres chefs des révoltés (1). —

(1) *Malaterra.*

Comes cum sola familia sua illos obsessum vadit ; expeditionem ab omni Sicilia se illuc subsequi imperans. Sicque vi superans, illos, qui tam inepti consilii auctores fuerant, suspensos extinxit, reliquos tormentis diversis afficiens, urbis stultitiam sedat.

Une si grande sévérité terrifia les habitants; mais le comte, certain des heureux résultats que produirait dans l'avenir cette exécution rigoureuse, ne s'arrêta pas là dans sa juste colère. Il fit raser entièrement la ville, et assigna aux habitants diverses résidences qu'il leur fut interdit de quitter.

Dans la même année il lui naquit un fils auquel fut donné le nom de Simon (1). Cet événement heureux vint adoucir un peu la douleur que ressentait le comte de la perte de Jordan.

Depuis l'expulsion complète des Barbares, une grande pensée de réorganisation intérieure dominait le prince normand.—Lorsque le sang eut cessé de couler en Sicile, et que le bruit de la guerre se fut éteint dans les échos des montagnes, il avait replacé la religion chrétienne sur son trône de foi et de splendeur; le fils soumis de l'Église avait levé les yeux au ciel avant de s'occuper des choses de la terre. Maintenant il aspirait à régler

(1) *Inveghes*, vol. III, f° 138 :
Ma la tristezza della morte di questi *due figli* subito fù sgombrata dall' allegrezza della nascita di Simone, che la contessa Adalesia sua quinta, e ultima moglie a questo istesso (1092) li diede.

sagement l'administration civile dans ses États, et à poser, sur des bases solides et équitables, la juridiction des tribunaux, les droits de chacun entre soi, et les devoirs de tous envers leur seigneur suzerain.

Depuis longtemps le comte se préoccupait de cet important travail de régénération; mais les querelles de ses neveux entre eux, l'obligation où il avait été de leur venir sans cesse en aide, soit en Pouille, soit en Calabre, contre leurs sujets révoltés, ne lui avaient point laissé le loisir nécessaire d'accomplir cet œuvre qu'il méditait même dans les années les plus agitées de sa vie guerrière. — De nouveaux événements, survenus dans sa famille, le forcèrent encore à retourner au plus vite en Calabre.

Le duc Roger était tombé gravement malade à Amalfi; la fièvre était devenue si violente, et les symptômes si alarmants, que les docteurs les plus éclairés regardaient sa fin comme inévitable et prochaine. Les mauvaises nouvelles se répandent d'ordinaire avec une incalculable promptitude; aussi l'on vint annoncer à Bohémond, alors en Calabre, la mort subite de son frère.

A cette nouvelle, Bohémond prit aussitôt les armes et se mit à la tête de toutes les troupes; disant hautement qu'il agissait ainsi dans le but de conserver intacts les droits des légitimes héritiers, les princes Guillaume et Louis, fils du duc Roger, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de gouverner leurs États par eux-mêmes.

Il n'appartient pas à l'historien de vouloir sonder la pensée secrète des hommes, et d'interpréter les événements autrement que par leur côté positif et indiscutable; aussi n'est-il point juste, comme le font plusieurs écrivains, de trancher la question de savoir, si Bohémond était dans cette circonstance digne de louange ou de blâme, s'il agissait dans son propre intérêt ou dans celui de ses neveux.

Le comte Roger de Sicile, par souvenir des mésintelligences qui avaient toujours existé entre les deux frères, tint ce grand zèle pour suspect; et, trouvant qu'il eût été au moins juste et convenable en cette circonstance de lui demander avis, entra en Calabre avec une puissante armée, et arrêta Bohémond dans ses prétentions, s'en remettant à sa bonne foi et à sa conscience pour le gouvernement

des villes dont il s'était déjà emparé. Le doute ne fut pas longtemps permis, car le duc Roger, par une faveur inespérée du ciel, étant entièrement revenu à la santé, Bohémond accourut avec la plus grande promptitude à Amalfi. — L'entrevue des deux frères fut touchante et pleine d'affection et de cordialité. Bohémond s'empressa de restituer au duc Roger les villes dont il s'était rendu maître, montrant ainsi clairement, dit Malaterra, qu'il n'avait point agi avec artifice (1).

Mais les autres seigneurs n'imitèrent pas sa noble conduite. — Le plus considérable de tous par sa haute position et son alliance avec une des filles de Robert Guiscard, Guillaume de Grant-Ménil (2) fut loin d'agir avec la même loyauté : d'une humeur inquiète, d'une ambition sans bornes, mécontent de ce qu'il avait, jaloux de ce que possédaient les

(1) *Malaterra*, lib. IV, c. xx :

Quod Boamondus audiens magna mentis alacritate Melfi, ubi fratrem esse sciebat, de ejus sanitatis recuperatione cogavisurus occurrit, castra, quæ sibi confœderaverat reddens, quæ fecerat non jam dolose fecisse ostendit.

(2) Guillaume de Grant-Ménil, second fils de Hugues de Grant-Ménil, favori de Guillaume, duc de Normandie et roi d'Angleterre, avait épousé une des filles du duc Robert Guiscard, appelée Mabille.

On lit dans l'*Art de vérifier les dates*, t. III, p. 804, qu'on avait donné à cette princesse le surnom de *Courte-Louve*.

autres, d'un caractère hardi et aventureux, Guillaume ne voulut pas rendre au duc Roger les différentes places dont il s'était emparé, et prétendit conserver la ville de *Bassano*, dans laquelle il s'était établi avec une forte garnison. — En vain le duc et son frère Bohémond la lui réclamèrent-ils au nom de la justice et de la loyauté, Guillaume de Grant-Ménil leur répondit avec une fierté insolente, et continua de fortifier la place.

Le comte Roger voyant ses neveux en bonne intelligence, s'était hâté de retourner en Sicile; ce fut là qu'il apprit l'indigne conduite de Guillaume de Grant-Ménil et sa déloyale opiniâtreté. Toutefois, avant de mettre une armée sur pied, il joignit par lettres ses instances à celles de Roger et de Bohémond. Guillaume ne changea pas de langage. — Justement irrité, le comte se rendit de nouveau en Calabre, réunit ses troupes à celles des deux frères, et marcha contre le vassal rebelle. Guillaume espérait, en cette circonstance, être soutenu par un grand nombre de seigneurs, il se trouva au contraire seul et abandonné par tous : chassé de ville en ville, il quitta la Calabre et se rendit à Constantinople.

Dans cette même année (1095), le comte Roger, sur les instances réitérées du pape Urbain II, donna une de ses filles en mariage à Conrad, fils de l'empereur d'Allemagne, qui avait embrassé contre son père le parti du saint-siége dans la grande querelle entre le Pape et l'empereur Henri. — Ce mariage eut lieu à Pise, où la jeune fiancée fut envoyée sous la garde d'une brillante et nombreuse suite de seigneurs.

La vie du comte Roger se passait en excursions continuelles hors de ses États; car il se regardait en toute circonstance comme le soutien obligé des membres de sa famille, et souvent même négligeait ses intérêts personnels pour accomplir ce devoir de noble affection et de chevaleresque loyauté dont il s'était fait l'esclave. Le duc Roger ne tarda pas à réclamer la protection de son oncle contre les habitants d'Amalfi. Bohémond vint aussi de son côté au secours du duc. Quand le comte de Sicile eut rejoint les deux frères; les trois armées se réunirent et entourèrent la ville. Il était facile de prévoir que toute communication avec le dehors étant ainsi interceptée, Amalfi ne pouvait tarder à se rendre.

Un événement cependant auquel on était loin de s'attendre, força le comte de Sicile et le duc Roger à lever le siége et à laisser dans l'impunité l'orgueilleuse insolence des révoltés. — Urbain II venait de tenir le fameux concile de Clermont qui avait mis toute l'Europe en mouvement; et de toutes parts on prêchait une expédition en terre sainte. — Ce fut alors par toute la France et par toute l'Italie un grand enthousiasme religieux : chacun brûlait du désir d'aller combattre les infidèles pour la gloire de Dieu. Sur les poitrines des plus nobles chevaliers et des chefs des plus hautes maisons, on voyait briller la croix sainte, emblème de gloire et de rédemption. Bohémond ne put rester insensible à cette voix du Seigneur qui demandait pour la défense de sa cause des soldats dévoués; son âme ardente, son cœur avide de dangers et de gloire étaient à l'étroit en Italie; il accepta cette occasion de combattre vaillamment pour reconquérir le tombeau du Christ. — Sur son armure de bataille il attacha le saint emblème des croisés; un grand nombre de seigneurs et de soldats se joignirent aussitôt à lui; et tous, dans le premier entraînement de cette pensée religieuse sanctifiée par les bénédic-

tions et les indulgences de l'Église romaine, firent vœu de n'entreprendre et de n'accepter aucune guerre contre les chrétiens, avant la conquête de Jérusalem (1).

Le comte et le duc Roger, abandonnés ainsi par la plus grande partie de leur armée, ne purent continuer le siége et retournèrent chacun dans son domaine.

Le haut renom que s'était acquis le comte de Sicile par sa bravoure et surtout par la noblesse de son caractère, lui avait valu le titre de *Grand comte* (2), et les plus puissants princes de la chrétienté recherchaient tous son alliance avec envie et orgueil. — Comme il a été dit plus haut, le fils de l'empereur d'Allemagne lui avait demandé une de ses filles en mariage; et Roger était de retour en Sicile depuis quelques mois à peine, lorsque des ambassadeurs du roi de Hongrie vinrent, au nom de leur souverain, réclamer le même honneur du Grand comte de Sicile, appelé par tous *le comte*

(1) *Malaterra.* — *Inveghes.* — *Pyrrhus Roccus, in Sicilia sacra.*

(2) A partir de cette année (1095), presque tous les historiens, en parlant de Roger, l'appellent le *Grand comte de Sicile,* titre que porta son fils après lui.

glorieux. Cette recherche prouvait la haute estime dans laquelle on tenait le gentilhomme normand. — C'était pour ainsi dire, de la part des souverains de l'Europe, la ratification de sa nouvelle noblesse et de son heureuse usurpation. Devant sa vaillance si éprouvée et si redoutable, devant la grandeur de son génie et la noblesse chevaleresque de son caractère, chacun oubliait que Roger avait conquis par son épée cette position éclatante, et que le moindre revers de fortune pouvait faire évanouir cette royauté éphémère. Le Grand comte voyait s'étendre au loin les racines de sa famille; mais il était trop prévoyant et trop sage pour se laisser éblouir par l'éclat inattendu de cette couronne que le roi de Hongrie voulait poser sur la tête d'une de ses filles : il reçut les ambassadeurs du roi avec les honneurs dont ils étaient dignes, pour le souverain qu'ils représentaient, et pour la mission dont ils étaient chargés; lorsqu'ils retournèrent en Hongrie, il les fit accompagner par des seigneurs de sa cour chargés de demander au roi qu'un personnage de grande importance vînt confirmer, d'une manière positive et irrécusable, une si honorable demande.

Le roi de Hongrie ne fit aucune difficulté d'envoyer, en toute hâte, Ardouin, évêque de grand renom, ainsi qu'un des plus nobles seigneurs de sa cour appelé le comte Thomas, pour assurer de nouveau le prince normand du plaisir qu'il aurait de le voir accéder à ses désirs (1).

Roger reçut ces nouveaux ambassadeurs avec les marques de la plus haute considération, leur fit habiter son propre palais, les combla de riches présents, et envoya, de son côté, en Pannonie, plusieurs gentilshommes, les premiers dans son cœur et dans son estime. Le contrat fut ratifié solennellement en leur présence. Aussitôt que la nouvelle de cette ratification fut reçue en Sicile, les ambassadeurs du roi de Hongrie retournèrent près de leur souverain, annonçant de la part du Grand comte l'époque à laquelle la jeune fiancée devait se rendre près de son futur époux : — ce fut l'an de Notre-Seigneur 1097.

Un navire, orné avec grande pompe, fut préparé pour le voyage de la jeune princesse ; d'au-

(1) *Malaterra*, lib. IV, cap. xxv.
Qui anhelus exequi Arduinum Jovunsem Episcopum, et Thomam comitem idem expostulatum mittit.

tres suivaient, chargés de la dot et des présents de noces. — Le Grand comte accompagna sa fille jusqu'au navire; et, après lui avoir donné devant tous sa bénédiction paternelle, il la confia à Dieu d'abord, et ensuite aux fidèles seigneurs qui lui servaient d'escorte.

La future reine quitta la Sicile le visage inondé de larmes, et alla vers ce trône, qui la séparait de son père, avec autant d'affliction qu'une autre, peut-être, eût montré de joie et d'orgueil.

Les navires du prince normand, poussés par un vent favorable, touchèrent sans obstacle le port d'Alba, qui appartient au roi de Hongrie; là, Vincurius, comte de Bellegrata, vint à sa rencontre, à la tête de cinq mille soldats, pour la conduire en grande pompe auprès du roi (1).

Ce ne fut qu'acclamations et marques de respect sur le passage de la jeune princesse. — De toutes les parties de la Hongrie on accourait en foule pour assister aux fêtes splendides qui se préparaient.

Le roi, en grand costume de cérémonie, reçut

(1) *Malaterra*, lib. IV, cap. xxv. — Hic Vincurius comes Bellegratæ missus cum quinque millibus armatorum obvius fuit, eamque cum his, qui cum ea venerunt decenter excipiens, usque ad regem, perduxit.

la nouvelle reine au milieu d'une cour nombreuse et brillante; en tête du cortége marchaient l'archevêque et les évêques; après le roi venaient les différents ordres de l'État.

Vers la fin du jour, les présents destinés à la nouvelle épouse furent, selon l'habitude royale, découverts publiquement. — Les noces se firent avec un si grand éclat, qu'il ne s'en était pas vu de pareilles en aucun royaume de la chrétienté. Le palais du roi n'étant point assez vaste pour contenir la foule qui était accourue, des tentes construites avec des arbres verts entrelacés, avaient été dressées; et ce fut là qu'eut lieu la célébration du mariage.

Lorsque les noces royales furent terminées, l'évêque qui avait accompagné la jeune princesse, ainsi que les seigneurs envoyés par le comte Roger, prirent congé du roi et de la reine, et retournèrent en Sicile, comblés d'honneurs et de présents.

Les navires, déjà en vue de terre, furent attaqués par des pirates; le bâtiment qui portait l'évêque, dont le pilote avait été tué dès le commencement du combat, faillit périr au milieu des flots. Pendant tout le temps que dura l'attaque furieuse

des ennemis, le saint homme resta agenouillé, quelque grand que fût le danger, les mains levées au ciel, et conservant un grand calme et une grande sérénité sur son visage vénérable. Sa voix s'élevait au milieu du tumulte qui l'environnait de toutes parts, et dominait les cris aigus des pirates et les gémissements plaintifs des blessés.

« Seigneur, disait-il, je ne mérite pas d'être en« tendu de ta miséricorde à cause de mes nom« breux péchés; mais tu as toujours été le protec« teur et le soutien de la race de Tancrède; exauce « ma prière en ce jour, car c'est pour le service « de son fils que nous sommes tous en ce pé« ril (1). »

Le jour était sur son déclin, et bientôt, les ombres de la nuit protégeant la fuite des vaisseaux normands, ils purent échapper à leurs ennemis.

Ce fut un bonheur inespéré, car aucun des navires n'était armé en guerre : et chacun vit dans cet

(1) *Malaterra*, lib. IV, cap xxv. — Deus, inquit, si meis peccatis exigentibus minus mereor exaudiri, exaudiar saltem per gratiam, quam erga progeniem Tancredi te habere multotiens ostentasti. Hic enim interceptus sum pro servitiofilii sui.

heureux événement un gage assuré de la protection divine.

Le repos du comte Roger, après le mariage de sa fille, ne fut pas de longue durée. Si la Sicile était tranquille, il n'en était pas de même en Pouille et en Calabre. Le Grand comte, par sa vaillance, sa fermeté et surtout par la vigueur et la stricte exécution des lois qu'il avait établies, avait étouffé dans ses États tout germe de révolte et de trouble intérieur; ceux que ne retenait pas la loyauté, restaient soumis par crainte. Les princes ses neveux, au contraire, étaient en guerre perpétuelle avec leurs barons et les villes de leurs duchés. Chaque jour amenait de nouvelles révoltes hardies et insolentes parmi les vassaux dont l'indulgence du duc Roger enhardissait les projets ambitieux; car il eût fallu une main de fer pour maintenir la soumission et faire accepter par tous, comme absolue et inattaquable, cette souveraineté d'un jour, conquise par l'audace et la force.

Le duc Roger, d'une nature faible, bonne par excellence, n'imposait pas assez à la multitude, et ses États fussent tombés dans le plus déplorable

état d'anarchie, sans les secours efficaces du Grand comte de Sicile, qui était, pour ainsi dire, le bouclier de toute sa famille.

Cette fois ce fut Richard, fils de Jourdain, comte d'Averse, qui appela à son aide le comte Roger sur le continent.

Richard, encore enfant, avait perdu son père; les Lombards, dont la principauté de Capoue était remplie, profitèrent de cette occasion pour reconquérir leur indépendance, et chasser le jeune prince de Capoue. Lorsque celui-ci fut en âge de combattre et de connaître ses droits; n'étant pas assez puissant pour reconquérir cette principauté par lui-même, il s'adressa au duc de Pouille et au Grand comte de Sicile, ses parents (1). Pour les intéresser tous deux plus vivement en sa faveur, le jeune comte d'Averse déclara la principauté de Capoue domaine féodal du duché de la Pouille, ce que Robert Guiscard n'avait jamais pu obtenir ni par force, ni par prière, ni par artifice (2), et il

(1) Son grand-père, Richard, premier prince de Capoue, avait épousé une sœur de Roger, comte de Sicile.

(2) *Inveghes*, pages 141, 148.

Malaterra, lib. IV, cap. XXVIII.

concéda à Roger, en toute propriété, la ville de Naples.

Le duc Roger avait donc grand intérêt à venir en aide au comte d'Averse ; aussi, craignant que le Grand comte, fatigué de ses continuelles excursions sur le continent, ne mît quelque lenteur dans cette affaire, il envoya la duchesse elle-même supplier Roger de ne point tarder à venir. Celui-ci assembla à la hâte une armée considérable et alla rejoindre le duc et le comte d'Averse sous les murs mêmes de Capoue.

Aussitôt son arrivée, le comte Roger prit le commandement en chef du siége. Il entoura d'abord la ville d'un réseau formidable de troupes ; et, comme il avait à sa disposition un grand nombre de soldats, il en dissémina une partie dans la campagne avec ordre de ravager tout le pays d'alentour. Les habitants, trop faibles pour résister à des ennemis qui venaient ainsi les assaillir à l'improviste, virent leurs moissons détruites, leurs maisons incendiées, et s'enfuirent pleins de terreur errant dans les campagnes, sans refuge et sans abri. — C'était un spectacle déplorable de voir ce pays si riche et si fertile, maintenant dévasté par la flamme et n'of-

frant plus qu'un monceau de ruines et de cendres; mais le comte Roger savait, en agissant ainsi, jeter une grande intimidation dans le sein de la ville assiégée, et continuait en même temps le siége avec vigueur. Le Pape Urbain, désireux d'empêcher une plus longue effusion de sang, accourut en toute hâte dans l'espoir d'amener les partis ennemis à des voies de conciliation.

Les princes normands reçurent avec les plus grands honneurs le souverain Pontife. Toute l'armée s'agenouilla sur son passage pour recevoir sa sainte bénédiction, et le Grand comte Roger, accompagné du duc de Pouille et du jeune comte d'Averse, vint au-devant du Saint-Père avec les marques de la plus grande vénération et de la dévotion la plus sincère. — Urbain fut flatté d'un semblable accueil et en augura favorablement pour ses projets; il ne se trompait pas. Dès la première entrevue, les princes, afin de montrer leur soumission au Chef suprême de l'Église, remirent leurs intérêts en ses mains, et déclarèrent s'en rapporter entièrement à la décision du Pontife romain.

Dès le lendemain Urbain II entra dans Capoue et proposa aux assiégés de faire examiner par des

juges impartiaux nommés par lui-même, les droits de chacun, s'ils promettaient d'accepter leur décision et de s'y soumettre loyalement. Ceux-ci consentirent; mais la sentence des juges ayant été favorable au comte Richard, les habitants refusèrent d'ouvrir les portes de Capoue, et déclarèrent hautement ne point vouloir se soumettre à une décision injuste.

Le Pape indigné de cette injure et de ce manque de loyauté, avant de quitter le camp des Normands, se plaça solennellement près des murs de la ville sur le point le plus apparent, afin que les assiégés ne pussent rien en ignorer; et, revêtu de ses plus riches habits pontificaux, au milieu d'un religieux et solennel silence, il excommunia la ville de Capoue, et appela sur elle la colère du ciel. — La voix du souverain Pontife alla comme un écho sinistre retentir jusque dans les murs de la ville, et les habitants saisis de terreur se signèrent avec affliction. Pendant que la cité tout entière se courbait ainsi sous le poids de l'excommunication, l'armée des assiégeants retentissait de chants pieux et de cris d'allégresse; car le Pape parcourait les rangs, donnant à chacun sa

bénédiction; et les soldats agenouillés baisaient les longs plis de sa robe. — Urbain II se retira ensuite à Bénévent.

Le siége après son départ recommença furieux et acharné. A la tête des troupes on voyait toujours le comte Roger combattant malgré son âge avancé comme le plus jeune et le plus ardent de ses soldats. — La valeur du Grand comte de Sicile, l'amour aveugle de tous pour un chef si vaillant, inspirèrent aux habitants de Capoue une indigne pensée de trahison. A force de promesses et d'argent, ils corrompirent un capitaine grec nommé Sergius, dans lequel le comte avait toute confiance, et auquel il avait donné le commandement et la garde des sentinelles. Ce capitaine devait pendant la nuit pénétrer dans la tente de Roger et l'assassiner. Un de ces hasards miraculeux qui semblent envoyés par la volonté de la Providence sauva le noble comte de cette trame perfide à laquelle il devait trop sûrement succomber; car Sergius avait entraîné dans son parti un bon nombre de soldats.

Le comte Roger pendant son sommeil crut avoir une vision et entendre une voix qui lui disait : *Prends les armes, on te trahit.* — Frappé malgré lui

de ce songe extraordinaire, il se leva et prit les armes.

Mais nous laisserons le prince normand raconter lui-même ce fait extraordinaire dans tout l'enthousiasme de sa religieuse croyance.

. . . .

« Au nom du Dieu éternel, notre Sauveur Jésus-« Christ, l'an de l'incarnation MXCVIII (1).

« Le glorieux roi David, inspiré par le souffle di-« vin, a dit : Je raconterai tous tes miracles ; — c'est « pourquoi moi Roger, comte de Calabre et de Sicile, « je veux raconter ce fait qui est à ma connaissance.

. . . .

« La nuit de la trahison était venue ; et le comman-« dant de la ville de Capoue, ainsi que son armée, « était sous les armes, tandis que je me livrais au « sommeil. Une partie de la nuit s'était déjà écou-« lée, lorsqu'un vieillard au visage vénérable se « présenta à mes regards ; ses vêtements étaient dé-« chirés, et il ne pouvait retenir ses larmes. Je le « regardai et lui demandai la cause de ses sanglots

. . . .

(1) *Summonte*, lib. I. — 1098. f° 482, 483. — Acte de donation du comte Roger à saint Bruno et à ses successeurs.

Voir, pour le texte latin, les notes à la fin du volume. N° II.

« et de ses pleurs; et il me parut qu'ils redoublaient « à mes paroles.

« Je renouvelai ma question; il me répondit « alors :

« — La vie des chrétiens tes soldats ainsi que la « tienne est menacée, lève-toi avec courage, prends « les armes, et puisse Dieu t'accorder le salut à toi « et à tes guerriers!

« Tout dans ce digne vieillard me reproduisait « les traits du vénérable père Bruno. — Je me ré- « veillai saisi d'une grande terreur par suite de « cette vision. Je pris aussitôt les armes en criant, « et en ordonnant aux chevaliers de monter sur « leurs chevaux afin de s'assurer de la vérité. — « A mes cris et à ce bruit soudain, l'indigne Sergius « et ses complices s'enfuirent vers la ville, espérant « trouver un refuge auprès du chef qui leur avait « inspiré cet odieux projet; mais mes soldats ar- « dents à leur poursuite en prirent cent soixante- « deux, tant blessés que sains et saufs. — C'est « ainsi que par la découverte de cet odieux com- « plot, nous avons été convaincus de la vérité de « ma vision.

« Le 29 juillet avec la volonté de Dieu je suis

« retourné à Squillace après la prise de Capoue. « J'y tombai malade. — Le vénérable père Bruno, « accompagné de quatre de ses frères, vint à moi ; « tous cinq m'encouragèrent par leurs paroles « pieuses et consolatrices : lorsque je racontai ma « vision à ce saint homme en lui rendant grâce « d'avoir ainsi pensé à moi dans ses prières, il m'as-« sura avec une grande humilité que ce n'était « point lui, mais l'ange du Seigneur qui veille sur « les chefs chrétiens au milieu des combats. Je le « priai humblement de recevoir par amour pour « moi de larges donations dans mes possessions de « Squillace; il me refusa en disant qu'il avait « quitté la maison de son père et la mienne, afin « de s'éloigner des choses du monde, et servir « librement son Dieu (car il avait été pour ainsi « dire le premier de ma maison); et j'eus grand'-« peine à obtenir de lui qu'il reçût un modique « présent.

« Néanmoins je te donne à toi saint père Bruno et « à tes successeurs, comme esclaves, cent douze « paysans ainsi que leurs descendants à perpé-« tuité, en quelques lieux qu'ils établissent leurs « demeures, avec tous leurs biens, afin qu'ils

« relèvent de toi et de tes successeurs; ces serfs « sont les traîtres qui s'étaient réunis pendant « le siége de Capoue à l'infâme Sergius. Mon « intention était à mon retour de Squillace de les « livrer aux supplices et à la mort, ainsi qu'ils « l'avaient mérité; je leur ai fait grâce à cause « de tes prières; aussi je les soumets eux et « leurs enfants, et les enfants de leurs enfants « à toi et à tes successeurs, comme t'appartenant pour toujours ainsi que des serfs et des « vilains (1). »

Tel est le privilége accordé par le comte de Sicile au saint père Bruno et à ses successeurs, en mémoire de ce qu'il avait été si miraculeusement sauvé du poignard des assassins.

Les habitants de Capoue, réduits à la dernière extrémité par la vigueur des assiégeants, avaient mis leur dernier espoir dans cet acte de trahison; voyant leur artifice découvert, et leur odieux projet détruit, ils furent forcés de cesser une résistance

(1) *Summonte,* lib. I, f[os] 482, 483 :
Hoc privilegium scriptum est secundo augusti 1098, vii ind.
« Rogerius comes. — Adelays comitissa. »
Voir pour le texte latin de ce privilége les notes à la fin du volume. N° II.

devenue inutile, et se rendirent après un siége de quarante jours (1).

Le comte d'Averse entra triomphalement dans Capoue. — Loin de tirer une juste vengèance de cette ville si longtemps et si insolemment rebelle, il suivit le conseil que lui donna le comte de Sicile, et afin de se concilier les esprits, il usa de clémence, seulement il eut soin de garnir la citadelle de troupes nombreuses, et choisit pour demeure la plus haute tour, afin de faire comprendre aux habitants qu'il prétendait à l'avenir les dominer en maître, et punir la moindre révolte avec une extrême sévérité.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la question, du reste peu importante, de savoir si, après la prise de Capoue, le Grand comte de Sicile alla d'abord à Mileto ou à Salerne (2), mais les deux

(1) *Anon. Casin. Chron.*

Dux Rogerius cum Comite Rogerio Capuam per quadraginta dies obsidens capit.

Baronius, t. II, — an. 1097, — n°s 14, 15.

(2) *Malaterra*, lib. IV, c. XXIX :

Papa urbem redditam et pacem inter ipsos factam audiens.... quia Ducem et Comitem Salernum fecessisse audivit.

Inveghes, t. III :

Adunque nella campagna, e nell' assedio di Capua s' ingravidò

faits suivants sont positifs; — le premier, que la comtesse Adélaïde accoucha à Mileto, en Calabre, d'un enfant mâle, auquel on donna le nom de Roger, et qui fut solennellement baptisé par saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux (1). — Le second, que le Grand comte étant tombé malade à Salerne, le Pape et Roger eurent en

Adalesia, ma dopo andò a partorire in Mileto di Calabria un figlio maschio.

Burigny, t. I, p. 411 :

Après la réduction de Capoue, le comte et la comtesse Adélaïde allèrent à Mileto. La comtesse y accoucha du prince Roger.

(1) *Blasi*, t. VIII, p. 65 :

Da Squillaci guarito da' suoi malori passò il gran conte in Mileto dove si trattenne verisimilmente finoche partorì la contessa Adelaide, e si fe il solenne battesimo da quello istituro de Certosini, che accadde nel febbrajo del 1099.

Inveghes, t. III, (traduction) :

La première fois qu'il conduisit dans le camp avec lui la Grande comtesse Adélaïde, dit Malaterra, *Imprægnavit Adalesia de Comite Rogerio an. Dom. inc.* 1097.

Donc, dans la campagne, et pendant le siége de Capoue, elle devint grosse; mais elle alla ensuite accoucher à Mileto, en Calabre, d'un enfant mâle, lequel fut baptisé par saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux. Dans l'hymne qu'il fit en l'honneur de la naissance de ce prince, hymne écrite sur parchemin dans *Camillo Tutino*, et que j'ai lue dans les manuscrits normands et gaulois d'*Antonino* — *Laminius est patrinus.... Nobilis Normannicus.... Tumque sacro de lavacro.... Olivo Bruno inungitur.... Felix omen tenet nomen.... Puer hic Rogerius.... Militensis noostensis.... Gaudebat Ecclesia....* Et d'après le privilége que je rapporte, il est certain que la grossesse de la comtesse date ou de mars ou de juin, et par conséquent la naissance de Roger fut ou en décembre de cette année, ou en mars de l'année suivante.

cette ville la fameuse conférence dont les résultats furent si importants pour l'indépendance de la Sicile.

Urbain II apprit à Bénévent l'heureuse nouvelle de la prise de Capoue; il se hâta d'aller rejoindre le comte Roger à Salerne, désirant avoir un dernier entretien avec le prince normand avant que celui-ci retournât en Sicile. — Le souverain Pontife tenait le comte en si grande estime et si véritable affection, qu'avant même d'assister à la réception solennelle préparée en son honneur avec une grande pompe, il se rendit secrètement à la demeure de Roger, pour l'embrasser et le féliciter de l'heureuse issue du siége de Capoue.

Cette première entrevue fut seulement un échange de paroles affectueuses entre le souverain Pontife et le prince normand; après quoi Urbain II retourna au palais où s'étaient réunis le clergé et les hauts seigneurs du comté.

Le lendemain de ce jour il y eut un grave entretien entre le Pape et le Grand comte, à l'occasion de la nomination de l'évêque de Trayna comme légat apostolique du saint-siége en Sicile, cette

nomination ayant eu lieu sans que le comte eût été préalablement consulté.

Le Pape et le comte de Sicile avaient toujours vécu ensemble dans le plus parfait accord, le Pape, parce qu'il regardait Roger, parmi tous les princes de la chrétienté, comme son plus ferme, son plus sûr, son plus inaltérable appui ; — le comte, parce qu'il puisait dans les idées religieuses, dont Urbain était la personnification sur la terre, sa force et sa puissance. Il était prêt aux plus grandes concessions vis-à-vis du saint-siége, pour perpétuer une bonne intelligence dont il était à la fois fier et désireux, par vraie religion d'abord, ensuite par politique. Le passé, qui est l'expérience, et dont les graves leçons gouvernent le présent et enseignent pour ainsi dire l'avenir, lui avait appris que, malgré leur puissance et leur orgueil, tous les souverains de la terre devaient courber la tête devant cette royauté religieuse représentée par le Pontife de Rome; et que les foudres de l'excommunication, fussent-elles injustes, portaient le trouble et l'hésitation dans les armées les plus puissantes, qu'elles faisaient trembler les serviteurs les plus fidèles, et réduisaient à l'isolement et à l'abandon

une tête couronnée, quel que fût l'éclat de son trône. — Il avait toujours devant les yeux l'empereur d'Allemagne, ce monarque si fier, si orgueilleux, brisé comme un enfant dans sa lutte avec l'inflexible moine de Cluny, Grégoire VII. Il le voyait dépouillé de son manteau royal, nu-pieds, couvert d'un cilice, passant trois nuits d'hiver dans la cour de son royal palais de Canosa, pendant que la neige couvrait la terre, et n'obtenant, pour prix d'une si grande humiliation et d'une si rude pénitence, que la main du Pontife à baiser et la sainte communion, sans que celui-ci voulût rien retrancher de ses prétentions.

Ce spectacle avait profondément frappé le Grand comte de Sicile; s'il était bien décidé à ne permettre aucun empiétement injuste, et à n'accéder à aucune prétention arbitraire, toutefois les tristes événements dont il avait été le témoin, lui avaient clairement démontré qu'il fallait maintenir ses droits par l'adresse plutôt que par la force, ne pas lutter ouvertement, mais marcher incessamment vers son but, et éviter les obstacles, au lieu de vouloir les briser. — Le comte Roger, surtout, n'oubliait pas qu'il était fort par l'épée et non par le droit.

Autour de lui s'agitaient des ambitions et des rivalités sans nombre; il les dominait par l'éclat éblouissant de ses victoires : mais toute puissance, qui dans ses États prévaudrait à la sienne, pouvait détruire en un jour tant d'années de gloire, et de combats incessants. — C'est pourquoi, tout en conservant le langage d'un chrétien religieusement soumis et dévoué au saint-siége, il se plaignit amèrement au Pape de la nomination de l'évêque de Trayna, en qualité de légat apostolique en Sicile, et laissa doucement entrevoir au souverain Pontife que cette nomination étant une atteinte évidente à ses droits, elle ne pouvait être maintenue. Les paroles du comte, bien que respectueuses, étaient fermes et précises.

Il n'est pas inutile de dire, à ce sujet, quelques mots sur la position des princes de la chrétienté à cette époque vis-à-vis du saint-siége.

Lorsque le moine Hildebrand, qui prit le nom de Grégoire VII, fut élevé au souverain Pontificat; les formes de l'Église primitive subsistaient encore; et les empereurs de Germanie, par suite de leur ancienne juridiction sur l'État romain, confirmaient le choix et l'élection des évêques de Rome.

La Papauté même était accordée par eux comme un privilége particulier.

Dès que les souverains Pontifes eurent conquis la souveraineté de Rome; non contents de s'être relevés de la domination qui pesait sur eux, ils prétendirent, à leur tour, la faire peser sur les autres nations. Grégoire VII, si entier dans ses pensées de souveraineté, si ambitieux pour le présent et pour l'avenir, si jaloux de rendre l'autorité ecclésiastique complétement indépendante du pouvoir civil, voulut priver les souverains du droit de donner l'investiture aux évêques élus dans leurs États, droit qu'ils avaient toujours possédé, et qu'ils n'avaient jamais cessé d'exercer.

Cette prétention injustement ambitieuse du saint-siége, et surtout le concile convoqué à Rome, dans lequel il avait été déclaré hautement et solennellement qu'aucun souverain ne pouvait donner aux évêques la pastorale et l'anneau, symbole de l'investiture, firent naître le schisme fatal qui divisa si longtemps l'Église et l'Empire, et fut, pendant tant de siècles, une source de troubles, de discordes et de guerres.

Engagé dans une guerre sérieuse avec l'empe-

reur d'Allemagne, Grégoire VII n'avait pu refuser au comte Roger de consacrer l'évêque de Trayna, élu par ce prince; car les Normands s'étaient toujours montrés dévoués au saint-siége, et pouvaient, dans ce moment de crise extrême, être d'un grand secours au Pontife. Celui-ci était doué d'un jugement trop profond, d'un esprit trop subtil, pour n'avoir pas deviné que les nouveaux conquérants, au milieu de tous ces empires affaiblis et chancelants, trouvaient la vie à cette même source où d'autres ne pouvaient ranimer leurs forces épuisées; qu'ils étaient forts à côté, ou peut-être même à cause de la faiblesse des autres, et qu'ils portaient sur leurs fronts hautains un avenir de grandeur et de souveraineté. La même cause pour laquelle il avait levé l'excommunication lancée contre eux, le rendait prudent et circonspect. — Il ne voulut point toutefois consacrer par un précédent fâcheux, ce qu'il regardait comme un empiétement sur les droits de l'Église, et s'il confirma l'évêque de Trayna par égard pour le comte de Sicile, ce fut en déclarant cette élection illégale, puisque le légat apostolique n'y était point intervenu.

Ainsi cette concession n'engageait en rien, et

n'était point le principe ou la base de concessions futures. Le comte Roger l'avait bien compris; mais confiant dans l'avenir, comme il l'avait été dans le présent, il accepta sans murmurer, et attendit.

Au moment de la lutte entre l'Église grecque et l'Église latine, et lorsque l'élection d'un antipape faisait du trône pontifical un champ de bataille, et divisait les fidèles en deux camps bien distincts, le pape Urbain II eut de longues conférences avec le Grand comte à Trayna; et sans nul doute, cette importante question y fut traitée. Les diplômes des évêques, dont nous avons donné la teneur, en font foi. — Roger venait d'achever la conquête de la Sicile; vainqueur de tous ses ennemis, il pouvait faire valoir énergiquement ses droits, tandis que la position du saint-siége, embarrassée et douteuse, ne permettait pas à Urbain de défendre avec opiniâtreté, et surtout avec succès, l'autorité pontificale; d'un autre côté les Normands étaient les véritables alliés de l'Église, et le Pape pouvait espérer d'eux seuls aide et soutien dans cette lutte terrible que la mort de Grégoire VII avait laissée ardente et inachevée. Il trouva cependant le moyen d'accéder aux demandes du comte, sans

toutefois renoncer ouvertement aux prétentions du saint-siége, en lui donnant le titre de *légat pontifical*.

Ainsi, en droit, le souverain Pontife ne perdait rien, et par le fait, cependant, le prince normand acquérait tout.

Comme nous l'avons démontré plus haut lors de la nomination des évêques de Catane, de Girgenti, de Syracuse, de Mazara, etc..., la bulle que le pape Urbain II promulgua en 1098, pour satisfaire aux justes réclamations du comte, ne fut que la confirmation authentique et solennelle d'un droit dont le prince normand avait déjà usé précédemment, et que le souverain Pontife avait accepté sans réserve, en consacrant les nominations des évêques élus par le comte (1).

Ce privilége est le plus beau qui ait jamais été accordé à aucun prince de la chrétienté; il prouve combien le guerrier normand était haut placé dans l'estime et dans la considération du saint-siége. — C'est un des titres les plus curieux que

(1) Il suffit de lire le texte de cette bulle pour en acquérir la certitude. « *Idcirco de tuæ probitatis sinceritate plurimum confidentis, sicut verbis* « *promisimus, etiam litterarum auctoritate firmamus.* »

renferme l'histoire ecclésiastique de toutes les époques, et il est important de le connaître et de l'approfondir dans toutes ses parties, car il eut, dans l'avenir, la plus grande influence sur la puissance et la grandeur de la Sicile.

Urbain, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très-cher fils Roger, comte de Calabre et de Sicile, salut et bénédiction apostolique.

Comme il a plu à la Majesté divine d'exalter votre prudence par un grand nombre de succès et de triomphes, et que votre courage a étendu la foi du Christ bien avant sur la terre des Sarrasins, et qu'elle a donné de plusieurs manières le témoignage de son dévouement au saint-siége, nous vous adoptons pour le fils très-chéri de l'Église universelle; c'est pourquoi, plein de confiance dans votre foi religieuse, nous vous confirmons, par l'autorité de cet écrit, ce que nous vous avions déjà promis par nos paroles : c'est-à-dire que, pendant tout le temps de votre vie, ou de celle de votre fils Simon, ou de quelque autre que ce soit, votre légitime héritier, nous n'enverrons jamais dans vos États aucun légat de l'Église romaine sans votre volonté et votre consentement. Nous voulons, au

contraire, que tout ce qui serait accompli par l'entremise d'un légat le soit par votre sagesse, quand nous vous requerrons pour le salut des églises qui sont sous votre domination, et pour l'honneur de saint Pierre et du saint-siége apostolique, auquel vous avez été jusqu'à ce jour religieusement soumis, et que vous avez, en toutes occasions importantes, secouru avec fidélité et promptitude. Si l'on célèbre quelque concile, et que nous vous mandions d'envoyer vers nous les évêques et les abbés de votre domination, nous vous accordons le droit d'envoyer ceux que vous voudrez et le nombre que vous voudrez, en conservant les autres pour le service et la garde de vos églises.

Que le Seigneur tout-puissant dirige vos actions selon sa volonté, et, vous accordant l'absolution de vos péchés, qu'il vous donne la vie éternelle.

Donné à Salerne, par les mains de Jean, diacre de l'Église romaine, le troisième des nones de juillet, — indication septième, l'an XI du Pontificat du saint-père Urbain II (1).

Certes, ce privilége n'eût point attiré pendant

(1) Voir, pour le texte latin de cette Bulle, les notes à la fin du volume. N° III.

plusieurs siècles l'attention générale, et n'eût point monté à un si haut degré la puissance des princes normands, si ces princes n'y eussent acquis que le droit, en possession duquel est chaque souverain, de refuser l'entrée de ses États à tout représentant d'une puissance étrangère, lorsque ce représentant ne lui agrée pas, soit par le fait de son élection, soit à cause de sa personne; de régler selon les saints canons les affaires ecclésiastiques de son royaume, et de ne laisser sortir que selon sa volonté quiconque est attaché au service militaire, civil ou religieux. — Mais dans ce moment décisif, dans cette période de luttes continuelles, d'ambitions audacieuses, d'empiétements injustes; lorsque chacun tirait pour ainsi dire à soi ce qu'il croyait pouvoir arracher impunément à un autre, lorsque les Pontifes romains voulaient soumettre tout ce qui les entourait à leur autorité suprême, et marchaient tenant leur sceptre d'une main, l'excommunication de l'autre, c'était un privilége immense pour un souverain de recevoir le titre de légat pontifical, et d'échapper pour ainsi dire à la juridiction dominatrice du saint-siége. Il faut surtout considérer que ce privilége donnait le pouvoir

de décider en dernier appel des causes appartenant aux tribunaux ecclésiastiques, lesquelles autrement devaient être portées à Rome pour y être jugées.

Ce fut la première base de ce tribunal si célèbre en Sicile, et que l'on appelait *le tribunal de la Monarchie.*

Voici quel était ce tribunal, ses droits et ses prérogatives.

Le prince avait le pouvoir de nommer un ecclésiastique qui portait le titre de juge du tribunal de la Monarchie comme légat du siége apostolique. — Il exerçait la juridiction ecclésiastique, comme représentant le roi en cette qualité de légat, et avec subordination au saint-siége; il connaissait de toutes les causes ecclésiastiques civiles et criminelles, non en première instance, mais sur les appellations ou les plaintes qui lui étaient portées des jugements des Ordinaires, et il avait en outre le droit de connaître en première instance des causes des exempts et de ceux qui relevaient régulièrement du saint-siége.

Les appellations des évêques n'y étaient point portées avant d'avoir été jugées par les archevê-

ques. — Si les sentences portaient excommunication contre les appelants, le juge de la Monarchie avait le pouvoir d'en donner absolution avec la clause *cum reincidentia* appelée en France *absolutio ad cautelam*.

Le juge de la Monarchie recevait au nom du saint-siége les plaintes et les griefs des accusés ou condamnés; il instruisait les procès, et jugeait de la validité ou de l'invalidité, de la justice ou de l'injustice des jugements rendus par l'Ordinaire, ou du fond de la cause même.

Dans les affaires portées devant lui en première instance, s'il prononçait la nullité de la sentence, elle demeurait sans effet; si au contraire il la déclarait juridique, il la renvoyait pour la satisfaction et l'absolution aux Ordinaires; et, en cas d'appel dans les sentences rendues en première instance par le juge de la Monarchie, le vice-roi commettait d'autres juges pour prononcer sur l'appel, jusqu'à trois sentences conformes, suivant les règles de droit. Dans les causes qui ne pouvaient pas être jugées sur les lieux ou qui devaient être portées par appel à la personne du Pape, les parties pouvaient se pourvoir à Rome avec la permission du roi ou de son vice-roi.

Le juge de la Monarchie avait, en outre, le droit de connaître des appellations ordinaires *Per viam gravaminis*. — Ce juge en était séculier (1).

Après la bulle d'Urbain II, promulguée en 1098, les historiens se taisent sur la vie du Grand comte Roger; cependant il ne mourut que trois ans plus tard. Il semblerait que les exploits guerriers aient seuls des droits à la gloire de la postérité. Lorsque l'épée du comte fut rentrée au fourreau, les chroniqueurs ont fermé brusquement le livre de sa vie; ils ont raconté avec grande pompe ce qui se conquiert par le glaive, sans s'arrêter un seul instant à ce qui se conquiert par l'intelligence, cette autre épée puissante que Dieu a donnée à l'homme; ils ont compté pour quelque chose les travaux accomplis par la valeur des armes, et non ceux qui le furent par le rude labeur d'une pensée ferme et infatigable.

Cependant, après avoir arraché aux infidèles cette terre si longtemps battue par les orages de la guerre, corrompue par la mollesse et le désordre, il y avait encore pour le comte Roger une grande tâche à accomplir; c'était de reconstituer la vie in-

(1) *Défense de la monarchie de Sicile*, par Dupin, c. VII.

térieure du pays et de fonder un gouvernement civil, comme il avait fondé un gouvernement religieux; d'établir pour tous des lois sévères autant que justes, et devant lesquelles devaient s'incliner sans murmurer les différentes nations qui habitaient la Sicile; c'était enfin de faire régner la tranquillité, l'union et la paix, là où il n'y avait que discorde, licence et débauche. — Il s'agissait surtout de dompter l'orgueil ambitieux et l'insubordination des seigneurs toujours prêts à lever l'étendard de la révolte, et de les rendre vassaux soumis et tributaires réguliers. — Une administration sagement combinée, invariable dans son principe, pouvait seule établir une domination forte et calme, et assurer au Grand comte, pour lui et ses descendants, la possession glorieuse de cette nouvelle conquête.

CHAPITRE HUITIÈME.

1098 — 1101.

SOMMAIRE :

Administration intérieure de la Sicile, fondée par le comte Roger. — Réunion du pouvoir civil et religieux en la personne du comte Roger. — Différentes nations habitent la Sicile. — Division de cette île. — Étendue du *val-di-Demona*. — Du *val-di-Noto*. — Du *val-di-Mazara*. — Impossibilité de soumettre le pays à des lois générales. — Chaque peuple habitant la Sicile conserve le droit de se régir par ses propres lois. — Trois langues sont en usage. — Institution des droits féodaux. — Les *Allodiali*. — Citations du moine *Gregorio*. — Division des domaines de la Sicile. — Principe du Droit féodal. — Différentes classes de feudataires. — De la nature des concessions faites par le prince suzerain. — Le comte de Sicile, vassal du duc de Pouille. — Diverses catégories des domaines seigneuriaux dits de *premier ordre* ou de *second ordre*. — Des devoirs des vassaux envers leur suzerain. — Terme générique de *Barons* appliqué à tous les vassaux. — Cérémonies de l'investiture d'un bien féodal. — Donations héréditaires. — Différents tributs des feudataires. — Obligations militaires des seigneurs. — Conseils publics. — Concessions faites aux églises et aux prélats. — Leurs droits et leurs prérogatives. — Dispenses qui leur furent accordées. — Nécessité absolue de la dépendance féodale. — Cours et tribunaux. — Différentes charges. — Les *stratigoti* et les *vice-comiti*. — Leurs attributions. — Le Droit lombard. — Tribunaux civils. — Le Code Justinien. — Les naturels de l'île conservent l'usage du Droit romain. —

Mort du comte Roger. — Inscription gravée sur son tombeau. — Résumé de son caractère et de ses conquêtes. — Parallèle entre Guillaume le Conquérant et le comte Roger.

Notre intention n'est pas ici de faire une histoire du droit public en Sicile, ou d'entrer dans tous les détails intimes et spéciaux de l'administration intérieure des tribunaux, de la juridiction, du corps législatif, du parlement, et de la fondation des cours civiles et religieuses; mais il n'est pas inutile, au point où nous en sommes arrivés dans cette histoire, de jeter un coup d'œil général sur le gouvernement intérieur fondé avec tant de soin et de sagesse par le Grand comte Roger en Sicile, et d'après lequel, sauf les modifications nécessaires à toute civilisation qui marche, à tout empire qui grandit et s'étend, se régirent les princes ses successeurs; car ce travail laborieux de la paix auquel il employa les dernières années de sa vie fut le complément de ses victoires.

La réunion du pouvoir civil et religieux en sa personne lui fut d'une grande utilité pour la force et l'affermissement de son gouvernement, en ne laissant pas une autorité rivale s'établir au sein

de ses États, et en augmentant envers lui, qui était investi de cette double dignité, la soumission et le respect.

Le gouvernement intérieur de l'île était d'autant plus difficile à établir et à régulariser, que différentes nations, comme nous l'avons dit plus haut, toutes dissemblables d'origine, de langage, de religion, de lois, de coutumes et de mœurs, étaient répandues sur toutes les parties de l'île.

La Sicile était divisée en trois provinces qui portaient chacune le nom de *Val*.—Le *val-di-Demona*, — le *val-di-Noto*, — le *val-di-Mazara*.

Cette division fut créée par les Sarrasins.

Le *val-di-Demona* comprenait les villes de *Zancla*, *Melazzo*, *Cefalu*, *Tauromana* (1).

Le *val-di-Noto* comprenait *Catina*, *Augusta* et *Sarkusa* (2).

Le *val-di-Mazara*, le plus considérable des trois, comprenait *Balirmu*, *Drabni* et *Giargenta* (3).

Nous ne pensons pas qu'on lise sans intérêt

(1) *Zancla* (Messine). — *Melazzo*. — *Tauromana* (Taormine).

(2) *Catina* (Catane). — *Augusta*. — *Sarkusa* (Syracuse).

(3) *Balirmu* (Palerme). — *Drabni* (Trapani). — *Giargenta* (Agrigente).

les détails suivants sur le gouvernement intérieur de la Sicile pendant la domination des Sarrasins; ils forment une introduction nécessaire aux différentes questions que nous allons aborder.

Du temps des Sarrasins, la Sicile appartint successivement à deux dynasties : aux *Aglabites* d'abord, qui furent les premiers conquérants, et ensuite aux *Fatémides,* qui la leur enlevèrent.

Sous les premiers, l'île fut gouvernée par un *Wali* qui dépendait des princes africains et dont les fonctions équivalaient à celles de gouverneur (1). — Cette charge fut confiée, pour la première fois, par Liadath-Allah, en l'an 835, à Mohamed Ben-Abd-Allah, l'un de ses cousins, qui avait une grande renommée de sagesse : aussi les Émirs africains confirmèrent avec joie cette élection d'un nouveau *Wali* faite par la nation. A la mort de l'un de ses gouverneurs de provinces, la nation n'avait pas le droit d'élec-

(1) *Compendio della storia di Sicilia da Nicolo Maggiore*, lib. II. — f° 145 :

La nostra isola appartenne a due dinastie, gli Aglabiti che la conquistarono, ai Fatemidi che a questi la tolsero. Sotto il governo degli Aglabiti si reggeva l'isola per un *Wali* ossia un governante che dipendeva in tutto dai principi Africani.

tion; dans l'origine seulement, elle se l'attribua, et les Émirs ne s'y opposèrent point, pour ne pas s'aliéner une armée redoutable dont ils avaient grand besoin; mais lorsque leur puissance se fut consolidée, les Émirs nommaient les *Wali* selon leur propre volonté et les envoyaient directement d'Afrique.

En effet, en 871, les Siciliens avaient élu un nouveau gouverneur nommé Mohamed Ben-Abi-Al Hosein; mais l'émir Ziadath-Allah ne voulut pas confirmer ce choix, et envoya Rabbach Ben-Zakub pour occuper ce poste important. — Depuis lors, on n'a plus d'exemple d'un *Wali* choisi directement par la nation. Ce gouverneur ne jouissait d'aucun des droits attachés à la souveraineté : il ne pouvait promulguer aucune loi nouvelle, établir aucun impôt, former aucune alliance, ni déclarer la guerre, ou battre monnaie en son propre nom, ou jouir des autres priviléges que la loi mahométane accordait aux souverains (1); ses fonctions se rédui-

(1) *Compendio della storia di Sicilia*, etc.

I Wali Siciliani non avevano alcun dritto che addimostrava sovranità; non potevano ordinare nuove leggi, non imporre nuovi tributi, non fare propria l'entrata reggia; non stringer lega, nè romper guerra, non bat-

saient à gouverner les localités sous la dépendance immédiate des princes africains. — Lorsque les Fatémides succédèrent au trône, Mohamed Ben-Al-Aschaat ayant fait connaître au calife Mansur la nécessité de donner une meilleure forme de gouvernement à la Sicile, celui-ci lui accorda le droit d'avoir un Émir en propre. Le premier fut nommé en 947. Les Émirs, ainsi que les *Wali*, habitèrent toujours la ville de Palerme, que les Sarrasins appelaient *Balirmu*. Les magistrats inférieurs n'étaient pas particuliers à la Sicile et étaient les mêmes que pour la nation musulmane. Ainsi les *Kadhi* étaient juges de première instance et résidaient dans les villes un peu importantes. On les choisissait parmi les docteurs en droit appelés *Fakihi*; le gouvernement musulman avait pour eux une grande considération, et les admettait souvent à délibérer sur les affaires d'État. Les arrêts du *Kadhi* étaient soumis au *Moufti*, juge d'appel résidant toujours dans la métropole. Un magistrat supérieur recevait ordinairement la qualification de *Cheik*; le secrétaire du gouvernement se nommait *Kateb*; — le *Kaid*

ter moneta col proprio nome, nè godere gli altri privilegii che la religione maometta addiceva ai sovrani.

était chargé des expéditions militaires et commandait dans une province. Ce mot *Kaid*, altéré dans d'autres langues, fut changé en *Gayto* ou *Gaytus*, puis devint par la suite *Arcadius*, et enfin *Alcayde*, d'où est venu le nom actuel d'*Alcade*.

Tous les terrains qui appartenaient à l'État s'appelaient *doganoli*, parce que l'administration des revenus publics était dans les mains d'un conseil de ministres royaux, ou *Divan*, dont on a fait *Duan*, *Duana*, *Dogana* et *Douane*. — Le divan appelait ses registres de recettes *defter*, ou *libri defetarii*. Toutes les terres possédées tant par les Siciliens que par les Africains établis dans l'île, étaient sujettes au *Kareg*, soit impôt foncier. Cet impôt s'établissait sur chaque *alzug al kabar*, c'est-à-dire sur chaque paire de bœufs; ce qui indiquait l'étendue de terre sur laquelle on pouvait ensemencer trente mesures de froment. On n'a pu découvrir quel était pour chaque *alzug* de terre l'impôt payé par les Sarrasins siciliens; seulement, on peut croire qu'il était au-dessous du dixième des revenus : car l'émir Giaffar ayant converti le *Kareg* en *Aasciar*, ou *sixième*, les habitants se révoltèrent, et ne rentrèrent dans le devoir que quand Giaffar,

ayant été déposé, Achal, qui lui succéda, eut révoqué l'*Aasciar* et rétabli l'ancienne taxe du *Kareg* (1).

Les revenus publics, comme les affaires civiles, n'occupaient qu'un petit nombre de fonctionnaires. Il y était pourvu dans chaque ville par un receveur, appelé *Ahmal*, mais dans l'ensemble par le *Divan*. Sous la domination des princes Aglabites, le butin fait à la guerre ainsi que les revenus publics étaient portés en Afrique, et l'Émir de ce pays pourvoyait aux émoluments des agents politiques ou des employés de l'administration. C'est ainsi que la Sicile, dépouillée de ses richesses, tomba dans un terrible état de pénurie, aggravé par les invasions, le pillage continuel des villes et des campagnes, les meurtres et les séditions, conséquences inévitables du règne de la force et du despotisme. — Aussi le sort de la Sicile, à cette époque, était misérable; mais lorsque l'Émirat fut établi, dans

(1) *Compendio della storia di Sicilia*, etc.

Soltanto puossi aver per fermo che quella tassa fondiaria costava meno della decima del prodatto; imperciochè l'emir Giaffar avendo cambiato il *Kareg* in *Aasciar* o decima, i Siciliani si rebellarono, e allora si quietarono, quando deposto Giaffar e succeduto Achal, l'*Aasciar* fu rivocata, e rimessa in uso l'antica tassa del *Kareg*.

l'île même toutes les contributions se consommèrent à l'intérieur, et la Sicile, relevée d'un si grand abattement, commença à oublier ses calamités passées, et à redevenir puissante. Cette meilleure fortune ranima dans le cœur des Siciliens l'antique valeur, et il est juste de dire que l'Émirat prépara cet état de prospérité et de puissance auquel s'éleva l'île sous la sagesse et l'héroïsme des Normands.

Lorsque le comte Roger fonda la domination des Normands en Sicile, ce pays était peuplé de Sarrasins, de Grecs, et de tous ceux appelés du nom générique *Latins ;* ceux-là étaient les Naturels, les Francs et les Lombards. Il faut aussi y ajouter les Juifs, qui, établis en Sicile depuis les Romains, avaient continué, même sous les Sarrasins, à y demeurer (1).

Cette population si diverse et si nombreuse était

(1) *Considerazioni sopra la storia di Sicilia*, del canonico Gregorio, t. I, cap. I, f° 15 (trad.) :

Shigelgaite, femme de Robert Guiscard, en trouva à Palerme en 1089. Il y en avait même un si grand nombre que Beniamino de Tudela, voyageur juif du XII[e] siècle, en trouva deux cents à Messine en 1172 et quinze cents à Palerme.

Pyrrhus Roccus, an. 1089, t. I, p. 75. — *Itinerarium apud Caruso,* cap. I, p. 1000.

répandue indistinctement dans les villes et dans les campagnes; cependant le territoire qui s'étend du *val-di-Demona* jusqu'au détroit était en grande partie occupé par les Grecs, et Messine, échelle du commerce avec le Levant, donnait ainsi aux Grecs siciliens une communication plus facile avec la Romane. Les Sarrasins habitaient la partie de l'île qui regarde l'Afrique; et les Lombards s'étaient établis dans l'intérieur des terres. — Il eût été difficile, sinon impossible de soumettre indistinctement tous les habitants à des lois générales. C'eût été froisser, violer, pour ainsi dire, les habitudes de chaque nation, et jeter dans le pays encore si agité un germe de discorde et un principe d'anarchie. Le Grand comte de Sicile évita cet écueil devant lequel un homme moins sage et moins prudent se fût facilement brisé; il comprit qu'il fallait tracer lentement et laborieusement le sillon d'une administration intérieure, se contenter d'établir une base solide, inébranlable, mais pour les résultats s'en rapporter à l'avenir.

Le prince normand permit donc à toutes ces peuplades différentes de se régir d'après les lois de leur pays; il fit plus : il respecta les mœurs, les

coutumes et la religion de chacun, même celle des Juifs. Ceux-ci conservèrent toute liberté civile et religieuse, et, moyennant un tribut auquel ils avaient été soumis par les Sarrasins et qu'ils continuèrent à payer aux Normands, il leur fut permis de prêcher et d'exercer leur propre religion dans leurs synagogues et de posséder leurs biens en toute propriété. Par suite de cette autorisation, ils avaient des notables juifs dont les actes avaient toute valeur sans être soumis aux règles en usage parmi les chrétiens (1). Les Grecs et les Siciliens continuèrent, après la conquête du comte Roger, à se gouverner par le *Code Justinien*; — les Lombards vécurent selon les règles et les coutumes de leur pays; — le *Koran* resta toujours la loi suprême des Sarrasins, et les Normands apportèrent la législation des Francs. Par suite de ces concessions, trois langues se trouvèrent en usage en Sicile. Dans les actes, ainsi que dans les registres

(1) Gregorio, *Compendio sopra la storia di Sicilia*, lib. I, cap. I, fº 15:

Quindi aveanvi ancora i notari Giudei, agli istrumenti dei quali davasi tutto il valore, comecchè mancassero delle solennità che usavansi tra i christiani.

Consuet. Panormit., cap. XXXVI.

du gouvernement et dans les archives publiques, le grec, le latin et l'arabe étaient également employés; conséquemment, tout ce qui était rendu public devait l'être dans ces trois langues, et ce siècle a laissé des diplômes, des inscriptions et des monnaies qui en font foi (1).

Certes, le comte Roger se créait de grandes difficultés; mais en rendant par le fait même de ces difficultés la sécurité à chacun, il consolidait sa puissance et l'affermissait énergiquement sur d'autres points.

Ainsi fut fondée en Sicile l'institution des Droits féodaux qui devint peu à peu le Droit public des Siciliens.

Avant l'arrivée des Normands, la féodalité était complétement inconnue en Sicile. D'après quelques historiens ce pays aurait été à cette époque entièrement divisé en domaines féodaux; mais ils ne citent aucune preuve de cette division absolue; nous croyons au contraire que le comte Roger disposa seulement des biens qui, ayant appartenu aux

(1) *Rerum arabicarum amp. coll.*, p. 176, *et diplomata hist. Monregalensis Ecclesiæ edita ab Michaele di Judice*, p. 8. — Gregorio, t. I, c. I, fº 17.

principaux Sarrasins chassés de l'île, devenaient sa propriété par droit de conquête. — Ce fut la plus grande partie de l'île, il est vrai ; mais il resta les possesseurs de propriétés franches qui furent appelés *Allodiali*, pour les distinguer des feudataires ; et comme dans la langue teutonique on appelle une ville *un Bourg*, les habitants prirent le nom de *Bourgeois* et les chefs celui de *Bourgmestres*.

Le moine Gregorio a fait des recherches très-étendues et très-savantes sur le Droit public sicilien et sur l'introduction des droits féodaux en cette île ; voici ce qu'il écrit :

« Il y eut toujours en Sicile cette classe ancienne « et naturelle des possesseurs que les lois gothiques « et byzantines appellent la base fondamentale « d'un pays. Ces possesseurs maintenus par les « Arabes, tenaient leurs biens comme propriété « absolue en payant seulement le tribut imposé « par les Sarrasins à ceux qui, après avoir été « vaincus, refusaient d'embrasser la religion ma« hométane et conservaient le droit de professer « en toute liberté leur culte religieux (1). — Les

(1) *Malaterra*, p. 181 :
Hic christiani in valle Demonæ manentes sub Saracenis tributarii erant :

« propriétés de l'île se trouvaient dans cet état à « l'arrivée des Normands. Ceux-ci se présentèrent « aux habitants de la Sicile comme les libéra- « teurs de la tyrannie des Sarrasins. Il était donc « indispensable en détruisant l'ancien gouverne- « ment et en faisant dominer la religion chrétienne, « que les propriétés des insulaires fussent dé- « livrées du tribut auquel les Arabes les avaient « soumises. Aussi non-seulement ils furent main- « tenus par les Normands dans la possession de « leurs biens, mais ils les tinrent libres de tout « tribut et de toute servitude.

« En effet, si l'on eût conservé les impôts tels « qu'ils existaient, les habitants de la Sicile n'eus- « sent pas reconnu cette œuvre de libération que « les Normands proclamaient avoir accomplie (1). »

Dans la division qu'il fit du pays conquis, le comte Roger en conserva une partie comme patrimoine

de christianorum adventus gavisi illis occurrerunt multaque euxenia et donaria obtulerunt. Hoc excusationis contra Saracenos assumentes non quod causa amoris, sed ut seipsos et quæ sua erant tuerentur, hoc facerent.

(1) *Gregorio canonico,* lib. I, cap. II, f° 44.

Malaterra, cap. I, p. 182 :

Fratres vero Robertus et Rogerius utique eos cum maxima dulcedine suscipientes, multa beneficia se illis collaturos, si terra a Deo sibi concedatur, promittunt.

personnel et particulier; les autres terres furent distribuées à ses parents, à l'Église (ainsi qu'il a été relaté dans les diplômes cités précédemment), et aux principaux capitaines qui avaient combattu avec lui, et s'étaient le plus distingués par leur valeur et leur dévouement.

En développant la constitution des droits féodaux dans ses points les plus importants, nous expliquerons les conditions auxquelles ces différentes concessions furent faites.

Sous la nouvelle domination des Normands en Sicile, on ne vit pas seulement une nouvelle distribution des biens et des propriétés, mais encore de nouveaux titres, de nouvelles formes et de nouveaux usages. — Déjà la plus grande partie des royaumes fondés sur les ruines de l'empire romain avaient vu s'accomplir la grande mutation dans l'état des propriétés et des offices; cette mutation, après de lents et successifs progrès, avait atteint, dans ce siècle, toute sa force et toute sa maturité.

L'hommage et le serment de fidélité étaient la base de tous les actes politiques, le principe de toutes les possessions seigneuriales; toute conces-

sion où l'hommage n'était pas exigé était réputée servile. Les biens provenant de dépendance féodale étaient les seuls reconnus positifs et nobles; il s'ensuivit alors que l'on possédait sous le titre de fief non-seulement les biens propres, ou soit les *Allodi*, mais encore les rentes, les pensions et les offices.

Les biens féodaux étaient divisés en plusieurs classes; et les droits comme les obligations différaient selon l'extension des domaines et le titre des seigneuries.

Au premier rang étaient les comtés qui résultaient de plusieurs baronnies; — ensuite, les baronnies composées de plusieurs domaines féodaux; — et en dernier lieu, les simples feudataires. Donc, il n'y avait dans le royaume que des feudataires simples, des barons et des comtes. — Dans le principe, les concessions étaient gratuites, regardées comme des *bénéfices* et *dons libres*, et pouvaient être révoquées selon la volonté de celui qui les avait accordées; cependant il fut introduit plus tard de les faire pour un certain temps, puis à vie; quelques-unes même s'étendirent jusqu'aux enfants; et plus tard les biens des feudataires fu-

rent regardés comme héréditaires et devinrent le patrimoine d'une famille (1).

Telle était la composition des statuts féodaux, lorsque les Normands entrèrent en Sicile, et pour la première fois avec eux le régime de la féodalité.

Ainsi, dans les autres pays, cette institution, suivant la marche de toute chose qui commence, n'avait été admise dans son ensemble que successivement et par degrés; tandis qu'elle fut introduite tout d'un coup en Sicile dans toute sa force et toute sa vigueur, à cette même époque où Guillaume, le conquérant normand, établissait aussi en Angleterre les premières lois féodales. — Les domaines souverains eux-mêmes du comte Roger ne furent qu'une grande seigneurie féodale; et la concession de la Sicile faite au comte par son frère Robert Guiscard, portait comme condition expresse qu'il devait la lui reconnaître; ou, pour se servir de l'expression d'un écrivain du temps, *il lui donna l'investiture de toute l'île*. Donc le comte de Sicile

(1) *Can. Gregorio,* lib. I, cap. II, f° 25:

Pure fu introdotto in prima di farle per alcun tempo, indi a vita, poi si istesero ad alcun dei figliuoli, e nel secolo undecimo, in cui siamo, erano finalmente i feudi divenuti ereditari, e il patrimonio di una famiglia.

à cette époque était regardé comme *sujet féal et lige* du duc de Pouille (1).

Il est dès lors évident que tout était régi sous le principe commun de la féodalité. — Ce ne fut donc ni autrement, ni dans d'autres formes que le comte Roger fit la nouvelle distribution des biens et des propriétés.

Quelques auteurs ont pensé à tort que les domaines échus en partage aux seigneurs et principaux chefs de l'armée, étaient un patrimoine commun à tous ceux qui combattirent avec le comte Roger, et qu'ils les possédèrent par droit de conquête, et non comme concessions faites par le prince.

Au milieu des travaux incessants et des combats sans nombre qui enlevèrent, lambeau par lambeau, la Sicile aux Sarrasins, il se peut que les princes normands n'eussent pas, dès le premier abord, des idées complétement arrêtées sur un système général de possession ; mais aussitôt après la prise de Palerme, ils se décidèrent à former de l'île entière une seule principauté.

(1) Uomo fidele, e legio.

Le comte Roger avait sur la Sicile un souverain pouvoir; toutes les parties de la Sicile et tous les domaines devaient donc le reconnaître pour seigneur, et personne ne pouvait obtenir de concession que par le fait de sa volonté.

Cela est tellement positif que Roger répétait toujours dans chaque expédition militaire, *qu'il devait être le premier à combattre, puisqu'il était le premier à posséder et à distribuer* (1).

Ainsi, il distribua, d'après le régime et le principe féodal, ses nouvelles conquêtes aux seigneurs qui l'accompagnaient, à la condition d'être reconnu par eux, prince souverain; c'est pourquoi il les appelait ses barons et ses soldats, qui sont des termes de vasselage; et les premiers barons, le comte de Syracuse lui-même, l'appelaient leur seigneur.

On vit alors apparaître et s'établir simultanément en Sicile, non-seulement les baronnies, mais encore les comtés, réputés domaines féodaux de *premier ordre*. — Tels furent le comté de Syracuse,

(1) *Malaterra :*

Et sicut primus esset in possidendis vel distribuendis, ita conveniens esse, ut prior fierit in acquirendis.

celui de Butera, la seigneurie de Melazzo, celle de Catane, comme aussi celle de Patti et celle de Lipari, lesquelles ayant plus d'importance étaient régies par une juridiction spéciale.

Il y avait aussi les baronnies et les domaines féodaux de *second ordre* qui furent celles de Geraci, de Carini, de Caccamo, de Partenico et autres. — Les concessions des domaines féodaux simples furent illimitées.

Il faut ajouter qu'il y eut des propriétés féodales dans lesquelles les seigneurs recueillaient et faisaient venir des familles pour les habiter; c'était par conséquent des populations toutes nouvelles et des vasselages de première fondation. Les barons prescrivaient certaines lois et fixaient à leurs nouveaux vassaux les services et les tributs attachés à ces possessions, en leur déclarant à l'avance les obligations auxquelles ils devaient se soumettre.

Deux actes détaillés étaient rédigés par le seigneur; — l'un était remis aux parties contractantes, l'autre restait dans les mains du seigneur.

Il y eut donc, dès la première introduction de la féodalité en Sicile, deux classes de feudataires, ceux qui tenaient les biens féodaux du prince suzerain,

en personne, et ceux qui en recevaient les concessions subalternement par un feudataire de premier ou de second ordre; ceux-là ne relevaient pas directement du prince, mais du fief dont ils avaient reçu la concession.

Lorsque les concessions étaient faites directement par le prince, on disait tenir la seigneurie *en chef* (*in capite*). — Un comte pouvait accorder une baronnie, et un baron une seigneurie; ces terres prenaient alors le nom de *suffendi*.

Telle est l'origine de la distinction entre les différents fiefs.

Tous prenaient le terme générique de *Baronnies;* et par conséquent les vassaux étaient désignés sous le nom collectif de *Barons*.

La base première du gouvernement féodal était l'obéissance et les devoirs du feudataire envers le seigneur suzerain; ou pour mieux dire, le *serment* et l'*hommage* constituaient le principe sacré et inviolable de la dépendance féodale; aussi l'acte de donation appelée *investiture* se délivrait-il avec beaucoup de pompe et de solennité. — Le droit commun en avait déjà prescrit les cérémonies et arrêté la formule.

Voici quelles étaient les cérémonies en usage à cette époque :

Le seigneur suzerain était assis sur un trône élevé. — Autour de lui se tenaient debout tous ses vassaux ; d'abord les comtes, puis les barons, puis les feudataires simples.

Le nouveau feudataire ayant été introduit avec grand appareil, s'agenouillait et plaçait ses mains jointes dans celles du seigneur suzerain ; puis il disait d'une voix haute et ferme :

« Je jure de défendre ta vie, ta famille, ton honneur et tes membres en toute occasion dont tu me requérras, de te servir avec fidélité, et de te venir en aide contre tous tes ennemis (1). »

Le seigneur lui donnait alors publiquement l'investiture du domaine féodal, et, dès ce jour, il jouissait de tous les droits attachés à sa nouvelle dignité, de même qu'il était tenu d'en accomplir tous les devoirs. Il ne pouvait élever dans toute l'é-

(1) *Gregorio* dit, lib. I, cap. II :

Le moine *Alexander Telesinus,* écrivain de ce temps, a transmis divers mémoires sur ces cérémonies ; et la formule du serment féodal fut dans la suite insérée dans le plus ancien Code des lois siciliennes, c'est-à-dire dans le Code de l'empereur Frédéric, qui recueillit plusieurs lois et coutumes des temps normands.

tendue de ses terres aucun château fort sans une autorisation spéciale de son suzerain, et pour ce cas, considéré comme exceptionnel, il devait prêter un nouveau serment.

Les donations faites par le comte en Sicile furent toutes héréditaires; il voulut les concéder aux nouveaux seigneurs non comme des possessions dont il pouvait à son gré retirer la propriété, mais comme un patrimoine de famille. Par cette raison les feudataires étaient aussi intéressés que le comte lui-même à la conservation de la conquête. En servant le prince normand, ils servaient leurs propres intérêts et s'employaient avec plus d'ardeur et de dévouement à la défense de biens dont ils devaient léguer l'héritage à leurs descendants.

Lorsque la possession des biens féodaux était personnelle, elle ne donnait que des distinctions et des priviléges personnels; mais en Sicile, où elle fut dans le principe déclarée héréditaire, elle forma dès lors dans les ordres publics une dignité permanente qui créa la noblesse des familles.

Le droit public du temps avait fixé d'une manière régulière et absolue les services et les tributs des vassaux vis-à-vis le prince suzerain.

Le feudataire devait d'abord payer un tribut en argent pour la rançon de son seigneur, dans le cas où celui-ci eût été fait prisonnier, ou lorsqu'il armait chevalier un de ses fils ou mariait une de ses filles (1).

Cela s'appelait *adjutorium* ou subside. A la mort du feudataire, celui qui lui succédait dans ses domaines féodaux, devait payer au prince suzerain un tribut appelé *redevance*, qui se composait aussi d'une somme en argent; mais le principal devoir du vassal, comme nous l'avons indiqué plus haut, était de s'armer sur la réquisition de son seigneur, de le suivre dans les camps et de combattre pour sa défense.

Les feudataires formaient ainsi la plus grande partie de l'armée, on pourrait presque dire, l'armée tout entière; ce qui explique pourquoi ils furent regardés comme une dépendance publique de la force militaire de l'État (2).

(1) *Gregorio,* lib. I, cap. II :
Le duc Robert demanda des subsides à ses comtes et barons à l'occasion du mariage de sa fille avec Azone de Lombardie.

(2) *Gregorio,* lib. I, cap. II, f° 37 :
Ne erano altrimenti ivi considerati i feudi, che come uno stipendio del servizio militare.

Cette dépendance était regardée comme naturelle et indispensable, et quiconque eût osé la nier eût été déclaré rebelle, traître au prince et à son serment, et dépossédé de son domaine féodal.

Le droit commun avait fixé les bornes de l'obligation militaire des vassaux envers leurs seigneurs. Chaque domaine féodal entier équivalait à une rente annuelle de *vingt onces*; et l'on devait fournir pour chacun, pendant l'espace de trois mois, trois hommes et trois chevaux. — Dans le cas où le feudataire voulait s'exempter du service personnel militaire, il devait payer *trois onces* et *quinze tari* par mois, c'est-à-dire *dix onces* et *quinze tari* pour chaque domaine, ou pour chaque *vingt onces* de rente.

Le terme du service expiré, chaque vassal pouvait quitter l'armée et s'en retourner dans ses possessions sans que le seigneur eût aucun droit de le retenir; mais, en outre de ce service militaire, il était tenu, pendant la paix, à se rendre aux conseils convoqués, pour s'entretenir des affaires de l'État.

Cet usage de traiter les affaires publiques dans de grandes réunions auxquelles étaient appelés tous

les citoyens jouissant de quelque poids et de quelque importance, remontait aux temps les plus anciens. A cette époque les chefs devaient persuader plutôt que dominer les hordes barbares à la tête desquelles ils combattaient, et dont la force matérielle était pour ainsi dire toute leur puissance. Connaissant leur pouvoir et l'utilité de leurs services, ces fiers soldats eussent abandonné ou écrasé quiconque eût méconnu leurs droits ou froissé leur orgueil indomptable.

Dans le siècle présent, les vassaux, orgueilleux jusqu'à l'insolence, ambitieux jusqu'à la folie, rongeaient avec impatience le frein qui les retenait, et ils n'eussent accepté aucun acte important d'autorité, si cet acte n'eût été préalablement soumis à leur approbation ou du moins à leur conseil. Une révolte, unanime de leur part, aurait bouleversé le pays, détruit les formes du gouvernement, et plongé l'île tout entière dans un état d'anarchie (1).

Ainsi les assemblées des vassaux qui prirent plus tard par toute l'Europe le nom de *Parlement*, et dans

(1) *Malaterra*, lib. II.
Gregorio, lib. I.

lesquelles on jugeait, soit les délits des vassaux eux-mêmes envers leur suzerain, soit leurs discussions entre eux, formaient la constitution des monarchies féodales; on y discutait les affaires importantes de l'État; et y siéger était, non pas un droit du feudataire, mais un service obligatoire.

Nous développerons à la fin de ce chapitre la constitution des tribunaux et des cours civiles dans ses parties les plus importantes.

Il nous reste maintenant à examiner les concessions faites aux Églises et aux prélats de Sicile, et la part qui leur fut assignée dans la constitution des droits féodaux.

La Sicile était peuplée de tous côtés de Sarrasins et de Juifs auprès desquels la religion chrétienne devait se faire jour, non-seulement par un noble caractère de mansuétude et de paix, mais encore par cette grande et solennelle splendeur qui doit toujours rehausser sur la terre ce qui appartient à Dieu. — Aussi, dès qu'elle fut délivrée de l'oppression qui pesait sur elle, les nouveaux conquérants voulurent que son culte fleurît sous les formes extérieures les plus éclatantes et les plus honorées. Nous avons vu, dans ce saint but, le prince Roger

restaurer les anciennes églises, en construire de nouvelles, et appeler à la direction supérieure de ces églises des hommes remarquables par leurs lumières et la sainteté de leur vie.

La pensée religieuse était portée chez le prince normand à un tel degré d'enthousiasme, et pour ainsi dire d'absolutisme, qu'il voulut élever les évêques et les prélats de Sicile aux plus hautes dignités, et ne pas restreindre leurs fonctions dans des bornes purement ecclésiastiques. Il ne nous appartient pas de juger si ce fut une faute d'étendre ainsi au delà des limites ordinaires le pouvoir des corps ecclésiastiques, à cette époque d'empiétement, où chaque jour amenait une nouvelle lutte entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, entre le roi et le souverain Pontife; et, si cet acte de grandeur et de foi profonde ne devait pas créer des embarras sérieux dans l'avenir.

Les prélats de Sicile furent admis par la volonté du souverain dans les conseils publics avec les barons et les seigneurs, au même titre que les barons laïques, c'est-à-dire par le droit des domaines et des fiefs qu'ils possédaient, et dont ils tenaient la plus grande partie *en chef*, c'est-à-dire par la con-

cession immédiate du prince suzerain. Ces fiefs avaient donc la même nature et la même origine que les baronnies et les biens féodaux des laïques. En outre, le comte Roger, par respect pour l'Église, dont ils étaient les serviteurs, les dispensa du service militaire personnel, et leur accorda, à cet égard, toute sorte d'exemptions et d'immunités.

« En effet, dit le moine *Gregorio*, il eût été mons-
« trueux que des hommes sortis des monastères
« et des couvents, pour exercer les fonctions apo-
« stoliques en Sicile, tels que *Gerlando* le saint
« évêque, *Bartholomeo* l'hermite très-austère, et
« autres, se vissent dépouillés de leurs vêtements
« sacerdotaux et couverts d'armures de fer pour
« aller combattre dans les camps (1). »

Dans son intarissable munificence envers les corps ecclésiastiques dont il avait été le fondateur, le comte de Sicile dispensa la plupart des églises des autres obligations imposées aux feudataires. Cependant, il ne voulut pas rendre le clergé entière-

(1) *Gregorio*, lib. I, cap. II, p. 41 :
E sarebbe stato piu monstruoso, che uomini tirati dagli eremi e dai chiostri, e chiamati ad esercitare l'apostolato in Sicilia, Gerlando santissimo vescovo, Bartolomeo romito penitentissimo ed altri si vedessero, spogliati i panni sacerdotali, guerniti di ferro militare nel campo.

ment indépendant et créer ainsi dans ses États un pouvoir égal au sien ; tout en montrant aux ministres du Seigneur par des concessions sans nombre, le respect qu'il avait pour le saint caractère dont ils étaient revêtus, il leur laissa dans sa prudence et dans sa sagesse quelque vestige de dépendance originaire, afin qu'ils ne pussent en perdre le souvenir, ni dans le temps présent, ni dans le temps futur.

C'est pourquoi il prescrivit au monastère de Catane, par exemple, l'*obligation* de fournir un pain et une tasse de vin, lorsque lui ou un de ses descendants viendrait visiter le monastère ; à d'autres il imposa une rétribution de fruits et de légumes (1).

La pensée et le principe de l'institution de la féodalité peuvent être résumés ainsi en quelques mots :

A cette époque, la dépendance féodale formait l'unique base de la subordination politique. Les mœurs politiques, et les gouvernements étaient ainsi établis, que sans ce lien féodal, il eût été bien difficile, si ce n'est impossible, d'obtenir une

(1) *Gregorio*, lib. I, c. II.

soumission complète et absolue ; nul enfin n'aurait eu le pouvoir de suppléer à la faiblesse totale de la puissance et de l'autorité politique, et surtout au manque absolu de subordination, sans l'hommage et le serment de fidélité, lien sacré de loyauté et d'honneur que les plus ambitieux et les plus insoumis tremblaient de briser. — Dans ces temps si bouleversés, où la vie était chaque jour un enjeu de la guerre, dans ce chaos, pour ainsi dire, de juridictions et de droits apportés par tant de nations différentes, cette loi de la conscience et de la loyauté qui a précédé toute civilisation, même chez les peuples les plus sauvages, restait seule inébranlable au milieu de toutes les violations et de toutes les ruines; elle puisait sa force dans l'instabilité même et dans le néant de tout ce qui l'entourait, car chacun comprenait l'utilité absolue de respecter cet unique drapeau, sur lequel seulement on pouvait s'appuyer avec confiance.

Ainsi, il n'y avait pas de sujets et de monarques, il y avait des vassaux et un suzerain.

C'était une échelle de soumission, dont tous les degrés, quoique distincts, se tenaient par un lien fondamental.

Tout gentilhomme investi d'un fief était le vassal de celui dont il recevait la concession, et tenu envers lui à de nombreuses obligations. — Donc, les feudataires étaient soumis aux barons, les barons aux comtes, et les comtes au seigneur suzerain ; de là, sur différents degrés résultait une soumission générale, à laquelle chacun était intéressé pour sa part et dans les limites de ses droits.

Afin de compléter autant que possible cet aperçu sur l'administration intérieure de la Sicile, il nous reste à parler des cours et des tribunaux, et d'en indiquer les points principaux. — Nous le ferons rapidement.

Les Normands, en établissant un gouverneur dans les populations qui leur étaient soumises, ne créèrent ni de nouveaux offices, ni de nouveaux magistrats ; ils conservèrent ceux que les peuples avaient depuis longtemps.

Les chroniques des temps byzantins parlent de diverses charges, et plus fréquemment de celle des *Stratigoti*. Quoique dans le principe ceux-ci exerçassent des fonctions purement militaires, néanmoins, dans la suite, ils furent envoyés au gouver-

nement politique de quelques villes et de quelques provinces.

Pareillement, par une coutume générale établie à cette époque, et fondée sur les lois lombardes et sur celles des Françs, les comtes, les ducs et les seigneurs établissaient partout des *vice-comiti* comme leurs lieutenants, pour l'administration de la justice et le recouvremeut de la rente publique dans les différents lieux de leurs domaines.

En Italie, les *vice-comiti* étaient les officiers des principales seigneuries. — Les shérifs d'Angleterre n'ont pas été considérés autrement que comme des *vice-comiti*, ou soit les lieutenants des comtes. Dans plusieurs parties de la France, les *vice-comiti* administraient comme hommes de loi et comme juges la justice au nom de leur principal seigneur, et dans le duché de Normandie les ducs gouvernaient leurs différentes provinces par le moyen de *vice-comiti*, auxquels ils donnaient le droit de percevoir les rentrées qui leur appartenaient. Les Normands, au delà du détroit, établirent le même genre de charge. — Les *stratigoti* et *vice-comiti* étaient les officiers du gouvernement dans les lieux soumis aux ducs de Pouille.

Les Mémoires du temps manquent pour désigner clairement quelles étaient la qualité des offices et la compétence des juridictions respectivement attribuées à chacun d'eux. La diversité des noms pourrait seulement faire comprendre la diversité des charges. — Seulement, d'après les fonctions dont furent revêtus ces magistrats à une époque postérieure, on peut conjecturer avec quelque droit que, dans le principe, le comte Roger établit les *stratigoti* pour juger criminellement dans les lieux qui leur étaient assignés, et les *vice-comiti* civilement. Les documents qui sont restés de cette époque ne donnent pas de détails assez précis pour connaître dans toutes ses parties l'établissement de la magistrature en Sicile. Mais le Droit romain étant entièrement inconnu à cette époque, et les lois romaines tombant en désuétude, les lois lombardes, par ce fait, étaient répandues dans toute la Sicile et réglaient naturellement les actes des tribunaux.

Le Droit lombard avait introduit dans les jugements une forme d'une grande simplicité, comme cela convenait à des peuples dont le gouvernement et la législation étaient tout militaires. —

D'abord, à l'exception de quelques personnes, qui, par privilége spécial, avaient le droit de se faire représenter par des avocats, généralement, toutes comparaissaient devant les tribunaux et présentaient elles-mêmes leur cause. Les libelles écrits n'étaient point admis; l'accusation ainsi que la défense devaient être produites de vive voix, et rien ne pouvait retarder la marche du procès, car les preuves de part et d'autre devaient être fournies séance tenante.—Quand il s'agissait d'un domaine, si l'examen oculaire était nécessaire, les juges, les parties et les témoins se transportaient sur le lieu même de la contestation, et là, se prononçait le jugement. Souvent la sentence était rendue dans le même jour où commençait le procès; le notaire présent recevait l'ordre de rédiger dans le même acte, les débats de la cause, les témoins entendus et la sentence (1).

Les Normands, en s'établissant en Sicile, adoptèrent cette même forme de juridiction. Non-seulement les Siciliens étaient admis à se servir de la juridiction lombarde; mais, comme nous l'avons

(1) *Gregorio*, lib. I, cap. III, p. 56; *Antich. longobard-milanesi*, t. I, des. VIII, p. 282.

indiqué plus haut, ils conservaient en outre le droit de vivre et d'être jugés d'après les coutumes et les lois de leur pays, si telle était leur volonté.

Quoique les lois lombardes fussent généralement en vigueur, au milieu d'une si grande diversité de droits civils, la loi romaine avait une extension privilégiée. — La Sicile, qui était une province de l'empire byzantin soumis aux Grecs, avait reçu solennellement comme loi, le Code Justinien, à partir de l'année 530 dans laquelle il fut publié; ainsi lors de l'invasion des Arabes, et précisément en l'an 878, époque de la prise de Syracuse, ce Code comptait déjà chez les Siciliens plus de trois siècles d'existence et d'usage. — Les Sarrasins laissèrent aux naturels leurs biens en toute propriété; ceux-ci continuèrent donc à être gouvernés par ce code qui avait pendant si longtemps formé la base de leurs usages et de leurs coutumes, et qu'ils avaient conservé dans leurs relations privées et publiques. Même sous la domination des Arabes, le peuple sicilien voulut garder les lois romaines, et continua à en observer les pratiques, attachant à cette manière d'agir une pensée de liberté politique et religieuse.

A l'arrivée des Normands, les Siciliens conser-

vèrent non-seulement leurs propriétés; mais ne furent même pas soumis au régime féodal. — Il s'ensuivit donc qu'ils continuèrent à posséder et à vivre selon les anciennes lois du droit civil. — En somme, les Normands laissèrent aux naturels de l'île le Droit romain comme un privilége et un monument de leur ancienne liberté.

Il faut ajouter en dernier lieu que le possesseur d'un bien féodal, étant le chef guerrier de tous les habitants de son fief, et marchant à leur tête lorsqu'ils allaient dans les camps, était regardé en temps de paix comme le magistrat et le juge de tous ceux de son territoire. Donc le droit de commander à ses vassaux, de porter les armes comme chef pendant la guerre, ainsi que celui de rendre la justice, n'était pas une dignité personnelle dont on était revêtu à cause de ses lumières ou de son courage, mais bien le résultat de la simple possession (1).

(1) *Gregorio*, lib. I, cap. v, p. 89 :

E si vede ancora dalle proprietà risultare naturalmente un officio, imperciocchè colui che possedeva una terra feudale, essendo il capo in guerra degli uomini ivi abitanti, e che in campo sotto lui militavano, riguardavasi ancora in tempo di pace come il magistrato e il giudice proprio degli uomini istessi nel suo territorio : disortachè essendo alcuno sotto l'altrui potenza militare venia insieme a riconoscerne la giuridizione civile. — Avvenne adunque, che il dritto di possedere una terra aveavi prodotta la proprietà della terra.

Toutefois le comte de Sicile ne concéda pas à tous ses vassaux le droit de *juridiction haute et basse*, comme un droit naturel ou un privilége attaché à la propriété.

Voici ce que dit le moine *Gregorio* dans son Traité sur *le droit sicilien* :

« Au milieu de ce chaos de juridictions et de « droits, chacun n'obéissait pas ainsi qu'il eût été « de son devoir, avec assez de promptitude et d'ab- « négation à l'autorité du prince; dans plusieurs « localités quelques-uns même usurpaient les droits « et les prérogatives souverains. Le comte Roger « fit donc un grand pas en déclarant avec sagesse « que le droit de juger les délits de haute trahison « ou d'homicide, et la faculté d'imposer *la peine de* « *mort* et celle *du sang* appartenait à une juridic- « tion suprême, et était un droit de Majesté dont « il réservait l'exercice à une cour souveraine con- « stituée par lui-même.

« Aussi dans toutes les concessions faites aux « vassaux, il fut déclaré que le prince suzerain « se réservait exclusivement ce droit, dont nul ne « pouvait jouir que par un privilége particulier « émanant de sa personne. »

Dans cet aperçu aussi rapide qu'il nous a été possible de le faire, de l'administration intérieure de la Sicile, il résulte clairement que le comte Roger conserva les anciennes formes du pays et les anciens usages, et traça lentement le sillon dans lequel devaient germer les nouvelles idées de réforme et de grandeur dont il voulait doter sa nouvelle conquête.

A partir de cette époque de tranquillité et de paix, l'histoire, comme nous l'avons dit, se tait sur le comte Roger; Malaterra lui-même a fermé son livre avec la vie guerrière de son héros; et cependant cette dernière page n'en est pas la moins belle et la moins glorieuse.

Ce prince mourut à l'âge de soixante et dix ans, à Mileto, en Calabre, au mois de juillet (1101), et fut enterré dans l'église de la *Sainte-Trinité* (cathédrale de Mileto), qu'il avait fondée et enrichie de splendides donations (1). On grava sur son tombeau ces deux vers :

Linquens terrenas migravit Dux ad amœnas
Rogerius sedes, nam cœli detinet ædes.
Obiit M. C. I.

(1) *Faselle*, lib. VII :
Rugiero, conte di Calabria e di Sicilia, aiutore e defensore dei cri-

L'histoire, qui est le souvenir du passé, et la postérité qui juge, doivent rendre une éclatante justice aux éminentes qualités de ce prince. Le courage du guerrier, la prudence du vieux capitaine, s'allièrent toujours aux sentiments les plus nobles et les plus élevés. Jamais sa fortune si brillante et si incroyable, jamais l'étonnement, l'on pourrait presque dire la terreur dont il avait frappé les nations et les empires, ne le rendirent ou aveugle envers lui-même, ou injuste envers les autres. — Pour fonder sa souveraineté naissante et affermir sa conquête, il n'employa pas l'oppression, il ne chercha pas à briser par la force brutale du vainqueur les écueils sans cesse renaissants sous ses pas; il aima mieux les combattre par son habileté, les aplanir par sa prudence. A cette époque toute guerrière, toute d'envahissement et d'usurpation, où chacun reconnaissait pour loi suprême la valeur de son épée, où le plus faible était écrasé sous le pied du plus fort, en face de

stiani. Morì in Melleto di Calabria, l'anno di nostra salute M. C. I. del mese di luglio essendo di settanta anni, e quivi in una chiesa fabbricata e dotata da lui fu onoramente sepolto. E tutti i Normanni, Pugliesi, Calabresi, e Siciliani lo piansero come un comun padre, e gli fecero tutti quegli onori nel funerale, che a loro furon possibili.

tous, sans qu'un bras se levât pour le défendre, une voix pour le plaindre, il était remarquable de voir le comte Roger respecter ainsi le droit de chacun, et arriver à la domination par l'affection et la justice, plus encore que par la force et la victoire, de le voir enfin, n'accepter de son siècle que le côté grand et héroïquement guerrier, et devancer pour ainsi dire l'avenir par la pénétration puissante de son intelligence.

Tous les historiens sont unanimes à l'égard du prince normand, dont le caractère hardi jusqu'à la témérité, ferme, mais noble et généreux, contrastait d'une manière si éclatante avec Guillaume le Conquérant, cet autre usurpateur normand dont les exploits étonnèrent le monde et bouleversèrent l'Angleterre. — Certes la conquête de l'Angleterre fut une grande et belle conquête, une entreprise audacieuse et surnaturelle; mais le vainqueur apportait aux vaincus son joug de fer. D'un côté, il étouffait les révoltes dans le sang, et de l'autre créait avec une haute intelligence un gouvernement nouveau, mais en brisant sans pitié toute trace du passé, et en abolissant, par la force inexorable d'une épée victorieuse, les lois, les ha-

bitudes et même la langue nationale du peuple vaincu.

Le Grand comte de Sicile avait au contraire à cœur d'effacer par un gouvernement doux et facile, le souvenir des combats sanglants qu'il avait livrés; loin de vouloir anéantir le passé sous le joug despotique du présent, il fit écrire dans la langue du pays tout ce qui devait être rendu public, et conserva avec soin à chacun sa nationalité, le bien le plus précieux, le plus cher. Soldat du Christ, il respecta la religion de tous, et voulut que la conviction et non la violence fît arriver à la foi chrétienne. Ses sujets, qu'ils fussent Lombards, Sarrasins, Normands ou Grecs, obtinrent toujours de lui une justice impartiale. — Aussi, pendant que l'un avait sans cesse à lutter contre des révoltes furieuses, l'autre rendait cher au peuple son nouveau gouvernement, aplanissait les difficultés qu'entraîne presque toujours avec elle toute réforme, et transmettait à son successeur un pays calme et tranquille.

CHAPITRE NEUVIÈME.

1101 — 1127.

SOMMAIRE :

Coup d'œil sur la situation du pays à la mort du comte Roger. — La Calabre. — Désordres et révoltes. — Des bandes de brigands dévastent la Sicile. — Des rébellions s'organisent. — Effroi de la comtesse Adélaïde. — Elle appelle en Sicile Robert, fils de Robert, duc de Bourgogne. — Mariage de ce prince avec une des filles du comte Roger. — Robert prend le gouvernement de la Sicile et de la partie de la Calabre appartenant au comte de Sicile. — Mort de Simon, fils aîné du Grand comte. — Discussions sur la date de cette mort. — Avénement de Roger, frère de Simon, en 1105. — Histoire des premières années du comte Roger. — Gouvernement sage de Robert de Bourgogne. — Sa mort. — Assertion d'un historien normand. — Le jeune Roger commence à gouverner. — Il veut se concilier l'appui du saint-siége. — Ambassade envoyée au pape Pascal II. — La comtesse Adélaïde épouse Baudouin de Bouillon, roi de Jérusalem. — Elle est répudiée. — Revient en Sicile. — Fondation du couvent des Carmes de Palerme. — Mort d'Adélaïde. — Caractère du comte Roger. — Il est armé chevalier. — Introduction de la chevalerie en Sicile. — Extermination des brigands. — Mariage du jeune Roger avec la princesse Elvire, fille d'Alphonse, roi de Castille. — Coup d'œil général sur l'état de la Calabre et de la Pouille, depuis la mort de Robert Guiscard. — Gouvernement faible du duc Guillaume. — Il part pour l'Orient, en laissant ses possessions sous la garde du saint-siége. — Le comte Roger envahit la Calabre. — Repré-

sentations infructueuses du pape Calliste. — Retour du duc Guillaume. — Il se réfugie auprès du prince de Salerne. — Le pape Calliste se rend auprès de Roger. — Réconciliation entre Roger et Guillaume. — Guillaume rentre en possession de ses États. — Il demande à Roger son secours contre Jordan, comte d'Oriane. — Roger le lui accorde, et reçoit en échange de ce service la cession de la moitié de Palerme. — Nouveaux secours accordés par Roger et nouvelles concessions de Guillaume. — Roger attaque l'île de Malte. — Il en expulse les Sarrasins. — Conquête de Gozo et autres îles. — Mort du duc Guillaume, 1127. — Roger se prétend successeur du duc de Pouille. — Il lève une armée formidable et s'embarque pour la Pouille.

La mort du Grand comte Roger fut un deuil et une affliction pour tous, car pour tous il avait été bon, grand et généreux; les regrets même de ses ennemis le suivirent au tombeau; mais le pays, que son courage avait conquis, et auquel sa prudente sagesse avait donné un gouvernement ferme et régulier, fondé sur la religion et la stricte exécution des lois, avait besoin encore de sa puissante autorité pour se maintenir calme et tranquille. — La Pouille et la Calabre surtout s'agitaient sourdement (1), maintenant qu'elles ne craignaient plus ni le bras vigoureux de Robert Guiscard, ni l'inter-

(1) *Bardi*, cité par *Inveghes*, t. III, 157 :
L'anno di Cristo 1103 et 1104, regnando i sopraposti principi, ribellatisi da Simone molti di Calabria e di Sicilia, fu molto travagliato.

vention de Roger, dont jamais les neveux n'avaient en vain réclamé l'assistance.

Il suffira d'un coup d'œil rapidement jeté pour apprécier la situation du pays après la mort du Grand comte.

L'œuvre de conquête était entièrement terminée, et comme nous l'avons vu, l'œuvre d'administration commençait à prospérer sous des formes régulières. Fils de sa fortune et de son courage, le prince normand connaissait à fond ces hommes, qui l'avaient toujours suivi au milieu des combats, et les habitants du pays, contraints au respect et à la soumission à force de victoires, de fermeté et de clémence. Lorsque le comte, après l'expulsion des Barbares, vint s'établir en Sicile; d'une part, ceux qui avaient accompli de si rudes travaux, avaient besoin de repos; de l'autre, ceux qui avaient été témoins de tant de victoires et avaient supporté tant de revers, s'étaient résignés à une soumission passive. — Tout était tranquille, parce que celui dont la voix ou le bras pouvait agiter ces flots humains, les dominait par sa force calme et son énergique volonté; mais cette soumission portait avec elle le cachet de la crainte et de la

résignation. Elle se taisait seulement parce qu'elle se sentait impuissante.—Les combats avaient cessé; le bruit de la guerre, qui durait depuis cinquante-deux ans, s'était éteint dans toute l'étendue de l'île, et la religion réintégrée sur ce sol autrefois chrétien, se revêtait en face de tous d'une forme imposante et majestueuse. La paix, loin d'être le règne du repos et de la mollesse, avait commencé ses travaux difficiles d'administration, et limité les droits de chacun avec une juste et sévère impartialité.

Lorsque le Grand comte mourut, il semblait qu'il eût emporté avec lui tous les principes de vitalité de sa nouvelle conquête, et qu'aucune pensée humaine n'eût pu achever l'œuvre commencée par lui. La stupeur et la consternation furent générales. Ceux qui l'aimaient se crurent perdus; ceux qui le craignaient se crurent libres. — Bientôt à cette stupeur et à cette consternation succédèrent les murmures et le tumulte. Les Normands eux-mêmes, auxquels il avait pour ainsi dire imprimé une seconde nature, retrouvèrent leur esprit d'indépendance sauvage et indomptable. — L'ardeur impatiente qui les poussait loin de leur pays pour guer-

royer sur tous les points du globe, un instant maîtrisée par une puissance supérieure, se réveilla d'autant plus ardente qu'elle avait été longtemps comprimée. Déjà ils voulaient briser le frein d'une soumission inactive et se créer de nouvelles occasions de signaler leur courage et leur énergie. — Les vaillants soldats de la religion chrétienne redevenaient les aventuriers normands.

La Calabre avait donné le signal de la révolte; et au milieu de tout ce tumulte et de toute cette agitation, des bandes de brigands organisées infestaient l'île, pillant et ravageant le pays avec une insolente audace et une cruauté sans exemple.

De toutes parts c'était un désordre effréné.

Quelques mois avaient détruit le travail laborieux de tant d'années de gloire.

Pour conjurer tous ces orages, pour contenir et gouverner la Sicile, il ne restait qu'une femme et deux enfants en bas âge, Adélaïde (*Adalesia*), épouse du comte Roger, et ses deux fils, Simon et Roger, l'un âgé de neuf ans, l'autre de trois environ. Simon, l'aîné des deux, était loin de

montrer le caractère énergique indispensable pour maintenir le pays conquis dans les bornes de la soumission et du devoir.

Il fallait promptement porter remède à ce terrible état de choses; la veuve du comte Roger le comprit; elle sentit surtout, par son impuissance, que le bras d'une femme et l'espoir fondé sur l'avenir d'un enfant ne suffiraient pas pour conserver aux jeunes princes l'héritage de leur père. Autour d'elle se pressaient tous les vieux capitaines compagnons d'armes du comte. Souvent la noble comtesse s'entretenait avec eux de ses craintes et des dangers qui grondaient autour d'elle; et les seigneurs, hommes de guerre bien plus qu'hommes de conseil, ne savaient que montrer leur épée et s'apprêter au combat. — Cependant les plus sages délibéraient entre eux.

Ce fut après de longues réflexions et de tumultueuses conférences avec ses conseillers les plus intimes que la comtesse Adélaïde jeta les yeux sur le marquis Robert, fils de Robert, duc de Bourgogne et petit-fils de Robert, roi de France. Elle attira avec bienveillance le jeune prince en Sicile, le traita avec une considération marquée; et, re-

connaissant en lui les qualités d'énergie et de prudence nécessaires en ces temps difficiles, elle voulut se l'attacher par un lien cher et sacré. Elle lui donna donc en mariage une de ses filles, et lui confia aussitôt le gouvernement de l'île entière, avec celui des possessions du comte Roger en Calabre (1).

A partir de ce moment, les historiens du temps et les chroniques cessent de parler de Simon, qui mourut enfant pendant que Robert de Bourgogne avait le gouvernement des affaires. — On ne trouve aucune date précise de sa mort (date du reste de peu d'importance); seulement on lit dans un acte authentique (2) : *L'an de notre salut* 1108,

(1) *Ordericus Vitalis* :

Uxor Rogerii Adalesia cum parvulo filio regere se non posse magnas possessiones perspexit, et anxia quid agendum foret tam secum, quam cum familiaribus suis solerter indagavit.

. . . .

Tandem præfata mulier Rodbertum, Rodberti, ducis Burgundiæ, filium, in amicitiam copulavit illique filiam suam conjugem cum toto Sicaniæ principatu tradidit.

(2) *Inveghes*, tom. III, p. 155. — *Discussion sur Simon, fils du comte Roger. — Traduction littérale.*

Le Grand comte Roger étant mort dans la ville de Mileto, en Calabre, il est constant que la comtesse Adalesia, sa femme, resta avec ses trois enfants, Simon, Geoffroy de Raguse et Roger. — Mais lequel d'entre eux

la troisième du consulat du jeune Roger (1). Donc, l'avénement du jeune Roger ayant eu lieu en 1105,

succéda dans les États de Sicile et de Calabre ? — Il y a diversité d'opinions. En effet, *Ordericus Vitalis, le livre du duc d'Andri, Romualde, Collenuccio, Summonte, Bardi, Camillo, Fazelle, Mauroli, Bonfiglio, Carnovale* et *Pyrrhus*, veulent que Simon, son fils aîné, lui eût succédé. L'abbé *Alex. Celesinus* ou *Telesinus* prétend que ce fut l'aîné des frères. *Huic erat unicus frater primogenitus nomine Simon;* mais *Peregrini* prétend qu'*Alexander Celesinus* a voulu dire par là que Simon l'aîné devait succéder dans l'État; mais que, soit qu'il mourût avant son père, soit qu'il mourût presqu'en même temps, il ne put lui succéder. C'est pour cela, selon lui, que Roger vient immédiatement après le comte Roger, et il s'efforce de le prouver par ces paroles d'*Alex. Celesinus : Factum est autem dum Simon genitorque Rogerius, ad extrema pervenissent.* Et *Ugon Falcundus* paraît de cet avis. — *Cum Rogerius comes Siciliæ rebus excessisset humanis, Rogerius ejus filius totam primam Siciliam et partem Calabriæ jure successionis obtinuit.* Mais cette opinion singulière de *Pellegrini* est démentie par l'assertion générale et un ancien acte de Sainte-Marguerite. — Je dis donc que le second Grand comte de Sicile fut l'aîné *Simon,* qui, né en 1092, ou au commencement de 1093, avait alors neuf ans.

Inveghes dit plus loin, même volume, p. 156 :

Il y a des opinions contraires sur la durée du règne du Grand comte Simon. Les paroles que j'ai citées d'*Alex. Celesinus* prouvent qu'il ne gouverna pas, ou qu'il gouverna peu de jours ou peu de mois. *Mauroli* et *Bonfiglio* disent : *Post aliquot dies defuncto;* — *Fazelle : In breve spazio di tempo si mori;* — *Carnovale : Il conte Simone, dopo la paterna morte, a pena visse l'intervallo d'un anno intero;* — *le livre du duc d'Andri* et *Summonte : Regnò circa un anno* ....

Mais, selon moi, l'opinion la plus sûre est celle du privilége.

Voici ce que dit cet acte : *Anno salutis* 1108, *consulatus junioris Rogerii tertius.* Roger, selon le privilége, aurait donc commencé à régner en 1105, et par conséquent Simon serait aussi mort cette année-là.

(1) On appelait quelquefois le comte Roger *consul de Sicile*. Ainsi on lit dans *Ordericus Vitalis*, lib. X, p. 764 :

Tunc Rogerius Tancredis filius Siciliæ consul in Campaniam venerat.

cette année doit être présumée avec raison celle de la mort de Simon.

L'arrivée de Robert en Sicile servit à contenir les partis prêts à se déchaîner ; ils cessèrent un instant de s'agiter lorsqu'ils virent à la tête de l'armée un prince jeune, valeureux et d'une race royale. Mais la tempête était trop fortement soulevée pour s'apaiser ainsi tout à coup ; des troubles violents éclatèrent à la fois en Sicile et en Calabre.

Un bon nombre de barons cherchèrent à s'affranchir, et levèrent audacieusement l'étendard de la révolte, après avoir entraîné par de brillantes promesses leurs vassaux avec eux.

Robert chercha d'abord à ramener les rebelles dans le devoir par la douceur, en même temps qu'il faisait marcher contre eux des troupes bien organisées. — Plusieurs années se passèrent ainsi pendant lesquelles ce fut une lutte perpétuelle, soit en Calabre, soit en Sicile.

L'enfance de Roger, de ce prince qui devait être un des plus grands souverains qui gouverna jamais la Sicile, s'écoula au milieu des bruits de guerre et des cris de rébellion. Tout ce tumulte n'effraya pas sa jeunesse aussi active et aussi impatiente de

mouvement que celle de Simon était apathique et sans énergie. Dans le jeune Roger, au contraire, on devinait un instinct belliqueux. Il repoussait les plaisirs futiles auxquels le premier âge est d'ordinaire enclin, et tous ses jeux étaient des simulacres de combats (1). Ainsi on le voyait souvent se mettre à la tête d'une troupe d'enfants, presque tous plus âgés que lui, et combattre contre Simon, qui en prenait de son côté un nombre égal. Alors cette nature précoce semblait vouloir devancer la volonté de Dieu et grandir avant l'âge; quels que fussent les coups qu'il reçût ou les chutes qu'il fît, jamais un cri ne sortait de sa bouche; et il continuait la lutte avec énergie jusqu'à ce que la troupe de Simon fût en fuite. Toujours il était vainqueur dans ces sortes de combats; alors raillant son frère, il lui disait :

« Après la mort de mon père, je triompherai ainsi de mes ennemis bien mieux que tu ne pourrais le faire; et toi, je te ferai évêque, ou Pape de Rome, ce qui te conviendra beaucoup mieux (2). »

(1) *Fazelle*, livre VII, ch. III, *Règne de Roger*.

(2) *Alexander Telesinus*, vol. I, page 258 :

Cum ergo cum singulis puerorum catervis ad hoc accitis præliarentur,

Il montrait aussi en toutes occasions un cœur bon et charitable. Rencontrait-il sur son chemin un indigent, il lui donnait aussitôt tout ce qu'il avait sur lui; et, s'il n'avait rien, il courait vers sa mère et l'accablait de prières et de demandes en faveur du malheureux qu'il voulait secourir.

Simon était mort. — Roger grandissait (1); les brillantes qualités de son enfance se développaient, et faisaient présager à la Sicile des années brillantes de gloire et de puissance.

Pendant ce temps, Robert continuait à gouverner avec sagesse et prudence les États qui lui avaient été confiés. De toutes parts les séditions s'apaisaient.

C'était en 1112. — Cette année-là il mourut subitement (2).

superabat minimus Rogerius, unde deridens fratrem suum Simonem aiebat : « Ne quidem sic triumphare dominatus honore post funera patris potius conducet quam te. Quapropter, cum id potitus fuero te, aut episcopum, aut vel Romæ papam quod magis te te conducit, constitutus ero. »

(1) Aucun historien ne parle de Geoffroy, le second fils du comte Roger; sans doute il mourut en très-bas âge.

(2) Quoique les historiens ne relatent pas, d'une manière précise, la mort du marquis Robert, cependant l'on peut avec certitude la placer en 1112, qui parle de Roger et d'Adélaïde sans faire mention de Robert. *Ego Adelais comitissa et Rogerius filius meus, Dei gratia jam miles, jam comes Siciliæ et Calabriæ Panoemi morantes*..... Tandis que les diplômes des années précédentes, le nom de Robert accompagnait toujours celui de la comtesse Adélaïde et celui de Roger mineur. *Rogerius junior*.

Si l'on en croit encore l'historien normand *Ordericus Vitalis*, qui semble s'être donné la triste mission de fouiller dans les secrets cachés de toutes les tombes, et de remuer toutes les cendres pour y retrouver la trace perdue de quelque crime, Robert serait mort par la main même de celle qui l'avait appelé en Sicile, pour sauver le pays menacé d'une ruine imminente, et lui avait donné en mariage une de ses filles.

« D'un côté, dit cet historien, elle voyait la puis« sance de son gendre s'accroître et grandir; de « l'autre elle voyait son fils, beau, vaillant, capa« ble de porter les armes et de défendre les biens « que lui avait légués son père; alors, craignant « que l'influence de Robert sur tout ce qui l'entou« rait ne cachât des projets de perfidie et d'usur« pation, elle eut bientôt fait dans sa pensée, du « noble et valeureux Robert, un traître dangereux; « et, oublieuse de tant de services rendus, elle lui « fit donner une potion mortelle (1). »

(1) *Ordericus Vitalis*, lib. XIII, p. 897.

Rodbertus autem, ut prædictum est, filiam Rogerii Normanni conjugem habuit et principatum contra cunctos strenue per decem annos defensavit. Interea socrus ejus Rogerium puerum educavit, atque ubi eumdem ad arma gerenda et jus patris gerendum, tironem idoneum agnovit, egre-

C'est ainsi que le jeune Roger devint Grand comte de Sicile et commença à gouverner les États conquis par son père.

Quoiqu'il fût encore à cet âge où les plus graves événements passent sans être compris, et sans laisser dans la pensée un enseignement utile pour l'avenir, les années précédentes avaient été cependant pour lui le sujet d'une étude approfondie. Élevé de bonne heure à cette école sévère de combats à livrer, de révoltes à réprimer, il apporta, dès son avénement, un esprit que l'on pourrait appeler, mûri par l'expérience. Doué d'une intelligence rare, il avait pour ainsi dire interrogé de toutes parts le siècle dans lequel il vivait, et deviné les écueils terribles contre lesquels viennent inutilement se briser toute force et toute volonté; il avait compris que l'œuvre religieux accompli à côté de l'œuvre guerrier avait surtout rendu les Normands forts et victorieux.—Aussi, dès qu'il fut maître d'agir par sa volonté, il chercha à se concilier l'esprit du souverain Pontife; dans sa pensée, l'union avec l'Église triplait la force d'un royaume.

gium Francigenam probumque militem generum suum venenosa potione, proh dolor! infecit.

Trop jeune peut-être alors pour apprécier les tentatives d'empiétement du saint-siége et se prémunir contre elles, ou trop fier pour les craindre si elles dépassaient les limites de leurs droits, il ne négligea aucun moyen de se faire un ami et un allié de Pascal II, alors Pontife de Rome.

Dans ce but il envoya un présent de mille onces d'or (1) par des ambassadeurs, chargés de déposer aux pieds du Pape les vœux et les hommages d'un serviteur fidèle de l'Église romaine. Afin de montrer plus grandement encore sa déférence entière au pouvoir pontifical, et montrer combien il était loin de vouloir abuser du droit que lui accordait l'institution *du tribunal de la Monarchie*, le jeune prince ordonna à Guillaume, évêque de Syracuse, de se rendre au concile de Latran, qui se tint le 3 mars de la même année (1112), pour y représenter tous les évêques de Sicile, organe religieux du clergé auprès du chef suprême de l'Église (2).

La comtesse Adélaïde, après la mort de Robert,

(1) *Fazelle*, liv. VII.
(2) *Guillaume de Malmesbury*, liv. V, p. 168.
Burigny, vol. I, p. 415.

avait conservé le droit de diriger de ses conseils la jeunesse de son fils, que nulle autre influence n'approchait et ne pouvait éloigner de sa mère. Le jeune Roger avait pour elle autant d'affection que de respect, et recevait toujours ses avis avec de grandes marques de déférence : mais un événement qui devait avoir pour la veuve du prince normand la fin la plus funeste, l'éloigna de Sicile.

Cette princesse possédait de grandes richesse accrues encore depuis la mort du Grand comte son époux. — A cette époque où les princes régnants presque tous dénués de ressources, étaient incapables de tenir une armée sur pied par leurs propres deniers, et conséquemment de se défendre contre les invasions étrangères; le bruit des trésors que possédait la comtesse Adélaïde s'était répandu au loin, et avait éveillé un grand nombre d'ambitions et de cupidités.

Baudouin de Bouillon, alors roi de Jérusalem, accablé de dettes énormes, près de se voir abandonné par ses soldats dont il ne pouvait plus payer la solde, voyant autour de son trône la misère et bientôt l'isolement, envoya des gentilshommes

en Sicile pour demander, en son nom, la comtesse en mariage (1).

Il y eut de la part de la princesse et de son fils de longues hésitations dont l'ambition enfin triompha; et la demande du roi de Jérusalem fut acceptée aux deux conditions suivantes :

D'abord, le premier enfant mâle qui naîtrait de ce mariage, si telle était la volonté de Dieu, monterait sur le trône de Jérusalem. — Secondement, dans le cas où il ne surviendrait aucun enfant, Roger, Grand comte de Sicile, devenait, après la mort de Baudouin de Bouillon, roi de Jérusalem (2).

Les ambassadeurs du roi, sans quitter la Sicile, firent partir au plus vite un messager chargé de transmettre à Baudouin la teneur des conditions imposées par la comtesse Adélaïde. — Celui-ci n'était pas dans une position à pouvoir hésiter; quelles que

(1) *Guillaume de Tyr*, lib. II, cap. XXI, et *Bernard le Trésorier*, dans *Muratori*, tom. VII, page 742, entrent dans de grands détails sur le mariage de la comtesse Adélaïde avec le roi de Jérusalem. Nous avons extrait de ces différents récits les parties les plus intéressantes.

Summonte, tom. II, lib. II, p. 2.

(2) *Bernard le Trésorier, Muratori*, tom. VII, p. 742 :

Quod si videlicet rex et ipsa comitissa prolem masculinam susciperet, prior natu post regis mortem superstes in Syriæ regno succederet. Si vero, liberis ut dictum est, carens, vita defungeretur, Rogerius ipse, comitissæ filius, regnum ipsum hereditario jure susciperet.

fussent les exigences, il devait les accepter pour conserver son trône; d'ailleurs une promesse qui n'engageait que l'avenir ne lui semblait pas irrévocable.

L'envoyé rapporta donc l'adhésion du roi; mais il restait encore un dernier obstacle. Baudouin était marié à une Grecque, fille de Tafroc, prince d'Arménie, et quelques scrupules religieux agitaient le roi; mais ces scrupules cédèrent bientôt devant la nécessité; la reine fut accusée d'actions honteuses et impudiques, et les preuves suffisantes ne manquèrent pas à l'appui; la religion même vint y interposer son caractère sacré. — C'est ainsi que la princesse arménienne fut publiquement répudiée pour faire place à la nouvelle reine.

Lorsque la comtesse eut reçu solennellement les serments et l'adhésion du roi de Jérusalem, le jeune Roger mit à sa disposition une flotte nombreuse.

Des vaisseaux, rapporte *Guillaume de Tyr*, furent chargés de froment, de vin, d'huile, de viandes salées, d'armes et de chevaux, ainsi que de grandes sommes d'or et d'argent, et de richesses de toute

nature (1). Le Grand comte accompagna jusqu'au rivage la comtesse sa mère; la joie rayonnait sur le visage de la princesse, car elle voyait déjà le bandeau royal attaché à son front, et la longue suite de ses enfants sur le trône de Jérusalem.

La mer était calme, les vents rapides et favorables; aussi la flotte entra bientôt majestueusement dans le port d'Accone, où attendait Arnulphe, patriarche de Jérusalem, par lequel avait été négocié ce mariage (2); le même qui avait brisé la première union du roi et prononcé la répudiation de la princesse arménienne.

Le roi, ayant renouvelé ses serments devant tout son peuple assemblé, les noces se célébrèrent avec une grande magnificence, et soudain tout changea dans le royaume comme par enchantement. — Là, où l'on voyait jadis la pénurie et la misère, règnent maintenant l'abondance et la richesse; le bonheur semble renaître dans la Syrie entière sous les pas de

(1) *Summonte dell. istoria della citta e regno di Napoli*, tom. II, lib. II, f° 11, résumant *Guillaume de Tyr*.

Onde postasi la Donna in cammino, Ruggiero gli fe apparecchio di tutte le cose necessarie, havendo fatto caricare navi di formento, vino, oglio, carne salata, arme e cavalli per lo regno.

(2) *Pagi*, dans *Baronius*, anno 113.

Guillaume de Tyr, lib. XI, cap. XXI, p. 314.

la nouvelle reine. Aussi partout sur son passage retentissaient des cris d'enthousiasme et d'allégresse. Adélaïde était fière et heureuse ; mais Dieu lui réservait la plus cruelle des épreuves. Quatre années s'étaient à peine écoulées depuis cette union, lorsque le roi Baudouin fut atteint d'une maladie terrible; il resta longtemps étendu sur son lit de douleur, sans qu'il vînt aucun soulagement au mal dont il était frappé. — Alors le remords de ce qu'il avait fait entra dans son cœur; il se souvint de sa première épouse, de la honteuse répudiation par laquelle il avait déshonoré une femme innocente; dès ce moment, sa pensée s'attacha invinciblement à ce douloureux souvenir; et certain que sa maladie était une vengeance méritée du ciel, il repoussait les remèdes les plus salutaires : enfin, il assembla autour de lui seigneurs et prélats, et jura devant eux, la main étendue sur le saint Évangile, de rappeler à lui sa première femme, si Dieu le délivrait de ses souffrances et le rendait à la santé ; puis il fit venir la reine Adélaïde

Lorsqu'il se trouva seul avec elle, un instant son courage faiblit, il n'osait point lui apprendre cette cruelle résolution ; mais le remords était là, et avec

le remords, la fièvre ardente qui le brûlait; alors il lui avoua la nécessité d'un nouveau divorce pour arrêter, disait-il, le bras de Dieu prêt à le frapper (1).

A ces mots la reine reste un instant interdite et silencieuse, car elle ne peut croire à une si odieuse trahison; mais bientôt, convaincue de la cruelle vérité, elle pousse des cris lamentables et s'écrie que c'est une trame honteuse, une infâme spoliation; elle maudit à la fois dans son désespoir le roi, le patriarche négociateur de cette union, et les lâches seigneurs qui étaient venus l'arracher des bras de son fils; puis tout d'un coup elle change de langage, elle se traîne au pied du lit royal, elle couvre de larmes les pieds et les mains de l'inflexible Baudouin; elle le supplie avec d'ardentes prières, lui rappelle les importants services qu'elle a rendus au trône de Jérusalem, elle lui montre son royaume misérable et perdu, dans lequel elle a apporté l'abondance, son sceptre chancelant qu'elle a affermi; puis enfin elle se relève fière et hautaine

(1) *Bernard le Trésorier*, dans *Muratori*, tom. VII, p. 749 :
Et ne Deus contra eum et hoc delicto iræ suæ manum extenderet, divortium faciendum prædixit.

et menace encore. — Tous ses efforts sont inutiles; un instant Baudouin avait hésité, un instant il avait tremblé; mais ce premier sentiment vaincu, il s'abandonnait sans pitié à sa rigueur inexorable; tel un loup craintif n'ose pas d'abord s'élancer sur sa proie, mais lorsqu'il la tient dans ses dents cruelles, la dévore impitoyablement (1).

C'est ainsi qu'Adélaïde, pleine de douleur et de confusion, fut forcée de retourner en Sicile; et la veuve du Grand comte Roger quitta la Syrie, comme était partie quatre années auparavant la fille du prince Tafroc.

La reine répudiée emmena avec elle plusieurs frères Carmélitains que Godefroy, frère de Baudouin, avait rétablis sur le mont Carmel; il semblait que la malheureuse épouse, en s'entourant ainsi de ces hommes saints et austères, voulût prendre Dieu à témoin qu'elle ne méritait pas tant d'ignominie, et chercher dans le sein de la religion les seules consolations à une si grande douleur. — On eût dit qu'elle demandait pardon à Dieu de son malheur.

(1) *Bernard le Trésorier*, p. 743.

Roger, par un dernier sentiment de respect et de vénération pour sa mère, fit don aux frères Carmélitains, aussitôt leur arrivée, de la très-ancienne chapelle de *Santa Maria la Pieta* où ils fondèrent un couvent.

De cette époque date le couvent des Carmes de Palerme, qui fut, selon les historiens du pays, l'un des plus anciens couvents Carmélites de tout l'Occident (1).

Tant qu'elle vécut, la malheureuse Adélaïde aida souvent les saints anachorètes par le secours de ses nombreuses aumônes; mais à son retour de Jérusalem, elle fut regardée avec tant de mépris en

(1) *Inveghes*, t. III, p. 170 (traduction) :

Je suis d'avis que notre couvent des Carmes de Palerme a été le premier ou l'un des plus anciens couvents Carmélites de tout l'Occident. Et voici ce qui confirme ma croyance dans cette grave conjecture : c'est que la Grande comtesse Adélaïde (femme du Grand comte Roger Ier, et ensuite en 1113, selon *Summonte*, ou environ 1114 selon moi, de Baudouin, roi de Jérusalem, et frère du roi Godefroy qui rétablit la religion carmélitaine sur le mont Carmel), ayant navigué en Orient l'an 1113 et 1114, et y étant restée quatre ou cinq ans, vit ces saints frères ermites du mont Carmel, et les aida par le secours de ses aumônes. Ce qui me donne à croire cette chose vraisemblable, c'est que notre reine en retournant de Jérusalem en Sicile, en 1117 ou 1118, et ayant ramené avec elle par dévotion et pour la consoler, quelques-uns de ces saints frères du Carmel, leur avait donné dans la ville de Palerme, comme dans la capitale de toute la Sicile, la très-ancienne chapelle de *Santa Maria la Pieta*.

Sicile, qu'elle ne survécut pas longtemps à la honte dont on l'accablait, et mourut dans la ville de *Patti* l'an 1118; — elle fut ensevelie dans l'église épiscopale, et l'on grava sur la pierre l'épitaphe qui suit :

Ci-gît le corps de la noble dame Adélaïde, reine et mère du très-grand seigneur Roger, premier roi de Sicile. Que son âme, par la miséricorde de Dieu, repose en paix. — Ainsi soit-il. MCXVIII (1).

Telle est la source de la haine constante de Roger et des siens contre les rois de Jérusalem; non-seulement, jamais en aucune occasion il ne consentit à lui venir en aide, mais il reporta cette haine sur les successeurs de Baudouin et la transmit à ses descendants, pour qu'ils conservassent aussi, vivant dans leur mémoire, le souvenir de l'injure

(1) *Inveghes*, t. III, p. 168 :
L'anno di Cristo 1118, nella citta di Patti morì la gran contessa di Sicilia, e regina di Gerusalem Adelasia nella cui chiesa vescovale fu sepolta come narra questo epitafio :

Hic jacet corpus nobilis Dominæ Adelaidæ
Reginæ, matris serenissi Domini
Rogerii, primi Regis Siciliæ, cujus anima
Per Dei misericordiam requiescat in
Pace. Amen.—MCXVIII

faite à la très-noble comtesse Adélaïde, veuve du Grand comte Roger, le conquérant de la Sicile.

Pendant que ces tristes événements se passaient en Syrie, le jeune prince normand grandissait, et l'âge développait les brillantes qualités que son enfance avait fait pressentir.

Au milieu de tous ces orages apaisés en apparence, mais toujours grondant dans l'ombre, et près d'éclater, il fallait un esprit supérieur, une nature forte, une énergie de fer qui dominât les tumultes et les agitations, et se plaçât résolûment en face des séditieux et des audacieuses prétentions des vassaux, pour faire rentrer les uns dans la soumission, les autres dans le devoir. Cependant, tout en maintenant les seigneurs dans la limite sévère de leurs droits, il fallait occuper leur énergie et leur montrer dans l'avenir l'extension probable de leurs domaines; il fallait réveiller en eux cet enthousiasme guerrier qui en avait fait des héros, leur donner enfin la confiance par la force, et leur commander le respect par l'admiration.

C'était une grande, mais périlleuse mission à accomplir, et elle était réservée au prince Roger.

Il n'eut pas longtemps besoin d'être dirigé par les conseils d'une sage et longue expérience. Quoique jeune encore il secouait déjà toute influence qui voulait le dominer, et imposait à tous le respect de sa volonté. Chacun semblait comprendre que ce jeune prince devait jouer un rôle éclatant dans l'histoire, et respectait en lui les décrets souverains de la Providence.

Dès que Roger eut atteint l'âge de porter les armes, il voulut se faire armer chevalier, et dans une fête solennelle et publique, se fit attacher aux pieds les éperons d'or et ceindre l'épée. — De cette époque, assure *Inveghes* et plusieurs historiens, date l'introduction de la chevalerie en Sicile (1). Depuis l'expulsion des Sarrasins aucune chronique ne fait mention de chevalier armé avant le Grand comte Roger II.

(1) *Inveghes*, vol. III, p. 164, dit : *Alexander Telesinus* rapporte dans sa chronique : *Cum autem adolevisset factusque miles dominatus jure per se agere deberet.* — Il affirme donc clairement que le grand Roger cette année-là même où il prit le gouvernement de Calabre et de Sicile fut armé chevalier, *factus miles ;* et, selon moi, avec les cérémonies ordinaires, qui consistaient à lui mettre l'épée au côté et à lui nouer aux pieds les éperons d'or. A mon avis, le premier chevalier armé en Sicile, depuis la destruction des Sarrasins, fut le Grand comte Roger, de même qu'il fut son premier roi. C'est donc de cette année que date, dans notre royaume, l'introduction de la noble chevalerie. *E per consequenza da questo anno comincio questa nobile cavalliera ad introdursi nel nostro regno.*

Les séditieux commençaient à relever la tête; ils ne pouvaient longtemps rester inactifs et soumis. Le jeune comte marcha incontinent contre eux; il n'accéda à aucune demande, se refusa à toute condition et les réduisit au silence par la terreur. — Ce n'était pas assez pour lui d'avoir comprimé par son épée les révoltes naissantes, il voulait purger la Sicile des brigands qui l'infestaient de toutes parts, et dont l'insolence et l'audace s'étaient accrues de l'impunité; aussi les poursuivit-il sans relâche, descendant avec eux jusqu'au fond des ravins ou gravissant, à leur poursuite, les montagnes les plus escarpées. Un grand nombre fut tué; quelques-uns seulement parvinrent à s'échapper, mais n'osèrent plus se livrer au brigandage.

Si parmi les feudataires du Grand comte se trouvaient des ambitieux que la cupidité entraînait à trahir leurs serments, il y avait aussi des cœurs nobles et loyaux dont la fidélité était à l'épreuve de tout orgueil et de toute ambition; plus les dangers devenaient menaçants, plus ces gentilshommes dévoués se rapprochaient de leur souverain pour lui servir de bouclier; tels étaient Godefroy, comte de Raguse, Guillaume Malconvento, seigneur de

Regalmuto et Cristodulo, fils de Giorgio Rozio d'Autriche, qui avait le titre de grand amiral et de *Protonoblissime*. Ces trois seigneurs, que Roger avait en grande estime et sincère affection, dirigeaient les affaires à Palerme lorsque le comte était appelé dans l'intérieur de l'île pour combattre les séditions ou les brigandages. Guillaume Malconvento était chargé de la justice et de la stricte observation des lois ; tous les procès et toutes les discussions se vidaient devant son tribunal (1).

La Sicile commençait à renaître au repos et à la tranquillité. — Son avenir, un instant obscurci, reparaissait devant elle plein de force et d'éclat, ainsi qu'un beau ciel lorsque le vent en a chassé les nuages. Après plus d'un demi-siècle de combats furieux, après des flots de sang qui avaient inondé les plaines et rougi les fleuves, la paix, ce bienfait inappréciable que les hommes donnent à la terre, allait devenir le partage de cette île si long-

(1) *Caruse*, 2e partie, vol. I, cap. II, f° 67. ***Mémoires historiques de Sicile*** :

Oltre il conte di Ragusa non tenea minor luogo nella Corte e nella confidenza di Ruggieri Conglielmo Malconvento, signor di Regalmuto e Cristodulo, figlio di Cuorgio Rozio Antiocheno, il primo di quali nelle antiche carte di quel tempo vien insignito col titolo di Mastro Cucistezuro e'l secondo di grande ammiraglio e di protonobilissimo.

temps désolée ; le souvenir des Barbares devait s'effacer devant la justice et l'équité des chrétiens.

Le comte Roger s'était déjà acquis une royale popularité par sa vigueur et par l'éclat des richesses dont il s'entourait avec un noble orgueil ; tandis que les autres souverains, tous frappés d'indigence comme d'un mal épidémique, ne pouvaient qu'écouter avec douleur, mais sans y porter remède, les cris de détresse de leurs sujets (1).

Ce fut à cette époque que le Grand comte épousa Elvire, fille d'Alphonse, roi de Castille. — Raimond, comte de Provence et de Barcelone, uni à la fois par des liens de parenté au roi de Castille et au comte Roger, négocia ce mariage dont les fêtes se célébrèrent avec une grande magnificence (2).

(1) *Alex. Abbas Telesinus*, p. 259. Chronique en latin. (Traduction) :

Telle était son activité et la valeur qui brillait en lui, que gouvernant toute la Sicile avec beaucoup de sagesse et d'énergie, il la contenait par la crainte, en sorte qu'aucun séditieux, aucun brigand, aucun malfaiteur n'osait sortir de ses retraites et se montrer.

Telle était son opulence, en or, en argent et autres biens, qu'elle-même inspirait une grande crainte mêlée d'étonnement, et qu'elle commandait le respect le plus grand, non-seulement à ceux qui avaient des rapports avec Roger, mais encore à ceux-là même qui lui étaient étrangers, ou éloignés de lui.

(2) Les historiens sont très-obscurs sur la date de ce mariage ; les uns ou n'en parlent point ou négligent d'en indiquer la date. *Caruse*, qui a

Mais le prince normand était agité d'une ardeur inquiète de combats et de gloire. Au récit seul des exploits de son père dont il retrouvait la trace vivante à chacun de ses pas, son cœur frémissait d'orgueil et de désirs; il lui fallait pour signaler sa valeur guerrière un large champ de bataille, il lui fallait, comme à son père, la mêlée furieuse, et ce noble baptême de sang qui fait d'un jeune homme un vaillant capitaine. — Robert Guiscard et Roger lui avaient montré la route qu'il devait suivre; simples chevaliers, gentilshommes obscurs, ils étaient parvenus, avec le secours de leur seule volonté, à conquérir, à créer un royaume. Ce que le puissant empire d'Orient n'avait pu faire, ils l'avaient fait; ils avaient pénétré sur cette terre envahie depuis si longtemps par l'impiété des Sarrasins, et y étaient restés malgré les flots innombrables de leurs ennemis; ils avaient bravé tous les périls, renversé tous les obstacles, conquis toutes les gloires; — enflammé par de si nobles exemples, le jeune Roger se serait cru indigne de porter un nom si illustre

recueilli avec un grand soin toutes les chroniques historiques sur l'histoire de la Sicile, d'après Romualde de Salerne, et en consultant l'âge du fils aîné d'Elvire, assigne à cette union la date de 1119 ou 1120.

s'il n'avait au moins égalé les exploits de son père (1).

La Calabre offrait un vaste champ à son ardent désir de conquête et de domination. Cette province, partagée entre les fils de Robert Guiscard, était aussi bouleversée par de continuels soulèvements.

La Sicile et la Calabre, ces deux pays si voisins, offraient le spectacle étrange des mêmes résultats produits par des causes entièrement opposées.

En Sicile, les séditions provenaient de l'inaction et de la faiblesse des vassaux. En Calabre, au contraire, de leur puissance; et elles étaient plus violentes parce qu'elles remontaient à une époque plus éloignée, et que le manque d'énergie de ceux qui avaient succédé au guerrier normand, les avait laissés chaque jour s'accroître davantage et empiéter sur les droits des princes souverains.

Il est important, pour les faits qui vont se passer, de connaître dans quel état se trouvaient la Calabre et la Pouille, depuis la mort du duc Robert Guiscard, et ce qu'il était advenu de ces deux pays pen-

(1) *Fazelle*, lib. VII, cap. III :

Gli parea che se non avesse superato o almeno pareggiato il valore paterno sarebbe stato indegno di portare il nome.

dant que Roger Ier consolidait sa conquête en Sicile, et que son fils, Roger II, imposait sa souveraineté à ses vassaux révoltés.

Les premiers Normands qui s'étaient rendus maîtres de la Pouille et de la Calabre, sous la conduite de Guillaume Bras de Fer, et ceux, qui plus tard, vinrent avec les autres fils de Tancrède de Hauteville, avaient obtenu, dans le partage des terres, de vastes seigneuries que l'on pourrait plutôt appeler des provinces séparées, que des domaines privés. — Ainsi, on avait vu le comte de Lorotello céder trente châteaux compris dans ses possessions. Les maîtres altiers de semblables domaines devaient nécessairement conserver un esprit de sauvage indépendance et des désirs ambitieux. Tant qu'un gouvernement énergique sut comprimer les pensées séditieuses et étouffer les révoltes par la crainte et le respect, tant que la mâle figure de Robert Guiscard plana sur toutes ces sourdes ambitions, elles n'osèrent pas lever la tête; mais lorsqu'à l'énergique fermeté du guerrier succéda la faiblesse du duc Roger, auquel étaient échues par testament les possessions de Robert Guiscard en Pouille et en Calabre, les espérances étouffées revinrent au cœur des

ambitieux, le feu se ralluma dans le foyer éteint de la sédition, et l'insolence et l'audace remplacèrent la crainte et la soumission.

Alors de toutes parts l'on vit ces deux provinces livrées à des dévastations sans nombre; partout régnaient l'incendie et le pillage. C'était une confusion désolante; les vassaux refusaient de prendre les armes, les soldats demandaient une augmentation de solde et abandonnaient les camps; des châteaux forts étaient pris d'assaut et enlevés à leurs légitimes propriétaires; les paisibles habitants des campagnes voyaient leurs champs ravagés, leurs moissons perdues, leurs maisons incendiées; les serviteurs de l'Église eux-mêmes, et les abbés du mont Cassin que Robert Guiscard avait mis en possession de domaines considérables, étaient souvent forcés de déposer la mitre et la pastorale pour prendre le casque de guerre et ceindre l'épée. — Ce mépris de toutes les lois, ce désordre effréné, cette spoliation injuste des droits les plus sacrés, bouleversaient non-seulement la Pouille et la Calabre, mais s'étaient aussi répandus dans toute l'Europe. De toutes parts surgissaient les mêmes ambitions, et les vassaux révoltés ne craignaient

pas d'appeler des bandits à leur service pour se livrer plus impunément encore au pillage et à la dévastation.

Un si triste état d'anarchie fit établir dans le XIe siècle *la trêve de Dieu*, loi sacrée qui défendait de combattre les jours de fête et certains jours de la semaine; mais cette digue imposée par la religion, si elle arrêtait momentanément même les plus furieux, ne portait aucun remède à ce mal dévorant, et le désordre un instant comprimé éclatait ensuite avec plus de furie.

L'histoire de la Pouille et de la Calabre était donc à peu près l'histoire de tous les royaumes; elle eût été celle de la Sicile si Dieu n'eût pas voulu que le fils du comte Roger fût comme lui énergique et vaillant, et étouffât sous sa puissante volonté les germes des séditions. Il est facile de voir combien les princes avaient une faible autorité sur leurs vassaux, toujours prêts à secouer le joug de la soumission, et à briser leurs serments de fidélité; si parfois ils acceptaient sans murmurer la dépendance militaire, lorsque le prince était un chef intrépide et guerrier, rarement on les voyait admettre son autorité en matière civile.

Le grand nombre de vassaux qu'ils pouvaient entraîner à leur suite augmentait encore leur audace. Ainsi vingt barons relevaient du comte de Montescaglioso, quatorze du comte d'Avellino, autant du comte d'Aquila, dix-sept du comte de Gravina, onze du comte de Conversano, et chacun de ces barons comptait aussi bon nombre de simples feudataires.

Les révoltes de ces puissants feudataires, dont quelques-unes furent apaisées par la vigoureuse intercession du comte Roger Ier, recommencèrent avec plus de violence encore lorsque le jeune Guillaume succéda en Pouille au duc Roger. La souveraineté du duc n'était plus qu'un mot sans valeur, sa puissance un fantôme évanoui. Le prince suzerain était contraint de guerroyer chaque jour contre ses vassaux, et les voyait assiéger impudemment ses châteaux et s'emparer de ses places fortes.

Telle était la position intérieure de la Calabre et de la Pouille, toutes deux rongées par le fléau intérieur des guerres intestines. — N'était-ce pas là un vaste champ ouvert à l'ardente ambition du comte Roger II, des périls à braver, de la gloire à acquérir? — Le jeune guerrier normand eût bien

voulu s'emparer de ces deux possessions, arrachées jour par jour aux mains impuissantes du jeune duc Guillaume, et faire ployer sous sa domination ces insolents vassaux qui bravaient impunément l'autorité de leur suzerain; mais, quelle que fût sa pensée secrète, Roger attendit pour agir le secours des événements eux-mêmes. D'une part, peut-être, il ne voulait pas s'engager dans une lutte injuste, de l'autre il avait compris que tous ces barons insoumis, bataillant chaque jour à l'aventure les uns contre les autres, se réuniraient tous contre lui, pour empêcher ce pays, dont chacun attirait à soi quelque lambeau, de tomber au pouvoir d'un prince puissant et redoutable. — De plus, et sans nul doute, les princes voisins, bien moins par sympathie pour le duc Guillaume que par crainte du comte Roger, se fussent armés contre lui. Tels étaient le duc de Naples, et le prince de Capoue; le souverain Pontife lui-même était grandement intéressé à empêcher un si grand accroissement de puissance. Le duc Guillaume servait de lien à tous ces intérêts réunis, et au jour de l'usurpation il se serait vu aussi entouré et aussi secouru par tous qu'il était maintenant abandonné.

Dans cette position délicate, le Grand comte de Sicile fut admirablement servi par les circonstances.

Les princes chrétiens, suivant les coutumes religieuses de ce temps-là, se rendaient en foule en Palestine pour accomplir de saints pèlerinages et combattre les infidèles. Le jeune duc Guillaume brûlait du désir d'imiter leur exemple et de les accompagner dans leur pieuse expédition; mais il était dans une grande pénurie d'argent, car tous les barons de son duché, en s'affranchissant du pouvoir supérieur, s'affranchissaient aussi du tribut. — Le comte de Sicile offrit à son cousin tout l'argent nécessaire. Dans le même moment une autre raison puissante rendit indispensable le départ immédiat du jeune duc. — Il avait envoyé des ambassadeurs en Orient demander à l'empereur la main de sa fille, et il venait à peine de recevoir son consentement à cette union, lorsqu'Alexis mourut.

Des considérations de la plus haute importance se rattachaient à ce mariage; aussi Guillaume accepta avec empressement les offres de Roger, et prépara tout pour son départ, décidé à aller en personne

réclamer l'accomplissement de la solennelle promesse faite à ses ambassadeurs (1).

Lors de son avénement au gouvernement de la Pouille et de la Calabre, ce jeune prince avait été nommé gonfalonier de la sainte Église, par Caliste II, successeur du pape Pascal; il avait de plus reçu une nouvelle confirmation de son duché de la Pouille. Plein de confiance dans la protection du Pape et dans le bon accord qui n'avait jamais un seul instant cessé de régner entre eux, inquiet peut-être du voisinage de son cousin le Grand comte de Sicile, si puissant et si fort, il mit avant son départ ses duchés de Pouille et de Calabre sous l'égide du saint-siége.

Ayant ainsi placé ses possessions sous l'aile protectrice de l'Église, il partit plein de sécurité pour Constantinople.

L'ambitieux Roger attendait ce moment avec impatience. — Le lien qu'il redoutait était brisé; les vassaux rebelles avaient perdu l'étendard autour duquel ils pouvaient se rallier.

Le duc Guillaume arrivait à peine en Orient,

(1) *Fazella*, lib. VII, cap. III.

que le Grand comte de Sicile traversa le Phare et se précipita comme la foudre sur la Calabre (1). Tout céda à cette attaque soudaine et impétueuse (2). Le Pape occupé paisiblement des affaires du saint-siége, apprit tout à coup que le comte de Sicile s'était déjà rendu maître de la moitié de la Calabre. Cette nouvelle fut pour le souverain Pontife un sujet de grande affliction, car la Calabre avait été placée sous sa protection. Ministre de conciliation et de paix, il résolut d'employer le langage de la justice, de la douceur, et même de la prière; et tandis qu'il se rendait lui-même à Bénévent, il envoya au comte le cardinal Hugues chargé de justes et sévères représentations.

Le prince normand pressait avec vigueur le siége de Nicéphore, place importante de Calabre, lorsque le cardinal se présenta devant lui.

(1) *Collenuccio*, t. I, l. III:
Ruggiero poco stimando la tutela del Pontifice, passò in Calabria e prima l'ebbe mezza soggiogata che il Pontifice la potesse soccorrere.

(2) Quoique l'intention de l'auteur ait été d'écrire simplement une histoire de la Sicile, il ne peut se dispenser de suivre le comte Roger II dans ses guerres en Pouille et en Calabre, car les passer sous silence serait passer sous silence presque en entier le règne de Roger II, un des plus éclatants que puissent compter les souverains de la Sicile; et c'est encore écrire l'histoire d'un pays que de suivre son chef souverain dans les expéditions qu'il entreprend pour la gloire et l'accroissement de son royaume.

C'était un vénérable prélat qui devait imposer le respect au jeune comte autant par son âge que par le caractère sacré dont il était revêtu. Tour à tour le saint pontife employa la douceur de l'exhortation paternelle, l'humilité de la prière, et les paroles sévères de la menace; mais Roger resta également sourd aux conseils, aux prières et aux menaces (1).

Si le pape Calliste, plus prévoyant, eût fait entendre la voix puissante du devoir et de la justice, avant que ce prince eût quitté la Sicile, peut-être eût-il arrêté ses projets ambitieux; mais il était trop tard maintenant pour retourner en arrière. Certes c'eût été une action loyale et bonne; mais c'eût été montrer peu de fermeté dans ses résolutions et dans ses volontés. — Le comte de Sicile résista, et sans attendre même le départ du cardinal, il fit continuer presque en sa présence le siége de Nicéphore.

(1) *Collenuccio*, t. I, l. III :
Solamente il Papa mandò Ugo cardinale a Ruggiero il quale, trovandolo al campo alla rocca di Niceforo, non potè mai, o con prieghi, o esortazioni, o minacce, operare che volesse dall' impresa desistere. Il pontifice in modo perseverò nell' infermità, che li fù forza farsi riportare à Roma. Ruggiero da questa occasione invitato e seguitando l'impresa, la Calabria tutta e la Puglia soggiogò.

L'envoyé du souverain Pontife, outré d'une résistance aussi opiniâtre, menaça le jeune ambitieux de toute la colère terrible du saint-siége, et retourna à Bénévent. Pendant son absence une maladie cruelle et contagieuse s'était déclarée dans cette ville, et il trouva le Pape en proie à une fièvre violente. Calliste, en apprenant du cardinal la coupable persistance du comte Roger, et son refus de rendre les villes de Calabre dont il s'était injustement emparé, voulut, malgré la fièvre qui le dévorait, continuer ses préparatifs de guerre un instant suspendus; mais le mal, devenu plus violent, épuisait ses forces et faisait tomber autour de lui ses serviteurs les plus fidèles, ses sujets les plus dévoués; il fut donc contraint d'abandonner ses projets et de retourner à Rome avec le collége des cardinaux et le sénat.

Pendant que l'on transportait ainsi le Pape malade, Roger, délivré de tout ce qui pouvait entraver ses desseins, parcourait en vainqueur la Calabre et la Pouille.

Le duc Guillaume devait tomber de surprise en surprise, de déception en déception. — Arrivé à Constantinople, il ne put obtenir l'accomplissement

de la promesse qui lui avait été faite; humilié d'une telle injure, indigné de se voir ainsi le jouet de la perfidie, il retourna en Italie; mais en Italie une douleur et une confusion plus grandes lui étaient réservées. Non-seulement il avait été trompé dans ses espérances, mais il était dépouillé de ses propres États; il regardait autour de lui et il se voyait seul, abandonné. — En vain il eût appelé ses vassaux pour reconquérir son royaume; toutes les places fortes étaient déjà au pouvoir du comte Roger. L'usurpation avait pris racine, et les barons, vaincus eux-mêmes par une force supérieure, étaient rentrés, sinon dans une soumission réelle, du moins dans une obéissance apparente.

Plein de douleur et d'indignation il alla chercher un refuge à la cour du prince de Salerne, son parent.

Cependant le souverain Pontife ne pouvait voir d'un œil indifférent une si injuste spoliation, car un prince de la chrétienté s'était mis sous la sauvegarde du chef suprême de l'Église, et ce chef n'avait pu ni le protéger, ni le défendre.



Si le duc avait été dépossédé de ses États, l'Église n'était-elle pas en même temps dépouillée de toute

sa grandeur et de toute sa souveraineté? l'auréole de force et de vénération qui entourait le front du Pontife n'était-elle pas aussi arrachée et foulée aux pieds par l'ambitieux usurpateur?

Cependant Calliste, dans sa prudence et dans sa miséricorde, ne voulut pas entrer en lutte ouverte avec le Grand comte de Sicile avant d'avoir une seconde fois employé des moyens de conciliation. Faible encore des suites de la cruelle maladie dont il avait été atteint, il se rendit en Calabre auprès du comte Roger.

Celui-ci reçut le Saint-Père avec les marques de la plus profonde vénération, et l'écouta avec respect. Calliste, le ministre de la paix, de la justice et de la miséricorde, lui parla le langage si puissant du devoir; il lui montra le petit-fils de Robert Guiscard dépossédé de ses États par le fils de Roger lui-même. — C'était à côté de l'ancienne et chevaleresque loyauté des Normands placer l'injustice et la mauvaise foi, à côté de leur gloire mettre la spoliation.

Le comte parut touché des justes représentations du Pape, et lui promit de restituer à son cousin tout le pays injustement conquis, soit qu'il res-

sentît déjà des remords d'avoir ainsi agi envers un parent, dont son père, s'était toujours montré le soutien et l'appui ; soit qu'il ne voulût pas, par un nouveau refus, s'exposer aux foudres terribles d'une excommunication justement méritée, et se placer ouvertement en ennemi déclaré du souverain Pontife.

Il fut donc convenu que le 5 du mois de septembre, le comte Roger se rendrait à Salerne, et se réconcilierait solennellement avec le duc de Pouille.

Calliste quitta le comte de Sicile plein de joie, et le 5 septembre, le comte Roger et le duc Guillaume se tendirent la main en sa présence (1). — La réconciliation fut sincère; d'une part le duc Guillaume rentrait dans la possession entière de son duché pacifié par l'énergique apparition de Roger, et le comte, de son côté, tout en restituant la Calabre à son légitime maître, pensait avec raison que cette expédition n'avait pas été pour lui sans fruit et sans gloire; car, sa marche victorieuse à travers un pays depuis si longtemps bouleversé par

(1) *Chronicon Falconis Benev.*

His ita peractis, prædictus Pontifex Callixtus, consilio invento, Salernum ivit, quinto die intrante mensis septembris, ut pacis firmamentum cum Duce Gulielmo et Rogerio Comite confirmaret.

les révoltes et le désordre, avait montré ce que pouvaient son courage et sa force guerrière.

Le duc, enchanté de l'heureuse conclusion de cette affaire terminée ainsi entièrement à son avantage, se hâta d'aller reprendre possession de ses États ; mais des obstacles imprévus l'attendaient; et le comte se préparait à retourner en Sicile, lorsqu'il vit venir à lui Guillaume se plaignant amèrement de Jordan, comte d'Oriane.

« Noble comte, mon cher cousin, dit le duc d'une voix à la fois plaintive et suppliante (1), je me présente devant vous et j'ai recours à votre puissance, plein de confiance dans les liens du sang qui nous unissent et dans la grandeur de vos richesses; je viens vous supplier de me prêter secours contre le comte d'Oriane afin que je tire de lui une vengeance éclatante. — Lorsque je me suis présenté à l'entrée de la ville de Naxe, ce comte Jordan, accompagné de tous ses tributaires et d'un grand nombre de soldats, vint au-devant de moi; enhardi sans doute par la multitude armée qui l'accompagnait, il m'ac-

(1) *Falco. Benevent.*

cabla d'outrages et d'affronts, et me menaça même de raccourcir mon manteau; puis, non content de cet injurieux discours, il se mit à parcourir et à piller la ville ainsi que tout le pays d'alentour. Trop faible pour m'opposer à tant d'insolence et d'audace, je le souffris à regret, mais je viens vous demander de m'aider à le punir, car le comte, chaque jour, m'offense par de nouvelles injures et de nouveaux affronts. »

Roger écouta avec bienveillance ces paroles, prononcées d'une voix lamentable et douloureuse; en échange du secours qu'il demandait, Guillaume offrait au comte de Sicile des conditions très-avantageuses, car il lui cédait la moitié de Palerme, appartenant encore au duc de Pouille. — Cette ville était alors d'une importance très-grande et d'un revenu considérable, tant à cause de son commerce que pour la diversité des peuples qui l'habitaient. Elle seule, si l'on en croit un ancien auteur, rapportait plus à ses princes que l'Angleterre à son roi (1).

Roger donna au duc Guillaume cinq cents onces

(1) *Chronicon Joan. Brompton*, p. 1011.
Burigny, p. 417.

d'or et six cents hommes d'armes. Avec ce secours le duc marcha incontinent contre Jordan, et ne tarda pas à lui enlever un grand nombre de possessions importantes; puis, le jour de la fête de Saint-Jean et de Saint-Paul, il arriva devant le château du *Mont-Jupiter*, le ravagea par le fer et le feu, et s'en retourna avec les armes et les dépouilles de cinquante prisonniers. — Continuant sa marche victorieuse, il alla sans retard mettre le siége devant le château d'Apex (*Apice*), où se tenait le comte. Le cardinal Crescentius, alors gouverneur de Bénévent, se hâta de venir au secours du duc; ainsi pressé de toutes parts, ce château fort ne tarda pas à se rendre, et Jordan, réduit à la dernière extrémité, vint se jeter aux pieds de Guillaume et lui demander grâce.

« Nous qui étions présents nous l'avons vu, » dit le chroniqueur Falcon, auquel nous empruntons ces détails.—Le duc ému par les nombreuses prières des barons, laissa la liberté et la vie au comte d'Oriane, après l'avoir toutefois dépossédé de ses domaines.

Par la suite, le duc de Pouille et le Grand comte de Sicile eurent bien quelques dissentiments entre

eux (1), mais la bonté ou plutôt la faiblesse de Guillaume les apaisait bientôt; car ce prince sentait combien il avait besoin du secours et de la protection du comte Roger, dont l'intercession seule maintenait dans l'obéissance ses vassaux toujours prêts à la révolte. Ami de la paix, de la tranquillité et du repos, il ne déployait pas assez d'activité et d'énergie pour se faire payer exactement les tributs de ses feudataires, et subvenir ainsi aux frais de son gouvernement et à la solde de ses troupes; souvent embarrassé dans ses finances, il était contraint d'avoir recours à Roger, tantôt pour des secours d'hommes, tantôt pour des secours d'argent, et chaque demande était accompagnée d'une concession nouvelle. — C'est ainsi que, de concessions en concessions, après avoir déjà, comme nous l'avons vu plus haut, cédé la portion de Palerme dont il était possesseur, il céda aussi ce qui lui appartenait encore dans la ville de Messine. De plus, la moitié de la Calabre devint un gage que le duc ne pouvait retirer qu'en payant soixante mille besants

(1) *Romual.*, arch. Salern. chron. — *Muratori*, t. V, f° 184 :
Quumque inter prædictum Ducem et Comitem sæpe esset pax et concordia reformata, ipsi inter eos guerram et discordiam innovabant.

d'or dont il était débiteur envers le Grand comte de Sicile (1).

Ainsi s'échappait, lambeaux par lambeaux, des mains du faible Guillaume, le royaume florissant et superbe que Robert Guiscard avait transmis au duc Roger, son père. Ce que la force et l'énergie de plusieurs avaient, pendant près d'un demi-siècle, si laborieusement conquis, la faiblesse d'un seul le perdait en quelques années.

Le comte Roger devenait donc l'unique et seul possesseur de la Sicile; ses rêves ambitieux d'accroissement et de grandeur commençaient à se réaliser. — Avide de conquêtes, il résolut de s'emparer des petites îles avoisinantes. Il commença par tourner ses armes contre l'île de Malte, dont les habitants s'étaient depuis quelque temps refusés à payer le tribut imposé par le comte Roger Ier, en 1090.

L'île de Malte était une position importante;

(1) *Romualde de Salerne.* — *Muratori*, t. VIII, p. 184 :
Et quia prædictus Dux homo erat liberalis et largus, et quæcumque habere poterat militibus erogabat, necessitate coactus primo Calabriam pro sexaginta millibus bizantiorum præfato comiti in pignore posuit. Postea mediam civitatem Panormi quæ ei jure hæreditario pertinebat, illi vendidit.

placée au milieu de la mer, protégée et défendue par les ressources les plus puissantes de la nature, cette île semblait menacer à la fois l'Italie et l'Afrique. Roger II profita de ce que les Sarrasins s'étaient insolemment affranchis de tout tribut pour s'emparer de l'île et les en expulser complétement (1).

(1) Les historiens ne sont pas d'accord sur la prise de Malte, car en général *Alexander Telesinus*, historiographe du comte, néglige la chronologie. Quelques écrivains, et entre autres *Burigny*, placent à tort la conquête de Malte avant l'invasion de la Calabre par Roger. Bien qu'aucune date ne soit positivement précisée pour la prise de Malte, qui n'était pas un fait de haute importance, nous avons cru devoir suivre celle qui lui est assignée par *Blasi* et *Caruse*, deux historiens très-consciencieux sous le rapport des recherches et de l'exactitude, et la placer en 1127.

En voici les raisons. — D'abord *Falcon*, dans le passage que nous avons cité plus haut au sujet de la réconciliation du comte Roger avec le duc Guillaume, dit : (anno 1121. *His ita peractis prædictus Pontifex Callixtus*, etc...) Et tous les historiens qui rapportent cette invasion en Calabre s'accordent sur cette même date, 1121. — *Alex. Telesinus* dit, t. I, c. IV : *Invaserat et alias insulas quarum una Malta vocabatur; quumque ad alias iterum occupandas insulas terrasque intentius persisteret, repente audivit præfatum Ducem Gulielmum ab hac luce Salerne decessisse, qui doluit valde quod se ignorante defunctus sit, quodque se, ut sibi vivens statuerat si filium non haberet, hæredem non fecisset.* — D'une autre part, *Falcon*, *Alex. Telesinus et Guillaume de Tyr* sont d'accord sur la date de la mort du duc de la Pouille, qu'ils placent en 1127. En résumant ces différentes citations, les seules dignes de foi, il en ressort d'une manière évidente que la réconciliation du duc de Pouille et du comte de Sicile eut lieu en 1121. Cette réconciliation effectuée en présence du pape Callixte le 5 septembre, amena la restitution du pays injustement conquis par Roger; donc l'invasion de ce prince en Calabre eut lieu avant l'expédition de Malte, à laquelle était occupé le comte, lorsqu'il apprit la mort du duc Guillaume (1127); et l'expédition de Malte, ainsi que la prise de Gozo et celle des autres îles environnantes, doivent être placées non en 1121, mais en 1127, comme le

Il équipa une flotte et s'avança jusqu'à Malte; les Sarrasins ne tentèrent pas une longue résistance. Tout semblait seconder les désirs du jeune comte de Sicile; la victoire suivait ses pas, son nom seul imprimait la terreur. Après avoir pris possession de l'île de Malte et y avoir établi une forte garnison pour la protéger de toute invasion étrangère, il alla s'emparer de *Gozo* et de plusieurs autres îles environnantes, s'assurant ainsi un libre passage dans la Méditerranée.

Pendant qu'il s'occupait de ces différentes expéditions, il apprit que Guillaume, duc de Pouille, venait de mourir à Salerne le 26 juillet 1127.

Cet événement était pour Roger de la plus grande importance. — Si l'on en croit *Romualde de Sa-*

dit *Alex. Telesinus*, écrivain contemporain. Ce chroniqueur peut ne pas être complet, il peut négliger souvent d'indiquer les dates, et raconter certains événements avec le cachet de son affection et de son admiration pour Roger, mais il ne peut être révoqué en doute, quand il assigne une époque à des faits dont il a été le témoin.

Voici ce que dit *Blasi*, t. VIII, p. 97 (traduction) :

Alex. Telesinus dit que Roger II attaqua les autres îles parmi lesquelles se trouvait l'île de Malte, et qu'il apprit pendant cette expédition la mort du duc Guillaume. L'historiographe de ce prince valeureux ne dit pas quelles étaient les îles dont il s'empara avant ou après la prise de Malte, et nous ne pouvons pas le deviner. L'on doit seulement conjecturer, d'après son récit, que la prise de Malte et des autres villes arriva en 1127, qui fut celle de la mort du duc Guillaume.

lerne, le duc de Pouille avait déclaré le Grand comte de Sicile son héritier, et son successeur s'il mourait sans enfants (1). Mais il est plus probable de penser que la solution définitive de cette question agitée entre Guillaume et Roger, fut empêchée par la mort subite du duc (2).

De toute façon, la Pouille et la Calabre s'ouvraient pour ainsi dire toutes les deux devant lui. La volonté du ciel venait lui rendre cette conquête abandonnée avec tant de regret pour se maintenir en bonne intelligence avec le saint-siége. Des descendants de Robert Guiscard, il ne restait plus, par la mort du duc Guillaume, que Bohémond, le fils du grand Bohémond, roi d'Antioche et petit-fils de Robert Guiscard. Ce prince avait des droits plus réels à la succession du duc Guillaume

(1) *Romualde de Salerne. — Mur.*, t. VIII, f° 184 :

Postremo quum de uxore sua filium habere non posset, recepta a prænominato Comite multa pecunia, eum apud Messanam de Ducatu Apuliæ, et tota terra sua hœredem instituit.

(2) *Alex. Telesinus*, lib. I, cap. IV :

Repente Comes audivit præfatum Ducem Guillelmum ab hac luce Salerni decessisse, qui doluit valde, quod se ignorante defunctus sit, quodque se, ut sibi vivens statuerat, si filium non haberet, hæredem non fecisset.

que le comte Roger, surtout si (comme l'assure *Guillaume de Tyr*, traduisant *Orologgi*), Bohémond, en partant pour la Palestine, avait fait un traité avec le duc de Pouille, par lequel il était convenu que le survivant des deux, serait l'héritier de tous les États (1). Mais Bohémond, très-occupé de son gouvernement d'Antioche, dont il cherchait à accroître l'étendue, ne pouvait, dans le triste état où se trouvait l'Orient, abandonner ce pays pour venir réclamer ses droits.

De toute façon Roger ne se regardait plus comme usurpateur, en rentrant en maître dans la Pouille; il se présentait fort d'un droit, d'une promesse sacrée faite par le duc Guillaume, même si l'on admettait que la mort eût empêché ce prince de sceller cette promesse par un acte authentique; et il était résolu cette fois, quels que dussent être les combats et les obstacles, à ne pas laisser échapper cette importante possession.

(1) *Guillaume de Tyr*, trad. d'*Orologgi*, lib. XIII, c. XXI, p. 379.

L'autunno seguente, il principe Boamundo, figliuolo di Boamundo, il vecchio principe di Tarento, havendo fatto lega e confederazione con Guglielmo duca di Puglia, suo zio, della successione, con questo patto, che il primo di essi che veniva a morte, l'altro succedesse nell'eredità, fece vela verso Soria.

Sa première expédition en Calabre pendant l'absence du duc de Pouille lui avait appris à connaître les vassaux dont il voulait dompter l'altière insoumission. Aussi s'attendait-il à trouver de leur part une résistance opiniâtre; car, ce ne devait plus être, comme en l'année 1121, une invasion soudaine, imprévue, une attaque impétueuse qui prenait les barons divisés d'intérêts, et trop éloignés les uns des autres pour pouvoir se réunir contre l'ennemi commun; tous savaient que le comte Roger, d'un caractère impérieux et actif, loin de laisser subsister cet état d'anarchie que le duc Guillaume n'avait pas eu la force de comprimer, les maintiendrait dans les limites étroites d'une sévère obéissance.

Le Grand comte de Sicile était doué d'un esprit trop fin et trop profond à la fois pour n'avoir pas pressenti cette ligue des barons de la Pouille entre eux; pour cette raison il ne voulut pas se présenter en dominateur impérieux, couvrant le rivage de gens armés, mais en souverain pacifique, venant avec confiance prendre possession d'un pays dont la mort de son cousin le rendait héritier. Toutefois, il fit à Palerme de vigoureux préparatifs de guerre et tint

une forte armée sur pied, prête à venir se joindre à lui au moindre signal; puis ayant équipé sept galères sans aucun appareil hostile, il s'embarqua pour la Pouille.

CHAPITRE DIXIÈME.

1127.

SOMMAIRE :

Funeste expédition des Normands en Afrique. — Irruption des Sarrasins à Syracuse. — Ils mettent la ville à feu et à sang. — Différentes opinions des historiens sur la date probable de cet événement. — Le comte Roger arrive à Salerne. — Conférences avec les principaux citoyens de la ville. — Discours du comte Roger. — Les Salernitains refusent de se soumettre à lui. — Meurtre de Sarolus, envoyé du comte. — Les Salernitains consentent à reconnaître Roger comme prince de Salerne. — Conditions de leur hommage. — Arrivée de Ranulphe, comte d'Avellino. — Le comte de Sicile lui demande de le reconnaître comme duc de Pouille. — Prétentions exagérées de Ranulphe. — Discussions entre lui et le comte de Sicile. — Ranulphe reconnaît Roger duc de Pouille, et Roger soumet le comte d'Oriane au comte d'Avellino. — Entrée triomphale du comte de Sicile à Salerne. — Il est sacré prince de Salerne. — Cérémonies religieuses. — Soumission d'Amalfi, de Bénévent. — La Pouille entière reconnaît le prince normand pour duc. — Roger parcourt la Calabre en souverain. — Se fait proclamer duc de Pouille à Rheggio. — Prétentions du saint-siége sur la souveraineté du duché de la Pouille. — Roger se fait reconnaître duc par ses sujets de Sicile. — Le pape Honorius II se rend à Bénévent. — Première excommunication de Roger. — Ce prince envoie à Troïa une ambassade au souverain Pontife. — Vains efforts de réconciliation. — Il est excommunié pour la seconde fois. — Le comte Ranulphe, le prince de Capoue et un grand nombre de barons embrassent le parti d'Hono-

rius. — Nouvelle ambassade de Roger. — Troisième excommunication prononcée contre lui par le Pape. — Roger se décide à la guerre. — Ravages dans la campagne de Bénévent. — Défaite des Bénéventins. — Honorius consacre publiquement Robert prince de Capoue. — Cérémonies. — Déclamations du souverain Pontife contre Roger. — Indulgences accordées à ceux qui combattront contre lui. — Robert et Ranulphe soulèvent tout le pays. — Refus d'Ugon de se joindre à eux. — Son château est assiégé. — Désunion parmi les partisans du Pape. — Roger arrive à Salerne. — Nouvelles offres de conciliation repoussées. — Impression funeste produite sur son armée par les anathèmes du Pape. — Consternation générale. — Cruels événements qui accablent Roger pendant le cours de cette année. — Un événement miraculeux relève le courage de ses partisans. — Le corps de sainte Agathe est ramené de Constantinople à Catane. — Récit de cette translation par Maurice, évêque de Catane.

Avant de suivre le comte Roger en Pouille, nous ne pouvons passer sous silence de tristes événements qui vinrent jeter la consternation en Sicile (1).

(1) L'année 1127 fut fertile en événements de toute nature; et il est très-difficile de leur donner une classification nette et précise, car tous les chroniqueurs de cette époque et des siècles suivants indiquent seulement l'année 1127; et faisant précéder la narration des faits de ces mots : *in eodem anno* (dans la même année), ils les placent indifféremment. Ainsi *Sicardus* dit : — 1127, *eodem anno Barbari Syracusam invadunt....* — *Guillaume de Tyr : Per idem tempus Comes Siciliæ....* —On lit les mêmes phrases dans *Pyrrhus Roccus* et dans *Inveghes.*— L'intelligence des faits eux-mêmes nous semble indiquer d'une manière positive que cette expédition de la flotte des Normands en Afrique eut lieu immédiatement après la prise de Malte, lorsque les victoires faciles de Roger sur les îles environnantes l'enhardissaient à tenter cette excursion. Car nul ne dit que le comte de Sicile alla lui-même en Afrique, *dicitur direxisse ad partes Africæ....* Il est impossible de penser, comme

La prise de l'île de Malte et la conquête facile de plusieurs îles environnantes, inspirèrent au comte Roger la pensée de tenter une excursion en Afrique. A cette époque une expédition contre les Maures honorait le courage des guerriers : c'était combattre à la fois pour la gloire et pour l'Église. Il fit donc armer une flotte de quarante galères et la dirigea vers les bords africains.—Les chrétiens, encouragés par la fuite précipitée des Sarrasins de Malte, s'attendaient à trouver un pays sans défense, des soldats abandonnés aux faciles occupations de la paix, ou à une débauche énervante; mais, au contraire, ils virent des remparts vigoureusement gardés, des forteresses imprenables et des hommes armés, tout prêts à combattre; car la conquête de Malte leur avait donné l'éveil, et ils avaient pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'ennemi de ravager leurs possessions.

voudrait le faire supposer *Burigny* dans son *Histoire de Sicile*, que cette excursion des Normands en Afrique ait eu lieu à la fin de l'année 1127, lorsque le comte Roger, trois fois publiquement excommunié par Honorius II, était en guerre ouverte avec le saint-siége. Il n'est pas présumable que le Grand comte de Sicile au moment d'entreprendre une lutte sérieuse contre le souverain Pontife et les barons réunis de la Pouille et de la Calabre, et lorsqu'il rassemblait toutes ses forces et faisait par tous ses domaines des levées de troupes considérables, ait envoyé quarante galères en Afrique pour accomplir une expédition inutile.

La flotte des Normands, après quelques tentatives inutiles, se retira en bon ordre (1).

Mais les Sarrasins, enhardis par ce premier succès, devinrent agresseurs ; pendant que les chrétiens regagnaient paisiblement la Sicile, ils coururent à leur rencontre avec quatre-vingts galères et, profitant de l'étonnement causé par leur soudaine apparition, ils se jetèrent sur Syracuse, enfoncèrent les portes, et se précipitèrent à travers les rues avec des cris de guerre et de carnage.

Alors recommencèrent ces scènes de désolation et de meurtre que la Sicile avait oubliées depuis l'expulsion des Barbares ; on vit encore ces vainqueurs sans pitié, égorger les femmes, les enfants et les vieillards ; on les vit entrer implacables dans les paisibles maisons, souiller brutalement de timides jeunes filles, et les massacrer ensuite sur leurs lits de douleur et de honte. — Horrible spec-

(1) *Guillaume de Tyr*, lib. XIII, c. XXI :

Per idem tempus Comes Siciliæ Rogerius classem galearum quadraginta, multo studio paratam, ad partes Africæ dicitur direxisse : ubi earum adventu præcognito, provinciales præmoniti, provide se habentes nullam hostibus nocendi sibi præbuerunt opportunitatem : imo e converso galeas, quas penes se habebant, studio non inferiore armantes, prælictos malefactores suos, infecto negotio redeuntes, cursu celerrimo persequentes, usque in Siciliam devecti sunt.

tacle ! les mères, égarées par la douleur et l'indignation, se précipitaient comme des lionnes féroces sur les assassins, n'ayant pour toute arme que leur amour maternel. — Quelques citoyens et quelques prêtres, parmi lesquels se trouvait l'archevêque Ugon, purent à grand' peine échapper au carnage en fuyant sur les montagnes qui avoisinent Syracuse; du sommet de ces monts, ils virent encore les Sarrasins incendier les églises, ravager les terres et, avides de sang, égorger sans pitié les habitants des campagnes : — alors les prêtres, agenouillés, levaient leurs mains jointes au ciel, et priaient le Seigneur d'arrêter l'effusion de tant de sang.

Lorsque les Barbares furent fatigués de carnage et de dévastations, ivres de joie, chargés de butin, ils remontèrent sur leurs vaisseaux et regagnèrent l'Afrique (1).

Le comte fut grandement affecté à la nouvelle de ces affreux désastres; il voulait exercer contre les Sarrasins de terribles représailles, et venger cette

(1) *Sicardus.* — *Muratori*, tom. VII, f° 597 :
1127. — Eodem anno Barbari Syracusam civitatem invadunt, comburunt, et cuncta diripiunt.

pauvre ville de Syracuse, que Dieu semblait avoir marquée du doigt pour toutes les désolations et toutes les douleurs.

Mais les événements qui l'appelaient au delà du Phare l'en empêchèrent, car ils nécessitaient impérieusement sa présence, et étaient d'un intérêt trop grave et trop sérieux pour lui permettre de ne pas concentrer toutes ses ressources sur un seul point et dans une seule pensée.

Les galères du prince normand s'étaient arrêtées en vue de Salerne, et Roger après être resté plusieurs jours en mer sans vouloir descendre à terre (1), fit mander les principaux chefs de la ville. Parmi ceux-ci se trouvait Romualde, l'archevêque; puis, dit le chroniqueur de Bénévent, le comte Roger s'étant mis lui-même avec quelques-uns des siens dans une barque richement ornée, aborda au rivage.

Un grand concours d'habitants avait accompagné le noble archevêque et les envoyés de Salerne; tous attendaient impatiemment le Grand

(1) *Alex. Telesinus*, lib. I, cap. IV, V, VI.
Falco Beneventanus — anno 1127.
Romualdus Salernitanis.

comte. Celui-ci se présenta devant eux avec un visage calme et bienveillant, voile de douceur sous lequel il cachait ses projets ambitieux; et, promenant sur la multitude assemblée un regard confiant, il leur parla ainsi :

« Seigneurs et frères, comme vous le savez, Robert Guiscard, duc d'illustre mémoire, mon oncle, par sa prudence et son grand courage, acquit, après de nombreux combats, cette ville, que votre sagesse gouverne maintenant. A sa mort, le duc Roger, son fils, mon aimé cousin, la fit prospérer sous un gouvernement pacifique; le duc Guillaume, son fils et son héritier, l'a noblement gouvernée jusqu'à ce jour; mais maintenant les décrets de la Providence ont ordonné que le duc Guillaume mourût lui-même sans enfants. — Moi donc, qui suis de sa race, j'implore avec instance votre cité pour qu'elle assemble un conseil, avec l'assentiment de ses nobles barons, et décide que, me préférant à tout autre, elle accepte ma domination et la chaîne de mon amour. Si la miséricorde du Seigneur consent à prolonger mes jours, vous arriverez à une pros-

périté plus grande, à une puissance redoutable et à l'ancienne magnificence de vos pères (1). »

Ces paroles, calculées avec un grand art, avaient été dites avec une bénignité merveilleuse; elles devaient porter la conviction dans les cœurs les plus méfiants. Mais les habitants de Salerne ne se laissèrent point persuader par ce discours, et répondirent avec hauteur :

« Non, nous ne voulons en aucune manière et d'aucune façon nous soumettre à vous, nous avons souffert trop de maux sous le duc Guillaume et sous ses prédécesseurs, et nous redoutons d'être accablés par les mêmes calamités, si nous acceptons un autre joug (2). »

(1) *Falco Benevent.*, anno 1127 : — f° 102.

« Domini et fratres, sicut vestra novit sagacitas, Robertus Guiscardus, « Dux olim bonæ memoriæ, patruus meus, civitatem hanc, quam modo « tenet vestra prudentia, in vigore animi et prudentia multa expugnans « acquisivit. Deinde post discessum, Rogerius dux, ejus filius, con- « sobrinus noster, pacifice tenuit cum vestra prosperitate, inde Dux « Guillelmus, hæres ejus et filius usque in præsentiarum viriliter do- « minatus est. Nunc vero, judicio Dei adveniente, Dux ipse Guillelmus « sine filio mortuus est. Ego itaque, qui ex ejus progenie productus sum, « si vestræ placuerit nobilitati, vestram imploro civitatem quatenus « consilium habeatis, et me, præter quemquem alium diligentes, domi- « nium nostrum et amoris vinculum consequamini. Nam, Domino auxi- « liante, et vita Comite, ad melioris status vigorem pervenietis, et « divitias quos sub tempore pristino habuistis. »

(2) *Alex. Teles.*, lib. 1, cap. v.

Illi respondentes : Nos nullo modo, inquiunt, nullave ratione ei subde-

Un grand nombre de paroles furent encore échangées; et le comte ne put obtenir aucune autre réponse. — Comme le jour commençait à baisser, il regagna sa galère qui l'attendait en vue du rivage.

Le peu de succès de cette première entrevue ne changea toutefois en rien ses projets; car au jugement qui calcule, il joignait la patience qui attend, et ne voulait recourir aux armes qu'à la dernière extrémité. Laissant toujours ses galères à l'ancre devant la ville de Salerne, il envoyait chaque jour de nouvelles ambassades. Mais plus le comte mettait d'instances dans sa demande, plus il employait le langage de la prière et de la persuasion, plus les Salernitains redoublaient de hauteur et de dédains. Un jour même, enorgueillis jusqu'à la démence de l'abaissement où Roger consentait à descendre devant eux, ils raillèrent le Grand comte devant ses envoyés par des paroles sans mesure et pleines de mépris.

Ceux-ci avaient reçu l'ordre de tenir toujours un langage de paix, et de conserver par-dessus toute

mur, quoniam plura malorum a Gulielmo Duce, ejusque prædecessoribus perpessi sumus, quæ etiam ab eodem ipsa nobis inferri, si dominatus culmen super nos susceperit, formidamus.

chose une grande retenue et une patience sans bornes; l'un d'eux, cependant, appelé Sarolus, ne put contenir son indignation, et répondit avec colère.

A ses paroles succéda un violent tumulte, et les Salernitains furieux, se précipitèrent sur lui avant qu'il ait pu s'échapper, l'entourèrent de toutes parts, et le massacrèrent.

Lorsque le comte Roger eut connaissance de ce triste événement, il en ressentit une grande affliction; mais, dissimulant le ressentiment digne d'une semblable offense, il sut réprimer la colère amoncelée au fond de son cœur par tant d'insolence et d'orgueil, et montra en cette circonstance tout ce que peut sur soi-même la force de la volonté et la profondeur de cette politique, qui sait sacrifier à ses desseins, les passions les plus violentes. Il députa de nouveaux ambassadeurs aux Salernitains, les suppliant avec de nouvelles instances de ne pas lui refuser plus longtemps ce qu'il avait si justement le droit de réclamer d'eux (1).

(1) *Alex. Teles.*, lib. I, cap. VI.

Quæ videlicet cum Rogerio relata fuissent, licet cordis dolore intrinsecus quamplurimum tangeretur, animi sui impetum pro temporis gravitate

Il fit plus, il engagea l'archevêque Romualde et les chefs les plus importants à venir une seconde fois en toute confiance conférer avec lui; et comme ils y consentirent, il les envoya chercher avec de grandes marques d'honneur et de considération. — Cette conférence fut décisive : le comte mit en jeu les insinuations les plus adroites, démontrant la justice de sa demande et l'intérêt que les habitans de Salerne pourraient en retirer. Étonnés de cette insistance opiniâtre que rien n'avait pu rebuter, l'archevêque et les autres envoyés, après avoir quitté le duc, s'assemblèrent en conseil, et à la suite de longs entretiens et d'orageuses discussions, ils consentirent enfin à rendre la ville à Roger, sous la condition expresse de conserver la possession et la défense de la grande tour, qui était la citadelle de la ville.

Le comte de Sicile y consentit à regret, car cette citadelle était une position importante, et pouvait, en cas de révolte, devenir, pour les séditieux, un point de réunion et de refuge presque inexpugnable. Mais cette concession imposée par les circon-

obvolvens, rursus mittebat, exorans eos, quatenus, quod sibi justum ad habendum erat, non denegarent.

stances ne devait pas dans sa pensée, avoir une longue durée; — ce qu'il lui fallait, c'était prendre possession de la Pouille et de la Calabre, et en être reconnu le duc. Quelles que fussent les conditions auxquelles il dût se soumettre, la reddition de Salerne faite volontairement par les habitants, sans qu'il eût déployé le moindre appareil de guerre, devait nécessairement entraîner celle d'un grand nombre de villes.

Aussi il ne voulut pas perdre un temps précieux en vaines et dangereuses discussions, et il céda aux Salernitains la possession de la citadelle, leur promettant par serment de les gouverner avec bonté, de ne jamais les faire arrêter, ou de permettre qu'ils le soient, si ce n'est pour des motifs de grave culpabilité, et alors seulement pour les traduire devant un tribunal régulier. A toutes ces promesses était jointe celle de ne pas les conduire plus de deux jours en expédition (1).

Ces concessions, faites avec spontanéité de la part du prince normand, lui gagnèrent tous les

(1) *Falco Benevent.* in ch. — an. 1127 :
Juravit statim Comes ille Rogerius quod sine judicio et sine culpa eos non capiat, neque capi permittat, neque extra dies duos in expeditione illos perducat, et, castellum turris majoris de illorum potestate non auferat.

cœurs. Il était étrange de voir cette multitude, tout à l'heure pleine d'orgueil et de dédain, entonner en chœur les louanges de leur nouveau duc, lui jurer fidélité d'un commun accord, et serrer pour ainsi dire avec enthousiasme sur leurs cœurs, ces nouveaux fers que Roger appelait *la chaîne de son amour.*

Le comte Ranulphe d'Avellino, époux de la princesse Mathilde, une des sœurs de Roger, ayant appris que le Grand comte de Sicile était à Salerne, s'empressa d'aller l'y rejoindre. Ranulphe était un des seigneurs les plus puissants de la Pouille, par sa naissance, sa valeur d'une haute renommée, et la grande étendue de ses domaines. — Roger reçut très-affablement son beau-frère, et après plusieurs entretiens, il lui demanda de donner aux autres vassaux l'exemple de la soumission, en le reconnaissant pour duc de Pouille, et en lui faisant hommage des terres qu'il possédait dans ce duché; mais l'âme de Ranulphe était aussi ambitieuse que celle de Roger, et son esprit actif et insatiable rêvait sans cesse un accroissement de fortune et de puissance.

« J'y consens, répondit avec orgueil le comte d'Avellino, mais à une seule condition. »

Et comme Roger lui demandait quelle était cette condition, il lui dit :

« Si par mon hommage et ma soumission vous acquérez l'honneur d'être mon seigneur suzerain, je veux de mon côté obtenir un semblable honneur par la soumission de Roger, comte d'Oriane (1). »

Le comte fut peu satisfait de cette exigence contraire à toutes les lois de la justice et de la raison. — C'était soumettre un pareil à un pareil, un vassal à un vassal de même ordre; et il ne pouvait y consentir sans de graves inconvénients. Il chercha donc par de sages discours à ramener Ranulphe à des sentiments plus raisonnables, essayant de lui montrer tout ce que sa demande avait d'insensé; mais ce fut en vain : celui-ci répétait toujours avec hauteur qu'il demandait ce que le

(1) *Alex. Teles.*, lib. I, cap. VII :

Qum post multa verborum Rogerius ejus hominium subdendum postulasset, illeque nisi forte quid sibi ab eo daretur, pro quo id fieri deberet, recusaret, percunctatur mox, quid sibi per hoc ab eo conferri gestiret. — At ille. « Volo, inquit si mei submissione hominii, honorem consequeris, « sic versa vice, Rogerii Orianensis Comitis, me subditione honores. » Quod cum audisset, graviter accepit abnuens parem pari submitti.

comte de Sicile réclamait de son côté; qu'étant comtes tous deux, l'un ne devait pas être soumis à l'autre, et qu'il ne connaissait en aucune façon ce testament par lequel la Pouille et la Calabre appartenaient à Roger.

« Ils se disputèrent fort longtemps, dit *Alexan-* « *dre* le chroniqueur, et firent entre eux à ce sujet « un échange condamnable de dures paroles. »

Le comte Ranulphe, d'un caractère violent et hautain, voulait se retirer; mais Roger, par souvenir des liens de parenté qui les unissaient, et par tendresse pour sa sœur Mathilde, s'opposa à une rupture, cherchant, au contraire, des voies de conciliation. A côté de ce souvenir et de cette tendresse, il ne faut pas se le dissimuler, venaient aussi se placer la puissance de Ranulphe, et l'importance de sa soumission; car un vassal séditieux pouvait, en ce moment de crise, agiter violemment les masses et créer de grands obstacles; de même qu'un vassal fidèle pouvait inspirer à tous des sentiments d'hommage et de fidélité. — Ranulphe surtout, par sa valeur, son esprit aventureux et actif, pouvait être d'un grand secours au comte de Sicile dans la conquête de la Pouille, s'il marchait avec lui, mais

s'il prenait parti pour ses adversaires, il devenait un ennemi redoutable.

D'un autre côté, Roger comprenait que le saint-siége ne pouvait voir d'un œil favorable un si grand accroissement de fortune et de domination. — Honorius II gouvernait alors l'Église de Rome, et avait succédé à Calliste. Une lutte sérieuse devait tôt ou tard s'engager, surtout si le souverain Pontife comptait comme auxiliaire l'épée puissante de Ranulphe. Une seule considération pouvait peut-être arrêter le Pape; c'était de voir Roger arriver à la possession de la Pouille et de la Calabre, par le vœu universel, et sans avoir employé la violence et la force.

Le Grand comte calcula en un instant toutes ces chances différentes de salut et de ruine, toutes ces difficultés, tous ces obstacles. Il tendit la main à Ranulphe en signe de paix, reçut son hommage et lui soumit le comte d'Oriane (1).

Comme tous les hommes forts et puissants, le comte de Sicile ne s'occupait que des circonstances

(1) *Alex Teles.*, c. VII.

Tandem Rogerius eum abire non passus, tam pro conjugali Mathildis copula, qua ei propinquus existebat, quam pro strenuitatis suæ nomine,

présentes et comptait sur lui-même pour l'avenir; car l'avenir, dans ces temps de luttes et d'ambitions, n'appartenait pas au droit, mais à la force. Il savait bien, en augmentant ainsi la puissance du comte Ranulphe, que n'attachait pas à lui une affection sincère, se créer un ennemi d'autant plus redoutable qu'il l'aurait élevé à une plus haute dignité; mais il était trop fier et trop confiant en son épée pour qu'une semblable prévision l'arrêtât un instant. Ainsi, deux calculs d'intérêt personnel étaient cachés au fond de cette union apparente; si l'un voulait à tout prix devenir duc de Pouille et de Calabre, l'autre rêvait déjà dans sa pensée les moyens de s'affranchir de toute soumission et de tout vasselage.

Le prince normand entra donc en grande pompe dans la ville de Salerne, suivi du comte Ranulphe et accompagné d'un peuple immense qui se pressait sur son passage.

Ce fut une entrée triomphale. — Sur tous les visages régnaient la confiance et la joie; de part et d'autre les serments furent renouvelés. Le comte

quam sibi in adquirendo Apuliam omnino profuturam sperabat, ejus suscepto hominio, subdidit ei præfatum quem poposcerat Comitem.

conserva aux habitants leurs domaines tels qu'ils les possédaient, leurs lois et leurs anciennes coutumes, biens si précieux pour un peuple.

Quelques jours plus tard il devait être sacré solennellement prince de Salerne, par l'évêque Alphanus (1).

L'église métropolitaine de la ville avait été magnifiquement parée, car le comte, pour éblouir la multitude, avait voulu qu'il fût déployé une grande magnificence. L'évêque Alphanus, entouré de tout le clergé, attendait le nouveau prince sur le seuil de l'église. Pour faire au comte Roger plus d'honneur et lui marquer un plus grand respect, les principaux seigneurs salernitains avaient été le chercher en grand cortége au palais qu'il habitait.

Roger, dont l'habillement était tout couvert de pierreries, les reçut avec une grande affabilité, et se mit en marche à leur tête, vers la cathédrale. Le droit de jeter sur son passage des pièces de mon-

(1) *Romualde de Salerne.* — *Murat.*, tom. VII, p. 184 :

A Salernitanis honorifice receptus est, quibus tenimenta civibus et possessiones, et antiquas consuetudines confirmavit, et eos in suo accepit hominio. Qui in eadem civitate ab Alfano Caputaquensi episcopo est unctus in principem.

Inveghes, p. 179.

Con ceremonia propria de' principe' de Salerno e simile all' unzione reale.

naie étant un privilége exclusif de la royauté, le nouveau prince fit savoir dans tôute la ville, par la voix des hérauts, que de grandes largesses seraient distribuées aux pauvres.

Arrivé au seuil de l'église, le cortége s'arrêta et s'agenouilla devant le saint évêque qui lui imposa les mains. Roger prononça une courte prière; puis s'étant relevé, entra dans l'église et alla jusqu'à l'autel où l'évêque Alphanus l'avait précédé et s'était assis sur un *saldistorium* préparé à cet effet.

Le comte s'agenouilla de nouveau, l'évêque se leva, déposa sa mitre, et prononça à voix haute une courte prière, à laquelle le comte répondit : *Amen*.

Un silence religieux régnait dans l'enceinte sacrée.

Le saint Pontife s'étant placé en face du Grand comte qui était toujours agenouillé, lui humecta le front avec l'huile sainte, en faisant le signe de la croix, et le proclama prince de Salerne.

Le luxe immense déployé pour cette cérémonie impressionna vivement les esprits. — Roger apparaissait aux habitants de Salerne comme un

être supérieur, ayant le droit de les dominer, et placé au-dessus d'eux par la volonté toute-puissante de Dieu.

Le nouveau prince sortit de l'église aux acclamations de la foule; et les seigneurs devenus ses vassaux, le reconduisirent en triomphe jusqu'à son palais.

De Salerne le comte Roger alla à Amalfi.

Cette ville ne fit aucune difficulté pour se soumettre au comte de Sicile, seulement elle mit à son hommage les mêmes conditions exigées par les Salernitains, et voulut conserver la garde et la possession de ses forteresses (1). Roger y consentit : en hésitant il eût arrêté les sympathies qui, de toutes parts, venaient au-devant de lui. — Il répondait au contraire à toutes les demandes et à toutes les exigences avec des paroles pleines de bienveillance et d'affection; il entrait en Pouille, disait-il, non comme un conquérant, mais comme un protecteur. — Ainsi que Robert Guiscard, il était doué de cette éloquence puissante qui do-

(1) *Alex. Teles.*, lib. I, cap. VII. — *Murat.*, tom. V, f° 617 : Amalfitani deinde videntes Salernitanos Comiti colla subdidisse et ipsi itidem ei, retentis munitionibus, subjiciuntur.

mine et entraîne; ses discours, calculés avec adresse, savaient faire ressortir d'une manière évidente les avantages de sa domination et la faiblesse de ses ennemis. Chacun l'écoutait malgré soi avec un mélange de respect et d'admiration, et se rangeait parmi ses défenseurs les plus enthousiastes. Si Salerne et Amalfi eussent refusé de se soumettre, cette rébellion ouverte se fût répandue de ville en ville, ainsi que les flammes toujours croissantes d'un incendie; et partout sur ses pas Roger eût trouvé méfiance et hostilité.

Loin de là, les habitants de Bénévent ayant appris l'adhésion de Salerne, celles d'Amalfi et de plusieurs autres villes, envoyèrent au comte de Sicile les hommes les plus éminents par la prudence de leurs conseils et la sagesse de leurs discours. Ces envoyés se présentèrent à Roger et lui offrirent l'hommage volontaire de la ville. — Bénévent était une des places les plus importantes de la Pouille; elle avait souvent servi de foyer aux séditions, et sa soumission entraînait toute une partie du duché encore indécise. Aussi, après s'être arrêté quelques jours à Bénévent, il traversa en vainqueur Troïa, Melfi et la Pouille presque tout entière. Landulphe

de Montemarano, Landulphe de Sancto Barbato, Raon de Traineta et Ugon lui firent hommage de leurs personnes et de leurs domaines (1).

Partout de nouvelles soumissions, de nouveaux serments. — A voir cette population empressée accourir ainsi de toutes les parties du royaume au-devant de Roger, nul n'eût pu deviner tous ces déchirements, toutes ces séditions à main armée qui bouleversaient le pays quelques mois auparavant. Les barons semblaient avoir oublié cet amour instinctif d'indépendance qui leur avait fait violer la foi jurée au duc Guillaume.

Enorgueilli d'un triomphe si complet et si inattendu, Roger parcourut la Calabre en souverain, recevant sur son passage d'unanimes marques de sympathies et de soumission. Lorsqu'il fut à Rheggium, avant de s'embarquer pour la Sicile, il renouvela, dans cette ville, les religieuses et solennelles cérémonies par lesquelles il avait été sacré prince

(1) *Falco*. Chronicon. ann. 1127. — *Muratori*, tomus V, p. 102.

His et aliis ita decursis, universum ducatum Amalphitanorum circumquaque Comes ille suæ subjugavit potestati; et inde procedens Trojanam civitatem et Melphitanam, et totius fere Apuliæ partes obtinuit. Landulphum quoque de Montemarano et Landulphum de Sancto Barbato et Raonem de Traineta et Ugonem infantem cum omnibus eorum pertinentiis ad suam redegit ditionem.

de Salerne, et se fit proclamer duc de Pouille, devant les barons les plus puissants de la Pouille et de la Calabre, et devant les premiers capitaines de son armée (1).

Pendant que le Grand comte de Sicile plaçait ainsi sous sa domination le glorieux héritage de Robert Guiscard, le pape Honorius II s'inquiétait grandement de cet accroissement de puissance, qui faisait du comte de Sicile un des princes les plus redoutables de la chrétienté. D'abord il était fort irrité de voir le comte Roger envahir ainsi tout un royaume sans en avoir préalablement sollicité l'autorisation du chef suprême de l'Église; ensuite il prétendait que le duché de la Pouille relevait directement du saint-siége, depuis le traité entre le pape Nicolas II et le duc Robert Guiscard. — Si l'on en croit le récit d'un auteur contemporain, le duc, à ses derniers moments, avait appelé un saint évêque, et après s'être religieusement confessé, lui avait dit qu'il désirait confirmer publiquement la concession faite par lui avant sa maladie, à saint Pierre, prince des apôtres, et à son très-

(1) *Romualde de Salerne.*
Dehinc Rhegium veniens, ibidem in Ducem Apuliæ est promotus.

saint vicaire le pape Honorius, de tout ce qu'il possédait, en biens, meubles et immeubles sur la terre (1).

Que cette concession fût faite par le duc Guillaume au souverain Pontife, ou que celui-ci crût avoir droit à la succession de Robert Guiscard par suite du traité avec le pape Nicolas II, toujours est-il qu'Honorius II assembla sans retard ses cardinaux et ses évêques, pour leur exposer l'état des choses, et leur apprendre sa résolution de faire entrer les États du duc Guillaume sous la souveraineté du saint-siége.

Le comte Roger étant retourné en Sicile, avait réuni en conseil les principaux barons de son royaume; après leur avoir fait un récit pompeux

(1) *Pagi Annot. Baronii,* anno 1127, cap. vi. — *Bar.,* tom. XVII, f° 402:

Gualterus, ecclesiæ Tarvanensis archidiaconus, in vita B. Caroli boni, Comitis Flandriæ, de cujus martyrio mox sermo erit, cap. ii, narrans Gulielmi Ducis mortem, scribit : *Qui, ut se periclitari cognovit, Salernitanum archiepiscopum et Trojanum episcopum* (nempe Romualdum utrique sedi præpositum uti jam diximus) *advocavit, atque quod antea, dum incolumis esset, fecerat, eorum quoque testimonio desiderans confirmari, quidquid mobilium vel immobilium in terra possidere videbatur, beato apostolorum principi Petro, ejusque vicario sanctissimo Papæ Honorio, ex cujus ore sacro hoc ipsum frequenter audivi* (hoc enim tempore Gualterus vivebat) *jure perpetuo possidendum delegavit, ac deinde, in confessione Domini ab hac luce migravit.*

de sa marche triomphale à travers la Pouille et la Calabre, il leur exposa que, possesseur actuellement du duché de la Pouille, et héritier des biens du duc Guillaume, il devait hériter aussi de ses titres. Puisque les premiers barons de la Pouille et de la Calabre, réunis à Rheggium, l'avaient proclamé duc d'une voix unanime, n'était-il pas juste que ses sujets de Sicile lui reconnussent aussi publiquement ce titre, qui désormais devait être le sien, et remplacer celui de Grand comte?

Roger avait trop habitué, par son énergie et par la domination puissante de son caractère, les barons de Sicile à se soumettre à sa volonté, pour douter un instant de leur assentiment; ceux-ci, soit par crainte, soit par affection, répondirent aux paroles du Grand comte par une adhésion unanime. Dès lors, il fut porté un édit, par lequel tous les sujets, sans distinction, devaient donner à Roger le titre de duc; et, à dater de cette époque, tous les priviléges ainsi que tous les actes constatent cette nouvelle dignité.

Pendant que ces choses se passaient en Sicile, le pape Honorius, suivi du collége de ses cardinaux et de ses évêques, avait quitté Rome et s'é-

tait rendu en toute hâte à Bénévent. — Au milieu d'une messe solennelle, en face de tous les Bénéventins assemblés, il avait prononcé ces paroles foudroyantes :

« Nous ne voulons pas cacher sous le voile de la dissimulation l'outrage fait au Roi du ciel (1); s'il est glorifié ou méprisé, c'est une gloire ou un mépris qui retombe sur ses ministres. Nous ne verrons jamais avec indifférence quelques-uns de nos frères accabler d'opprobre la religion chrétienne, et offenser durement les oints du Seigneur, ceux enfin que l'Église a choisis pour le service et la sauvegarde de tous les chrétiens; c'est pourquoi, non pour venger nos propres injures, mais pour relever l'honneur de l'épouse du Christ, nous, zélé soutien de la maison de Dieu, après avoir assemblé nos frères en conseil, nous prononçons cet immuable arrêt : Puisque Roger, Grand

(1) *Bullarum, privilegiorum ac diplom. rom. ampl. collectio:*
Nos, ne celesti Regi contumeliam, qui honoratur et spernitur in ministris, dissimulationi relinquere ac christianæ religionis opprobrium, dum (nonnulli) christos domini, quos ad christianorum omnium salubre servitium apostolica sedes assumit, crudeliter impetunt, dare negligentiæ videamur, non tanquam injuriarum ultores nostrarum, sed honoris sponsæ Christi et immunitatis domus Domini zelatores de communi fratrum nostrorum consilio hac in perpetuum valitura constitutione sanciunt.

comte de Sicile, méprisant l'Église et son chef suprême, a porté ses armes sacriléges sur les terres du duc Guillaume, qui appartiennent au saint-siége; puisque nos prières et celles de nos évêques n'ont pu lui faire abandonner ses desseins impies; puisque, sans demander notre sanction, il a usurpé le titre de duc; puisqu'enfin, doublement coupable envers nous qui avons retardé jusqu'à ce jour notre jugement sacré, pour lui laisser le temps du repentir, il a défendu à ses évêques de se rendre dans notre sainte ville de Rome (1); nous lançons contre lui les foudres de l'anathème et de l'excommunication, s'il ne consent pas à se dépouiller de son orgueil insensé, à remettre en notre pouvoir les terres dont il s'est injustement rendu maître, et surtout à ne plus se revêtir de ce titre de duc qui ne lui appartient pas; nous lançons aussi ce même anathème et cette même excommunication contre ses adhérents et contre tous ceux qui l'aideront, soit par leurs armes, soit par leurs conseils. »

(1) *Romualde de Salerne.* — *Muratori*, t. VII, f° 184, — an. 1127 : Hoc anno Rogerius, Comes Siciliæ excommunicatur ab Honorio Papa, quia non permittebat ut episcopi Siciliæ venirent Romam.

Ces paroles, prononcées d'une voix tonnante, firent tressaillir tous les assistants. — A la place des saintes bénédictions dont avait été sans cesse entouré le nouveau duc, à la place de ce cortége religieux qui en faisait l'élu du Seigneur et commandait à tous le respect et la soumission, voilà que le saint Pontife de Rome, ce premier roi parmi tous les rois, ce représentant de Dieu sur la terre, déclarait le comte Roger serviteur rebelle et coupable, et le dépouillait du nom de chrétien.

Toutes les têtes se courbèrent épouvantées; les partisans les plus dévoués de Roger, terrifiés comme les autres, frémissaient en entendant les échos de la sainte demeure retentir encore de cette écrasante excommunication; car, dans ces temps difficiles, où toutes les ambitions luttaient entre elles, où l'usurpation prenait souvent la place du droit réel, la religion avait conservé ce saint étendard qui réunit, cette puissance qui domine, cette voix qui commande au-dessus de toutes les autres, et au nom de laquelle chacun était ou absous ou coupable. — Aussi ce fut avec une douloureuse affliction que le nouveau duc apprit l'excommunication dont il avait

été publiquement frappé. Il avait pensé qu'Honorius, se souvenant des services rendus par les Normands à l'Église, et du secours qu'ils avaient toujours prêté au souverain Pontife dans ses querelles avec les empereurs, aurait au moins voulu, par politique, conserver un allié dont la puissance pouvait, en présence du schisme qui désolait l'Église et la divisait en deux partis, lui être d'une si grande utilité; il avait espéré que le Pape consulterait ses intérêts présents, et entrerait en voie de conciliation. Il ne se dissimula pas combien ce redoutable dissentiment allait lui créer de nouveaux obstacles. — La Pouille et la Calabre l'avaient accepté d'un suffrage unanime, parce que nul étendard ne s'était levé auquel pût se rallier, dans un intérêt commun, l'ambition des vassaux; les barons s'étaient soumis, non par affection ou par sympathie pour le comte de Sicile, mais par impossibilité réelle de soutenir une lutte sérieuse. Ce drapeau qui leur manquait, le Pape était venu solennellement le planter à Bénévent; il avait appelé à lui tous les fidèles serviteurs de l'Église; il leur avait ordonné, au nom de la religion, de se révolter contre l'usurpateur, et il avait frappé de

la même excommunication ceux qui resteraient dans le devoir; enfin il avait pour ainsi dire sanctionné la révolte. — Aussi, sans plus tarder, Roger envoya au Pape des ambassadeurs chargés de riches présents d'or et d'argent, et porteurs de paroles pleines de respect et de soumission; le prince normand suppliait le saint Pontife, au nom de cette même religion que son père avait rétablie par toute la Sicile, de ne pas lui refuser le titre de duc, lui promettant que son front, ceint de la couronne ducale, s'inclinerait toujours respectueusement devant le chef de l'Église romaine. — Mais Honorius était le digne successeur de Grégoire VII, il avait la même altière inflexibilité, la même volonté d'accroître, fût-ce les armes à la main, le domaine de l'Église; il voulait que la Pouille et la Calabre fussent réunies aux États du saint-siége, et loin d'écouter favorablement les supplications de Roger, il se rendit à Troïa et prononça une nouvelle excommunication contre lui.

Les ambassadeurs retournèrent aussitôt à Salerne où se trouvait le duc Roger, et lui rendirent compte du triste résultat de leur mission. Roger ne désespéra pourtant pas encore d'apaiser le ressenti-

ment du Pape, car il voulait éviter une lutte dangereuse.

Pendant ce temps, le Pontife avait convoqué à une assemblée générale les seigneurs de la Pouille : presque tous s'étaient rendus à cet appel. — Ranulphe, comte d'Avellino, fut un des premiers à prendre les armes; ainsi cette alliance formidable que Roger avait voulu empêcher, même au prix d'une concession injuste et illégale, allait se former contre lui. Ranulphe, son parent, l'époux de sa sœur Mathilde, celui qui, plus que tout autre, eût dû combattre pour les droits de Roger, et retenir, par sa fidélité personnelle, les barons de la Pouille dans la soumission, celui-là se déclarait ouvertement son ennemi. Un si puissant rebelle ne pouvait manquer d'entraîner un grand nombre de seigneurs à sa suite, aussi Grimoalde, prince de Bari; Geoffroy, comte d'Andria; Tancrède, comte de Conversano et de Brindisi; Roger, comte d'Oriane, et Robert, prince de Capoue, suivirent son exemple et se déclarèrent pour le Pape contre le nouveau duc. Bien plus, devant le souverain Pontife, et en face du conseil assemblé, ils firent le serment solennel de chasser l'audacieux usurpateur du duché de la

Pouille, et s'il persistait dans ses injustes prétentions, d'entrer en guerre contre lui, et de le mettre à mort les armes à la main (1).

Ainsi la Pouille échappait aux mains de Roger. Ce beau rêve d'ambition et de puissance, un instant réalisé, s'évanouissait tout à coup; les feintes soumissions que la crainte avait ralliées à lui relevaient la tête. — Il lui fallait choisir entre deux partis rigoureux; ou renoncer à jamais au duché de la Pouille et laisser cette importante possession passer aux mains du saint-siége, ou accepter la lutte que le Pape venait lui présenter. Roger était bien résolu à ne point abandonner sa conquête, mais le caractère religieux de son puissant ennemi l'effrayait pour les conséquences de l'avenir : aussi voulut-il tenter un dernier effort, et envoya, dans ce but, à Honorius, une nouvelle ambassade. Non-seulement le prince normand demandait à recevoir humblement des mains du Pontife, comme serviteur de l'Église romaine, l'investiture du duché de la Pouille, mais encore il offrait au saint-siége, outre de

(1) *Alex. Teles.*, c. x :

Magnates adversus Rogerium ita, eodem (Papa) sollicitante, fœdere ei uniuntur, ut, non nisi aut illum penitus expellerent, aut in bello, si possent, de terra necando delerent.

grandes sommes d'or et d'argent, la possession de deux villes importantes : Troïa et Montefoscolo (1).

C'étaient, d'un côté, toujours les mêmes prières; de l'autre, toujours les mêmes refus; la même respectueuse soumission et le même orgueil inflexible. — Honorius, fort de l'appui des barons de la Pouille, qu'il avait su attacher à sa cause, et voyant une preuve de crainte ou de faiblesse dans les supplications incessantes du nouveau duc, redoubla de violence et de dureté. Au lieu d'étendre sur les ambassadeurs pieusement prosternés devant lui, une sainte bénédiction, il les enveloppa cruellement dans l'anathème lancé contre leur maître.

« Retournez, s'écria-t-il, serviteurs impies d'un ennemi de l'Église, retournez près de celui qui vous envoie, et dites-lui que nous repoussons toutes ses prières, ne voulant accéder à aucun pacte, à aucune concession. — Qu'une réprobation perpétuelle s'attache à lui comme à un criminel de lèse-majesté ! — Que nul n'ait foi en sa parole et ne daigne le rece-

(1) *Falco Benevent.*, f° 103 :
Misit præterea prædicto Papæ Honorio munera multa auri et argenti pollicitando etiam urbem Trojanam et Montemfuscum, ut ducatus ei vexillum et nomen largiretur.

voir; qu'il soit exclu de la liberté de faire un testament, que ses droits, même réels, à un héritage, soient déclarés sans valeur, et que, repoussé publiquement partout, il ne trouve, dans sa confusion, aucun successeur à sa perversité! Que toutes ses demeures soient désertes et que nul n'ose y poser les pieds! que tous ses édifices s'écroulent, et, pour qu'une ruine perpétuelle atteste, d'âge en âge, la souillure et l'infamie de son nom, que jamais ils ne soient relevés! que les tribunaux soient fermés devant lui; que tous ses biens soient livrés au fisc et à l'État, afin qu'il ne puisse rien transmettre à ses descendants (1); que tout ce qui vient de lui soit maudit avec lui! et s'il obtient jamais quelque fief, quelque seigneurie, ou s'il a droit à quelque bénéfice de la part des Églises, qu'il en soit dépouillé!

(1) *Bullarum amplis. collectio* :

Sicut reus læsæ majestatis criminis perpetuus sit infamis; diffidatus nihilominus et bannitus sit intestabilis, ut, nec testamenti liberam habeat factionem, nec ad alicujus bona ex testamento vel ab intestato vocetur, quatenus ab omni successione repulsus. Publicaque repulsa confusus, minus inveniat suæ malitiæ successorem. Fiant omnes habitationes ejus desertæ, ut non sit qui eas inhabitet, dantur cuncta ipsius ædificia in ruinam, et, ut perpetuæ notam infamiæ perpetua ruina testetur, nullo tempore reparentur. Nullus ei debita reddere, nullus respondere in judicio teneatur : quidquid etiam in bonis invenietur ipsius fisci vel reipublicæ dominio applicetur, ut ex illis nil transmittat ad posteros. . . . .

. . . .

Si l'un de ses fils fait partie du clergé, que ce fils ne puisse se revêtir de la dignité de prélat, et qu'il perde l'espoir de se la voir jamais conférer; — que la mort et la destruction le suivent partout lui et les siens! »

Ces paroles furent prononcées avec une telle violence que les envoyés du comte, consternés et tremblants, retournèrent auprès de Roger, emportant avec eux comme un fardeau mortel cette terrible malédiction du Pontife romain.

L'affliction de Roger se changea en un juste ressentiment; car pour avoir ainsi répondu avec des paroles de soumission et de paix à l'offense et aux malédictions, il lui avait fallu dompter puissamment, par la force réfléchie de sa volonté, sa nature énergique et ardente.

Hésiter plus longtemps c'était donner une preuve évidente de faiblesse, ou se reconnaître coupable, et par conséquent s'aliéner l'esprit de ses propres partisans, et diminuer leur confiance. — Aussi, afin de montrer clairement au souverain Pontife et à ses adhérents que ses démarches avaient été dictées par son respect pour le caractère religieux du premier chef de l'Église, et non par la crainte d'une ligue

qu'il saurait bien briser avec son épée, il ordonna à Raon de Trainetta, à Ugon, et à tous ceux de ses partisans dont les domaines étaient proches de la ville de Bénévent, de prendre les armes, de ravager sans pitié le pays environnant, et (ajoute *Falcon* le chroniqueur de la ville de Bénévent) d'accabler cette pauvre cité des plus grandes afflictions, de la piller, d'en détruire les édifices, et de faire, parmi les citoyens, le plus de captifs qu'il leur serait possible.

Les deux capitaines auxquels Roger s'était adressé exécutèrent ses ordres avec énergie. — Les campagnes furent dévastées, les habitations incendiées, et Raon de Trainetta surtout, animé par un souvenir de haine profonde contre Bénévent, entra dans la ville à la tête des siens et y exerça de grands ravages. Guillaume, alors gouverneur de cette cité, ne put voir sans colère les Bénéventins ainsi victimes de l'injustice et de la spoliation ; il assembla un conseil auquel se rendirent les principaux de la ville, leur exposa, avec une profonde douleur les cruels événements qui venaient de se passer, et, les excitant par ces paroles à une juste représaille, leur proposa de prendre les armes. Tous acceptèrent

avec joie dans la pensée de se venger de Raon de Trainetta. — Le jour de la fête de Saint-Martin, qui était très-proche, fut choisi par les habitants pour l'accomplissement de leur projet; et chacun appelant à soi ses fidèles et ses partisans, se prépara à combattre. Mais Raon avait mis en embuscade cinquante cavaliers et un bon nombre de soldats; les Béněventins, loin de s'attendre à une semblable attaque, avaient espéré au contraire surprendre leurs ennemis; consternés et pleins d'épouvante, ils se mirent bientôt en déroute et prirent la fuite dans le plus grand désordre. Raon les poursuivit avec acharnement et fit un grand nombre de prisonniers qu'il emmena avec lui au château de Ceppaluni. — Parmi eux se trouvaient les premiers citoyens de la ville, et le vainqueur reçut pour leur rançon une grande quantité d'or et d'argent.

Pendant que ces événements se passaient à Bénévent, le pape Honorius s'était rendu à Capoue. Robert allait être proclamé prince de Capoue : le souverain Pontife profita de cette occasion pour porter encore un coup terrible au duc Roger. Il fit mander à tous ses évêques et cardinaux de se

rendre à Capoue afin d'assister à cette cérémonie solennelle. Ses partisans et les barons de la Pouille qu'il avait entraînés dans son parti, accoururent en toute hâte. Honorius, sachant combien la solennité des cérémonies publiques impressionne profondément la multitude, avait ordonné que la plus grande pompe fût déployée en cette occasion; aussi la principale église avait-elle été parée avec une grande magnificence. On y avait entassé, pour éblouir les regards, toutes les richesses des églises et toutes celles de la ville. Les murs étaient tendus d'étoffes somptueuses, et les rues par lesquelles devait passer le saint cortége avaient été inondées de fleurs.

Le Pape, revêtu de ses habits pontificaux et suivi de son sacré collége, traversa lentement la foule qui encombrait les rues. — Parfois il s'arrêtait, et jetant sur toutes ces têtes pieusement inclinées un long regard de protection, il les bénissait. Ce fut ainsi qu'il se rendit à l'église au milieu des cris d'allégresse et des chants religieux. Sous un dais d'une grande magnificence, une estrade élevée avait été préparée; les cardinaux et les évêques, placés sur des gradins inférieurs, se groupaient autour du

saldistorium sur lequel était assis le souverain Pontife.

L'archevêque Othon devait, d'après le privilége de ses prédécesseurs, verser l'huile sainte sur le front du prince Robert. L'onction se fit au milieu du plus profond silence, et lorsque les prières d'usage furent achevées, le Pape se leva, et s'avançant au milieu de l'église, monta en chaire.

Toutes les personnes présentes étaient attentives et recueillies.

Le souverain Pontife, après avoir prononcé à voix basse une courte prière, étendit ses deux bras vers la foule assemblée :

« Seigneurs et très-chers frères, leur dit-il (1), depuis longtemps, vous le savez, j'ai établi en paix ma demeure à Bénévent, résidence attachée à celle de Rome d'une manière spéciale ; et, à l'abri de toute tempête, j'ai reçu en cette ville une noble hospitalité. Deux jours après notre arrivée, le comte Roger, l'ennemi de saint Pierre, conduisit à l'improviste environ quatre cents cavaliers autour de Bénévent, pour la ruine de cette

(1) *Falco-Benevent.*, f° 103, 104. — Traduction littérale.

cité et par mépris de nous. A toute heure, ces soldats ont pillé les biens des paisibles citoyens, et livré leurs terres à un ravage continuel. — Ce comte cruel s'est uni avec l'infant Ugon et Raon de Ceppaluni, pour accabler la ville des plus grandes calamités, dans l'espoir que, cédant à la terreur, nous favoriserions ses desseins infâmes. Ugon et Raon, après s'être concertés pour cette coupable entreprise, commencèrent à porter, sans relâche, le fer et le feu tout autour de la ville. Quant à nous, à la vue de tant de dévastations, n'ayant recours qu'à la miséricorde du Dieu tout-puissant, nous invoquions la protection divine du Roi des cieux et de saint Pierre. — Enfin, dans la crainte que la ville de Bénévent ne fût de nouveau écrasée par de semblables malheurs, nous avons demandé le secours de nos alliés, et ainsi, autant qu'il a été en notre pouvoir, nous nous sommes opposés à l'opiniâtreté de nos ennemis.

« Tandis que des soins importants nous appelaient à Troïa, les citoyens de Bénévent avaient résolu une excursion sur les terres de Raon de Ceppaluni, à la Saint-Martin; loin de venger par une victoire éclatante de si cruels affronts et de si grands

malheurs, ils ont été cruellement maltraités : deux cents d'entre eux sont tombés dans les mains de ce seigneur, et, dépouillés de leurs vêtements, ont été jetés au fond d'un cachot. Raon en livra un certain nombre à Ugon, homme d'infâme mémoire et tyran horrible. Cet Ugon leur arracha les dents depuis la racine, leur déchira les membres et puis les laissa aller, après avoir reçu le prix de leur rachat. — Quant à Raon, il ne cessa d'accabler ceux qui restaient entre ses mains par les souffrances de la faim et du froid; en un mot, tout ce que l'on peut imaginer de tortures, fut infligé à ces infortunés captifs (1). En outre, jour et nuit, les Bénéventins vos frères sont menacés de voir fondre sur eux le comte Roger, foudroyé par l'anathème.

« Je dis plus, vous-mêmes qui tenez sous votre

(1) *Falco Benev.*, f° 104 :

Præfatus Rao de Ceppaluni Beneventanos cives, qui ob vindicandas, quas passi fuerant, contumelias, die festivitatis B. Martini circa ejusdem Raonis confinia exierant; ira divina, et furore cœlitus adveniente, ducentos fere captivos tenuit, et in imo carcere, denudatis corporibus, alligavit. Deinde quosdam captivorum civium Ugoni, viro nefandæ memoriæ et tyranno horribili, ut cruciatibus, et suppliciis afficerentur, donavit. Qui Ugo, dentibus eorum radicitus evulsis et membratim dilaceratis, pretio eorum accepto, distraxit. Eos vero quos Rao ipse detinuit, periculo famis, et frigore jugiter affligere non desistit. Quid multa? universa, quæ excogitari possunt, convicia Beneventanis captioni positis inferuntur.

domination la puissance des cités et la force des châteaux, de grandes alarmes et de nombreuses tempêtes vous menacent; sans doute ce comte impie va arracher à chacun de vous ces remparts et ces citadelles derrière lesquels vous vous croyez à l'abri. Sa volonté sera le juge suprême de votre vie, et à son gré, les citoyens deviendront étrangers, les riches, pauvres, les heureux, misérables. Aussi, instruits par ceux qui ont déjà tant souffert, et reconnaissant, à de sûrs indices, l'iniquité et la perfidie de son cœur, nous l'avons évité du plus loin que nous l'avons pu, nous avons repoussé ses promesses comme un venin mortel, et jamais nous n'avons daigné prêter l'oreille à ses paroles. — Que de monceaux d'or, que de trésors il nous a offerts si nous lui accordions le titre de duc! mais sans vouloir écouter toutes ces promesses, pour l'honneur du siége de Rome que j'ai résolu de maintenir éclatant, et pour votre propre sûreté, qui m'inquiète à chaque heure du jour, au nom du Dieu créateur de tous les siècles, je l'ai repoussé avec mépris.

« Oui, croyez-le, c'est pour votre confusion, c'est pour votre bannissement qu'il avait promis tant de richesses, pensant que je fléchirais enfin

devant sa volonté et que je consentirais à vous abandonner. Mais non! serrant dans mes bras la chaîne de votre amour, j'aimerais mieux mourir avec vous, que céder à ses offres honteuses. — Chers frères, chers enfants, je mets ma vie ou ma mort entre vos mains, ne prenant que votre volonté pour arbitre, si vous voulez combattre, et si vous faites de généreux efforts pour conserver votre indépendance et votre honneur. J'ai déjà mis votre prudence à l'épreuve et j'en ai reconnu la sûreté; il ne reste plus qu'à abandonner tout relâchement, à bannir toute torpeur pour défendre noblement la dignité du trône pontifical. Courage donc! héros pleins de valeur, guerriers pleins de prudence, et la prospérité succédera à tant de maux. Réunissons nos forces, élevons-nous à la plus stricte observation de l'équité dont nous avons embrassé les lois, car Dieu est le chemin de la justice, la lumière de la vérité; avec lui le bienheureux apôtre saint Pierre nous aidera chaque jour, et tous deux de leur trône céleste veilleront sur nos destinées avec un saint amour(1). »

(1) *Falco Ben.*, f° 104 :
Vitam igitur, mortisque asperitatem, charissimi confratres, et filii, in

Honorius prononça ce long discours d'une voix émue et parfois entrecoupée de sanglots. — Lorsqu'il cessa de parler, il y eut un morne silence, mais ce silence terrible qui précède la tempête. Puis, tout d'un coup, le peuple, les soldats, le clergé s'écrièrent d'une voix unanime qu'ils vouaient leurs biens et leurs vies à saint Pierre et au salut de l'Église. — C'était une confusion de cris, de paroles, de malédictions, de serments impossibles à décrire.

Pendant ce temps, le Pape avait quitté la chaire et repris place sur son estrade; tous l'entouraient, tous voulaient toucher ses mains et baiser les plis de sa robe.

Au milieu du tumulte, Robert, prince de Capoue, s'avança, et, montant les degrés de l'estrade, il s'agenouilla.

« Pontife saint et vénérable, dit-il avec une émo-

vestra tenetis electione et voluntate : dummodo pugnare velitis, et vigorem honestatis tueri adinvicem exæstuetis : prudentiam vestram certissimam expertus sum, nihilque restat, nisi ut omni desidia abjecta, et cordis torpore deposito, Romanæ Sedis dignitatem quæ pro vobis omnibus assidue intervenit, defendatis, et vobis ipsis, quem tenetis vigorem et filiis vestris conservare conemini. Subvenite itaque, viri fortissimi, et bellatores perspicui, et, dum tempus prosperitatis succedet, viribus cunctis, justitiæ, quam amplectimur, ad arduam severitatem sublevemus. Deus enim qui justitiæ via est, et lux veritatis et B. Petri apostoli interventio nos quotidie liberabit, et auxilium a sancto ejus pietate assueta largietur.

« tion que trahissait son visage, ma personne, qui « est maintenant sous tes yeux, et toute ma prin- « cipauté t'appartiennent : ordonne et j'obéirai. Je « te donne, à toi et à l'Église, mes biens et ma vie; « sanctifie par ta toute-puissante bénédiction cette « épée qui ne sortira de son fourreau que pour dé- « fendre l'Église et ses commandements. »

Ayant ainsi parlé, le prince Robert ôta son épée du fourreau et la remit à un des évêques placés à sa droite. Celui-ci, en s'agenouillant, la tint suspendue au-dessus de sa tête. — Le Pape reçut d'un de ses servants l'aspersoir d'eau bénite, et en jetant quelques gouttes sur l'épée, il prononça la bénédiction d'usage (1); puis, s'étant baissé, il la prit dans ses mains, et la présentant au prince qui était toujours agenouillé, il lui dit :

« Au nom du Dieu puissant dont je suis le premier ministre sur la terre, prince vaillant et religieux, recevez cette épée que mes mains ont bénie, qu'elle vous rende redoutable et invincible à vos ennemis; employez-la pour la défense de la sainte Église, le triomphe de la foi chrétienne et la con-

(1) Le moderne *Pontificale* de Pie V.

fusion de cet ambitieux usurpateur, ennemi du Christ, qui veut dépouiller l'Église, et refuse de courber la tête devant la voix du Seigneur; — Dieu veillera sur vous! (1) »

Les paroles du Pontife furent écoutées dans le plus religieux silence.

Le prince Robert répondit *amen*, baisa avec humilité l'épée que lui présentait le Pape, et la remit ensuite à son côté.

Alors les acclamations recommencèrent plus violentes et plus unanimes; tous les barons, et à leur tête Ranulphe, comte d'Avellino, tirèrent à la fois leurs glaives du fourreau, et s'agenouillant devant le souverain Pontife, lui demandèrent la même bénédiction. — C'était un spectacle touchant et solennel; et les cœurs attendris ne pouvaient, malgré le respect dû à la sainte demeure, contenir l'élan de leur enthousiasme.

« O toi qui me lis, s'écrie le chroniqueur Falcon, « si tu avais été présent, que de promesses tu aurais entendues, que de serments, et au milieu de « ces promesses et de ces serments, que de larmes

(1) *Falcon. Benevent.*

« tu aurais vu couler! Si je voulais décrire dans « tous leurs détails les scènes dont je fus témoin « je serais trop diffus. »

Cette cérémonie religieuse, préparée avec tant d'art et de pompe, portait, on le voit, des fruits redoutables pour le prince normand. Au milieu des acclamations, la voix puissante d'Honorius se fit entendre de nouveau et changea ce tumulte en un profond recueillement.

« Dieu puissant, dit-il en élevant ses deux mains vers le ciel, Sauveur de tous les hommes, et vous saints apôtres Pierre et Paul, gardiens et protecteurs de la sainte Église romaine, vous qui venez en aide à ceux qui croient et espèrent en vous, et accordez chaque jour votre secours à la fragile humanité, nous vous rendons grâce en ce jour, car vous avez éclairé nos cœurs et animé notre courage. »

Puis le Pontife ramenant ses regards sur la foule, ajouta d'une voix solennelle :

« Chrétiens, mes frères, allez purifier vos cœurs par le repentir et la pénitence, et au nom de Dieu, au nom de la très-heureuse Vierge Marie et des saints Apôtres, par la sainte autorité qu'ils m'ont

confiée sur cette terre, j'accorde des indulgences à tous ceux qui prendront les armes pour défendre la gloire de Dieu et les possessions de l'Église : ces indulgences seront pleines et entières pour les fidèles qui trouveront une mort désirable dans cette sainte expédition (1). »

Honorius triomphait. — Pendant que le nouveau duc retenait avec peine dans son parti quelques barons de la Pouille fidèles à leur serment, malgré les menaces et l'anathème du saint-siége, de nombreux adhérents venaient se joindre au Pontife romain. Tous les jours arrivaient de puissants renforts, et l'on voyait même en cette occasion des ministres de l'Église, enflammés par un excès de zèle religieux, déposer leurs habits sacerdotaux, et revêtir une armure de guerre.

Le prince Robert et le comte Ranulphe, bien plus par ambition et par crainte de la trop grande puissance du duc Roger, que par amour pour les intérêts de l'Église, remuaient le pays et entraî-

(1) *Falco. Benev.* ch., p. 333 :
Ea auctoritate divina et beatæ Mariæ Virginis et sanctorum Apostolorum meritis talem eis delictorum suorum pœnitentiam sumserint, si in expeditione illa morientur, peccata universa remisit, illorum autem qui ibi mortui non fuerint et confessi sunt medietatem donavit.

naient les masses après eux. Tous deux étaient retournés dans leurs domaines en quittant Capoue, afin d'augmenter, soit par des menaces, soit par des promesses, le nombre de leurs adhérents.

Dans les villes et dans les campagnes, la voix des hérauts d'armes retentissait, ordonnant à chacun, au nom du souverain Pontife, de prendre les armes pour venir en aide au salut de l'Église. De toutes parts accourait une multitude armée.

Les choses étaient dans cet état, lorsque Robert et Ranulphe se présentèrent de nouveau au Pape et l'engagèrent à chercher, de tous ses efforts, à rallier Ugon à sa cause. Le Saint-Père, après avoir attentivement écouté leurs paroles et loué leur loyauté, joignit des envoyés à ceux du comte d'Avellino, pour décider Ugon à accepter des otages et à se présenter devant Ranulphe. — Ugon, malgré les nombreux discours des messagers, refusa d'y consentir; inflexible devant leurs instances, il fut sans crainte devant leurs menaces, et resta fidèle à son serment envers le duc Roger.

Dans l'intérêt de la cause commune, et pour frapper de terreur ceux qui seraient tentés d'imiter

l'exemple d'Ugon, les partisans du Pape résolurent de réduire ce seigneur à l'obéissance par la force. Le prince de Capoue et le comte Ranulphe rassemblèrent donc une troupe nombreuse de soldats et de cavaliers, et marchèrent incontinent contre le château d'Ugon. — Le gouverneur de Bénévent se souvenait de la défaite qu'il avait essuyée et des ravages exercés sur son territoire; aussitôt qu'il sut le château d'Ugon assiégé par les forces réunies du prince de Capoue et du comte d'Avellino, il appela tous les habitants à prendre les armes pour faire partie de cette expédition.

Le peuple, dit le chroniqueur, obéit avec joie et promptitude; et trois jours après, le gouverneur s'avança contre le château d'Ugon, à la tête d'environ deux mille hommes. —Le siége commença le quatrième jour des calendes de février; mais soit qu'il fût suivi avec lenteur, soit que des dissentiments secrets divisassent les assiégeants entre eux, le prince Robert, après quelques tentatives infructueuses, ordonna de lever sa tente, et le comte Ranulphe, de son côté, se retira aussi, prenant pour prétexte l'intempérie de la saison. Les Bénéventins, effrayés et étonnés tout à la fois d'une

semblable défection, abaudonnèrent également le siége (1).

Cet incident fut très-défavorable à la cause du Pape, car il montra d'une manière évidente la désunion de ses partisans, sans laquelle le prince de Capoue et le comte d'Avellino se fussent emparés facilement du château d'Ugon. Toutefois le duc Roger ne se lassait pas de continuer ses offres de conciliation et de paix, car il avait une trop grande expérience des hommes et surtout une trop grande expérience de l'esprit du siècle dans lequel il vivait, pour ne pas trembler devant l'avenir probable d'une semblable lutte. — Mais il comprit aussi qu'une plus longue inaction refroidirait le zèle de ses adhérents et augmenterait les défections de son parti. Les tentatives de toute espèce, les promesses brillantes pouvaient faire chanceler la foi de ceux qui lui étaient restés fidèles; et si nous avons vu d'un côté Ugon résister avec énergie aux offres du pape Honorius et du comte d'Avellino, nous voyons d'un autre côté des barons de la Pouille et de la Calabre oublier leurs serments et

(1) *Falcon. Benev.* chron.

abandonner Roger pour se ranger dans le parti du saint-siége. — Aussi le duc fit préparer en toute hâte ses vaisseaux à Salerne, leva l'ancre, et un vent favorable le secondant, il aborda bientôt en Sicile.

En étudiant les événements qui se passèrent dans cette année 1127, et en analysant avec un esprit d'impartiale justice les actions de chacun, il est facile de comprendre que les premiers barons de la Pouille ne s'étaient pas réunis au Pape par foi sincère, ou par dévouement aux intérêts de l'Église. La religion, il faut le dire à regret, était un prétexte pour tous, un drapeau sur lequel étaient inscrites de nobles paroles, et derrière lequel se cachaient toujours des ambitions personnelles. On ne prenait pas les armes contre l'ennemi de l'Église, mais contre un prince déjà trop puissant et trop redoutable. Au milieu de toutes ces dominations naissantes, le pouvoir temporel des papes, à cette époque, n'était encore que faiblement établi; le souverain Pontife, parmi tous les souverains de l'Europe, était le moins important par l'étendue de ses domaines; fort seulement par le caractère saint dont il était revêtu,

il employait les armes de la religion contre tous ceux qui lui portaient ombrage, et dont l'accroissement de puissance pouvait être une raison d'inquiétude pour le saint-siége.

A côté de ces considérations générales, venaient se placer des considérations particulières. C'était le mauvais côté de ce siècle de décadence et de régénération à la fois. Les trônes chancelaient, et les mains les plus fortes ou les plus témérairement audacieuses arrachaient la couronne aux fronts trop faibles pour en soutenir le poids; la force et le courage étaient devenus un droit légitime, c'est pourquoi Honorius II, d'un esprit plein de prévoyance et de réflexion, avait cherché à s'entourer d'une force réelle, mais la foi de ses partisans était appuyée, chacune sur des bases trop différentes pour être vraie et stable; trop d'intérêts divisés étaient réunis pour combattre sur le même terrain; les impressions produites par des discours éloquents, par des cérémonies solennelles, promptes à naître, étaient aussi promptes à s'effacer. — Ainsi, Robert et Ranulphe, les mêmes qui s'écriaient quelques jours auparavant : « Pontife vénérable, ce corps qui est sous tes yeux, et tout ce qui nous

appartient est à toi, nous les vouons au salut de l'Église, » n'avaient pu triompher, avec leurs troupes réunies, de la résistance d'un château; la lenteur d'un siége avait déjà refroidi leur grand enthousiasme, et les événements devaient, sinon dissoudre entièrement cette ligue en apparence si formidable, du moins y semer de cruelles divisions.

Roger le comprit et ne perdit pas courage; il marchait toujours ferme dans sa pensée et dans sa résolution, dominant toutes ces colères, toutes ces ambitions, toutes ces haines prêtes à fondre sur lui; plus la ligue de ses ennemis grandissait, plus était grande la force de sa volonté, secondée par l'énergie de son courage: il semblait défier les hommes et les événements, et s'il persistait à renouveler ses offres de conciliation, c'est qu'il avait appris à connaître, quoique bien jeune encore, la fragilité des pensées humaines et des serments. Fort comme avait été son père, il comprenait la faiblesse des autres et sentait autour de lui se refroidir le zèle et s'éteindre la confiance. — Les chrétiens de Sicile et les soldats de son armée avaient toujours combattu comme soldats du Christ

contre l'impiété, ils frémissaient de s'engager dans cette lutte inégale d'un homme avec l'Église, et leur terreur était d'autant plus grande qu'elle s'attaquait chez eux à une foi véritable et partait d'un principe religieux. S'ils jetaient les yeux autour d'eux, nulle part ils ne voyaient un refuge contre leurs terreurs, une sauvegarde contre leurs propres pensées.

La funeste expédition en Afrique, terminée par l'invasion soudaine des Sarrasins en Sicile, Syracuse mise à feu et à sang, les habitants massacrés, tant de malheurs inconnus, terribles, leur avaient ôté cette noble confiance en eux-mêmes et en la protection divine. Ils n'étaient plus les serviteurs de Dieu, de ce Dieu puissant qui les avait précédés tant de fois au combat, et tant de fois leur avait donné la victoire sur des ennemis innombrables; les foudres de l'excommunication grondaient sur leurs têtes, et le Seigneur irrité avait retiré sa droite protectrice. La foi exaltée qui les avait rendus invincibles s'était écartée d'eux, et les anathèmes lancés par le souverain Pontife contre le duc et ses adhérents, leur semblaient les échos terribles de la voix du Seigneur.

Mais plus le cœur de l'homme est frappé de désolation, abattu par la terreur, sans force, sans courage, sans volonté, plus le moindre incident qu'il peut interpréter en sa faveur, le relève pour ainsi dire à ses propres yeux; il s'y attache malgré lui avec cette confiance et cette foi puissante qu'il croyait perdues.

Ainsi un événement auquel les chrétiens étaient loin de s'attendre, releva leur énergie et leur fit accepter avec résignation comme les épreuves nécessaires de la vie humaine, les malheurs qui les avaient tant épouvantés.

Voici ce qui arriva :

Lorsque Maniacès fut calomnié auprès de l'empereur de Constantinople, il espéra apaiser la colère de son souverain en emportant de Sicile, pour en faire présent à l'empereur, le corps de sainte Agathe, de sainte Luce et de plusieurs martyrs. — Depuis lors les chrétiens de Sicile n'avaient pu rentrer en possession de ces restes saints et vénérés.

Or, en cette même année qu'ils croyaient maudite par Dieu dans le ciel, comme elle l'avait été par son ministre sur la terre, le corps de sainte Agathe

est ramené triomphalement à Catane, par un Calabrais et un Français qui habitaient Constantinople. — La manière dont ils parvinrent à échapper aux poursuites dirigées contre eux, par les ordres de l'empereur, et passer sains et saufs à travers tant de dangers semés sur leurs pas, fut regardée comme un miracle.

L'abbé Maurice, alors évêque de Catane, a laissé, de cette translation, un récit détaillé et intéressant qui est parvenu jusqu'à nous.

Nous ne croyons pas hors de notre sujet de le rapporter ici, car à cette époque, où la religion exaltée touchait presqu'à la superstition, un fait de cette nature avait une importance que nul ne peut révoquer en doute; pour l'apprécier, il suffit d'étudier cette histoire dont nous nous sommes fait le narrateur.

Ainsi, l'on verra les Normands, sous la conduite de Roger, combattre avec énergie parce que *saint Georges* leur est apparu monté sur un cheval blanc, et les précédant au combat en agitant dans sa main le saint étendard; — l'on verra *saint Janvier*, paraissant sur les murs de Naples, et ordonnant au comte d'Averse d'abandonner le siége de la ville,

et *saint Bruno,* dans une vision, sauvant le comte du poignard des assassins; dans chaque ligne enfin des écrits contemporains, on retrouvera cette croyance entière, exclusive, aux miracles et aux visions surnaturelles. On conçoit aisément que ces hommes dont l'existence était un long combat, et placés chaque jour, par ces luttes terribles et meurtrières, plus près de la mort que de la vie, se donnassent corps et âme à cette foi divine, et rattachassent toutes leurs pensées à cette souveraine puissance du Seigneur qui pouvait tout, et employait toutes les voix pour se faire comprendre de ses serviteurs.

En avançant dans cette histoire, et en traversant les siècles, nous verrons cette foi sainte, cette confiance sacrée diminuer peu à peu et s'éteindre sous le souffle de l'orgueil et des passions humaines.

Voici le récit de l'évêque Maurice (1) :

« Deux chrétiens latins demeuraient dans la

(1) Voir pour le texte latin de cette narration les notes à la fin du volume. N° IV.

« ville de Constantinople ; l'un s'appelait Gislebert « et l'autre Gosselin ; le premier était Français « d'origine, l'autre Calabrais. — Gislebert rem- « plissait dans la cour de l'empereur des fonc- « tions militaires; il eut la nuit une vision dont « il donna lui-même les détails en notre pré- « sence.

« La très-heureuse vierge et martyre sainte Aga- « the lui apparut trois fois et lui ordonna de l'en- « lever secrètement de l'église où elle était ense- « velie, et de la transporter à Catane où, pour « Christ, elle avait reçu la palme du martyre. — « Cette vision, que plusieurs regardent comme « incroyable, ne doit pas être discutée par les rai- « sonnements humains, mais rapportée plutôt au « jugement de Dieu qui sait tout; car, sans sa vo- « lonté suprême, nous pouvons l'affirmer avec vé- « rité, cette très-heureuse vierge ne serait pas « revenue parmi nous. Gislebert, redoutant de se « jeter seul dans une si audacieuse entreprise, ap- « pela à lui Gosselin, son fidèle ami; puis tous « deux, la nuit, posèrent une échelle, entrèrent « dans l'église où se trouvait le corps de la vierge, « et s'en emparèrent; louable larcin! — Ils placè-

« rent ce corps avec vénération dans une cor-
« beille parsemée de roses odoriférantes, et re-
« tournèrent à la maison de Gosselin à pas préci-
« pités, emportant avec eux le trésor qui leur
« avait été si divinement accordé; la tête de la
« vierge fut déposée dans deux vases de terre
« avec grande vénération. Quant aux autres mem-
« bres, de peur que le moindre indice ne fît
« découvrir leur dessein, ils les placèrent dans
« deux coffres embaumés par des parfums odo-
« riférants.

« Cependant le bruit d'une pareille action se
« répandit soudain de toutes parts, et la rumeur
« populaire la fit parvenir jusqu'aux oreilles de
« l'empereur; on lui dit qu'il était arrivé un événe-
« ment de mauvais augure pour lui et pour son
« empire, que le corps de sainte Agathe avait
« été enlevé. Sans retard des émissaires sont en-
« voyés dans toutes les parties de la ville et sur
« les rivages de la mer voisine; ils portent l'ordre
« exprès de ne laisser sortir aucun homme de Con-
« stantinople sans qu'il soit interrogé. — Mais que
« peut faire la prudence humaine contre les res-
« sources que suggère un projet divin? — Il n'y

« a, dit le sage Salomon, aucune sagesse, aucun « conseil contre Dieu. Car Gislebert et Gosselin, « sans danger, sans interrogatoire, sortirent de la « ville impériale. Secondés par la protection cé- « leste, ils allèrent au port, prirent un navire, « et, poussés par un vent favorable, arrivèrent à « Smyrne.

« Ils restèrent quatre jours dans cette ville, afin « de disposer, d'une manière convenable, le cer- « cueil où ils avaient caché les saintes reliques; « tout à coup un violent tremblement de terre les « saisit d'une grande crainte, et cette épouvante « jeta le trouble dans leurs esprits. Mais Gislebert, « plus sage et ayant une plus grande foi que Gosse- « lin, affermit, par des consolations multipliées, « son compagnon indécis : afin d'éloigner de lui « toute crainte, il lui disait que Dieu était avec « eux, et qu'aucun événement ne devait les effrayer « ni leur faire abandonner cette sainte entre- « prise.

« Aussitôt, unissant les actions aux paroles, et « voulant gagner Corinthe par mer, ils firent à la « hâte les préparatifs nécessaires, puis montèrent « sur un navire, et fendant, selon leur désir, une

« mer apaisée, ils arrivèrent au port désiré, avec « le secours de Dieu.

« Ainsi la défense du roi d'ici-bas ne servit de « rien, car la volonté du Roi des cieux s'y oppo- « sait; aucun secours puissant ne leur manqua. « Qui pourra, ô Christ, Fils de Dieu, rapporter « dignement les bienfaits dont ta faveur comble tes « indignes serviteurs? Quelle langue, quel génie, « quelle pensée humaine pourront te rendre grâce « d'une manière digne de toi? — La langue est « muette, le génie troublé, la pensée pleine de « terreur, lorsqu'ils veulent célébrer tes exploits et « raconter tes louanges.

« Ils arrivèrent donc à Corinthe, comme nous « l'avons dit, et s'y arrêtèrent trois jours; ce fut « par nécessité, car ils désiraient trouver un navire « qui les portât en Sicile; mais l'événement ne ré- « pondit pas à leurs vœux. Après de grandes fati- « gues, ils étaient plongés, la nuit, dans un pai- « sible sommeil, lorsque la très-heureuse vierge, « d'une admirable beauté, apparut à Gislebert « (comme il nous l'a raconté); ses cheveux étaient « déliés; elle se plaignit beaucoup de tant de len- « teur, et l'exhorta à partir au plus vite avec son

« compagnon et les saintes reliques. Pendant « qu'elle parlait ainsi, elle montrait du doigt un « navire qui s'apprêtait à lever l'ancre. Gislebert « se réveille soudain, et, sans regrets et sans re- « tard, se hâte, connaissant ces paroles : *hâte-toi*, « *le retard nuit à l'ouvrage*. Il arrive au port et « trouve tout à son gré et conforme à ses dé- « sirs. — Alors, ayant tout ordonné pour un « voyage maritime, il monte sur le navire et, par « la protection de la sainte vierge martyre, sans « rencontrer aucune difficulté, soit pour lui, soit « pour les nautoniers; il aborde au rivage de *Me- « thone*, accompagné de Gosselin, son compagnon « de conseil et d'ouvrage. En cet endroit, il se « réunit à quelques marchands, et traversant heu- « reusement l'Adriatique avec la volonté de Dieu, « il arriva sans malheur au rivage de Tarente.

« Aussitôt ils descendent sur le port, entrent « dans la ville, y célèbrent sans retard une messe « en l'honneur des glorieuses reliques de la sainte « vierge, prennent quelque nourriture et retour- « nent au rivage. Là, ils retirent en secret le corps « du cercueil pour le placer d'une manière plus « convenable. — Mais il arriva un miracle éton-

« nant; lorsqu'ils déposèrent les glorieuses reliques « de la vierge très-sainte, ils laissèrent dehors une « mamelle glorieuse, dans un endroit où se trouvait « une source. Une certaine veuve de bonne répu- « tation, et renommée pour l'honnêteté de ses « mœurs, vint à cette source laver son linge, avec « une petite fille qu'elle nourrissait encore de son « lait. Après avoir fini son travail, elle s'assoupit « et tomba dans un profond sommeil; mais l'en- « fant, par un instinct naturel, cherchait le sein « de sa mère pour en sucer le lait selon son habi- « tude; et des pieds et des mains, furetant çà et « là, elle arriva à la glorieuse mamelle. — Miracle « divin!... l'ayant prise à la bouche elle se mit à su- « cer, et il en sortit un lait d'une douceur éton- « nante; et tandis que l'enfant savourait les dou- « ceurs de ce lait avec beaucoup de plaisir, la vierge « très-sainte apparut à la mère et lui dit : — Lève- « toi, et va, car ta fille tient en bouche ma mamelle.

« Celle-ci se lève soudain, va à sa fille, et la voit « (comme il lui avait été annoncé dans son som- « meil) tenant le sein de la vierge; elle la laisse « ainsi, vole en toute hâte vers l'évêque, et lui « explique tout ce qui s'est passé. A cette nou-

« velle, l'évêque, ayant rassemblé tout le clergé et « tout le peuple de la ville, alla en grande pro- « cession à l'endroit où l'enfant avait été laissé, « et tous s'approchèrent, voulant enlever de sa « bouche la divine mamelle; mais ni les caresses « ni la force ne purent y arriver. Alors l'évêque « ordonna à tous les prêtres de venir en ce lieu « avec dévotion et respect, et de s'approcher « successivement de l'enfant, pour voir s'il se « trouvait parmi eux un homme assez louable par « sa bonne renommée et son austère conduite pour « que la protection divine lui accordât cette glo- « rieuse mamelle. — Chacun d'eux s'empressa d'o- « béir, mais nul ne put, d'aucune manière, par ce « moyen, obtenir la mamelle.

« Un prêtre d'une vie honorable, et distingué « par l'austérité de sa vie, dit à l'évêque : — Qu'on « fasse une procession dans l'église de Sainte- « Catalde (*Sancti Cataldi*). — D'après l'ordre de « l'évêque, on fit cette procession. Et comme « ils chantaient les litanies, lorsqu'ils arrivèrent à « l'endroit où sont ces mots : « Sainte Agathe, prie « pour nous, » l'enfant que le prêtre portait dans « ses bras, déposa la mamelle dans le sein du prê-

« tre; celui-ci la donna avec grand respect à l'évê-
« que, et l'on comprit ainsi que cette mamelle était
« celle de sainte Agathe, vierge glorieuse et mar-
« tyre.

« Alors le prêtre, avec la permission de l'évêque,
« fit de sa maison une église en honneur de sainte
« Agathe, et là, servant sous l'habit de moine, il
« y termina très-saintement ses jours . . . . . .
. . . .

« Dès que les membres de la vierge furent dé-
« posés dans le cercueil, Gislebert et Gosselin re-
« montèrent sur un navire et arrivèrent en peu de
« temps en Sicile. — Mais avant de poursuivre notre
« récit, disons quelques mots sur le lieu où ils
« abordèrent.

« Là, se trouve Messine, ville remarquable par
« ses édifices, insigne par ses richesses, et qui
« est à juste titre à la tête de toute la province.
« C'est dans cette ville que les hommes dont nous
« avons parlé, arrivèrent, portant les reliques de la
« très-heureuse vierge Agathe; ils s'y arrêtèrent
« trois jours, mais Gislebert désirant au plus vite
« l'accomplissement de sa mission sainte, suivit
« une idée salutaire. Il laissa à Messine, sous la

« garde de son compagnon, dont la bonne foi ne « lui inspirait aucune défiance, le corps de la « vierge dévouée à Dieu, et partit en toute hâte « pour Catane. Moi, Maurice, qui, malgré mes « péchés, remplis dans cette ville les fonctions de « Pontife, je communiais dans un endroit retiré « de notre église, lorsqu'il vint vers moi, et dé- « clara qu'il avait à me parler; après les saluta- « tions d'usage, ayant fait éloigner les personnes « présentes, il me raconta toutes ces choses en « particulier; et, lorsqu'il vit que je désirais de « toutes les forces de mon âme posséder ces saintes « reliques, ressemblant à ce marchand de l'Évan- « gile qui, trouvant une précieuse marguerite, « vendit tous ses biens et l'acheta, il me fit con- « naître tous les efforts qu'il avait faits en tout lieu « et en tout temps, pour conserver ce grand trésor, « et me pria avec une grande dévotion d'envoyer « avec lui deux de mes frères pour le saint trans- « port des reliques.

« Persuadé que les paroles de Gislebert n'étaient « pas contraires à la vérité, j'envoyai à la hâte avec « lui à Messine deux moines très-vénérables, Hol- « domanus et Lucas, les jugeant dignes de remplir

« fidèlement un semblable message, afin qu'ils rap-
« portassent avec la dignité convenable, ce pré-
« cieux trésor qui nous était accordé par la pro-
« tection divine.

« Ceux-ci remplirent leur mission avec zèle et
« célérité, ils ramenèrent promptement le corps
« sacré que j'attendais avec une joie religieuse.
« Aussitôt que je les vis, je m'agenouillai avec tous
« ceux qui étaient venus avec moi, adorant avec
« respect les reliques du cercueil; il en sortit tout
« à coup de suaves parfums et, comme dit l'Évan-
« gile, « un doux nectar embauma toute la mai-
« son. » — Je posai ensuite ces membres sacrés
« dans un nouveau cercueil digne d'un semblable
« dépôt; puis je retournai plein d'allégresse à Ca-
« tane, je rassemblai tous mes frères, et leur
« appris ce qui était arrivé. Ils louèrent unanime-
« ment le Dieu, auteur d'un si grand bienfait, et
« d'un commun accord nous décidâmes d'aller tous
« avec humilité au-devant de notre patronne, et de
« l'introduire en chantant ses louanges dans cette
« même ville où elle brava son cruel ennemi, et
« remporta la palme du martyre et de la virgi-
« nité.

« Le jour de cette grande cérémonie étant donc « fixé (le 16ᵉ des calendes de septembre), nos « frères rapportèrent le cercueil avec honneur de « l'endroit dont nous avons parlé; et nous, les pieds « nus, et couverts de vêtements blancs, nous mar- « chions en tête du cortége, portant sur nos visages « la marque salutaire de l'humilité et de la joie.

« Un grand nombre de personnes de tout âge, « de toute condition, même de foi différente, « était accouru pour assister à ce spectacle extraor- « dinaire et solennel : la foule était telle qu'elle « nous embarrassait dans notre marche et pour notre « retour, et chacun était pressé si fortement qu'il en « souffrait beaucoup. — Alors il arriva une chose « digne d'être rapportée, et d'être exaltée à la gloire « de la très-heureuse vierge.

« Depuis l'endroit dont nous avons parlé jus- « qu'à Catane, espace de trente-deux stades, dans « un chemin rocailleux, deux petits enfants por- « tèrent des flambeaux allumés devant les reliques « de la sainte, et, ni le vent, ni les enfants, ordi- « nairement si légers, n'éteignirent le feu, mais « ils le conservèrent toujours très-pur et très-bril- « lant.

« Après un triomphe si solennel, et de si dignes « honneurs, on plaça la sainte vierge martyre « dans la basilique de Catane que Dieu, par un « privilége éternel, a donnée à cette ville, et on « la déposa dans un endroit convenable. De grands « miracles accompagnèrent cette fête, preuve « éclatante de sa vertu et de sa gloire devant « Christ.

« Ce même jour déjà était à son déclin, lors- « qu'une jeune fille, aveugle, dit-on, dès sa nais- « sance, et estropiée d'un pied et d'une main, se « présenta avec adoration devant le corps sacré pour « demander un remède à ses maux ; et devant nous, « en présence de beaucoup d'autres témoins, elle « reçut la vue et la force de ses deux membres, « par l'intervention de la vierge.

« Une autre femme était depuis longtemps « tourmentée par un démon cruel. — Elle se pré- « senta devant les saintes reliques; ses cris et ses « sifflements montraient l'atrocité de l'hôte qui ha- « bitait en elle. Cette vierge si bonne vint aussi à « son secours, chassa le démon, et rendit à la « femme sa première santé; lorsqu'on la vit ainsi « guérie et faisant, en mémoire de sa guérison, le

« signe de la croix vivifiante, aussitôt des canti-
« ques de louanges montèrent vers l'Éternel. Les
« frères qui reposaient dans leur lit, réveillés par
« le bruit de ces chants se levèrent, et, s'étant unis
« au peuple, chantèrent un *Te Deum*, en mêlant
« leurs voix aux sons des instruments. »

CHAPITRE ONZIÈME.

1127 — 1130.

SOMMAIRE :

Le duc Roger ordonne de grandes réjouissances publiques en l'honneur de la miraculeuse translation du corps de sainte Agathe. — Il fait une levée de troupes considérables. — Appelle à lui tous ses partisans. — Destruction du château fort d'Humfroy. — Le duc envahit tour à tour les principautés de Tarente et d'Otrante. — Siége de Brindisi. — Défense désespérée des habitants. — Roger ranime le courage abattu de ses troupes. — Prise de la ville. — Générosité du duc Roger. — Reddition d'un grand nombre de places fortes. — Le Pape, à la nouvelle des succès du duc Roger, lève une armée considérable et marche à sa rencontre. — Nouvelle ambassade du duc au souverain Pontife. — Les deux armées se trouvent en présence. — Roger évite de livrer bataille. — Il fatigue l'armée pontificale par des marches continuelles. — Maladies et désordre dans l'armée du souverain Pontife. — Honorius, voyant la défection qui se prépare, envoie en secret des ambassadeurs au duc Roger. — Il consent à reconnaître Roger duc de Pouille. — Mécontentement des partisans du souverain Pontife. — Entrevue du Pape et du duc Roger devant la ville de Bénévent. — Le duc reçoit l'investiture du duché de Pouille. — La ville de Troïa refuse de prêter serment de fidélité. — Siége de cette ville. — Sa résistance. — Roger est forcé de lever le siége. — Il retourne à Salerne. — S'embarque pour la Sicile. — Grande joie que cause son retour. — Il retourne en Pouille où de nouvelles séditions se sont déclarées. — Il marche sur Brindisi, principal foyer de la révolte. — Il renonce à s'en rendre maître. — Prise et destruction de *Castrum*. — Défec-

tion de Robert de Grant-Ménil devant *Monte-Alto*. — Cette place se rend au duc ainsi que d'autres. — Le comte Tancrède de Conversano, Grimoalde, prince de Bari, et Geoffroy, comte d'Andria, se soumettent successivement à Roger. — Celui-ci leur ordonne de l'accompagner au siége de Troïa. — Consternation des habitants de cette ville. — Ils appellent à leur secours Robert, prince de Capoue. — Robert refuse. — Ranulphe jure de défendre la ville contre le duc Roger. — Celui-ci, apprenant la résolution de Ranulphe, le menace de dévaster ses domaines. — Ranulphe abandonne Troïa et se soumet au duc. — Siége de Troïa. — Cette ville se rend. — Injuste oppression des hauts barons de la Pouille sur leurs vassaux. — Assemblée solennelle à Amalfi. — Discours de Roger. — Projet d'une organisation intérieure régulièrement établie. — Serment des barons réunis. — Retour de Roger en Sicile. — Déloyauté du seigneur de Grant-Ménil. — Sa rébellion. — Roger passe le détroit, marche contre Grant-Ménil et lui fait déposer les armes. — Il réclame des Salernitains la remise de leur citadelle. — Refus de ceux-ci. — Roger s'en empare par la force. — Ravage sur les terres du comte d'Oriane. — Soumission de ce seigneur. — Roger fait élever des citadelles dans Troïa et Amalfi. — Bohémond étant mort sans héritier mâle, le duc rêve la possession de la principauté d'Antioche. — Raimond, comte de Poitou, lui est préféré. — Position brillante du nouveau duc de Pouille au milieu des souverains de l'Europe. — Ses grandes richesses. — Roger envie la couronne royale. — Premier conseil tenu à Palerme. — Les barons de Sicile engagent le duc Roger à prendre le titre de roi. — Second conseil pour le couronnement de Roger tenu à Salerne. — Dissentiment des historiens. — Deux couronnements. — Chronique de *saint Étienne du Bois*. — Mort d'Honorius. — Schisme de l'Église. — Le Pape et l'antipape. — Roger prend parti pour Anaclet. — Entrevue entre le duc et l'antipape. — Troisième conseil tenu à Palerme. — Bref pontifical. — Cérémonies du couronnement. — Cortége royal, fêtes publiques. — Grande pompe déployée par Roger. — Le prince de Capoue lui met la couronne sur la tête. — Chapelle de *l'incoronata*. — Intérieur du palais. — Palerme, résidence royale.

Le duc Roger était trop habile politique, il savait surtout trop bien tirer parti des moindres évé-

nements pour ne point profiter de ce hasard miraculeux qui venait à son aide, et relevait l'énergie de ses soldats en ranimant la confiance. La terreur avait disparu, les paroles foudroyantes du souverain Pontife étaient effacées par le corps de la martyre sainte, dont les restes précieux étaient rendues à la Sicile chrétienne. — Le Pape avait jeté l'anathème sur la terre, mais Dieu avait pardonné dans le ciel.

Aussi le duc ordonna-t-il de grandes réjouissances publiques et fit dire des messes solennelles pour rendre grâce au Tout-Puissant de ce bonheur inespéré; profitant avec adresse du premier mouvement d'enthousiasme, il fit des levées de troupes considérables pendant tout l'hiver, et, dès que la saison le lui permit, il passa le détroit avec une armée plus puissante et plus nombreuse qu'il n'en avait jamais eu.

Tous les barons siciliens, sans exception, se rendirent à l'appel de leur duc et celui-ci leur adjoignit un corps de mercenaires qu'il tenait à sa solde. Lorsqu'il fut arrivé en Calabre, comme duc de Pouille et de Calabre, il fit sommer les barons de ces deux contrées de venir se joindre à lui avec

leurs vassaux armés; par ce moyen il lui était facile de connaître ceux sur la fidélité desquels il pouvait compter. Le jour des grandes décisions était enfin arrivé, et ce jour ne trouva pas Roger faible ou indécis. Tout ce que la prudence et la réflexion lui avaient commandé, il l'avait employé ; il acceptait la guerre avec le Pape, mais il ne la faisait pas. — Toutes ces propositions de paix avaient été jusqu'au dernier moment repoussés avec mépris.

La première place forte sur laquelle il se porta fut le château de Humfroy; il l'assiégea vigoureusement et s'en rendit maître après une faible résistance. Aussitôt qu'il s'en fut emparé, il le rasa du sol, et alla immédiatement après envahir les deux principautés de Tarente et d'Otrante, possession appartenant autrefois à Bohémond, mais que celui-ci, en partant pour la Palestine, avait mise sous la protection et la tutelle du saint-siége. A la mort de ce prince ces deux principautés étaient restées fidèles à la suzeraineté pontificale; mais les habitants, en voyant s'approcher de leurs murailles les machines terribles du duc, et l'armée formidable contre laquelle il leur fallait combattre, se rappelèrent le

triste sort du château d'Humfroy enseveli sous un monceau de ruines, et sentirent, sinon leur foi, du moins leur courage, chanceler devant cette destruction totale qui les menaçait. — Ils envoyèrent alors au duc Roger des ambassadeurs choisis parmi les premiers citoyens, pour lui faire des offres de capitulation et de paix. Le duc était loin de vouloir employer contre tous une inflexible rigueur : s'il avait ainsi démantelé le château d'Humfroy, c'était pour montrer le sort réservé à tous ceux qui accepteraient la lutte contre lui et refuseraient de se soumettre à sa domination. Il reçut les envoyés avec une grande bienveillance, leur accorda tout ce qu'ils demandaient, et entra en protecteur plutôt qu'en ennemi dans ces deux principautés ; mais à son départ il laissa une forte garnison pour s'assurer de leur fidélité dans l'avenir.

De là il marcha sans retard sur Brindisi, qui appartenait à Tancrède de Conversano.

Ce fut dans Brindisi une cruelle agitation lorsque l'on sut l'approche du duc. Les vieillards les plus sages de la ville se réunirent en conseil et, en face des grandes calamités qui menaçaient tous les citoyens, ils proposèrent de se rendre au nou-

veau duc sans tenter une résistance inutile. — La voix de ces prudents conseillers fut étouffée sous l'enthousiasme énergique des jeunes guerriers pleins de valeur; le Pape avait béni leurs armes, le Pape les avait appelés au combat, au nom de la religion et de la foi: Dieu était avec eux. Cette religieuse exaltation animant tous les esprits d'une force et d'un courage invincibles, chacun courut vers les remparts. — Le duc était déjà arrivé sous les murailles de la ville, et tout autour de la cité se déployait l'appareil formidable d'un siége. Ainsi qu'à Tarente et à Otrante, Roger espérait ne rencontrer à Brindisi qu'une faible résistance; mais son étonnement fut grand de voir tous les citoyens se précipiter avec fureur sur les murailles et faire pleuvoir sur son armée une grêle de pierres et de flèches. — De part et d'autre le combat fut ardent et opiniâtre. Les Normands, irrités d'une résistance inaccoutumée, s'élançaient contre leurs ennemis, rapides et furieux. La nuit seule fit cesser le combat. Alors les Normands apprirent combien le sang des leurs avait coulé en abondance; de tous côtés, gisaient des morts et des mourants; triste spectacle! les frères d'armes de ceux qui avaient suc-

combé recueillirent pieusement les corps de leurs compagnons; et à la lueur des torches, les habitants de la ville purent voir rentrer dans le camp du duc Roger ce morne et funèbre cortége.

Habitués à vaincre sans combattre, les chevaliers normands se livrèrent alors à un découragement profond; plusieurs parlaient même d'abandonner le siége, mais le duc, indigné, raffermit leur courage ébranlé, par d'énergiques paroles : il s'avança au milieu d'eux, avec ce visage calme et ferme qui impose à tous le silence, et commande la soumission aux plus mutins :

« Vous voulez fuir! s'écria-t-il. Quoi! les fils des guerriers qui ont conquis la Pouille, la Calabre et la Sicile, reculent devant une ville parce qu'elle ose résister! N'avez-vous plus mémoire des valeureux combats de vos pères? — Cette terre que vous voulez abandonner est celle où leur sang a coulé. Ne soyez point ainsi abattus; il est digne d'envie, le sort de ceux qui sont morts en combattant noblement. Relevez-vous, guerriers pleins de valeur, et montrez-vous tels que vous avez toujours été pour la gloire de votre nom et la propagation de vos domaines. »

Ces paroles, prononcées avec une énergie calme, rendirent le courage aux plus indécis; le siége recommença le lendemain et les jours suivants.

Les assiégés se défendaient toujours avec opiniâtreté, espérant voir venir à leur aide, d'un jour à l'autre, un renfort envoyé par le Pape et ses partisans. — Enfin, après des luttes sanglantes et multipliées, la victoire resta au duc Roger, car les bras pleins de force de ses soldats étaient conduits avec une grande habileté militaire, tandis que les assiégés n'avaient pour eux qu'une audace désespérée poussée jusqu'à l'exaltation. Les machines de guerre frappaient à coups redoublés les murailles ébranlées sous leur choc terrible, et bientôt les remparts renversés devaient offrir un libre passage aux ennemis furieux; alors, la voix des vieillards se fit de nouveau entendre, et cette fois elle fut écoutée. On choisit, pour messager, l'homme le plus renommé par son éloquence; et les premiers citoyens de la ville accompagnèrent ce messager dans le camp du duc, pour donner plus de poids à leur ambassade. — Roger consentit à les recevoir; mais lorsque les chevaliers normands virent appro-

cher cette députation de la ville, ils ne purent retenir leur colère.

« Quoi! s'écrièrent-ils, ils ont fait tomber autour de nous nos plus braves guerriers, et parce que maintenant, épuisés par de si cruels combats, ils ne peuvent plus répandre notre sang, ils viennent demander grâce! — Non! il nous faut une vengeance; il faut que la ville renversée et détruite, montre à nos ennemis combien est terrible la colère des Normands. »

Cependant Roger ne put souffrir de pareils discours, et reprocha amèrement à ses soldats de semblables pensées; puis, il ordonna qu'on introduisît dans sa tente les ambassadeurs de Brindisi. — Ceux-ci se prosternèrent devant lui en le suppliant, avec les paroles les plus touchantes, d'accepter leur hommage, et de pardonner à une ville dont le seul crime était d'avoir tenté un généreux effort.

Le duc les écouta avec bienveillance, et, pour éviter tout événement fâcheux, les fit escorter jusqu'aux remparts. Le lendemain, Brindisi ouvrit ses portes aux guerriers normands. Le duc entra solennellement dans la ville, reçut le serment des citoyens, et après avoir laissé une imposante garnison dans la

citadelle, marcha incontinent sur une place forte appelée *Castrum*. Cette place ne fit pas une longue résistance. Le duc s'empara aussi sans retard de la ville d'*Oïra* et d'un grand nombre de châteaux dont les chroniques ne nous ont pas conservé les noms(1).

Pour la seconde fois, et malgré toutes les déclamations du souverain Pontife, Roger marchait en vainqueur à travers son nouveau duché; tout cédait à la force de ses armes, car la volonté divine avait marqué, pour être réunies sous la même souveraineté et ne plus former qu'un seul royaume dans l'avenir, la Pouille, la Calabre et la Sicile.

Le pape Honorius, en apprenant la reddition successive de tant de villes soumises au nouveau duc, comprit qu'il fallait frapper un grand coup, s'il voulait arrêter ce torrent de victoires prêt à l'engloutir. Il fit publier en tous lieux l'ordre de prendre les armes pour le salut de l'Église; et, se mettant lui-même à la tête de trois cents chevaliers fidèles, fit mander au prince de Capoue, au comte d'Avellino, ainsi qu'aux autres barons de la Pouille

(1) *Alex. Telesinus.*
Falcon. Benevent. Chron.

et de la Calabre, qui tenaient pour son parti, de rassembler au plus vite leurs forces militaires, et de s'unir à lui pour repousser l'ennemi commun (1). — Bientôt Grimoalde de Bari et Tancrède de Conversano vinrent se joindre à l'armée pontificale. Ainsi le souverain Pontife, abdiquant le saint ministère de paix et d'union, son plus beau privilége sur la terre, déposait la mitre pour le casque de guerre; et ses mains, qui n'auraient dû servir qu'à des bénédictions, s'apprêtaient à prendre une épée pour combattre. — Ce fut un triste spectacle de voir marcher, les armes à la main, et quitter le siége de saint Pierre, celui qui eût dû arriver dans les camps pour arrêter l'effusion du sang. — A ce sujet, un chroniqueur s'écrie : « Les prêtres de l'Église « latine ne sont pas religieux observateurs des ca« nons qui leur défendent de tirer l'épée; ils ne « craignent pas de prendre d'une main le bouclier, « de l'autre la lance; ils participent au divin mys-

(1) *Alex. Teles.* lib. I, c. XIII :
Honorius papa cum trecentis militibus revertitur, mandans principi Ruberto comitique Ranulpho cæterisque per Apuliam præmemoratis principibus, quatenus, militaribus collectis agminibus, secum hosti Regerio jam imminenti armis obviaturi procederent.

« tère du corps et du sang du Sauveur, et en même « temps ils respirent le meurtre; ce sont, d'après « l'expression de David, des hommes de sang (1). »

Le duc Roger ne tarda pas à apprendre qu'une armée composée des barons réunis de la Pouille, s'avançait contre lui; ignorant que le Pape se fût mis lui-même à la tête de cette expédition, il était très-désireux de voir s'engager le combat.

Honorius, de son côté, arrivait aussi vitement qu'il lui était possible. Le duc alla établir son camp sur les bords du *Bradanus*, dans une plaine qui porte le nom de *Vadus Petrosus* (marais pierreux) (2). Le Pape s'avança avec les siens si près de l'autre rive, que le fleuve seul séparait les deux armées. — Dès que Roger apprit la présence d'Honorius dans les rangs ennemis, il évita toute occasion de livrer bataille; car c'était combattre contre Dieu que d'en venir aux mains avec son vicaire, et il ne voulait pas offrir le déplorable ta-

(1) *Anne Comnène*. — Texte grec.

(2) *Alex. Teles*. cap. XIII :
Comes igitur Rogerius comperiens præfatam expeditionem ad se debellandum properare, movens se ad fluvium Bradanum, ubi Vadus Petrosus dicitur, castra figi præcepit. Econtra vero Papa cum omnibus suis appropinquat, in tantum ut medius inter eos fluvius ipse difflueret.

bleau d'un prince chrétien marchant contre le père de l'Église. Bien loin de là, pour prouver son profond respect envers le souverain Pontife, il lui envoya de nouvelles ambassades, le suppliant encore de le dégager des chaînes de l'anathème et de l'autoriser à porter un titre auquel sa naissance lui donnait le droit d'aspirer. Mais Honorius se refusa à tout accommodement. Le duc craignant, si le combat venait à s'engager, que le Pape, poussé par son courage et par la colère, ne courût quelque danger, gagna prudemment les hauteurs afin d'éviter, entre les troupes, un engagement sérieux (1). L'une des qualités principales de Roger était de se plier merveilleusement à l'impérieuse nécessité des événements, et, loin de les regarder comme des obstacles, de les forcer au contraire à tourner en sa faveur. — Maintenant il refusait cette bataille décisive, si impatiemment attendue ; car il savait que l'armée pontificale ne pouvait pas tenir longtemps la campagne, et devait naturellement, d'elle-même, se disséminer et se dissoudre.

(1) *Falcon. Benevent*, an. 1128 :
Comes, sentiens Apostolicum cum exercitu valido militum et peditum adversus se venientem, in montana secessit, devitans Apostolici virtutem, ne aliquo modo aliquid sinistrum ei contingeret.

Les barons, ralliés au Pape, avaient emmené avec eux leurs vassaux de tous les degrés; et, quelles que fussent leur foi et leur fidélité au saint-siége, ils étaient trop dénués de toute ressource pécuniaire pour maintenir longtemps des gens d'armes à leurs frais. D'un autre côté, ainsi que nous l'avons dit plus haut, les États pontificaux n'avaient pas une grande étendue, et leurs revenus, fort restreints, mettaient Honorius dans l'impossibilité de pourvoir par lui-même à la solde d'une armée aussi considérable. — Le duc, au contraire, par ses immenses richesses en or et en argent, pouvait, ce qui était digne de remarque à cette époque, facilement entretenir un corps de mercenaires et payer, en outre, le service militaire de ses barons, lorsqu'ils auraient atteint le terme de leur redevance.

Des hauteurs où il s'était placé, il se maintenait admirablement sur la défensive, et pouvait observer les mouvements des ennemis. Il évitait ainsi toutes leurs attaques par des manœuvres habiles, et les épuisait chaque jour en marches continuelles, soit dans des terrains montagneux, soit dans des plaines marécageuses. L'armée pontificale s'était développée le long du fleuve *Bradanus*, afin d'inter-

cepter le chemin au duc Roger et le forcer à restreindre, sur les hauteurs seulement, le déploiement de ses forces. — C'était ce que le duc désirait, car ses soldats, sans cesse en expédition, étaient habitués aux fatigues de la guerre et aux rudes travaux des camps. L'armée du Pape, au contraire, était formée presque entièrement des barons de la Pouille et de leurs vassaux, dont les hostilités guerrières s'étaient toujours restreintes à quelques excursions sur les domaines des uns et des autres. La plaine qui bordait le fleuve était vaste, sans ombrage, coupée de tous côtés par des marais, dont le voisinage malsain occasionnait des fièvres cruelles (cette expédition se faisant pendant le mois de juillet, à l'époque des plus grandes chaleurs). Le duc Roger tint ainsi en échec pendant quarante jours l'armée d'Honorius; tantôt il l'entraînait à sa suite à travers les ravins et les hauteurs, tantôt il l'inquiétait par des mouvements soudains, et l'empêchait de se livrer à l'inaction et au repos (1).

(1) *Falcon. Benevent.* — f° 105 :
Et sic per quadraginta dies Apostolicus ille fatigatus ardenti sole mensis Julii Comitem illum obsedit.

Ce que le duc avait pensé arriva : d'abord la pénurie se mit dans l'armée pontificale, et avec elle vint la fatigue et le découragement. La fièvre accablait un grand nombre d'hommes, et les feudataires qui avaient suivi les principaux barons de la Pouille étaient contraints à vendre leurs vêtements pour s'acheter de la nourriture (1). De tous côtés le manque d'argent se faisait cruellement sentir; chacun murmurait tout bas, et le Pape lui-même était épuisé de lassitude; mais, pour maintenir le courage de ses adhérents, il supportait ses souffrances sans se plaindre. Le prince de Capoue, d'une constitution délicate, inaccoutumé à de si rudes épreuves, fut atteint par la fièvre; voyant ses ressources presque entièrement détruites, il cherchait à abandonner secrètement l'armée du Pape, et à retourner dans ses foyers. Pendant une nuit obscure, il fit bouger ses tentes et alla s'établir en arrière du fleuve, gagnant ainsi peu à peu du terrain, afin de disparaître entièrement aussitôt qu'une occasion favorable se présenterait. Malgré le soin que chacun mettait à cacher à Hono-

(1) *Alex. Abb.* — *Falcon. Benevent.*

rius son découragement et ses projets d'abandon, celui-ci ne tarda pas à en avoir connaissance ; pour se convaincre de la vérité, il lui suffisait de jeter un regard sur cette multitude abattue et dispersée en désordre dans toute l'étendue de la plaine. Ce triste spectacle lui prouva à n'en pouvoir douter l'impossibilité où il était de résister plus longtemps et de combattre contre la puissance du nouveau duc ; certain de l'abandon dans lequel ne tarderaient pas à le laisser les barons qui lui avaient juré fidélité, il envoya secrètement à Roger des ambassadeurs chargés d'arrêter les conditions de la paix, et de lui offrir le titre de duc. — Ces envoyés, dans lesquels Honorius avait une grande confiance, étaient Américus et Censius Frajapanus. Ils traversèrent le fleuve au milieu de la nuit et gagnèrent le camp de Roger sans avoir été aperçus de personne. Introduits immédiatement auprès du nouveau duc avec les marques honorables de la plus grande distinction, ils virent autour d'eux des bataillons rassemblés avec ordre, pleins de force, de santé et de courage, en contraste avec cette armée découragée, couchée en désordre au milieu d'un marais, et

affaiblie chaque jour davantage par les maladies ou les défections.

Le duc s'inclina avec respect devant les envoyés, car ils venaient au nom du Chef suprême de l'Église romaine.

Ces envoyés lui dirent :

« Chef intrépide, l'Église romaine consent à accepter vos demandes réitérées, et à vous recevoir dans son sein comme son fils et son défenseur. Le très-saint Pontife vous appelle à Bénévent ; là, oubliant les querelles passées et se dépouillant de sa haine, il vous accordera les insignes ducaux et accomplira ainsi sa grande mission, de rétablir la paix. »

Roger leur répondit :

« Ma réconciliation avec Rome a été, depuis longtemps, vous le savez, mon plus grand désir et ma plus grande ambition. Je suis heureux et reconnaissant de voir le souverain Pontife céder à mes humbles prières et m'accorder ce titre, qui m'appartient par ma naissance. Je suis prêt à m'incliner devant lui et à lui offrir l'hommage d'un serviteur soumis. Retournez auprès du très-Saint-Père, dont la haute sagesse gouverne le monde chrétien,

et dites-lui que son fils Roger n'a jamais voulu porter les armes contre lui, et qu'il reprend avec bonheur et vénération le titre de soldat du Christ, qu'une sévérité trop grande lui avait enlevé. »

Les envoyés du Pape furent très-satisfaits, et ayant arrêté les premières conventions, ils retournèrent auprès d'Honorius, et lui apprirent le résultat de leur mission.

Dès le jour suivant, la réconciliation fut publiquement proclamée par toute l'armée pontificale. Ceux qui, la veille, cherchaient les moyens d'abandonner le Pape et de retourner dans leurs foyers, murmurèrent en apprenant un traité conclu sans leur assentiment. « Puis, dit le chroniqueur, « ils se dispersèrent comme un essaim d'insectes « craintifs, et rentrèrent honteusement dans leurs « châteaux, accusant à haute voix le Pape de « s'être réconcilié avec le duc Roger sans leur con- « sentement (1). »

Honorius II vint à Bénévent, accompagné des

(1) *Alex. Teles.* lib. I, cap. XIV. — *Murat.* tom. V, f° 619 :

Apulienses heroes comperto hoc, mox dissolutis papilionibus, ad sua cum dedecore revertuntur, culpantes per nimium Papam, quod sine eorum consensu, cum hoste Rogerio concordatus fuisset.

chevaliers qui lui étaient restés fidèles, et de tout son clergé. Le duc, de son côté, enchanté de l'heureuse issue de cette affaire, leva immédiatement son camp et se dirigea aussi sur la même ville. Il s'arrêta proche des remparts, et campa avec toute son armée sur le revers du mont *Saint-Félix*. Soit par respect pour le souverain Pontife, soit par souvenir des dévastations récentes exercées par ses capitaines, il ne voulut pas entrer dans la ville de Bénévent avec son appareil de guerre, et attendit dans cette position que les conférences nécessaires au traité de paix fussent terminées, en ayant soin de déployer avec ostentation, aux yeux des Béné-ventins, ses superbes et nombreux bataillons. — Il y eut un grand nombre de paroles et de discussions échangées entre les deux parties; enfin, trois jours après l'arrivée d'Honorius à Bénévent, qui était le huitième jour après l'Assomption de sainte Marie, une foule innombrable se porta en dehors des murs de la ville, et encombra les abords du fleuve *Sabatus*, près du pont *Majeur*, car la cérémonie de l'investiture avait été fixée pour ce jour-là. Le souverain Pontife et le nouveau duc, par un échange de mutuelle considération, devaient se

rencontrer sur ce pont qui était proche de la ville (1).

Le jour entier se passa encore à arrêter les conditions de l'hommage et de l'investiture; et le soleil était couché lorsque l'on vit, à la lueur des torches, s'avancer, vers les deux rives opposées du fleuve, le double cortége du duc Roger et du pape Honorius. — La nuit semblait avoir apporté à cette multitude assemblée son silence et sa majestueuse gravité : avec le jour qui s'était enfui, s'étaient enfuis aussi l'agitation et le tumulte des voix. Le cortége saint du Pape s'arrêta à l'entrée du pont, du côté de la ville; le cortége guerrier du duc s'arrêta à celle qui regarde la montagne. Puis, tout d'un coup, le pont s'illumina d'un nombre infini de torches, pendant que la ville, la plaine et la montagne restaient dans une profonde obscurité ; le Pape, suivi de ses cardinaux, le duc, suivi de ses principaux barons, s'avancèrent au-devant l'un

(1) *Romualde de Salerne.* — *Mur.*, t. VII, f° 184.

Papa vero videns se a baronibus derelictum, Beneventum rediit, quem Dux Rogerius e vestigio prosequutus est, et missis nunciis, cum eo concordatus est, cui ligium hominium fecit, et juramentum præstitit, et ab eo in ponte, qui est super Sabatum per vexillum de Ducatu Apuliæ investitus est.

de l'autre. — Lorsque Roger fut à quelques pas d'Honorius, lui et les siens fléchirent le genou, et, au milieu du plus profond silence, il prononça le serment de fidélité, faisant hommage de son nouveau duché au Chef souverain de l'Église. Le Pape alors leva solennellement, au nom du Seigneur tout-puissant, l'excommunication dont il avait frappé le duc et ses adhérents, et leur donna devant tous sa sainte et publique bénédiction; ensuite, mettant dans la main droite du prince normand l'étendard ducal, il proclama Roger gonfalonier de l'Église romaine. Le duc se releva, étendit la main sur l'étendard, signe de l'investiture, et dit d'une voix haute :

« Je jure que ni mes conseils ni mes secours n'aideront jamais à enlever à saint Pierre, à Honorius et à ses successeurs, la sainte ville de Bénévent; je jure aussi de ne jamais m'emparer de la principauté de Capoue, et de ne point permettre qu'elle soit enlevée à l'Église (1). »

(1) *Falco. Ben.*, an 1128. — *Muratori*, t. V, f° 105.

Et Ducatu accepto, Dux ille sacramento juravit non esse in facto vel consensu ut B. Petrus et dominus papa Honorius ejusque successores

Après cette éclatante et solennelle réconciliation qui ôtait aux séditieux leur dernier espoir et leur unique chance de salut, le Pape et le duc se séparèrent.

Plus de vingt mille personnes étaient accourues de toutes parts pour assister à cette cérémonie.

Ainsi le duc triomphait malgré tous les efforts réunis de ses ennemis : le seul obstacle véritablement sérieux qui s'opposait à sa nouvelle puissance venait de tomber. — Que lui importaient maintenant les séditions et les révoltes ? ce ne pouvaient plus être que des mouvements partiels, sans importance comme sans résultat; le rêve de son ambition s'était réalisé; la Sicile, la Pouille et la Calabre étaient réunies sous une seule et même domination. Sa lutte avec Honorius avait été pour lui un triomphe de plus, car tout en se maintenant dans les limites d'un grand respect envers le Chef de l'Église, il avait en même temps déployé aux yeux de tous sa force et sa puissance; d'un côté, il avait prouvé au souverain Pontife que les foudres de l'anathème et de l'excommunication n'étaient pas

catholici civitatem Beneventanam perdant, et Principatum Capuanum non capiat, vel permittat ad capiendum.

des armes invincibles; de l'autre, il avait montré aux barons de la Pouille, habitués aux gouvernements faibles du duc Roger et de son fils le duc Guillaume, qu'il combattrait avec fermeté les séditieux, et se maintiendrait énergiquement dans les droits et priviléges de sa nouvelle possession.

Cette investiture authentique du duché de la Pouille par le saint-siége divisa ce pays en deux camps. — Un grand nombre de villes qui, par respect seul pour l'Église, avaient refusé de se soumettre au duc publiquement excommunié par l'*évêque des chrétiens*, offrirent leur hommage et s'attachèrent immédiatement à lui; d'autres se plaignirent hautement d'avoir été abandonnées par le Pape, et refusèrent de prêter serment à Roger. Parmi ces dernières, une des plus importantes était la ville de Troïa; le duc marcha aussitôt contre elle; mais les habitants qui s'attendaient à son arrivée, avaient élevé de nouvelles tours et fortifié leurs murailles d'une façon redoutable. Aussi, loin d'être émus de crainte à l'approche du duc, ils se préparèrent à une vigoureuse résistance. Roger attaqua la place; mais, malgré tous ses efforts, la défense était si régulièrement

organisée, que le siége devait, selon toute apparence, traîner fort en longueur. Le duc ne voulait pas tenir plus longtemps en campagne ses barons déjà fatigués par une longue expédition; aussi il remit à la saison prochaine la reddition de Troïa, et retourna à Salerne, en traversant les villes qui lui avaient offert volontairement leur hommage. Après être resté quelques jours seulement à Salerne, il s'embarqua pour la Sicile dans l'intention d'y passer l'hiver et d'y faire de nouvelles levées de troupes pour la saison suivante. Le duc fut reçu à Palerme avec de grandes acclamations; mais il ne devait pas y faire un long séjour : comme tous ceux qui rêvent pour leur pays et pour eux-mêmes la gloire et la puissance, il devait passer sa vie dans un pénible labeur et dans une lutte perpétuelle, loin de cette contrée paisible et régulièrement organisée, que le comte Roger avait conquise sur les Sarrasins. — Son père avait rétabli la religion; à lui de rétablir la royauté, et de laisser à ses descendants un trône puissant, entouré de respects et de gloire, mais à la condition de guerroyer de toutes parts contre les ambitions rivales; car le repos de l'avenir et la

splendeur future d'un royaume ne s'achètent que par les rudes travaux et les luttes incessantes du présent. Il est donc important de suivre le duc Roger dans toutes ses expéditions, afin d'assister, pour ainsi dire, à la création de ce royaume, qui devint l'apanage des rois de Sicile.

Pendant tout l'hiver, Roger s'occupa à mettre sur pied de nouvelles troupes, car, dès son retour en Sicile, la Pouille avait été le théâtre de séditions; le comte Tancrède de Conversano avait repris Brindisi et plusieurs autres villes dont s'étaient emparées les armes triomphantes de Roger.

L'approche de la mauvaise saison empêcha le duc de marcher immédiatement contre les révoltés; mais, aussitôt qu'il le put, ne voulant pas laisser cette défection s'étendre et par conséquent se créer de nouvelles forces, il traversa le phare et se porta directement sur Brindisi, siége de la révolte. — Fidèle à son système de réprimer l'insolence des vassaux par l'énergie et la terreur, il résolut de détruire cette ville de fond en comble. Elle avait déjà trop de fois violé ses serments, un grand exemple était nécessaire pour arrêter les défections futures; aussi les habitants de Brindisi

soit qu'ils eussent été instruits de cette terrible résolution du duc, soit qu'ils l'eussent devinée, se préparèrent à une défense désespérée. La ville était grandement fortifiée et pouvait résister longtemps. La confiance des assiégés s'en augmenta davantage; non-seulement ils se défendirent avec une énergie qui étonna le duc, mais ils lui firent beaucoup de mal par des sorties fréquentes et habilement dirigées; Roger vit bien qu'il fallait attendre une occasion plus opportune de réduire la place, et, ne voulant pas perdre un temps précieux, il ordonna la levée du siége. — Brindisi n'était pas la seule possession du comte Tancrède; aussi, tout en dévastant le pays pendant sa marche, afin de diminuer les ressources pécuniaires des révoltés, il alla à un château fort appelé *Castrum,* s'en empara, et le détruisit entièrement, parce qu'il avait violé son serment de fidélité et s'était réuni au comte de Conversano. Après ce terrible exemple de sévérité, il reprit successivement plusieurs autres villes à Tancrède et alla mettre le siége devant l'importante citadelle de *Monte-Alto;* il la pressait avec vigueur par des attaques meurtrières et réitérées, lorsque Robert, seigneur de Grant-Ménil, se pré-

senta devant lui en le priant de l'autoriser à retourner dans son pays natal (1).

Le duc lui répondit : « Pourquoi cette demande ; as-tu eu à souffrir quelque dol ou dommage ? Parle sans crainte. »

Robert répondit : « Je n'ai eu à souffrir de qui que ce soit aucun dol ou dommage : la disette et la pénurie de toutes choses me forcent à cette demande, car le fief qui m'est soumis est trop exigu et ne me suffit pas pour subvenir, comme il est convenable, aux frais de la guerre. Si vous n'augmentez pas mes domaines, je ne puis rester dans votre armée ni combattre dans ses rangs, mais j'irai au delà des Alpes vivre paisiblement au sein de ma famille.

— N'agis pas ainsi, je t'en prie, interrompit le

(1) *Alex. Tel.*, cap. XVII.

Robertus interim de Grantimania se ei præsentans rogitabat eum, ut ei jam ad sua redeundi licentiam largeritur.

At ille : « Quare inquit hoc flagitas ?... » Cui ille respondit : « Ideo recedere quæro, quoniam inedia constrictus exercitus hujus, laborem ultra perferre non valeo, nam feudum, quod videor habere, modicum quidem valde est, nec ad sustinendum diu militare sufficit exercitium. Sciatur itaque, quoniam is illud non mihi modo adauctum fuerit, ipsum militare opus non amplius tibi serviens exerciturus ero, sed trans Alpes ad terram consanguineorum meorum pergam, quo quidem sine inopia ero mansurus. »

Cui Dux : « Noli inquit precor rem hanc agere, sed parumper attendere. »

. . . .

duc, attends que la Pouille tout entière me soit soumise et je ferai ce que tu me demandes. »

Mais Robert voyant que Roger voulait différer l'exécution de ses désirs s'irrita selon son habitude, et, après un échange de paroles dures et amères, se retira fort irrité, pour aller se joindre aux ennemis de Roger.

Cette défection fit une peine violente au duc, non-seulement parce que Robert était un gentilhomme courageux, infatigable dans la guerre, et d'une valeur éprouvée, mais parce qu'il voyait à quel fil léger tenait la fidélité de ses premiers vassaux, et combien l'intérêt personnel de chacun l'emportait sur la pensée du bien commun.

Cependant le siége de Monte-Alto, poursuivi avec vigueur, touchait à sa fin : la place offrit de se rendre; le duc y laissa garnison et se dirigea aussitôt vers *Rubea*, ville qui faisait aussi partie des domaines du comte de Conversano. Cette place ne résista pas longtemps et dut céder, comme les autres, aux efforts puissants du duc. — Lorsqu'elle se fut rendue à Roger, le comte Alexandre, Tancrède de Conversano, Grimoalde, prince de Bari, ainsi que Geoffroy, comte d'Andrea, voyant toute

la supériorité du prince normand, prirent conseil entre eux et, après de sages et prudentes réflexions, lui offrirent leur hommage (1). Roger fut très-satisfait de cette démarche et reçut ses nouveaux vassaux avec de grandes marques de bienveillance et de considération; il fit plus : pour donner une haute idée de sa générosité, il rendit aussitôt au comte de Conversano, les terres qu'il lui avait enlevées. Mais après avoir reçu les serments de fidélité de ces hauts seigneurs, il leur enjoignit de l'accompagner, avec leurs troupes armées, au siége de Troïa, étant bien aise de s'assurer ainsi de leur sincérité par cet acte immédiat de soumission, qui les mettait en hostilité directe avec leurs anciens adhérents.

Les habitants de Troïa furent consternés en apprenant l'union des principaux barons de la Pouille avec le nouveau duc. — En présence d'un péril aussi menaçant, ils s'adressèrent au prince de Capoue, le seigneur le plus puissant par l'étendue

(1) *Alex. Teles.*, cap. XVIII.

Alexander Comes, Tancredus, Grimoaldus Barensis Princeps, necnon Gofridus Comes Andrensis tantam ipsius potentiam experti, saniori consilio inter se habito mox ei subjiciuntur.

de ses domaines, et lui offrirent la souveraineté sur leur ville, s'il voulait les prendre sous sa protection contre l'invasion du nouveau duc; mais le prince de Capoue n'était pas assez imprudent pour accepter de semblables propositions. La réconciliation de Roger avec le Pape avait brisé tous les obstacles qui s'opposaient à sa domination; tenter de lui résister ouvertement était le rêve impossible d'une ambition insensée. Le prince de Capoue, uni d'intérêts avec le comte d'Avellino, eut avec lui à ce sujet plusieurs conférences, dans lesquelles il lui exposa avec sagesse et prudence combien il était dangereux de s'engager plus avant dans une lutte inutile; mais l'ambitieux comte d'Avellino pouvait-il écouter la voix de la raison, puisque la voix du sang l'avait trouvé inflexible et inexorable? — Beau-frère de Roger, il avait levé contre lui l'étendard de la révolte; il ne craignait ni ne calculait l'avenir; le démon implacable de la domination l'aiguillonnait sans cesse, et le rendait sourd aux plus sages conseils.

« Eh bien! s'écria-t-il, si vous n'allez pas au secours de Troïa, j'irai, moi, et je secon-

derai cette ville de tout mon pouvoir dans sa défense (1). »

Puis, sans plus tarder, quittant le prince de Capoue, il se rend à Troïa, harangue les habitants avec chaleur, échange avec eux des serments de fidélité, et leur promet une protection énergique contre le duc.

Cependant Roger avançait toujours; bientôt la ville de *Salpi* lui ouvrit ses portes, après une faible résistance (2).

Ce fut au siége de cette place qu'il apprit la résolution du comte Ranulphe, de venir en aide aux habitants de Troïa; il en fut indigné.

« Puisque le comte Ranulphe, dit-il, m'enlève les terres qui m'appartiennent, je laisserai momentanément Troïa en repos, et j'irai envahir son domaine. »

Tout aussitôt, dépassant Troïa, il marcha sur le château de *Grentium*. Ce mouvement effraya fort

(1) *Alex. Teles.*, cap. XVIII.

Ad hæc Comes Ranulphus iratus respondit : « Ego si tu non vadis, nullo modo agam quin iis auxiliaturus pergam. » — Qui cum Trojam ingressus fuisset, cives alloquitur, mutuoque fermata fidelitate, eos se contra Rogerium protectorum firmissime spondet.

(2) *Idem.*, lib. II, cap. XIX.

Verum Dux appropinquans venit super Salpim, moxque eam obtinuit.

le comte d'Avellino, car ses forteresses n'étaient pas en état de faire longue résistance; et, changeant subitement de résolution, sans garder souvenir des promesses faites aux Troïens, il fit parvenir secrètement au duc de nouvelles propositions de paix, avec promesse de ne pas secourir la ville de Troïa. Le duc, généreux encore une fois, malgré la conduite si coupable de Ranulphe, accepta ce nouveau pacte de réconciliation que l'ambitieux devait briser bientôt, et se dirigea sur Troïa.

La ville fut cernée de toutes parts avec des troupes nombreuses; les machines de guerre battirent sans relâche les murailles, et de vigoureuses attaques jetèrent la désolation parmi les assiégés. — Tout espoir était perdu; les soldats, frappés à mort, tombaient un à un sur les remparts, et les murailles ébranlées menaçaient de s'écrouler à chaque instant. Aussi la ville, ne voulant pas augmenter la colère de ses ennemis par une plus longue résistance, offrit d'ouvrir volontairement ses portes. Plusieurs places importantes suivirent l'exemple de Troïa et se soumirent au nouveau duc.

Celui-ci alla vitement mettre le siége devant *La-*

cupesulum. — Ayant rencontré le seigneur de Grant-Ménil, il ne put s'empêcher de lui reprocher, dans les termes les plus amers, d'avoir pris parti contre lui. Le seigneur de Grant-Ménil répondit qu'il avait quitté l'armée non pour se réunir aux ennemis du duc, mais pour se rendre au delà des Alpes, comme il en avait manifesté l'intention.

« Tu es libre, lui dit Roger, d'y aller en toute sûreté, après avoir, toutefois, renoncé publiquement aux terres que tu possèdes dans mon duché. »

Le seigneur de Grant-Ménil accepta; le duc promit, de son côté, d'aplanir tous les obstacles qui auraient pu s'opposer à son départ; et tous deux se séparèrent en bonne intelligence (1).

Triomphant ainsi de l'insoumission des barons de la Pouille, le duc pensait sérieusement à rétablir la tranquillité dans ses nouvelles possessions par une nouvelle et sage organisation intérieure; mais les fruits de cette régénération devaient être lents à mûrir; et ce qui demandait un remède immédiat, c'était le désordre né de la faiblesse du gouvernement et de la rapacité des seigneurs, que

(1) *Alex. Teles.*, cap. xx.

nul frein ne retenait. Soulevés les uns contre les autres, soit par jalousie, soit par ambition, soit par orgueil, les principaux barons affaiblissaient les provinces par des guerres continuelles, et portaient le ravage dans les paisibles campagnes. Les malfaiteurs, de leur côté, mettaient à profit ce désordre, et pillaient avec une insolente audace ce pays où régnait toujours un esprit de sauvage indépendance; les droits de chacun, méconnus au milieu de ces temps de trouble, n'étaient pas établis avec une juste impartialité; les feudataires étaient écrasés par les vassaux d'un ordre supérieur, la force dominait le droit et la justice, et les lois n'avaient plus ce caractère sacré ni ces représentants dignes et sévères qui les rendent inviolables.

Il fallait porter aide et protection aux victimes de ces odieux abus, rétablir, sinon l'union entre tous, du moins l'égalité; montrer aux puissants qu'il y avait une limite inébranlable devant laquelle ils devaient s'arrêter, et aux faibles, un bras vigoureux prêt à leur porter secours.

Ce fut à cet effet que le duc réunit à Almafi, dans une assemblée solennelle, tous les barons de la Pouille et les membres du clergé. — Après leur

avoir montré cet état d'anarchie qui jetait le désordre dans la province et ruinait la prospérité du pays, il leur parla en ces termes :

« Hauts seigneurs et prélats, il importe de faire cesser ce triste état de choses, un édit va être publié par tout le duché, ordonnant à chacun de rester en paix dans ses domaines, et défendant ces luttes continuelles qui durent depuis trop longtemps (1). Je viens faire appel à votre loyauté, afin que vous vous engagiez solennellement ici, à maintenir la justice et la paix, par votre puissance et votre concours, à ne soutenir, en aucune façon, le dol ou la rapine parmi vos vassaux, à faire conduire les malfaiteurs devant votre tribunal, à protéger tous les serviteurs de l'Église, archevêques et évêques, abbés et moines, à maintenir vos feudataires, même les plus infimes, dans la possession paisible de leurs biens, à venir en aide aux étrangers, aux voyageurs, aux marchands, et à

(1) *Alex. Teles.*, cap. XXI.

His quoque peractis Dux Melfiam properans, cunctos Apuliæ Optimates ad se convenire jussit; quibus etiam inter cætera edictum dedit, ut in pace permanentes alterutrum non adversarentur.

empêcher de tout votre pouvoir, qu'il ne leur arrive ou vexation ou mal (1). »

Tous les assistants jurèrent, devant le duc, d'observer ces conditions équitables et dignes de louanges, puis ils s'en retournèrent dans leurs domaines ; Roger, après un court séjour à Amalfi, se rendit à Tarente. Il craignait que le seigneur de Grant-Ménil ne tramât quelque coupable complot. — Après lui avoir fait promettre de nouveau, par serment, qu'il se retirerait au delà des montagnes pour y vivre désormais sans chercher à revenir en Pouille, il s'apprêtait à retourner en Sicile, lorsqu'il reçut un envoyé du pape Honorius. Le Pontife demandait à Roger son aide contre les Bénéventins, qui refusaient de lui obéir, et de rappeler dans leurs murs des citoyens fidèles injustement chassés.

Voici ce qui s'était passé à Bénévent :

Les habitants s'étaient révoltés contre le gouverneur, et l'avaient poursuivi l'épée à la main jusque dans la chapelle du palais, où il avait cherché un refuge ; le malheureux ne sachant comment échapper à leur fureur, se traîna jusqu'aux pieds du prê-

(1) *Alex. Teles.*, lib. II, c. XXI.

tre qui célébrait en ce moment la messe, espérant trouver le salut à l'abri de sa toge sacrée. Mais la furie des rebelles allait jusqu'à la démence; ils le percèrent de coups nombreux, traînèrent hors du palais son corps ensanglanté, le garrottèrent et le promenèrent ainsi par toute la ville, au milieu du peuple qui mutilait le cadavre à coups de pierres (1). Le Pape, à cette nouvelle, menaça les Bénéventins d'un terrible châtiment; ceux-ci, pleins de repentir, envoyèrent au Saint-Père une ambassade, qui rejetait cette action cruelle sur quelques rebelles insensés, et demandait pour la ville un nouveau gouverneur. — Le Pape usa de miséricorde; mais l'année suivante, étant venu à Bénévent, il imposa aux habitants plusieurs obligations auxquels ceux-ci se refusèrent.

Le duc, fidèle à ses engagements envers le souverain Pontife, marcha contre les Bénéventins à la tête d'une troupe nombreuse, et les contraignit

(1) *Falcon. Benev.* Chron. — f° 105. — Anno 1128.
Ille in capella palatii fugit, et ibi se occultans infra pedes Joannis presbyteri, qui ibi messam tunc celebrabat, se abscondit, sed evadere non potuit. Ibi vero cultris percussus est et foris eductus de palatio illo projicitur, et pedibus ejus funem ligaverunt, sicque per civitatis plateam usque ad Carnariam sancti Laurentii, heu miser! lapidibus obrutus productus est.

à obéir aux ordres pontificaux. — Aussitôt après, il retourna en Sicile.

Le seigneur de Grant-Ménil ne justifia que trop les soupçons du duc, car à peine celui-ci eut-il quitté la Pouille, que ce gentilhomme déloyal, oubliant ses promesses sacrées, prit les armes et s'empara d'*Orgeolum* et de *Castrovilla*. Le duc, furieux, repassa aussitôt le détroit, car la moindre rébellion qui n'eût pas été immédiatement étouffée avec énergie, pouvait devenir la première étincelle d'un immense incendie. Patient dans sa conquête, résolu dans sa volonté, il marcha contre le baron rebelle et le força bientôt à mettre bas les armes. — La Pouille était presque entièrement soumise; mais les habitants de Salerne avaient conservé la possession de leur citadelle, point important en cas de révolte; et le comte d'Oriane refusait toujours de rendre hommage au duc. Roger ne voulut pas, cette fois, retourner en Sicile avant d'avoir entièrement achevé sa conquête. Il se rendit donc immédiatement à Salerne et somma les habitants de lui rendre la citadelle qu'ils avaient en leur pouvoir. Ceux-ci voulurent résister, car cette cita-

delle était la sauvegarde de leur liberté. Les plus emportés déclamèrent violemment contre le duc et prirent les armes; une grande partie des citoyens, enflammés par leurs discours, suivirent cet exemple; mais, quels que fussent leurs efforts, le duc s'empara promptement de la forteresse, y plaça une garnison redoutable, et sévit avec sévérité contre les principaux fauteurs de la révolte.

De Salerne, il se porta avec toute son armée sur les terres du comte d'Oriane, et campa près de la ville d'*Apitium*; puis, partageant ses troupes en plusieurs corps, il envoya des soldats ravager le pays de tous côtés, incendier les campagnes, et dévaster les habitations. Bientôt toutes les possessions du comte ne furent plus que cendres et débris; les plaines, quelques jours auparavant, chargées de moissons fertiles, avaient un effrayant aspect de désolation; les habitants des campagnes, ruinés par toutes ces dévastations, erraient sans asile et sans ressources, et traînant après eux leurs familles désolées, remplissaient l'air de gémissements. Il était impossible au comte d'Oriane de tenter une plus longue résistance. — Aussi demanda-t-il une entrevue au duc Roger, et dans cette entrevue, non-

seulement il lui fit hommage de toutes ses terres, comme duc de Pouille, mais il lui donna comme propriété personnelle, *Padulum* et *Montefosco*.

Le duc accepta la soumission du comte et lui rendit la possession de ses domaines.

Pendant cette courte expédition Troïa s'était de nouveau révoltée; le duc s'y porta en toute hâte; il se rendit bientôt maître de cette nouvelle sédition, et, pour contenir dans le devoir cette ville portée à la révolte, il fit relever la citadelle abattue depuis la mort du duc Guillaume, et y laissa une importante garnison. — Il fit de même pour la ville d'Amalfi.

Une seconde fois le duc rattachait la Pouille à sa domination, et faisait rentrer les vassaux insoumis sous les lois de l'obéissance. Toutes les villes révoltées avaient été réduites, les barons avaient de nouveau courbé la tête devant lui; mais Robert, prince de Capoue, tout en refusant de venir en aide aux rebelles de Troïa, ne s'était pas encore attaché au nouveau duc par un serment de fidélité. — Lui seul, dans le duché de Pouille, portait le titre de prince, et il réunissait sous ses lois la plus grande étendue de domaine.

Lorsqu'il vit tout le pays soumis ainsi à la domination du nouveau conquérant, il suivit, comme il l'avait déjà fait, les conseils de la sagesse et de la prudence, et comprenant combien il serait dangereux et surtout inutile de vouloir résister plus longtemps aux armées triomphantes de Roger, il le reconnut publiquement comme duc de Pouille.

Roger, après s'être arrêté quelque temps à Salerne, retourna en Sicile.

Comme tous les conquérants favorisés par la fortune, le duc Roger avait toutes les ambitions et tous les désirs. Il était à peine maître de la Pouille et de la Calabre, qu'il voulut y joindre la principauté d'Antioche, dont il se prétendait héritier par la mort de Bohémond, qui n'avait laissé qu'une fille. Malheureusement la présence du prince normand était indispensable en Sicile; contraint, en outre, à tenir sur pied une forte armée pour maintenir dans la crainte et le devoir sa nouvelle conquête, il ne put s'emparer des États de Bohémond par la force des armes, ou négocier lui-même cette importante affaire avec la prudente habileté et l'astuce réfléchie auxquelles il devait déjà le duché

de Pouille. Il envoya des ambassadeurs; mais ses prétentions furent repoussées énergiquement. Les sujets de Bohémond ne voyaient dans Roger qu'un ambitieux conquérant, qui cherchait à jeter par toute l'Europe, dans l'Orient et dans l'Occident, les racines de sa domination; et, loin d'écouter ses demandes, ils députèrent ceux qui tenaient parmi eux le rang le plus illustre, vers Raimond, comte de Poitou, afin de lui offrir la main de la jeune princesse Constance et la principauté d'Antioche.

Le comte de Poitou était alors en Angleterre; il accepta avec empressement cette offre brillante, et se prépara à partir pour l'Orient.

Roger, à cette nouvelle, ressentit une grande colère; son orgueilleuse ambition ne pouvait comprendre qu'on lui préférât le comte de Poitou; il était irrité de se voir mis en parallèle, lui, duc puissant, homme de guerre d'une éclatante vaillance, avec ce jeune Raimond tout récemment armé chevalier, et dont la valeur guerrière n'avait aucun renom. Sachant que le comte devait passer par ses États, il fit surveiller avec soin les ports, et donna sur tout le littoral l'ordre d'arrêter le

jeune prince à son passage; il espérait ainsi gagner du temps et pouvoir attirer dans son parti, par des offres brillantes et de fortes sommes d'argent, les plus puissants seigneurs de la principauté d'Antioche (1). Mais Raimond, instruit des mauvais desseins du duc Roger, eut recours à la ruse. Il se dépouilla, ainsi que ceux qui l'accompagnaient, de tous les insignes de la noblesse; et vêtu des plus simples habits, il voyageait à pied, se mêlant aux gens de bas étage. — Ce fut ainsi qu'il traversa, sans péril, les États du duc, et parvint sain et sauf jusqu'à Antioche.

Lorsque le prince normand en reçut la nouvelle, il ne manifesta ni colère ni étonnement, car il était véritablement chrétien et il croyait aux décrets immuables de la Providence. — La principauté d'Antioche fut un rêve aussitôt effacé de sa pensée. Doué d'une de ces natures puissantes qui dominent toujours souverainement leurs passions, Roger

(1) *Guillaume de Tyr*, liv. XIV, c. xx, p. 413.

.... Roggiero Duca di Puglia havendo havuto nuova che Raimondo doveva passare faceva, come quello che sapeva la cagione tenderli insidie in tutte le città da mare della Puglia per haverlo nelle mani, ed impedire quella audata a fin poi che potesse corrompendo i primi del Principato con doni pervenire brevemente al possesso di quello stato che gli perveniva per cagione di heredità.

maîtrisait la fièvre de son ambition par le travail sérieux et actif du raisonnement; et jamais les revers de la fortune ne le trouvèrent abattu ou découragé; s'il avait des vues audacieuses, des projets hardis, il les mûrissait calme et paisible en lui-même; il cachait à la foule toutes ces tempêtes intérieures, et quand il les laissait s'échapper au dehors, c'est qu'il avait étudié le passé, calculé le présent, et, pour ainsi dire, deviné l'avenir.

Nous l'avons suivi à travers le réseau multiplié de toutes ces séditions, tantôt apaisées, tantôt renaissantes. Nous l'avons vu, infatigable dans la lutte qu'il avait entreprise, combattre un à un ses vassaux insoumis, employer tantôt une rigueur excessive, tantôt, au contraire, une généreuse clémence; mais toujours inébranlable dans sa volonté, marcher incessamment vers son but, à travers les rivalités et les trahisons.

Maintenant l'œuvre de soumission est accomplie; les barons de la Pouille, fatigués par des tentatives sans résultat, appauvris par ce continuel état de guerre, ont enfin courbé la tête; leur audace s'est apaisée, leur insolence s'est tue; l'énergie et la résolution avaient triomphé de cet instinct de ré-

bellion qui agita les premiers temps de la féodalité.

Les séditions ne devaient plus être que partielles, impuissantes, sans but comme sans résultat, ainsi que les rares étincelles qui brillent encore quelque temps sur les cendres d'un grand incendie.

Le jeune conquérant avait résumé en lui l'illustre famille de Tancrède de Hauteville, et réuni sous une même domination tous ces exploits accomplis par trois héros. Le duc de Sicile et de Pouille était devenu un prince puissant, redoutable pour tous, et dont chacun recherchait l'alliance et le secours. — Au milieu de tous ces empires, de toutes ces couronnes, dont les existences appauvries et épuisées étaient chaque jour mises en doute, ce royaume naissant brillait du radieux éclat de la jeunesse et de la vigueur : autour de lui régnaient l'aisance et l'allégresse.

Roger, après avoir entièrement pacifié son nouveau duché, après avoir déjà montré au saint-siége les bienfaits de son alliance, rentrait enfin en Sicile. Sa vie presque entière s'était passée loin de cette île; mais chaque année l'intrépide guerrier venait y repuiser de nouvelles forces, et demander

au sol de ce pays, glorieux héritage de son père, la force pour conquérir. — On eût dit qu'il venait pour ainsi dire lui faire part de ses exploits et lui apporter ses nouveaux lauriers. Aussi, la Sicile le voyant ainsi grandir, entendant le bruit de ses victoires venir jusqu'à elle, le recevait avec joie et triomphe. Les habitants réunis accouraient en foule sur le rivage aussitôt que le vaisseau qui portait le jeune duc apparaissait à l'horizon, et lui faisaient un cortége d'acclamations et de cris jusqu'à la capitale, lieu ordinaire de sa résidence.

La Sicile, depuis si longtemps déchirée par des guerres cruelles, et dans laquelle les invasions étrangères avaient porté tant de fois le meurtre et le pillage, se relevait sous ce régime de paix et de tranquillité. — Pour la première fois depuis près de deux siècles, elle était assez forte pour oser se sentir vivre; elle n'était plus le but de toutes les ambitions rivales, le théâtre de toutes les guerres, et elle renaissait à son ancienne grandeur. Le duc Roger, plus riche qu'aucun des souverains de l'Europe, avait rendu la capitale de la Sicile éclatante de luxe et de splendeur; en face des superbes monuments élevés par les Sarrasins, les

arts fleurissaient avec éclat; tout ce qui fait la prospérité et la gloire d'un royaume trouvait auprès de Roger aide et protection; et les savants, dont les moyens d'existence étaient assurés par la générosité du prince, pouvaient se livrer en repos à leurs graves études.

Mais au sein de son palais, entouré de ses seigneurs et de ses capitaines dévoués, le duc Roger faisait encore des rêves d'ambition et de grandeur. Du Grand comté de Sicile, il avait fait un duché; d'un pays divisé par les jalousies, ruiné par les séditions, il avait fait un royaume soumis et puissant, il avait abaissé tous les orgueils, dompté toutes les colères, nivelé toutes les ambitions; l'Église même n'avait pu lutter contre lui : maintenant, il voulait relever l'ancienne royauté de Sicile, et porter sur son front cette couronne tombée en désuétude.

Il regardait autour de lui les empereurs et les rois. — Il y avait alors un empereur et neuf rois en Europe.

L'empereur d'Allemagne, qui n'était plus que l'ombre d'un grand nom, et dont l'empire chancelait comme l'empire d'Orient. — Puis quels

étaient les rois qui gouvernaient en Europe? c'étaient les rois de France, d'Angleterre, d'Écosse, de Castille, d'Aragon, de Navarre, de Suède, de Danemark et de Hongrie. Parmi eux, deux seulement, les rois de France et d'Angleterre, possédaient une plus grande étendue de domaine que le prince normand; tous les autres languissaient dans leur royauté, sans puissance et sans considération, mendiant de tous côtés des secours et de l'argent. En richesses, en magnificence, en puissance même positive et réelle, le duc Roger était le premier de tous; ses revenus avaient été administrés avec une telle sagesse que, seul parmi tous les princes souverains, il pouvait garder un corps d'armée à sa solde; et dans un siècle où Rome était le centre de toutes les opérations politiques de l'Europe, où toutes les armées se dirigeaient vers l'Orient, le jeune conquérant devait avoir une haute influence; car ses États touchaient presque aux portes de Rome, et ses ports étaient semés sur tout le littoral de la Méditerranée. Tandis que l'autorité des autres princes était sans cesse en lutte avec la puissance de leurs vassaux, il avait tellement réduit ses barons à l'obéissance et à la

soumission qu'il pouvait facilement lever en Sicile, en Pouille et en Calabre, une armée considérable.

La pensée secrète de Roger n'échappa pas aux seigneurs qui l'approchaient chaque jour. Tous avaient trop compris la supériorité du nouveau duc, sa force dominatrice et son ascendant puissant sur les masses pour conserver dans le cœur aucune pensée cachée de jalousie et de rivalité; Roger s'était placé trop haut par son courage et son génie dans l'esprit de ses feudataires, pour que nul osât seulement essayer de s'élever jusqu'à lui : aussi, augmenter la puissance et la considération du prince souverain, était pour chacun augmenter sa puissance et sa considération personnelles; — en l'élevant, tous s'élevaient.

Donc un grand nombre de seigneurs siciliens, et parmi eux surtout le comte Henri, oncle du duc, se réunirent en conseil, et vinrent offrir, d'une voix unanime, à Roger, d'échanger le titre de duc contre celui de roi, le seul qui fût en rapport avec sa nouvelle puissance. Leurs discours lui répétaient ce que cent fois il s'était dit à lui-même : qu'il y avait dans la Pouille et dans la Calabre des seigneurs, ses vassaux, qui portaient le titre de

ducs et de princes, et que celui qui marchait au moins l'égal de toutes les têtes couronnées, par l'étendue de ses domaines, le nombre de ses feudataires et les troupes qu'il pouvait lever et tenir à sa solde, méritait ce sceptre dont il avait déjà conquis par sa valeur personnelle la royale souveraineté.

« Noble et puissant seigneur, disaient-ils souvent, la Sicile, la Calabre et la Pouille sont soumises à vos lois ; avec l'aide de Dieu, vous avez prolongé votre territoire jusqu'aux environs de Rome ; le titre de duc n'est point assez élevé pour vous, votre front est digne de porter la couronne des rois. Palerme, ajoutaient-ils, Palerme la métropole de la Sicile, doit être le siége de votre royauté. La tradition nous apprend, en effet, que cette noble cité a eu plusieurs rois dans les temps passés, mais les desseins secrets de la Providence ont, par la suite, renversé cette monarchie, il faut la rétablir et transmettre à vos descendants une puissance consolidée par un titre glorieux (1). »

(1) *Alex. Teles.*, lib. II, c. I. — *Mur.* Tom. V; f° 622.
Rogerius cæpit suggeri collocutione, videlicet ut ipse, qui tot pro-

Certes, de semblables paroles flattaient l'amour-propre de Roger et aiguillonnaient encore ses désirs ambitieux. — Régénérer la monarchie en Sicile, comme son père y avait régénéré la religion chrétienne, changer la domination des Normands en royauté, élever un trône après avoir conquis un royaume, résumer en soi l'éclat de tout un siècle et la seule histoire de toute une époque; c'était une grande mission à accomplir, un grand rayonnement à jeter sur toute une race. Tel était le but unique des pensées du duc, mais cette profonde expérience des hommes et des événements, cette prudence réfléchie, sage conseillère au milieu de tous les dangers, lui faisaient calculer froidement les nouveaux écueils de cette nouvelle ambition et les cruelles luttes qu'il aurait à soutenir. Les barons de Sicile donneraient leur assentiment, il n'en pouvait douter; mais l'orgueil de ses nombreux vassaux

vinciis Siciliæ, Calabriæ, Apuliæ, cæterisque regionibus quæ pene Romam usque habentur, Domino cooperante, dominabatur, nequaquam uti ducalis, sed regii illustrari culminis honore deberet. Qui etiam addebant quod regni ipsius principium et caput, Panormus Siciliæ metropolis fieri deceret, quæ olim, in priscis temporibus super hanc ipsam provinciam reges nonnullos habuisse traditur, quæ postea, pluribus evolutis annis occulto Dei disponente judicio, nunc usque sine regibus mansit....

de Pouille et de Calabre, si inquiets déjà de l'avoir reconnu pour duc, ne se révolterait-il pas devant cet accroissement de puissance, et devant ce titre qui rendaient bien plus impossible encore dans l'avenir toute tentative de révolte et d'insoumission? Quelle devait être aussi la résolution du saint-siége? Le souverain Pontife se refuserait-il à bénir le roi comme il avait si longtemps refusé l'investiture au duc? Cette lutte terrible, dangereuse avec l'Église, de laquelle il était sorti si miraculeusement une première fois, pouvait se renouveler.

Résister au puissant ascendant de la religion sur les esprits, combattre les armes du ciel avec les armes de la terre, c'était là un écueil contre lequel il pouvait se briser, et, à côté de ses rêves glorieux de souveraine royauté, lui apparaissait, comme une leçon du passé, la grande et inflexible figure de Grégoire VII, dominant l'empereur d'Allemagne excommunié; et il voyait aussi Honorius, quittant la mitre pontificale pour le casque et l'épée. Cependant l'ambition parla plus haut que la crainte. Après de longues hésitations, il partit de Palerme et, secondé par un

vent favorable, il arriva à Salerne. Il n'entra pas dans la ville, mais il fit mander aux principaux personnages, aux ecclésiastiques, aux comtes et aux barons dont l'affection et les lumières lui étaient connues, de se rendre auprès de lui (1).

Lorsqu'ils furent tous réunis en conseil, il leur adressa ces paroles :

« Puissants seigneurs et ministres de Dieu, connaissant votre dévouement, votre prudence et votre haute sagesse, je suis venu chercher ici le secours de vos lumières. Avec l'aide du Seigneur tout-puissant et de vos bras vigoureux et hardis, j'ai soumis à mes lois une vaste étendue de domaines; mes parents, mes amis et mes sujets de Sicile réunis en conseil, m'ont appelé à la dignité royale : c'est, disent-ils, donner à mes sujets une position plus élevée, à mon empire plus de force, à ma puissance plus de grandeur, et ils m'ont supplié, avec d'instantes prières, de rétablir en Sicile la royauté

(1) *Alexander Teles.*, lib. II, c. II :
Salernum regreditur, extra quam non longe convocatis ad se aliquibus ecclesiasticis peritissimis, atque competentioribus personis, necnon quibusdam principibus, comitibus, baronibus, simulque aliis, qui sibi sunt visi, probatioribus viris patefecit eis examinandum secretum et inopinatum negotium.

détruite. Mais avant de me rendre à leurs vœux, j'ai voulu consulter votre jugement éclairé sur une question aussi grave, et je vous ai réunis ici, pour que vous puissiez discuter entre vous, ce qu'il est juste et convenable de faire en cette circonstance. »

Un long murmure d'approbation accueillit ce discours, car tous les assistants étaient entièrement dévoués au duc; l'adhésion fut générale.

« Oui ! s'écria-t-on de toutes parts avec enthousiasme, votre valeur guerrière et les droits sacrés de la succession vous ont donné la domination sur la Sicile, la Pouille et la Calabre; il est juste de replacer sur votre tête glorieuse l'ancienne couronne des rois. »

Le duc s'étant retiré, les membres du parlement se mirent à examiner pour lequel des pays soumis à la domination du prince normand devait se renouveler la prérogative de l'ancien titre royal, et il fut évident, par la tradition du passé, que ce puissant honneur ne pouvait être attribué aux provinces de Campanie, de Pouille, d'Abruzze, de Calabre et d'Amalfi, dans lesquelles seulement avaient été établis des duchés et seigneuries fondés

par les Lombards, tandis que la Sicile avait été, depuis les temps les plus reculés, ainsi que l'attestait l'histoire, décorée de la grande prérogative d'un très-ancien royaume (1).

Ils rappelèrent dans ce conseil royal quels avaient été les premiers rois de Sicile (2), et ils conclurent unanimement qu'il était juste et raisonnable,

(1) *Compendio della storia di Sicilia di Nicolo Maggiori*, tom. II, f° 145 : .... Siccome rinvennero, che per quanto la tradizione delle cose antiche somministrava di tal fregio colme ed ornate andarone le provincie di Campagna, di Puglia, di Abbruzzo, di Calabria e di Amalfi, ma che solamente in esse erano state alcune contro ducati e signorie da' Longobardi fondati, cosi all' incontro certissima cosa essere, che l' isola di Sicilia era stata sui dalle piu antiche memorie, che ei somministra la storia, fregiata della luminosa prerogativa di vetustissimo regno.

(2) *Compendio della storia di Sicilia di Nic. Maggiori*, t. II, f°. 145, 146 (traduction) :

On compte parmi les plus anciens rois de la Sicile : Cronos, Buti et Sicasta sa femme, si remarquable par sa beauté et ses richesses, et puis Erice, successeur à la couronne. Parmi les Sicains, après Eubolus père, le roi Cocelus son fils ; parmi les Sicoliens, Ducezius, Agathocle, Gorone père et fils, Goronimus neveu, et d'autres encore qui se succédèrent sous le nom *de tyrans*. La signification de ce mot était la même que celle de *roi* ; aussi voit-on Platon, Socrate et les poëtes tragiques grecs, qualifier le monarque de *bon tyran*. L'empereur Théodose porta le titre de roi de Sicile, de même que le Vandale Genséric qui s'en revêtit lorsqu'il vint à Palerme, et après lui Théodoric, roi des Goths. David, roi d'Écosse, avait eu pour femme une princesse du nom de Cécile, fille d'un roi de Sicile. A son retour de la terre sainte, Charlemagne ayant abordé en Sicile, y trouva le roi de ce pays. Nicephore Grégoire et le pape Pascal I, font mention des rois de Sicile que Grégoire VII lui-même fait remonter au temps des Sarrasins.

puisque cette île avait été le siége glorieux d'un grand nombre de rois, de restituer à la ville de Palerme, ancienne métropole et capitale, la continuation de ce royal privilége. Ils ajoutèrent même, disent *Inveghes* et *Alex. Telesinus*, que le diadème posé sur la tête de Roger, loin d'être restreint dans les conditions du passé, devait étendre sa souveraineté sur les autres contrées actuellement soumises au prince normand (1).

Le duc Roger retourna plein de joie en Sicile et, fort de l'approbation de ces deux conseils qui l'appelaient au trône, il chercha les moyens les plus sûrs et les plus prudents à la fois de se revêtir de cette suprême dignité.

Ici les historiens diffèrent entre eux; les uns prétendent que la même année où s'étaient tenus ces deux parlements, le duc Roger fut solennellement couronné à Palerme, c'est-à-dire le 15 mai 1129; d'autres, au contraire, assurent qu'il le fut seule-

(1) *Muratori*, t. V, p. 622. — *Alex. Tel.*, lib. II, c. II :
Nam si regni solium in eadem quondam civitate panormitana, ad regendum tantum Siciliam certum est extitisse et nunc ad ipsum per longum tempus defecisse videtur, valde dignum et justum est, ut in capite Rogerii diademate posito, regnum ipsum non solum ibi modo restituatur, sed in cæteras etiam regiones, quibus jam dominari cernitur, dilatari debeat.

ment l'année suivante, le 25 décembre 1130, jour de Noël.

Cette dernière assertion nous paraît la plus fondée : — en voici les raisons. — D'abord *Alexandre* et *Falcon*, tous deux historiens contemporains, et dont les écrits contiennent de grands détails sur les moindres événements de cette époque, ne font mention que d'un seul couronnement, c'est-à-dire de celui présidé par le légat de l'antipape Anaclet; ensuite, dans plusieurs actes, et entre autres dans deux priviléges accordés à l'église de Patti, en 1134, et signés de Roger, il est dit : *An de l'incarnation* 1133 et 1134, *troisième et quatrième année de notre règne;* enfin, dans les priviléges que le prince normand concéda jusqu'en l'an 1130, il conserva toujours le titre de duc.

Du reste, cette question ne nous semble pas d'une grande importance. Il se peut, et de cet avis sont *Inveghes* et *la Chronique de Saint-Étienne-du-Bois, de Calabre*, que le duc Roger ait voulu faire confirmer immédiatement, par une cérémonie publique, l'assentiment unanime de ses barons, afin de donner à cet assentiment la valeur d'un fait accompli et incontestable; mais le véritable couron-

nement, celui où il reçut l'onction sainte, n'eut lieu qu'en 1130 (1).

(1) Il n'est pas sans intérêt de connaître les diverses opinions des historiens les plus érudits sur cette matière, aussi nous traduisons littéralement les annotations du théologien Pagius aux annales du cardinal Baronius, à l'occasion du couronnement, elles résument cette discussion.

Selon Baronius, le commencement du royaume de Sicile date de l'année 1130 ; les historiens qui depuis ont parlé des événements de la Sicile et de Naples, contestent le double couronnement qui aurait eu lieu, savoir : *en* 1129, *aux ides de mai*, après la prise de Naples, et *l'année suivante, le jour de Noël;* il est d'ailleurs impossible, selon eux, que la cérémonie se soit répétée deux fois à Palerme, car l'abbé *Alex. Telesinus* établit qu'au printemps de 1129, Roger avait traversé le Phare pour se rendre dans la Pouille, où il avait eu à livrer plusieurs combats, d'où il suit qu'il ne pouvait être de retour dans la capitale de la Sicile en avril et mai. *Peregrinus,* dans les notes de *Falcon,* dit : *Les historiens rejettent le fait du couronnement de Roger à Palerme, par les mains des quatre archevêques, etc., dont il n'est parlé ni dans la chronique de Miraldo ni par les moines Cartusiens. Il est surtout contestable, puisque les plus anciens documents se taisent à ce sujet, notamment Alex. Telesinus qui était tout dévoué à Roger, et qui parle seulement dans ses lettres d'un couronnement, entouré du plus grand luxe et fait en présence d'une multitude de gens de toutes conditions, le jour de Noël. Il le spécifie plus loin en disant : à la fin de l'année* 1130, *et par l'autorité de l'antipape Anaclet.* Ces paroles s'accordent avec la description de *Falcon ;* et *Alex. Telesinus* n'eût pas passé sous silence un précédent couronnement fait en faveur de Roger, car cette cérémonie n'eût pas été célébrée avec moins de pompe et avec un moins grand concours de la noblesse, sous le pontificat d'Honorius, alors très-dévoué à Roger.

D'après *Peregrinus,* Honorius II, qui s'était déterminé avec tant de peine à conférer à Roger le titre de duc, n'eût pas été tranquille s'il eût su Roger investi de la dignité royale ; et Roger, qui avait promis son secours au pape Honorius dès le mois d'août, n'eût pas manqué, les choses étant ainsi, de lui demander la confirmation de son nouveau titre dans l'entrevue qu'ils eurent ensemble.

Outre l'autorité en faveur de cette opinion, d'abord de *Falcon* et

Voici ce que *la Chronique manuscrite de Saint-Étienne-du-Bois, de Calabre,* rapporte de cette céré-

d'*Alexandre,* on a celle de *Jean de Ceccano* dans la *Chronique d'Ordericus,* liv. XII, page 895, et l'auteur de la *Chronique de Carauviensis.* — Avant cette époque *Falcon* et *Alexandre* ne donnent à Roger que le titre de duc. L'un et l'autre sont d'accord, même avec la *Chronique de Moraldi*, citée trop légèrement par *Fazelle*, liv. VII, page 406, et par *Ducange* dans les notes sur l'*Histoire de Cinnanus,* page 446.

Pyrrhus Roccus cite cette *Chronique manuscrite de l'église de Saint-Etienne-du-Bois, en Calabre*, appelée autrefois *Eremus*, il ajoute que l'original était en la possession du Napolitain *Camille Tutinus*, et qu'on y lit ce qui suit : *Honorius étant mort, l'Eglise élut à sa place le cardinal-diacre Grégoire, sous le nom d'Innocent II, lequel ne voulut pas confirmer ce couronnement ; mais un Pape schismatique, le cardinal Pierre, appelé Anaclet II, ayant été opposé à Innocent, Roger obtint de lui la confirmation de ce privilége.* Cependant si, dans cette même année, Roger eût sollicité la confirmation du pape Innocent, comment plus tard, et pendant plusieurs autres années, aurait-il pu le tenir pour antipape?

L'*historien Cartusien* et *Fazelle* ne disent rien du double couronnement; mais des auteurs venus ensuite, s'autorisant de ce qu'*Alexandre*, en parlant de l'inauguration de Roger, ne mentionne ni le consentement d'Anaclet ni la présence de son légat, concluent qu'il admet le couronnement comme ayant été fait l'année précédente. *Alexandre,* dans sa préface et ailleurs avertit les lecteurs qu'il omet diverses circonstances, et qu'il ne se rappelle pas le nom de celui qui couronna Roger; il place l'inauguration faite à Palerme au jour de Noël; c'est pourquoi il n'entend pas parler d'un couronnement que *Miraldo* et *Fazelle* font remonter aux ides de mai, mais bien du couronnement de Noël fait par le cardinal de Conti, et que raconte *Falcon* dans *Baronius.*

Cependant un écrivain citant *Balusius* dans son histoire sur la délivrance de Messine par le comte Roger, tome VI, dit: Nous tenons pour certain que Roger fut couronné roi à Palerme en 1129; car *Balusius* fait mention du privilége accordé aux Messinois, commençant ainsi: *Au nom du Dieu éternel et de notre sauveur J. C. Amen. Roger, par la grâce divine, premier roi de Sicile, duc de la Pouille et prince de Capoue....* et qui se termine par ces mots : *Ceci est l'original de nos ordres.... daté de la bienheureuse ville de*

monie, que le père Pagius traite de fable dans les annotations aux annales ecclésiastiques du cardinal Baronius :

« Furent appelés, pour la prochaine solennité, « archevêques et évêques, grand nombre de comtes « et de nobles chevaliers, et un jour du mois de « mai fut fixé par eux pour le couronnement de « Roger, auquel jour, 15e de mai, il parut dans « le palais, vêtu d'un habillement royal, tissu d'or, « la tête couverte d'une petite toque de soie; il

Palerme, en commémoration de notre couronnement, le 15 *mai de l'année du Verbe incarné* 1129, *auquel ont assisté Roger de Benevent, Jean de Palerme et Philippe de Capoue.*

D'autre part, cette partie de l'Italie reconnaissait Anaclet ainsi que l'atteste *Falcon* : dans la même année Anaclet consacra à Rome l'archevêque Laudolphe, et il raconte qu'Anaclet, secondé par Robert, prince de Capoue, soumit les habitants de Bénévent.

Il détruisit leur commune, dit *Falcon*; ce qui correspond à la fin de cette année ou au commencement de la suivante avant le mois de mars, auquel temps, ainsi que le dit *Falcon*, Roger s'empara d'Amalfi avec une armée bien plus nombreuse. La ville de Naples s'était déjà soumise à Roger; et le chroniqueur *Alexandre*, dans la liste des villes, des princes et des magnats qui dès l'année précédente avaient fait cette soumission, ne mentionne nullement la ville de Naples. Cependant si l'on tient compte que dès l'année précédente le prince de Capoue, plus puissant que les autres seigneurs, avait fait sa soumission, on doit en conclure que Naples a dû suivre son exemple. Car *Alexandre*, au commencement du livre II, dit : « Roger, possesseur de tout le territoire de Bohémond, et maître absolu du duché de la Pouille, avait reçu la soumission du prince de Capoue et du général de l'armée napolitaine, ainsi que celle de tout le pays qui s'étend jusqu'aux frontières de la principauté d'Ancône. Quand les germes

« portait au cou une chaîne d'or, enrichie d'un « grand nombre de différentes pierres précieuses. « Étant monté sur un superbe cheval, il fut con- « duit à la cathédrale de Palerme, au milieu d'une « nombreuse cavalcade de prélats et de seigneurs. « Là, il fut reçu par le clergé avec de grands hon- « neurs. Il est pour certain que le temple saint « était décoré d'ornements très-riches et très-somp- « tueux, de telle sorte que les yeux en étaient « émerveillés; et le concours des différentes nations

de la guerre furent éteints, il commença à penser en lui-même et à dire à ses amis intimes, surtout à Henry de Conti, son oncle, qui l'aimait particulièrement, que celui qui gouvernait la Sicile, la Pouille, la Calabre et les autres pays voisins de Rome, ne devait pas se contenter du titre de duc, mais devait jouir des honneurs suprêmes de la royauté. C'est pourquoi il convoque à Salerne une assemblée où les magnats lui décernent à l'unanimité la couronne, et pressent par les plus vives prières le duc Roger de se faire couronner roi dans Palerme, capitale de la Sicile. Aussi le duc, fort de leurs conseils, rentre en Sicile, et ordonne, etc... » Il résolut donc de se faire couronner avec le consentement des principaux seigneurs, des magnats, des barons, des prélats, sans consulter le Pontife romain.

Enfin, ce même *Alexandre*, dans son histoire d'Anaclet, ne fait aucune mention que Roger fût redevable de sa dignité à son courage et au bon vouloir de ses vassaux, avant qu'Anaclet, le 5 des calendes d'octobre, eût émis le bref mentionné par *Baronius*. Roger, à cette époque, non-seulement s'intitula *roi de la Sicile*, mais encore *de l'Italie*, ainsi que le prouvent les diplômes d'Ughellus mentionnés dans les *Annales de Brindisi* et de *Bénévent*, dont la date est des années 1133 et 1137, dont voici le commencement :

Moi Roger D.-G., roi d'Italie et de Sicile, protecteur des chrétiens, et fils du premier comte Roger....

« accourues à cette solennité était tel, qu'à peine « pouvait-on parvenir jusqu'à l'église. Différentes « cérémonies ayant été faites par les prélats et les « évêques de Bénévent, de Capoue, de Salerne et « de Palerme, le diadème royal, orné de pierre- « ries, fut enfin posé sur la tête de Roger; on lui « mit le sceptre entre les mains, et il fut appelé « alors du nom de Roi par toute l'assemblée (1). »

Les seigneurs et barons de Sicile, de Pouille et de Calabre avaient donné leur assentiment; Roger n'avait plus qu'un obstacle à surmonter, mais cet obstacle était le plus grand de tous, car il venait du saint-siége. Ceux dont il avait réuni les suffrages étaient ses vassaux, ses feudataires de différents degrés; soumis à la dépendance de leur souverain, ils avaient dû s'incliner devant son désir. Mais le Pape prétendait être le chef suprême et absolu de tous les princes chrétiens, et il devait, dans les intérêts de l'Église, s'opposer énergiquement à cette nouvelle puissance qui pouvait créer de grands embarras au saint-siége.

Un événement fâcheux pour le christianisme,

(1) *Chron. de Saint-Etienne-du-Bois de Calabre dans Inveghes*, p. 186 et 187. Voir pour le texte, les notes à la fin du volume. N° VI.

une discorde qui minait les forces de l'Église en divisant la puissance pontificale, vint en aide à Roger. — Honorius mourut; à sa mort, deux camps se formèrent. Le premier éleva à la dignité pontificale Grégoire, moine de Latran, abbé de Saint-Nicolas, cardinal-diacre de Saint-Ange, en le nommant Innocent II. Le second conféra la même dignité le même jour, à la troisième heure, à Pierre, cardinal, presbytérien de Sainte-Marie-Transtévérine, sous le nom d'Anaclet (1).

Roger était ainsi débarrassé d'un ennemi redoutable; il se déclara pour Anaclet. Des historiens prétendent qu'il le fit après le refus d'Innocent II de lui accorder la couronne royale. Roger, disent-ils, grandement courroucé, se réunit au schismatique, et tandis qu'Innocent II se rendait en France, par la route de Pise, afin de demander du secours au roi Louis VI le Gros, contre la puissance d'Anaclet, le duc alla en Pouille, et eut dans la ville d'Avellino un entretien avec l'antipape.

(1) *Baronius*, t. XVII, an. 1130 :
Dominus Papa Honorius medio mense februario viam universæ carnis ingressus est ad Dominum, et dominus Innocentius electus est, post quem Innocentium die ipso ad horam tertiam Petrus Portuensis episcopus Petrum filium Petri Leonis elegit pro Anacleto.

Le prince normand s'agenouilla respectueusement devant Anaclet, et lui dit :

« Pontife souverain, évêque du christianisme et père de l'Église, je viens me prosterner devant vous avec humilité, et vous reconnaître pour le seul chef suprême de la religion chrétienne et pour mon seigneur souverain (1). Je dévoue, à votre vénérable sainteté, mon corps et tout ce que je possède par la grâce de Dieu, pour renverser les ennemis de saint Pierre réunis contre vous, et chasser l'usurpateur, frappé d'anathème, qui veut occuper la place sacrée dont vous seul êtes légitimement revêtu. »

Anaclet releva le duc avec bienveillance et lui répondit :

« Je reçois, mon fils, votre hommage et votre serment de fidélité avec amour et joie; j'accepte les secours que votre piété me prête, et si la puissance que Dieu et les chrétiens m'ont conférée, peut vous

(1) *Baronius*, t. XVII, an. 1131, fo 460 :
Dux Apuliæ ad pedes nostros veniens, nos Papam catholicum et legitimum dominum suum prædecessorum suorum more recognovit. Archiepiscopi, abbates omnes Apuliæ et Calabriæ nobiscum sunt et nos visitant et frequentant.

(*Fragment d'une lettre d'Anaclet.*)

être utile, je suis prêt aussi à venir à votre aide, si cela ne s'oppose ni aux lois de la justice, ni à celles de la foi. »

Encouragé par ces paroles de l'antipape, Roger reprit aussitôt :

« Puisque Votre Sainteté me permet de lui exposer l'objet de mes désirs, je parlerai sans crainte. Appelé au trône par les vœux unanimes de tous mes sujets, j'ai résolu, avec le secours de votre sainte protection, de rétablir l'ancienne monarchie sicilienne. Je viens donc implorer votre suprême sanction, en soumettant à vos lois souveraines moi, mon pays, mes évêques et mes prélats. La grandeur et la puissance des souverains de Sicile importent à la religion chrétienne, car c'est au nom de cette religion qu'ils ont expulsé les Barbares de cette île depuis si longtemps souillée par leur impiété, c'est en son nom qu'ils l'ont purifiée, et y ont établi le siége de leur domination. »

Anaclet répondit à Roger :

« Je reconnais entièrement la justice et le droit de votre requête, et par souvenir et gratitude des services que le Grand comte, votre glorieux père, a rendus à l'Église chrétienne, je suis prêt à vous

accorder ma sanction. Je vous enverrai par un de mes cardinaux le bref pontifical. Régnez en paix sur la Sicile et que la miséricorde du Dieu puissant descende sur vous. »

Après de semblables paroles, l'antipape et le duc Roger se séparèrent. — Le premier se rendit à Bénévent, le second s'embarquant à Salerne, retourna en Sicile.

Aussitôt après son retour, il fit savoir dans les différentes parties de son royaume et jusqu'aux frontières de la Pouille, à tous ceux qui avaient quelque dignité, quelque rang, ou quelque pouvoir, de se réunir à Palerme pour la cérémonie de son couronnement, dont les solennités avaient été fixées au jour de Noël (1).

Tous s'empressèrent d'obéir, princes, chevaliers, comtes et évêques. Le duc Roger les ayant réunis une troisième fois en conseil, leur fit part de la sanction d'Anaclet; et ainsi que les deux premières fois, agissant avec une habile et louable politique,

(1) *Alex. Telesinus*, lib. II :
Rex subito mandans suarum provinciis ubique terrarum quatenus omnes cujuscumque dignitatis vel potestatis, seu honoris essent, in die susceptionis ejus coronæ quam Dominici Natalis primo advenientis susceptura erat solemnitas, Panormi omnes convenientes adessent.

il réclama de nouveau leurs suffrages. Dans ce conseil on décréta unanimement que, pour la gloire de Dieu et le bien du pays, le duc Roger serait couronné roi dans la ville de Palerme.

Pendant que se tenait ce grand parlement du royaume de Sicile, de Pouille et de Calabre, arriva à Palerme le cardinal Conti, envoyé par l'antipape Anaclet (1). Le bref pontifical est une pièce importante qui mérite d'être citée en son entier :

L'Église, sous nos prédécesseurs Urbain et Pascal, Pontifes romains de vénérable mémoire, a reçu d'innombrables services de ta mère qui, suivant noblement les traces de son époux, pourvut d'une main libérale à ses besoins et à sa protection. Et toi aussi que la divine providence a élevé, par la sagesse et la puissance, au-dessus de tous les autres princes d'Italie, tu t'es appliqué à combler nos prédécesseurs d'honneurs et de richesses, c'est pourquoi nous avons

(1) *Inveghes*, vol. III. *Couronnement de Roger :*
« Fu questo, dice Fr. Capece Latro, Pietro Ottavio di Vico, dei conti di Tusculo, card. del titolo di S. Eusebio, il quale porto seco il breve antipontificio della coronazione di Ruggiero che vien riferito interio da Baronio e Pirri, e fu dato 5 kal. †. Oct. Ind. † 9. an. Dom. incarn. 1130, pontif. dom. Anacleti padre, an. primo; il cui originale, scrive Baronio, si conserva nel Vaticano, ma alquanto manchevole, ove l'antipapa gli concede più cose. »

résolu de te récompenser toi et tes successeurs par des titres d'honneur et de puissance; en conséquence nous t'accordons, te donnons et te cédons en vertu de notre autorité à toi, à ton fils Roger et à tes autres fils, selon tes dispositions pour la succession du trône, et aussi aux héritiers de tes enfants, la couronne du royaume de Sicile, de Calabre et de Pouille, comprenant tout le domaine que nous, ainsi que nos prédécesseurs, avons donné et accordé aux ducs de Pouille tes prédécesseurs, Robert Guiscard et Roger, son fils. Nous te concédons, avec la possession du royaume, toutes les distinctions royales, les droits régaliens à titre perpétuel pour en jouir à toujours, et établissons la Sicile première province du royaume. Nous permettons et nous accordons que, par les mains des archevêques de ton domaine choisis à ton gré et selon ta volonté, et assistés d'autres évêques, toi et tes héritiers receviez l'onction et la couronne royale. Toutes les concessions, donations et priviléges que nos prédécesseurs ont concédés et accordés à tes prédécesseurs Robert Guiscard, Roger son fils et Guillaume, ducs de Pouille et à toi-même, nous les concédons et accordons à toi, à tes fils et à tous tes héritiers à titre perpétuel. Nous donnons en outre et nous accordons à toi et

à tes héritiers la principauté de Capoue avec toutes ses dépendances, de la même manière que le prince de Capoue la possède maintenant et l'a possédée par le passé. Nous accordons et confirmons aussi l'hommage de la ville de Naples et de ses dépendances, et le secours des hommes de Bénévent contre tes ennemis. Cédant à tes sollicitations, nous accordons à l'archevêque de Palerme, à ses successeurs et à l'église de Palerme la consécration de trois évêques de Sicile, c'est-à-dire de Syracuse, d'Agrigente et de Mazara ou de Catane, pour empêcher que les susdites églises ne souffrent quelque diminution de la part de l'archevêque de Palerme, ou de l'église de Palerme elle-même. Quant aux deux autres, nous en réservons l'établissement à notre entière disposition. Par ces concessions nous cédons, livrons et accordons toutes ces choses à toi et à tes enfants pour les avoir et les posséder par un droit perpétuel, pourvu que l'hommage et la fidélité dus à nous et à nos successeurs soient entre nous et vous faits par toi et eux, jurés par toi et eux, qu'ils n'aient à en souffrir pour cela aucune diminution de dignité ou de domaine. Toi et tes héritiers vous devrez payer chaque année à l'Église romaine un tribut de six cents schifates, si on vous le demande; mais si on ne vous

l'a pas demandé, à la première requête payez-le, s'il n'y a aucune raison pour ne pas le payer. Si dans l'avenir quelque personne séculière ou ecclésiastique essaie de s'opposer à cette concession ou à cette donation, à moins qu'il ne donne une satisfaction convenable, qu'il soit frappé d'anathème. Mais à tous ceux qui observent ces conditions, concessions et permissions, soit la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Ainsi soit-il (1).

Ce bref pontifical avait été expédié de Bénévent le 27 septembre, et le cardinal, après une heureuse navigation, aborda à Palerme. Il fut reçu dans cette ville avec les plus grands honneurs, et installé dans un palais préparé avec un grand luxe et décoré, par les soins du duc, de tapis et de draperies d'un prix inestimable. Aussitôt son arrivée, l'on s'occupa avec activité des préparatifs pour la solennelle cérémonie du couronnement.

Elle fut fixée au 25 décembre, jour de la naissance du Christ.

De toutes les parties du royaume était accourue une multitude immense de comtes, princes, chevaliers, évêques et archevêques. Palerme, resplendis-

(1) Voir, pour le texte latin de cette bulle, les notes à la fin du volume. N° V.

sante *de luxe, d'allégresse* et *d'orgueil*, ouvrait ses portes à cette foule illustre et éminente qui venait, soit du côté de la terre, soit du côté de la mer.

Le 25 décembre, ce fut par toute la ville une agitation impossible à décrire. — L'aspect de Palerme pour cette royale cérémonie eût émotionné le cœur le plus sec; les rues étaient encombrées; les maisons et les palais étaient pavoisés de riches draperies et de tapisseries brodées d'or et d'argent; les édifices publics et privés brillaient d'ornements infinis. — Des portiques, des obélisques, des emblèmes s'élevaient de tous côtés; la ville métropolitaine de la Sicile avait un air splendide de fête et d'excessif contentement, semblable à l'antique Rome, capitale du monde, pour l'entrée triomphale de ses empereurs (1). « Enfin, dit *Inveghes* « dans son style vrai et naïf, tout était glorieuse- « ment resplendissant; le pavé était aussi recou- « vert de tapis de beaucoup de couleurs, ce qui « procurait à ceux qui marchaient dessus une « jouissance extrême. »

(1) *Compendio della storia di Sicilia da Nicolo Maggiori*, lib. II: E si adorna di superbissima gala non meno che si rivestiva, e si adornava l'antica Roma, capitale del mondo, nell' ingresso de' suoi imperatori trionfanti.

Le cortége partit en grande pompe pour se rendre à l'église archiépiscopale. — Roger était sur un superbe cheval richement caparaçonné, au milieu d'un innombrable concours de barons et de chevaliers, marchant en bel ordre, et tout couverts d'habits d'or et d'argent. En tête du cortége se trouvait le trésorier du roi, suivi de nombreux écuyers tenant des cassettes pleines de pièces de monnaies d'or et d'argent; et tout le long de la route il jetait ces pièces de monnaies au peuple assemblé qui faisait retentir l'air de bénédictions et de cris d'allégresse. — Cet usage n'appartient qu'aux souverains seuls, comme l'un des suprêmes droits attachés à la couronne (1).

Le cortége s'arrêta devant la cathédrale, et le duc, étant descendu de cheval, s'avança jusque dans la chapelle de *l'Incoronata*, où le cardinal Conti l'attendait, la mitre sur la tête, assis sur un *Saldistorium*, que l'on avait placé devant l'autel; le cardinal avait à sa droite et à sa gauche les arche-

(1) *Compendio della storia di Sicilia di Nic. Maggiori*, t. II :
..... E collo spargimento delle monete al popolo nel giorno del publico proclamazioni all' ingresso, questo non è di altri proprio che del solo monarco, come un diritto di suprema regalia annessa alla di lui corona, soperchiose riserbato soltanto a quella suprema podestà.

vêques, les évêques, et leurs assistants en grand apparat. Il y avait neuf archevêques et dix-sept évêques (1).

Roger, en habit de simple chevalier, c'est-à-dire l'épée au côté, et les éperons d'or aux pieds, ayant un évêque à sa droite et un évêque à sa gauche, se présenta devant le légat du Pape, et ôtant la toque qu'il portait sur sa tête, s'inclina et le salua.

Alors le premier des évêques s'étant retourné, la tête découverte vers le cardinal, lui dit :

« Père vénérable, notre très-sainte mère l'Église vous demande d'élever à la dignité royale, le noble et valeureux chevalier qui est devant vous (2). »

Le cardinal demanda alors à cet évêque :

(1) Palermo nobile. — *Inveghes*, t. III, f° 188.

Alla qual solennità intervennero IX *arcivescovi:* Rogerius Beneventanus, — Philippus Capuanus, — Romualdus Salernitanus, — Petrus archiepiscopus Panormitanus, — Angelus Barensis, — Veterandus Tranensis, — Arnulfus Cusentinus, Joannus Sanctæ Severinæ, — Gualterius Tarentinus. — XVII *vescovi :* Joannes Cannensis, — Hugo Messanæ, — Riccardus Caiëtæ, — Sigebertus Atinensis, — Justinus Mazzarinus, — Petrus Ravellensis, — Rolandus Syracusanus, — Honorius Trojanus, — Roggerius Agrigentinus, — Robertus Aversanus, — Augerius Catanensis, — Nicolaus Cotronensis, — episcopus Gratianus, — Tropeianus, — Locrensis, — Brisedianus — et Cassinensis. — V *abati :* Raynaldus Calamontarius, Cassinensis, — Umfridus, — Stephanus, — Desiderius et Radulphus a Crucifixo magister Eremi.

(2) Tous les détails de cette cérémonie se trouvent dans le pontifical romain. Pie IV.

« Savez-vous si ce chevalier est digne d'être honoré d'une semblable dignité, et s'il est utile de la lui conférer? »

L'évêque répondit :

« Oui, nous savons qu'il en est digne, et nous croyons qu'il est utile de la lui conférer pour les intérêts de la sainte Église et ceux du royaume »

Alors le cardinal debout, et levant ses deux mains, dit : « Grâces à Dieu ! » — Ensuite il s'assit de nouveau (1).

Roger s'avança alors vers le prélat vénérable qui présidait à cette cérémonie, s'agenouilla respectueusement devant lui, et tenant ses deux mains étendues sur le saint livre des Évangiles, fit sa profession de foi, en disant :

« Je jure de n'employer ma nouvelle puissance que pour l'intérêt de l'Église et de mon royaume. Que Dieu et les saints Évangiles me soient en aide. »

Le cardinal, après ces paroles, se leva ainsi que

(1) *Inveghes*, t. III, fº 196 :

Il primo de vescovi rivoltosi all' arcivescovo li dicq : « Reverendissime pater, postulat sancta Mater Ecclesia, ut præsentem egregium militem ad dignitatem regiam sublevetis. » Allora domanda il metropolitano : « Scitis illum esse dignum et utilem ad hanc dignitatem? » — Quello risponde : « Et novimus et credimus illum esse dignum et utilem Ecclesiæ Dei et ad regimen hujus regni. » Al che dice l'arcivescovo : « Deo gratias. »

les archevêques et les évêques qui l'entouraient, et bénit Roger, en faisant le signe de la croix et en disant : « Seigneur, laisse descendre ta bénédiction sur ce roi que nous allons couronner. »

Roger répondit : « Nous t'implorons, Seigneur, écoute-nous. »

Lorsque la prière fut achevée, le cardinal ayant l'étole, le pluvial et la mitre, descendit vers le roi, accompagné de deux diacres, et le conduisit à l'autel. — Là, il s'y tint, la mitre sur la tête, et après avoir trempé le doigt du milieu de la main droite dans l'huile sainte, il lui oignit d'abord le bras droit, tant au poignet qu'à la jointure du coude, en faisant le signe de la croix, puis, retirant sa mitre, il lui fit l'onction entre les deux épaules, en disant :

« Nous te prions, Seigneur tout-puissant, toi, d'où vient toute puissance et toute dignité, et nous te supplions humblement, pour que tu nous permettes d'élever à la dignité royale ton serviteur, afin qu'avec ta miséricorde, il travaille à l'accroissement de ta sainte Église (1). »

(1) Oremus, Deus omnipotens : cujus est vis, potestas et dignitas, te supplici oratione, atque humillima prece deposcimus, ut huic famulo tuo pro-

Après l'onction, la messe commença *avec une grande harmonie d'instruments et de voix*, et lorsque l'épître et le graduel furent terminés, eurent lieu les cérémonies du couronnement.

Depuis le dimanche précédent, l'épée, la couronne, le sceptre, et l'huile des catéchumènes avaient été déposés en évidence, sur le maître-autel de la métropole.

Le roi quitta de nouveau sa place et se mit à genoux devant le cardinal.

Alors l'un des évêques prenant l'épée nue, la présenta au cardinal qui la déposa entre les mains du roi, en disant :

« Reçois ce glaive, que nos mains indignes ont pris sur le saint autel, et qui a été sanctifié par le Dieu puissant et par les saints apôtres. Nous te le donnons, avec notre sainte bénédiction, pour la défense de la sainte Église catholique romaine, et pour qu'il soit la terreur des méchants et la joie des bons. Souviens-toi de ce qui est écrit dans les psaumes sacrés : prends ce glaive, et qu'il te serve au triomphe du droit et de la justice, à la destruc-

perum regaliæ majestatis effectum ut in tua protectione constistutum ad regendum Ecclesiam tuam sanctam.

tion victorieuse de toutes les iniquités, à la protection et la défense de la sainte Église de Dieu et de tous les fidèles; qu'il te serve à épouvanter et à disperser les traîtres et les ennemis de la religion, à secourir et à défendre avec bonté les veuves et les orphelins, à relever ce qui a été abattu, et à conserver ce qui existe : ainsi ton règne sera glorieux et méritoire devant Dieu, le Christ et les saints apôtres (1). »

Après ces paroles, l'évêque qui avait présenté l'épée nue au cardinal, la remit dans le fourreau et la lui donna de nouveau.

Le duc s'étant relevé, le légat du Pape la lui ceignit au flanc en lui disant :

« Laisse-la reposer à ton côté, prince puissant,

(1) Accipe gladium desuper altare desumptum per nostras manus, licet indignas, vice tamen auctoritate Dei omnipotentis et Beatorum apostolorum consecratum tibi concessum, nostræque benedictionis officio in defensionem sanctæ matris Ecclesiæ divinitus ordinatum ad vindictam malefactorum, laudem vero bonorum, et memor esto ejus de quo Psalmista prophetavit dicens : Accingere gladio tuo ut in hoc per eundem vim æquitatis exerceas, molem iniquitatis potentissime destruas, et sanctam Dei Ecclesiam ejusque fideles propugnes atque protegas. Nec minus sub fide falsosque christiani hostes exterreas atque dispergas, viduas atque pupillos clementer adjuves atque defendas, desolata restaures, restaurata conserves.

et souviens-toi que les vrais chrétiens ont régné par la foi et non par le glaive (1). »

Aussitôt, le roi qui s'était agenouillé pendant ces paroles, dégaina son épée, la brandit en l'air, et la fit tourner au-dessus de sa tête *avec une grande dextérité et un air de courage*, comme s'il eût voulu défier les ennemis de l'Église; et après en avoir essuyé la lame sur le bras du métropolitain, il la remit dans le fourreau, et s'agenouilla de nouveau devant le cardinal.

Le cardinal prit la couronne sur l'autel où elle avait été déposée; et le prince de Capoue, qui devait, en ce jour solennel, couronner le roi, s'avança au milieu des évêques et la tint d'un côté, tandis que le cardinal-légat la tenait de l'autre, pour que le prince normand reçût ainsi la couronne de la toute-puissance de Dieu et de la volonté des hommes.

Lorsqu'elle fut posée sur la tête de Roger, le cardinal dit :

« Reçois ce signe de gloire, cette couronne royale, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, afin de renverser les ennemis de la foi et arrêter la conta-

(1) Accingere super femur tuum potentissime, et attende quia sancti non in gladio seu per fidem vicerunt regna.

gion de tous les vices ; conduis-toi avec justice et miséricorde, afin que tu reçoives ensuite de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, la couronne du royaume éternel (1). »

Ensuite, le cardinal prit le sceptre sur l'autel, et le lui mettant dans la main droite, il dit :

« Reçois la verge du courage et de la vérité ; qu'elle te serve à chasser les réprouvés, à enseigner la route à celui qui s'égare, à tendre la main à celui qui tombe, à abaisser l'orgueil et à relever l'humilité. »

Après ces paroles, le roi, après avoir incliné la tête jusqu'aux pieds du cardinal, se releva ; un desservant lui ayant détaché l'épée du flanc, la porta devant lui, dans son fourreau ; et le cardinal, accompagné des plus hauts dignitaires de l'Église, au milieu desquels s'était placé le roi, portant le sceptre et la couronne, le conduisit jusqu'au trône royal.

« Jamais, dit le chroniqueur qui rapporte les

(1) Accipe signum gloriæ et diadema regni, coronam in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, ut spreto antiquo hoste, spretisque contagiis vitiorum omnium : sic justitiam, misericordiam et judicium deligas ; ita juste, pie, misericorditer eas ; ut ab ipso Domino nostro J. Ch. æterni regni coronam percipias.

« détails de cette imposante cérémonie, Roger
« n'avait paru si grand et si majestueux ; chacun le
« regardait avec respect et admiration ; il semblait
« entouré d'une auréole éclatante de gloire et de
« sainteté, et l'assemblée éblouie, était saisie d'une
« sainte émotion. »

Lorsque le cortége se fut arrêté devant l'estrade du trône, le cardinal dit à Roger, en lui montrant ce siége inviolable et sacré : « Assieds-toi et conserve cette place. »

Alors, le roi s'assit, revêtu du royal manteau, ayant sa couronne sur son auguste tête, et le sceptre dans la main droite. Puis, les archevêques et abbés, les membres du parlement de Palerme et les barons, vinrent prêter le serment de fidélité, au nom de tous les habitants de la Sicile. Ainsi fut fait, par le clergé et les barons de Pouille et de Calabre.

Trois fois, pendant le cours de cette cérémonie, l'on entendit retentir, dans l'Église métropolitaine les acclamations du peuple, dont la formule était ainsi conçue :

« A Roger, par Dieu couronné, grand et très-

pieux roi de Sicile, de Pouille et de Calabre, vie et victoire ! »

A ces acclamations étaient mêlés des cris d'allégresse. Le cardinal se dirigea ensuite de nouveau vers l'autel, et ayant déposé sa mitre, il entonna le *Te Deum*. Les voix de la foule se mêlèrent aux chants des prêtres et aux sons mélodieux des instruments. — Jamais, peut-être, dans cette vieille église, les louanges du Seigneur n'avaient été chantées avec un enthousiasme plus religieux. A cette époque où la foi en Dieu était si grande, et l'admiration pour le courage et la valeur si exclusive, tous les cœurs étaient profondément émotionnés par cette imposante cérémonie, qui récompensait avec un sceptre et une couronne les victoires d'un guerrier intrépide.

Il y avait, à côté de la chapelle de l'*Incoronata*, le cimetière de l'ancienne église cathédrale ; à l'entrée de ce cimetière était un dôme soutenu par cinq colonnes, en guise de portique ; ce fut là que Roger, après son couronnement, revêtu des insignes royaux et entouré des évêques et des seigneurs, se montra à la foule assemblée, qui n'avait pu trouver place dans l'église et encombrait les abords de la

cathédrale (1). Aussitôt qu'il apparut dans tout l'éclat et dans toute la splendeur de sa nouvelle dignité, les yeux se fixèrent sur lui avec un grand respect et une silencieuse admiration; un instant les acclamations s'arrêtèrent involontairement sur toutes les bouches, puis, l'on entendit retentir de toutes parts les cris multipliés : *Vive le roi Roger!*

Ensuite, Roger monta à cheval à la tête de son royal cortége.

Le tumulte et l'agitation de la foule avaient succédé au silence plein de dignité des cérémonies religieuses. Le cortége parcourut les principaux quartiers de Palerme au son des trompettes, des guitares et des symphonies. Par toutes les rues on avait jeté des fleurs en grande quantité, et à toutes les maisons on avait suspendu des couronnes. Ainsi le roi fut reconduit par les cris joyeux de la foule, et par le glorieux cortége des premiers dignitaires de l'Église et de l'État jusques à son royal palais (2).

(1) *Pietro Canizaro, dans Inveghes*, v. III, p. 188 :
A questa cappella è aggiunto un cimiterio dell' antica chiesa cattedrale, il quale è adorno di cinque colonne a guisa di portico, dove il re, dopo l' unzione e coronazione, si manifestò al popolo il quale subito in essere dal popolo veduto l' acclamò.

(2) *Inveghes*, vol. III, p. 188.
Hor finita l' acclamazione popolare, subito Ruggiero i prelati e i baroni,

« Non, s'écrie Alexandre le chroniqueur, la « plume ne peut exprimer, l'esprit ne peut com- « prendre combien alors sa gloire fut immense, « combien il fut grand dans sa majesté royale, com- « bien il fut admirable en sa somptueuse magnifi- « cence. — Les yeux éblouis croyaient voir tous les « honneurs et toutes les richesses du monde entier « réunis en la personne du nouveau roi; la ville « enfin semblait aussi couronnée; il n'y avait par- « tout que joie et lumière (1). »

L'intérieur du palais était orné de tentures éclatantes faites avec des étoffes brodées d'or, autour desquelles il y avait de longues franges également d'or; le parquet était caché sous des tapis de diverses couleurs; de tous côtés se déployait un luxe éblouissant. La table avait aussi été servie avec le plus somptueux appareil; elle était couverte des mets les plus rares et des vins les plus renommés.

cavalcando per la città, scrive l' istessa cronica, con ogni genere di musica, di trombe, di citara e di sinfonia, si ricondussero nel Real palazzo.

(1) *Alex. Teles.*, lib. II, cap. IV :

Non potest litteris exprimi, imo mente æstimari, quæ et qualis quantave ejus tunc esset gloria, quam magnus in regni decore, quamque etiam in divitiarum affluentiis admirabilis. Nempe aspicientibus tunc universis ita videbatur, ac si omnes hujus mundi opes honoresque adessent inestimabiliter; quidem tota coronabatur civitas, in qua nonnisi gaudium et lux erat.

On ne se servit, pendant tout le repas, que de plats et de coupes d'or ou d'argent (1), et les serviteurs étaient tous habillés de vêtements de soie, étoffe plus rare à cette époque que les draps tissus d'or. « En un « mot, dit en terminant le chroniqueur historiogra- « phe de Roger, il fut déployé en ce jour, dans le « palais du roi, un si grand luxe et une si incroyable « magnificence, que chacun crut au miracle et resta « saisi du plus grand étonnement (2). »

Ainsi se terminèrent les cérémonies du couronnement du roi Roger Ier ou Roger II, ainsi que quelques historiens l'appellent pour le distinguer de son père le Grand comte Roger.

Depuis cette année, Roger déclara Palerme résidence royale, et par un diplôme conservé jusqu'à nos jours, il voulut et ordonna que tous ceux qui lui succéderaient dans son titre et dans son

(1) *Alex. Teles.*, lib. II, cap. v.

Palatium quoque regium undique interius circa parietem palliatum glorifice totum rutilabat. Solarium vero ejus multicoloriis stratum tapetis terentium pedibus largifluàm præstabat suavitatem (*id.*, l. II, c. 6).

Ad regiam discumbentibus mensam ciborum, potuumque multimodus, atque affluentissimus apparatus habebatur, ubi quidem non nisi in pateris, seu catinis aureis vel argenteis ministratum fuit.

(2) *Idem*, lib. II, cap. iv.

Quid plura? Gloria et divitiæ in domo regis tot et tales, tantæ que tunc visæ sunt, ut omnibus et miraculum ingens et stupor vehementius fieret.

royaume, ne pussent se faire couronner ailleurs qu'à Palermo, et dans l'église de l'*Incoronata* (1).

(1) *Inveghes*, vol. III, p. 189.

Il Re Ruggiero pose nella città di Palermo le di lui regia e di tutti gli altri re di Sicilia ch'erano per venire dopo lui : e ordinò che i re di Sicilia, principi di quella parte che si chiama il ducato di Puglia, non si potessero incoronare altrove che in Palermo e in detta capella dell' Incoronata e quivi fossero investiti della corona e dominio reale, come appare in privilegio dato in Palermo.

CHAPITRE DOUZIÈME.

1130 — 1139.

SOMMAIRE :

Roger roi de Sicile. — Nouvelle révolte des barons de la Pouille. — La Sicile et la Pouille. — Prise d'Amalfi après une forte résistance. — Le roi va à Salerne. — Arrivée de sa sœur Mathilde. — Réclamations du comte d'Avellino. — Refus du roi de rendre la princesse. — Révolte nouvelle de Ranulphe. — Les principaux barons de la Pouille imitent son exemple. — Siége et prise de Bari. — Grimoalde prince de Bari est fait prisonnier et envoyé en Sicile. — Soumission de Tancrède. — Grande colère de Ranulphe. — Le prince de Capoue se joint aux révoltés. — Redoutable armée des rebelles. — Conflagration générale. — Le roi campe près la ville de Bénévent. — Il se dirige sur Nocera. — Récit de *Falcon*. — Siége de Nocera. — Grande bataille dans la plaine de *Scafato*. — Terrible mêlée. — Le roi est vaincu. — Il rentre à Salerne avec quatre cavaliers. — Il lève une armée considérable et rentre en Pouille. — Il met le pays à feu et à sang. — Il assiége Bénévent. — Horrible massacre. — Le comte de Conversano et Roger de Planco sont faits prisonniers. — Supplice de Roger de Planco. — Humiliation publique infligée au comte de Conversano. — La ville est entièrement détruite. — Succès nombreux de l'armée royale. — Réconciliation du roi avec le comte d'Avellino. — Le prince de Capoue refuse de se soumettre. — Le roi est de nouveau maître de la Pouille. — Innocent II se déclare le chef d'une ligue contre le roi. — Maladie de Roger. — Mort de la reine Elvire. — Douleur du roi. — Bruit de sa mort répandu en Sicile et en Pouille. — Nouvelle révolte des barons. — Le

royaume, ne pussent se faire couronner ailleurs qu'à Palerme, et dans l'église de l'*Incoronata* (1).

(1) *Inveghes*, vol. III, p. 189.

Il Re Ruggiero pose nella città di Palermo le di lui regia e di tutti gli altri re di Sicilia ch'erano per venire dopo lui : e ordinò che i re di Sicilia, principi di quella parte che si chiama il ducato di Puglia, non si potessero incoronare altrove che in Palermo e in detta capella dell' Incoronata e quivi fossero investiti della corona e dominio reale, come appare in privilegio dato in Palermo.

CHAPITRE DOUZIÈME.

1130 — 1139.

SOMMAIRE :

Roger roi de Sicile. — Nouvelle révolte des barons de la Pouille. — La Sicile et la Pouille. — Prise d'Amalfi après une forte résistance. — Le roi va à Salerne. — Arrivée de sa sœur Mathilde. — Réclamations du comte d'Avellino. — Refus du roi de rendre la princesse. — Révolte nouvelle de Ranulphe. — Les principaux barons de la Pouille imitent son exemple. — Siége et prise de Bari. — Grimoalde prince de Bari est fait prisonnier et envoyé en Sicile. — Soumission de Tancrède. — Grande colère de Ranulphe. — Le prince de Capoue se joint aux révoltés. — Redoutable armée des rebelles. — Conflagration générale. — Le roi campe près la ville de Bénévent. — Il se dirige sur Nocera. — Récit de *Falcon*. — Siége de Nocera. — Grande bataille dans la plaine de *Scafato*. — Terrible mêlée. — Le roi est vaincu. — Il rentre à Salerne avec quatre cavaliers. — Il lève une armée considérable et rentre en Pouille. — Il met le pays à feu et à sang. — Il assiége Bénévent. — Horrible massacre. — Le comte de Conversano et Roger de Planco sont faits prisonniers. — Supplice de Roger de Planco. — Humiliation publique infligée au comte de Conversano. — La ville est entièrement détruite. — Succès nombreux de l'armée royale. — Réconciliation du roi avec le comte d'Avellino. — Le prince de Capoue refuse de se soumettre. — Le roi est de nouveau maître de la Pouille. — Innocent II se déclare le chef d'une ligue contre le roi. — Maladie de Roger. — Mort de la reine Elvire. — Douleur du roi. — Bruit de sa mort répandu en Sicile et en Pouille. — Nouvelle révolte des barons. — Le

roi débarque devant Salerne. — Grande joie des habitants. — Le Pape envoie des ambassadeurs à l'empereur Lothaire. — Le roi retourne en Sicile. — Arrivée de l'empereur d'Allemagne à la tête d'une armée puissante. — Nouvelle lutte. — L'armée impériale et l'armée pontificale réunies, s'emparent de toute la Pouille. — Discussion entre le Pape et l'Empereur. — Le comte d'Avellino est nommé duc de Pouille. — Départ du Pape et de l'Empereur. — Arrivée du roi de Sicile. — Il reprend presque toute la Pouille. — L'armée de Ranulphe et du roi sont en présence. — Le roi est vaincu. — Discussion sur le droit des deux Papes. — Mort d'Anaclet et de l'empereur Lothaire. — Victor IV. — Innocent II reconnu seul souverain Pontife. — Il marche avec le prince de Capoue contre Roger. — Nouvelle ambassade du roi de Sicile au Pape. — Innocent est fait prisonnier par le fils aîné du roi. — Grands honneurs qui lui sont rendus par Roger. — Réconciliation. — Innocent reconnaît Roger pour roi de Sicile, duc de Pouille et prince de Capoue. — Bulle d'Innocent II. — Conclusion.

Ainsi Roger, Grand comte de Sicile, puis duc de Pouille et de Calabre, avait enfin atteint le but de son ambition, la réalité de ses rêves de gloire et de grandeur ; il avait fondé un royaume et relevé une couronne.

Pour nous est terminée cette première période de la domination normande que nous voulions parcourir. Le sceptre avait été solennellement et publiquement déposé entre les mains de Roger. — A dater de ce jour il fut vraiment roi de Sicile, quelles qu'aient été les nouvelles révoltes des barons de la Pouille et les hostilités dirigées contre

lui par Innocent II et ses adhérents, dont la bulle ne fut que la confirmation d'un fait accompli.

Nous avons cru devoir, pour rendre complète dans ses faits généraux et dans ses détails, l'histoire dont nous nous sommes faits le narrateur, suivre le duc Roger dans toutes ses excursions en Pouille et en Calabre, et montrer ainsi par quelle suite de rudes travaux, il était arrivé à fonder cette monarchie nouvelle des Normands en Italie. Ces événements séparés devaient avoir un résultat immense de force et de grandeur, et semblables aux rameaux infinis d'un arbre séculaire, formaient les fibres vivantes de ce grand œuvre de fondation.

Cependant, malgré les nouveaux serments de fidélité et d'hommage solennellement prêtés par les vassaux, les rébellions devaient renaître et grandir, non pas en Sicile, mais en Pouille.

Le premier de ces deux pays était depuis longtemps habitué à l'obéissance et à la soumission. A l'autorité du comte Roger avait succédé le gouvernement énergique de son fils. Homme déjà, quand tous ne le croyaient encore qu'un enfant, il avait forcé les nations à courber la tête. — Mais en Pouille, après la glorieuse et forte domination du

grand Robert Guiscard, était venu le gouvernement pacifique et tranquille du duc Roger, son fils, et après lui la mollesse et l'apathie du duc Guillaume, lorsqu'il eût fallu, pour contenir de nouveaux vassaux insolents et hautains, un gouvernement de fer, et ce respect instinctif, on pourrait presque dire involontaire, que les hommes de guerre ont pour le chef intrépide qui les mène à la victoire.

Sans entrer dans tous les détails de ces nouvelles insurrections, de ces villes sans cesse assiégées, perdues et reprises tour à tour, de ces châteaux soumis aujourd'hui, révoltés demain, sans énumérer à l'infini les chances diverses de ces combats multipliés; nous jetterons un coup d'œil rapide et général sur les principaux événements qui précéderent, et amenèrent enfin la confirmation accordée par Innocent II au couronnement du roi Roger, dans la fameuse bulle datée du 6 août 1139, de l'incarnation.

Malgré le concours unanime des voix qui avait appelé le duc Roger à la couronne, malgré la puissance du nouveau souverain si fermement établie, les rebelles attendaient impatiemment un moment

favorable pour relever la tête, et recommencer ces inutiles et continuelles révoltes, qui aboutissaient toujours à de feintes soumissions.

D'abord les habitants d'Amalfi essayèrent une résistance opiniâtre et presque désespérée, ne voulant pas rendre au nouveau roi la tour dont ils avaient jusque-là gardé la possession; mais les troupes royales entourèrent vigoureusement la ville du côté de la mer, tandis que du côté de la terre, elles s'emparaient de plusieurs places fortes appartenant aux Amalfitains. Ceux-ci voyant tomber, sous les coups de Roger, des forteresses qu'ils croyaient inexpugnables, perdirent courage et déposèrent les armes.

Cette expédition terminée, le roi se rendit à Salerne; sa sœur Mathilde, épouse du comte Ranulphe, accourut tout éplorée vers lui. — Elle se jeta avec des larmes aux pieds de son frère, lui demandant aide et protection contre son mari, et déclara ne vouloir retourner auprès de Ranulphe, que si celui-ci la remettait en possession de sa dot, dont il s'était emparé, c'est-à-dire de toute la *vallée Caudine* et des villes qui s'y trouvaient. Le roi agréa sa demande, et malgré les in-

stances du comte Ranulphe, il déclara que son royal palais de Sicile servirait de refuge à sa sœur Mathilde jusqu'au jour où, de son plein gré, elle en sortirait pour aller rejoindre le comte d'Avellino (1).

Ranulphe, furieux de voir ses demandes repoussées, se prépara à la guerre avec plus d'acharnement qu'il n'en avait jamais mis. Les révoltés n'attendaient qu'un signal pour secouer ce joug d'obéissance qui pesait sur leur nature instinctivement sauvage et insoumise. — Ce signal, le comte d'Avellino le leur donna; et soudain, de toutes les parties de la Pouille, s'élevèrent des cris de révoltes, comme les premières étincelles d'un vaste incendie. Sergius, commandant des troupes de Naples (*magister militum*), ne tarda pas à abandon-

(1) Contrairement à *Alex. Teles.* et aux historiens qui ont rapporté ce fait, Falcon dit : *Rex ipse prædictum Principem et Comitem Ranulphum cum ducentis militibus ad auxilium prædicti Anacleti Romam delegavit, et, eis euntibus sicut prædixi uxorem jam dicti Comitis et filium et civitatem Avellinum se abstulit.* Dans *Caruse*, t. I, f° 341. Ainsi, selon *Falcon*, le roi aurait envoyé le comte Ranulphe avec deux cents soldats au secours d'Anaclet et pendant son absence lui aurait enlevé sa femme la comtesse Mathilde, son fils et la ville d'Avellino. — D'abord il n'est nulle part fait mention de ce secours envoyé par le roi à l'antipape, et Falcon, ennemi déclaré de Roger, puisqu'il était Bénéventin et partisan d'Innocent, ne se fait nullement faute de dénaturer souvent des faits authentiques ou de leur donner une couleur défavorable.

ner le parti de Roger dans lequel il s'était jeté dans un premier moment d'enthousiasme et d'admiration pour ce prince; bientôt l'on vit à la tête de cette nouvelle rébellion, tous les premiers barons de la Pouille, Tancrède, seigneur de Brindisi, et Grimoalde, prince de Bari. L'empereur Lothaire et le pape Innocent II les excitaient, par de brillantes promesses, à repousser, loin de leurs domaines, cet audacieux ennemi de leur liberté.

L'expérience avait trop habitué Roger à sonder, d'un coup d'œil rapide et profond, les hommes et les choses, pour qu'il n'eût point prévu cette nouvelle révolte. Il savait que les dominations durables ne s'acquièrent pas en quelques années; — que lui importait cette tardive et inutile insoumission, la couronne royale n'avait-elle pas été placée sur son front par les mains mêmes de ceux qui, aujourd'hui se révoltaient contre lui? Il avait accompli la tâche de grandeur qu'il avait rêvée, et il était prêt à combattre comme il avait déjà combattu pour la conserver intacte à ses descendants. — Aussi, sans être effrayé de cet appareil de guerre déployé de toutes parts, se confiant en sa fortune et en son courage, il rassembla une nombreuse armée en Sicile, et

vers le commencement du printemps de 1132, ayant mis à la voile, il débarqua à Tarente et se dirigea sur Bari. Les rebelles se rappelaient que Robert Guiscard avait passé trois ans avant de pouvoir s'emparer de cette place, et étaient certains que le roi y épuiserait inutilement les forces d'une partie de son armée; mais leur attente fut trompée, la ville fut forcée de se rendre après trois semaines d'un siége vigoureux, et le prince Grimoalde, chargé de fers, en face de toute l'armée assemblée, fut envoyé en Sicile. En faisant ainsi subir une publique et terrible humiliation à un des plus puissants et des plus nobles barons de la Pouille, le roi voulut montrer aux révoltés que désormais les traîtres parjures à leurs serments de fidélité, trouveraient en lui un juge inexorable. — Les uns furent frappés de terreur, les autres d'indignation; et pendant que Tancrède, seigneur de Brindisi, faisait au roi sa soumission, Ranulphe, ému d'une grande colère, demandait (dit *Falcon*, le chroniqueur), l'heure de la vengeance. « Il voulait la mort « plutôt que l'exil dans un pays étranger, et, rap- « pelant en sa mémoire la destinée de la ville de « Bari et du prince Grimoalde qu'il aimait, en

« voyant les maux et la honte dont ce noble baron « avait été accablé, il demandait la mort par le « glaive, le trépas par l'épée, plutôt que de sup- « porter l'impérieuse domination du roi; les « yeux pleins de larmes, il exhortait les siens à « n'avoir confiance qu'en Dieu et à repousser toute « crainte. Il sera glorieusement raconté par tout le « monde, leur disait-il, que pleins de foi en la jus- « tice du ciel, nous avons préféré défendre nos « possessions et mourir en combattant, que de « perdre nos droits les plus précieux de citoyens, « et de voir, nous vivants, des mains étrangères « envahir nos domaines. »

Le prince de Capoue, plus prudent et plus sage, ne s'était pas ouvertement déclaré contre le roi; il envoya à Roger plusieurs ambassades pour lui demander la restitution des villes enlevées à son feudataire le comte d'Avellino; et ce fut seulement après avoir en vain tenté d'obtenir cette restitution, qu'il embrassa le parti de la révolte et vint joindre ses troupes à celles de Ranulphe. L'armée des rebelles grossissait chaque jour. — Si l'on en croit plusieurs historiens, elle était de quarante-trois mille hommes.

Toute voie de conciliation était désormais fermée ; ce n'étaient plus des révoltes partielles, sans importance, sans résultat possible ; c'était une conflagration générale, une armée contre une armée ; étrange époque, où la foi du serment était ainsi parjurée par les plus nobles gentilshommes, où le baron, soumis aujourd'hui, était révolté demain, où l'honneur et la loyauté le cédaient à l'ambition et à la jalousie.

Les faits qui vont se passer sont d'une grande importance, car pour la première fois la fortune du roi vint à l'abandonner : chacun crut y voir un décret céleste, et l'ardeur des rebelles s'en accrut davantage.

Le roi avait pris campement, avec toutes ses troupes, dans une plaine, près du pont *Saint-Valentin*, proche de la ville de Bénévent (1), car il comptait sur l'aide de cette ville dont la soumission lui avait été acquise ; mais les habitants, suivant ce vertige de rébellion qui semblait entraîner tous les esprits, après s'être de nouveau révoltés, avaient

(1) *Falcon. Benev.*

In planitiem pontis sancti Valentini civitati proximam rex ipso tertio decimo die mensis julii intrante castrametatus est.

chassé le gouverneur et l'archevêque. L'armée des rebelles, pour bien prouver aux Bénéventins qu'elle était prête à les secourir, avait pris campement de l'autre côté, non loin de la ville. Lorsque le roi Roger eut entendu le récit du gouverneur et de l'archevêque, sachant en outre l'armée ennemie si près de lui, il ne put conserver l'espérance de ramener Bénévent à la soumission; et, levant son camp dès la nuit suivante, il se dirigea sur Nocera.

L'historiographe du roi n'entre dans aucun détail sur cette expédition, malheureuse pour son héros. — Falcon, écrivain de Bénévent, s'étend au contraire sur ce sujet, et il suffit du passage suivant, que nous citons textuellement, pour comprendre combien le récit de ce chroniqueur est empreint d'une notable partialité.

Après avoir raconté le mouvement de retraite des troupes royales, « j'en atteste le ciel! s'écrie-t-il, « j'en atteste le Dieu éternel qui pénètre dans le « secret des cœurs, cette retraite de Roger peut « être regardée comme une fuite nocturne, inspirée « par la crainte; l'on vit ce roi, dont la puissance « jusqu'alors s'élevait jusqu'aux cieux, fuir à pas « précipités au milieu des ombres de la nuit, dans

« des endroits presque impraticables. Vers le matin « il arriva proche de Salerne, et là, épuisé de fatigue, « déposant quelque peu la crainte de son cœur, il « se reposa près des eaux courantes du mont *Astru-* « *palde*. . . . .

« . . . .

« Lorsque l'on apprit la fuite du roi dans l'ar- « mée du prince, Raon de Traineta ayant rassem- « blé à la hâte une troupe de ses meilleurs sol- « dats, s'élance avec énergie et animosité; il le « poursuit grinçant des dents, et exhalant de sa « poitrine sa soif de vengeance. Enfin il attaque « quelques Sarrasins qui avaient suivi l'armée du « roi, les prend et les emmène prisonniers; il fait « trancher la tête à l'un d'eux et l'envoie en trophée « au prince. Le roi, en apprenant le meurtre et la « captivité de ses Sarrasins, se livra au trouble le « plus violent, et jura qu'au jour de la vengeance « il rendrait ce qu'il avait reçu. »

Roger pressait avec acharnement le siége de Nocera, ville appartenant au prince de Capoue. De toutes parts il l'avait entourée de troupes et de machines formidables, et pour empêcher l'armée rebelle de porter secours à cette place, il ordonna de

couper le pont de bois qui depuis longtemps avait été jeté sur le *Sarno*, à un endroit appelé *Scafato*, et d'en enlever les débris pour qu'ils ne puissent servir aux ennemis.

Le prince Robert et le comte Ranulphe cependant accouraient au secours de la ville; ils prirent campement sur la rive du *Sarno*, et travaillèrent sans retard à construire un nouveau pont : aussitôt qu'il fut achevé, toute l'armée traversa le fleuve à la hâte. Pendant ce temps, la voix des hérauts retentissait de toutes parts dans l'armée royale, et commandait à chacun de se préparer au combat. Tous prennent les armes, le roi divise ses troupes en huit portions et marche ainsi en ordre de bataille jusqu'au bord du fleuve. Les deux armées se trouvèrent en face dans la plaine de *Scafato*. — C'était le 24 juillet 1132 (1).

« Si vous aviez été présent, lecteur, s'écrient « ensemble les deux chroniqueurs auxquels nous

(1) Nous croyons important de rapporter dans tous ces détails cette bataille mémorable où Roger faillit perdre en un jour sa couronne et son royaume. Nous traduisons textuellement *Alexandre Teles.* et *Falcon*, écartant du récit de ces écrivains ce qui nous a paru dicté par des sentiments personnels. Mais l'on retrouvera dans ce tableau intéressant toute l'énergie et la naïveté des chroniqueurs des XIe et XIIe siècles.

« empruntons ce récit, que de larmes n'auriez-« vous pas vu répandre des deux côtés! Que de « voix n'auriez-vous pas entendues, invoquant le « Seigneur pour qu'il épargnât le sang innocent! »

Le signal est donné, il se répand sur les deux lignes avec une égale rapidité. — Aussitôt un bataillon royal se précipite avec un choc violent sur la cohorte ennemie; les premiers rangs sont rompus et jettent tout à coup le désordre parmi les autres rangs; une terreur subite assaille dans ce premier combat les soldats du prince de Capoue et ceux du comte; ils s'enfuient pleins d'épouvante jusqu'aux bords du fleuve; les uns traversent sur le pont, les autres, et ceux-là en grand nombre, se précipitent dans le fleuve pour atteindre la rive opposée, et perdent dans les eaux qui les entraînaient, leurs armes et leur vie; une autre partie, pour éviter cette mort cruelle, s'enfuit dans la vallée et la plupart, frappés par les lances ennemies, sont précipités à bas de leurs chevaux. De tous côtés on entend les cris et les gémissements des mourants.

L'aile droite de l'armée des rebelles, voyant un pareil carnage, rassemble ses forces et son courage

et marche contre l'armée royale. — La rencontre fut dure et terrible; des deux côtés on se battait avec une égale ardeur; mais l'armée du roi était animée par un premier succès, tandis que ses ennemis étaient découragés; bientôt les révoltés commencèrent à se disperser, et pour rendre leur fuite plus prompte, abandonnaient leurs armes. Pendant ce temps, le comte Ranulphe combattait sur un autre point avec une grande valeur; honteux et indigné à la vue des siens ainsi repoussés, il s'élança d'un bond rapide à la tête de cinq cents cavaliers pleins de cœur, et élevant au ciel de grands cris, il rappela les fuyards au combat. Le roi, de son côté, faisait des prodiges de courage, et comme les lances étaient rompues, chacun prenait l'épée, et frappait des coups vigoureux.

Ce fut alors, raconte le chroniqueur *Alexandre* avec une étonnante naïveté, que le comte Ranulphe, après avoir dans la mêlée furieuse brisé sa lance, prit son glaive à deux mains et en assena un coup si violent sur le casque d'un cavalier, que celui-ci, étourdi par le coup, tourna le dos au comte ; lorsque ceux qui se trouvaient près du cavalier virent

sa fuite, aussitôt ils le suivirent, et le désordre se mit parmi ceux qui combattaient encore. Au même moment la troisième cohorte du prince de Capoue, remplie d'un bouillant courage, fatiguée de ne pas combattre, se précipita au milieu du combat, *ainsi qu'un lion affamé, privé depuis trois jours de toute nourriture, s'élance sur sa proie.* — Alors la victoire se décida entièrement pour les rebelles. De toutes parts, dans les rangs, ce sont des cris de joie et de triomphe qui montent au ciel; l'armée royale fuit dans le plus grand désordre et les ennemis la poursuivent avec cruauté et fureur. Mais le roi Roger ne peut supporter ce spectacle honteux; il veut rendre aux siens l'énergie et le courage; il s'arrête, la lance en main, et, dressé de toute sa hauteur sur son cheval, il crie son nom aux fuyards pour les rallier autour de lui; vains efforts! bientôt il se voit seul, tous l'abandonnent; alors il promène autour de lui un long regard de désolation, et jetant au loin sa lance maintenant inutile, il excite son cheval à une course rapide. On le vit passer comme un fantôme à travers la plaine, puis s'enfoncer dans les ravins tortueux; — épuisé de fatigue et de douleur

il arriva au coucher du soleil dans la ville de Salerne, suivi seulement de quatre cavaliers.

Vingt barons, sept cents hommes d'armes, outre des soldats en bien plus grand nombre, furent faits prisonniers; et sur le champ de bataille il y eut une grande quantité de morts. — Les rebelles trouvèrent dans le camp beaucoup d'or, d'argent, de vases précieux, de riches vêtements, de chevaux, de cuirasses, d'armes et de butin de toute espèce.

« J'en atteste le Roi des rois, dit en finissant « Falcon, si je voulais décrire tout cela avec détail « et exactitude, je mourrais la plume à la main « avant d'avoir terminé. »

C'est ainsi que le 24 juillet, veille de la Saint-Jacques, le roi Roger perdit cette grande et mémorable bataille; c'était le premier revers qu'eussent essuyé ses armes depuis si longtemps triomphantes.

Il montra surtout en cette occasion la force de son cœur et l'énergie de sa volonté; et son influence sur ceux qui l'entouraient était si grande, que cette défaite ne diminua en rien la confiance de ses partisans. Cachant au fond de son âme ses douloureuses angoisses, affectant un visage calme

et tranquille quand la colère l'enflammait, il attendit patiemment l'instant de la vengeance; lorsque les rebelles le croyaient abattu au milieu des débris de son armée dispersée, déjà il en avait rassemblé une autre plus puissante, plus formidable encore. Les deux chefs, le prince Robert et le comte d'Avellino avaient été réclamer l'assistance du roi Lothaire et celle du souverain Pontife. Roger en profita pour faire une descente en Pouille. Outré de la mauvaise foi des barons de la cour, il ne voulut plus croire à leurs serments si souvent parjurés, et pour punir la déloyauté de ceux envers lesquels il avait été trop longtemps miséricordieux, il mit tout à feu et à sang sur son passage. La ville de Bénévent fut cruellement ravagée, tous les habitants massacrés, femmes, enfants et vieillards. Roger voulait frapper de terreur ces cités tant de fois parjures.

Après un siége opiniâtre, des assauts multipliés et une quantité innombrable de javelots lancés des deux parts, il se rend maître de la ville de *Mont-Peluse*, et ses soldats, s'élançant dans les rues par-dessus les murailles à moitié démolies, font un affreux carnage. Roger de Planco, un des plus

grands ennemis du roi, qui avait été envoyé par Ranulphe au secours de Tancrède, fut fait prisonnier. Le comte de Conversano, craignant le juste ressentiment que méritait sa déloyauté, s'était enfui dans une maison isolée, caché sous des vêtements obscurs. Longtemps on le chercha sans pouvoir le découvrir; mais enfin, trahi, dénoncé par ceux mêmes auprès desquels il avait cherché un refuge, il fut livré au roi. — Roger de Planco fut condamné à subir le supplice infâme du gibet. Roger ne voulut pas traiter de la même manière Tancrède de Conversano, par considération pour le haut rang qu'il tenait parmi les barons. Mais avant de l'envoyer, chargé de fers, dans les prisons de Sicile, il voulut, disent les historiens du temps, briser son orgueil par une humiliation publique. Aussi le jour où Roger de Planco devait subir son supplice, il ordonna que le comte Tancrède le conduisît jusqu'au lieu de l'exécution, comme il était d'usage que le fît le bourreau, c'est-à-dire en tenant dans sa main le bout de la corde passée au cou du condamné. Debout devant le gibet, Tancrède chargé de fers et dépouillé des vêtements qu'il appartient à un gentilhomme de porter, assista à la mort de

Roger de Planco. Chacun le regardait avec pitié et le plaignait amèrement. — Ce fut ainsi que le roi Roger punit le parjure et la déloyauté de son vassal (1).

La ville fut entièrement détruite.

Dans cette lutte sanglante qui déchirait si cruellement ce pauvre royaume, la victoire se déclara pour l'armée royale. Troïa, Melfi, Bisseglia, Trani, San-Agatha, tombèrent en son pouvoir, et partout ce fut la même désolation, le même ravage. Le roi avait en vain épuisé tout ce qu'il avait dans le cœur de générosité; maintenant il voulait réduire la Pouille par la terreur. Les princes rebelles n'avaient pu obtenir, ni du Pape, ni de l'empereur d'Allemagne le secours qu'ils avaient espéré; ils eurent recours aux Pisans, et ceux-ci leur promirent assistance, moyennant une forte somme d'argent. Mais les ressources pécuniaires manquaient; et pendant que les révoltés arrachaient aux églises de Capoue et de Naples leurs saints ornements, et faisaient fondre les vases sacrés pour en faire de l'or et de l'argent, le roi passait le *Sarno* et, laissant dans

(1) *Carusii Biblioth. hist*, tom. I, f° 595.

cette plaine qui lui avait été si fatale, un fort détachement d'archers et de cavaliers, se rendait maître de Nocera. — Les places épouvantées ouvraient leurs portes sans combat, et la flotte des Pisans n'arrivait pas en Pouille.

Le comte d'Avellino eût tenté en vain de résister à ce torrent furieux qui renversait et dévastait tout sur son passage. Ses terres allaient être envahies ; ses domaines livrés au pillage, ses châteaux réduits en cendres ; son unique ressource était de tenter une nouvelle réconciliation avec son ennemi. Mais le roi acceptera-t-il ses nouveaux serments? Impitoyable envers les autres barons, sera-t-il miséricordieux envers lui seul? Le comte d'Avellino envoie à Roger des ambassadeurs ; d'abord Roger les repousse, mais il se souvient que cet ennemi, tant de fois parjure, le plus cruel, le plus acharné parmi ceux qui s'étaient révoltés contre lui, est l'époux de sa sœur : sa juste colère se tait devant une si haute considération ; il accepte la soumission du comte d'Avellino, à la condition cependant pour Ranulphe, de rendre les domaines que Mathilde avait reçus en dot, et de restituer toutes les places dont il s'était emparé par la force des

armes. — Le comte accepta, et lorsque tout fut conclu entre ses ambassadeurs et le roi, il vint lui-même trouver Roger. Comme il s'inclinait avec humilité, le roi le releva avec bonté et voulut l'embrasser.

Mais le comte, rapporte le chroniqueur, le supplia de chasser d'abord de son cœur tout ressentiment et toute colère.

Le roi lui répondit : « Mon cœur est libre de tout mauvais souvenir. »

Et Ranulphe ajouta : « Je veux que désormais vous ne m'aimiez qu'à raison de mes bons et loyaux services.

— Je le veux bien, dit le roi, et que Dieu soit entre vous et moi, le témoin de ce nouveau serment.

— Qu'il en soit ainsi, » reprit Ranulphe.

Et après ces paroles échangées, ils s'embrassèrent avec effusion et restèrent longtemps dans les bras l'un de l'autre.

Cette scène fut si touchante qu'il y avait des larmes dans les yeux des assistants (1).

Aussitôt rentré en grâce, le comte d'Avellino

(1) *Alexandre Teles.*, lib. II, cap. LXIII.
Veniens itaque ad eum genibus flexis, pedes ejus osculari voluit, quem

pensa à son allié le prince de Capoue, et demanda au roi de se réconcilier aussi avec lui. Roger voulut bien y consentir, à la condition que le prince de Capoue accepterait le traité dont suit la teneur :

« Si le prince de Capoue se soumet avant le mi- « lieu du mois d'août, il ne sera pas privé de sa « principauté, en laissant, toutefois, au roi Roger « selon les articles du traité de capitulation, les « terres dont il s'est emparé par le droit de la « guerre. Si le prince Robert ne veut pas rentrer « dans ses États, la principauté en sera concédée « à son jeune fils appelé Robert, avec cette condi- « tion, que le roi tiendra le gouvernement de cette « principauté jusqu'à ce que ce fils ait atteint l'âge « requis pour porter les armes. Si le prince de « Capoue, au contraire, dépasse le délai fixé par « ce traité, sans avoir fait sa soumission, le roi « s'emparera pour toujours de la principauté de

cum ille propriis manibus ab osculatione pedum sublevasset, orisque sui osculo vellet suscipere, Comes prius precatur ut ex corde indignationem funditus abjiceret. Cui rex : Ex corde, inquit, abjicio. — Et ille : Volo iterum, ut sicut deinceps tibi famulatus fuero, ita me diligas. — Cui ille : Et ego concedo. — Iterum ait : Istarum sponsionum, quas alternatim fecimus, volo ut testis sit Deus inter me et te. — At ille : Ita, inquit, fiat. Quibus dictis rex eum statim osculo suscepit : diuque in amplexu ipsius delectari visus est : ita ut ex oculis quorondam circumstantium ut præ gaudio lacrymæ effundi viderentur.

« Capoue et aura droit à l'hommage de tous les « vassaux (1). »

De toutes parts, les soumissions arrivaient à Roger, avec de grandes supplications, pour que les habitants fussent épargnés et qu'on ne réduisît pas la ville en cendres. Le roi, espérant que la sévérité cruelle et inexorable avec laquelle il avait traité plusieurs places révoltées serait pour les autres un exemple salutaire, essaya encore d'employer la générosité.

Le prince de Capoue, qui était alors à Pise, ayant refusé d'accéder aux conditions du traité, le roi s'empara de Capoue et y fit son entrée solennelle, accompagné de tout le clergé et de tout le peuple qui le reçut avec grande joie.

La Pouille était encore une fois réduite à l'obéis-

(1) *Alexandre Telés.*, lib. II, cap. LXIV.

Principem vero in sua pace hoc tenore suscipiendum pepigit, videlicet ut si usque ad dimidium mensis augusti reditum faceret, suo non privaretur honore; si tamen juxta quod in capitulari scripto statutum erat, subditus ei vellet parere, retentis siquidem sub proprio dominio, quæcumque vi guerræ obtinuisset. Si autem ei forte animus redeundi deesset, ejus filio parvulo nomine Roberto principatum concederet, eo tamen interposito pacto, ut ipse ejus tamdiu regimen teneret, quousque legitimam idem consecutus ætatem exercere militiam posset. Quod si et ipse præfatum absendatione sui terminum præteriret, rex deinceps principatu Capuano, cunctorumque heroum hominio inculpabiliter sub proprio potiretur dominio.

sance ; l'armée si formidable des rebelles s'était dispersée faute de ressources et d'union. — Le roi retourna en Sicile.

Cependant la guerre était loin d'être terminée, et Roger ne devait pas encore jouir en paix de sa nouvelle domination. D'une part, il n'était pas en paix avec l'Église, et de l'autre, il n'avait pu entièrement étouffer dans l'esprit des grands vassaux tout germe de révolte. Soumis par la terreur et par la force, ceux-ci conservaient toujours une attitude menaçante, et le moindre souffle suffisait pour les rejeter dans leur ancienne rébellion. Tant que le prince de Capoue et le comte d'Avellino, à la tête d'une armée formidable, avaient énergiquement combattu contre les armées du roi, le pape Innocent II, chassé de Rome où siégeait Anaclet en Pontife souverain, était resté dans l'ombre, se contentant d'exciter les deux chefs à la rébellion par des paroles et de grandes promesses ; mais lorsqu'il vit l'armée dispersée et perdue, Roger vainqueur, et la Pouille presque entièrement soumise, il fit ce qu'avait fait Honorius son prédécesseur, et se déclara ouvertement le chef d'une ligue contre le roi de Sicile. Comprenant toutefois son impuissance, il chercha

à entraîner dans son parti les Génois et les Pisans, et écrivit à l'empereur Lothaire des lettres pressantes.

Un triste événement qui plongea Roger dans la plus grande douleur, rejeta de nouveau la Pouille dans cette guerre terrible de dévastations et de représailles. Le prince normand avait été gravement malade à Palerme; à peine entrait-il en convalescence, que la reine Elvire, chérie de tout le royaume, vint à trépasser. Le roi en éprouva une si grande affliction, qu'il resta renfermé dans son palais, ne permettant pas même à ses serviteurs les plus intimes et les plus dévoués de parvenir jusqu'à lui. Le peuple savait le roi dangereusement malade, il crut qu'il avait succombé, et que la gravité des circonstances forçait les principaux seigneurs à cacher la mort de leur souverain. Soit que ce bruit fût adroitement répandu dans les masses par les ennemis du roi, soit qu'il fût seulement le résultat de l'isolement complet dans lequel le prince s'était renfermé, il prit bientôt une grande consistance, et la mort de Roger fut tenue par tous pour certaine.

Cette triste nouvelle se répandit bientôt dans toute la Pouille, et jeta parmi les partisans du roi une

grande consternation. Le prince de Capoue accourt en toute hâte pour rentrer en possession de sa principauté. Le comte Ranulphe, dont l'esprit jaloux est toujours plus prêt de la révolte que de la soumission, se joint à lui; autour du comte d'Avellino se pressent les autres barons qui avaient cédé à la terreur. Les partisans les plus dévoués du roi de Sicile se dévouent en vain à la défense des villes; cette mort rend les esprits indécis, nul n'ose plus combattre, et les rebelles encouragés portent partout le ravage et le désordre. Les Pisans viennent à leur aide, et s'emparent de plusieurs villes, lorsque, tout à coup (le 5 juin), le roi débarque devant Salerne. — Cette apparition inattendue combla de joie les habitants qui avaient obéi à la force en se soumettant au parti révolté. A peine Roger fut-il descendu sur le rivage, que le peuple courut à sa rencontre et le reçut avec les plus grandes marques d'allégresse et d'enthousiasme. Le chroniqueur ajoute : « Aussitôt que les « Bénéventins apprirent l'arrivée du roi, ils se li- « vrèrent à des danses joyeuses et prirent dans la « ville, en ma présence, les statues des églises pour « les porter en triomphe devant le roi. » — Toutes

les villes véritablement fidèles au roi, manifestèrent la même joie.

Quand le roi vit à quel point le comte Ranulphe avait encore trahi ses nouveaux serments de fidélité, il entra dans une grande colère, et jura qu'il ne lui pardonnerait jamais. Le sachant à Averse, il y marcha avec grande vitesse; mais les habitants terrifiés s'enfuirent avec le comte d'Avellino, qui, plus que tout autre, craignait la colère du roi. Roger entra dans la ville ainsi abandonnée; et après l'avoir livrée sans pitié aucune au massacre et au pillage, l'incendia dans toutes ses parties, et l'ensevelit sous ses décombres fumants. La venue inespérée de Roger fut une grande joie parmi tous ses partisans, et ranima leur courage un instant abattu. Les Pisans furent repoussés, et le souverain normand traversa de nouveau le pays comme un conquérant.

Le Pape, en cette occurrence, envoya à l'empereur Lothaire un cardinal, pour lui demander secours; Robert, prince de Capoue, et Richard, frère du comte d'Avellino, se joignirent au légat du souverain Pontife. Le chef de l'Église catholique appelait au nom de la religion, l'empereur d'Allemagne

en Pouille, pour défendre à la fois les intérêts de l'Église et ceux de son propre empire, menacés également par les usurpations de Roger. L'empereur accueillit très-favorablement les envoyés du Pontife, et leur promit que, vers le commencement de l'année suivante, il viendrait en Italie à la tête d'une armée puissante. — En effet, il arriva dans le mois de mars de l'année 1137.

Une nouvelle lutte, terrible et meurtrière, allait s'engager.

Le roi Roger était en Sicile.

L'empereur Lothaire, après avoir ordonné à son gendre Henry, roi de Bavière et de Saxe, surnommé le Superbe, d'aller avec trois mille chevaux du côté de Rome et de Capoue, où l'attendait le pape Innocent II, s'avança de son côté dans la Pouille, à la tête de troupes nombreuses. L'armée impériale fit des progrès rapides, car toutes les villes réduites à la dernière extrémité par cet état de guerre continuel, n'étaient plus en état de supporter un siége. D'un instant à l'autre on s'attendait à voir arriver le roi Roger à la tête d'une armée considérable; mais il restait en Sicile, spectateur impassible et calme de cette nouvelle inva-

sion, qui venait encore une fois lui enlever la Pouille. Il savait que l'empereur d'Allemagne, à peine remis de ses démêlés avec Frédéric, duc de Suède, et avec son propre frère Conrad, aurait bientôt épuisé ses ressources et ne voudrait pas tenir longtemps la campagne; le soin de son propre empire le rappelant impérieusement au sein de ses États; son esprit calculateur et profond trouvait dans le passé les enseignements de l'avenir. Il y voyait que toutes les expéditions des Allemands en Italie, depuis Charlemagne, avaient été de grandes excursions, des invasions soudaines, dont les résultats avaient toujours été défavorables aux empereurs d'Allemagne. D'un autre côté, ceux qui s'étaient ainsi ligués contre lui, avaient des intérêts trop opposés pour que leur alliance pût être durable. Il tenta cependant encore par prudence des voies de conciliation, ses offres furent dédaigneusement repoussées; il laissa alors ce torrent s'épuiser de lui-même dans sa course, et conserva toutes ses forces pour le jour où elles pourraient être employées avec avantage.

L'occasion ne se fit pas longtemps attendre. Déjà les Pisans, mécontents, s'étaient retirés, et

la discorde divisait le Pape et l'empereur. Lothaire croyait travailler à la restitution d'un patrimoine qui avait autrefois appartenu à l'empire d'Occident, et le Pape, de son côté, prétendait y avoir des droits incontestables. Ranulphe, à juste titre regardé comme le plus vaillant capitaine et le plus digne de la première dignité du royaume, devait être nommé duc de Pouille; — mais auquel des deux, au Pape ou à l'empereur, appartenait le droit d'investiture? La discussion dura pendant un mois, et ni l'un ni l'autre des deux rivaux ne voulant abandonner ses prétentions, ils tinrent chacun d'une main l'étendard signe de l'investiture, qui fut remis au nouveau duc de la Pouille. Ainsi se termina cette grande querelle. Le Pape et l'empereur, voyant tous deux dans le silence du roi de Sicile, une preuve irrécusable d'impuissance, et l'abandon d'une terre injustement conquise, regardèrent la possession de la Pouille comme inébranlablement assurée à leur parti, et se séparèrent, en bonne intelligence. — Innocent II retourna à Rome, Lothaire repassa les Alpes.

Le roi de Sicile attendait avec impatience ce moment de retraite; aussitôt qu'il sut ses deux puis-

sants ennemis séparés ainsi l'un de l'autre, il appela au combat ses soldats intrépides, et débarqua en Italie. Si la marche de l'empereur Lothaire dans la Pouille avait été rapide et victorieuse, celle du roi ne le fut pas moins; il parcourut le pays, massacrant et détruisant tout ce qu'il trouvait sur son passage; ce fut de toutes parts, comme toujours, de nouveaux serments, de nouvelles abjurations; des villes détruites, des châteaux incendiés. Le Pape lui-même trembla que le roi ne vînt envahir ses États, car ses ressources étaient épuisées par la guerre qu'il venait de terminer.

Saint Bernard, poussé par un zèle religieux de paix et d'union, chercha en vain à réconcilier les deux partis; le Pape demandait toujours la restitution de la principauté de Capoue, condition à laquelle le roi de Sicile s'était toujours refusé. Chaque jour Roger entrait plus avant dans le pays, et reconquérait presque sans combat ce duché dont chacun l'avait cru à jamais dépouillé. De son côté, le nouveau duc de Pouille, n'espérant du roi de Sicile ni grâce ni merci, appelait à son aide les mille Allemands que l'empereur Lothaire lui avait

laissés, et préférant la mort à une fuite honteuse ou à une humiliante captivité, faisait des levées de soldats à Bari, à Troïa, à Trani et à Melfi. Quand Ranulphe eut ainsi réuni toutes ses forces, il courut au-devant des troupes royales. Les deux armées se rencontrèrent bientôt (le 2 octobre). — Le roi ne refusa point la bataille; mais cette fois encore le sort des combats lui fut contraire; l'armée royale fut vaincue et trois mille hommes restèrent sur la place, parmi lesquels Sergius, qui avait pris de nouveau parti pour le roi, et plusieurs barons de haut renom. Une seconde fois le roi rentra à Salerne, ramenant avec lui les débris de son armée dispersée.

Cette bataille n'avançait pas les affaires du duc Ranulphe; en cherchant la mort, il avait trouvé la victoire : mais ce revers momentané n'avait changé en rien la position des deux partis. — Pendant que le roi était encore à Salerne, il y eut, avec son consentement, un conseil où trois cardinaux de la part d'Innocent et trois de la part d'Anaclet, vinrent soumettre au jugement de Roger, les droits de l'un et de l'autre au souverain pontificat; des savants théologiens avaient été appelés pour

examiner cette grave question. Roger, après avoir entendu les deux parties, n'osa pas se prononcer, et résolut de consulter les avis des évêques de Sicile. Il fut donc décidé que chacun des deux Papes enverrait un légat en Sicile où le roi devait se rendre sous peu de jours. Mais avant que le jugement fût prononcé, Anaclet mourut, et le cardinal Grégoire, qui fut appelé au trône pontifical par les partisans d'Anaclet, sous le nom de Victor IV, déposa volontairement la tiare au bout de deux mois, et reconnut lui-même Innocent comme Pontife souverain de l'Église romaine.

L'empereur d'Allemagne avait trépassé dans les montagnes du Tyrol, et le roi de Sicile se trouvait ainsi débarrassé d'un ennemi redoutable. La Providence semblait vouloir éteindre cette lutte cruelle par la mort des ennemis de Roger, car peu de temps après, le comte d'Avellino fut aussi emporté par une fièvre violente. — Ainsi disparaissaient un à un tous les obstacles qui s'opposaient à la domination du nouveau roi. Le schisme de l'Église était éteint, mais Innocent II, bien que le souverain normand l'eût reconnu comme chef suprême de

l'Église, ne voulait pas abandonner ses prétentions et accepter des voies conciliatrices. Il rassembla le 8 avril, à Rome, un grand concile auquel assistèrent environ mille évêques; et après avoir déclamé avec une nouvelle violence contre Roger, ennemi de l'Église, il le frappa de nouveau d'excommunication, et partit lui-même à la tête des troupes. Lorsqu'il fut arrivé à *San Germano*, près du mont Cassin, de nouveaux ambassadeurs du roi vinrent encore lui demander avec instance un accommodement, car, fidèle aux craintes religieuses qui l'avaient empêché d'en venir aux mains avec Honorius, Roger ne voulait pas combattre contre Innocent en personne. Mais cette fois encore, les négociations n'arrivèrent pas à bonne fin; la guerre allait recommencer. D'un côté, le prince Robert tenant pour le Pape, dévastait le pays, tandis que de l'autre, le roi s'emparait des villes restées fidèles à ses ennemis. Cependant, il renouvelait sans cesse ses propositions de paix, et chaque nouveau succès était suivi de nouvelles tentatives.

Un événement imprévu mit fin à cette triste lutte, qui avait si longtemps ensanglanté ce pauvre

royaume. — Le Pape avait résolu de s'emparer d'un château fort appelé *Galuzzo*. Il quitta donc San Germano, où il avait établi son camp, et se dirigea vers cette forteresse; mais le fils aîné du roi, à la tête de mille soldats d'élite, s'était placé en embuscade sur la route que le Pape devait parcourir. L'avant-garde de l'armée pontificale, commandée par le prince Robert, prise ainsi à l'improviste, fut taillée en pièces et dispersée sans que le Pape en eût même connaissance, et le souverain Pontife se vit tout à coup entouré par l'armée royale et contraint de se rendre prisonnier. — Aussitôt que le roi apprit cet événement, et qu'il sut le Pape proche de son camp, il alla lui-même au-devant d'Innocent II pour lui faire plus grand honneur, et le reçut avec des marques excessives de soumission et de respect. Les soldats s'inclinaient sur son passage. Ainsi arriva le pontife jusqu'aux tentes magnifiques dressées pour le recevoir avec tous les honneurs dus au chef suprême de l'Église; les plus hauts barons de l'armée royale furent affectés à son service; et comme s'il eût été maître souverain et assis sur son trône pontifical, le roi de Sicile lui envoya de nouveau des ambassadeurs pour

le prier de cesser la guerre, et le supplier de lui tendre une main de paix et de concorde (1).

La restitution de la principauté de Capoue, à laquelle Roger s'était toujours refusé, avait surtout séparé les deux partis rivaux, mais le Pape ne pouvait plus y prétendre; il résista cependant encore, car le prince de Capoue était son dernier allié; mais enfin, après grand nombre de paroles et de négociations échangées, tous les articles du traité furent réglés le 25 juillet, et la paix conclue. — Alors le roi, accompagné de ses deux fils aînés, se présenta devant le Pape, et s'inclinant avec respect à ses pieds, jura obéissance et fidélité à lui et à ses successeurs. Innocent II reconnut aussitôt Roger roi de Sicile, duc de Pouille et prince de Capoue, et la bulle pontificale en fut expédiée en date du 6 des calendes d'août de l'année 1139.

La voici en son entier :

Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son cher fils Roger en Christ, illustre et glorieux roi de Sicile, et à ses héritiers à perpétuité.

(1) *Falco. Benev.*
Ut pacis et concordiæ manum componat.

C'est chose digne et raisonnable que ceux que les bienfaits du ciel ont marqués d'en haut, pour la direction et le salut du peuple, et ont ornés de prudence, de justice et d'autres vertus, soient aimés d'une affection sincère par l'Église, épouse du Christ, mère sainte, apostolique et romaine, et soient élevés par elle des rangs illustres déjà, à des rangs plus illustres encore. Il nous est prouvé par des arguments manifestes que ce soldat vigoureux et fidèle de saint Pierre, ce guerrier d'heureuse mémoire, Robert Guiscard, ton prédécesseur, duc de Pouille, a combattu avec énergie les orgueilleux et puissants ennemis de l'Église, et a laissé à sa postérité un nom digne de mémoire et un noble exemple à suivre. Pareillement ton père Roger, de mémoire illustre, par les fatigues qu'il a essuyées dans la guerre et ces nombreux combats, destructeur intrépide des ennemis du nom chrétien et propagateur diligent de la foi, a rendu, comme un fils bon et dévot, à sa mère la sainte Église romaine des services signalés. C'est pourquoi notre religieux et prudent prédécesseur le pape Honorius, ayant vu combien ta noblesse prenait sa source à une origine généreuse, fondant sur ton courage de grandes espérances, voyant en toi l'empreinte glorieuse de la

prudence et de la justice, et te croyant surtout capable de gouverner le peuple, t'aima beaucoup et t'éleva aux plus hautes dignités.

Nous donc, attaché à ses traces et ayant espoir et confiance dans ta puissance pour la gloire et l'intérêt de la sainte Église de Dieu, nous concédons à ton excellence, par notre autorité apostolique, le royaume de Sicile qui, selon le témoignage de l'antiquité, a été indubitablement un royaume, et que notre prédécesseur t'a déjà accordé, nous te le concédons avec tous les honneurs et toutes les dignités qui appartiennent aux rois; nous te donnons et te concédons également le duché de Pouille que le même Honorius t'a octroyé, et avec tout cela, la principauté de Capoue dans son intégrité. Nous te l'accordons par l'étendue de notre faveur, et afin que tu sois attaché avec plus de force encore à l'amour et au service de saint Pierre, prince des apôtres, à notre amour et à l'amour de nos successeurs; nous avons décidé d'accorder ce territoire, c'est-à-dire le royaume de Sicile, le duché de Pouille et la principauté de Capoue à tes héritiers, pourvu qu'ils nous donnent leur hommage lige, et nous jurent la fidélité que tu nous as jurée en temps opportun et dans un lieu non suspect, mais convenable à nous et

à eux; à ces conditions nous leur maintiendrons la possession des choses que nous leur avons concédées, Dieu aidant, si ces possessions leur restent, et si tes héritiers les possèdent sans diminution. Que le tribut fixé, c'est-à-dire, de six cents schifates, soit payé chaque année par toi et tes héritiers, à nous et à nos successeurs, à moins qu'il n'y ait quelque empêchement; mais ayant écarté l'empêchement paye cet impôt. Il est de ton intérêt, très-cher fils, de te montrer tellement humble et dévot pour l'honneur et le service de ta mère, la sainte Église romaine, et de veiller tellement à ses intérêts, que le siége apostolique soit heureux d'un fils si pieux et si glorieux, et qu'elle se tranquillise dans son amour. Si quelque puissance ecclésiastique ou séculière tentait témérairement quelque chose contre cette concession, jusqu'à ce qu'elle lave sa présomption par une satisfaction convenable, qu'elle soit exposée à la colère du Dieu tout-puissant et de saint Pierre et saint Paul, et jusqu'à ce qu'elle cède, que la sentence de l'anathème soit maintenue.

Et plus bas les signatures.

Moi Innocent, Pontife de l'Église catholique.

Moi Albéric d'Ostie, évêque et cardinal.

Fait le six des calendes d'août, — Ind., 2e de l'incarnation de Notre-Seigneur, — l'année 1139, la dixième du pontificat du pape Innocent II.

Ensuite le Pape célébra lui-même une messe solennelle, dans laquelle il parla avec abondance des bienfaits de la paix et d'une union durable. — La joie et l'allégresse inondèrent tous les cœurs; toutes les voix glorifiaient le Roi des cieux (1).

Ainsi était une seconde fois terminée cette lutte de l'Église avec un prince chrétien, et cette funeste rébellion des vassaux de la Pouille qui avaient coûté tant de sang, et causé tant de dévastations. Ainsi se consolidait inébranlablement, par une nouvelle consécration de l'Église, la puissance souveraine du roi de Sicile; la domination paisible et forte de ce nouveau trône s'établissait sur les débris des partis vaincus, des ambitions étouffées. Dieu, dans sa suprême volonté, avait terminé ces terribles débats, en effaçant de la terre tous les germes de discorde, d'ambition et de haine. L'Église, par la mort d'Anaclet, était réunie sous

(1) *Falcon. Benev.*

un seul chef. Ranulphe avait emporté avec lui dans la tombe la haine d'un vassal rebelle et jaloux, et l'empereur Lothaire, qu'une injuste ambition bien plus qu'un grand zèle religieux, avait jeté dans cette querelle, avait trouvé la mort dans les montagnes du Tyrol.

Deux enfants de ce peuple conquérant, qui parcourait le monde en vainqueur, comme autrefois les fils de l'antique Rome; — deux hommes, représentant deux générations, avaient accompli en Sicile deux grandes choses. —Le premier, la régénération du christianisme; le second, le rétablissement de la monarchie.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

NOTES.

NOTES.

I.

PRIVILÉGE

ACCORDÉ A L'ÉVÊCHÉ DE CATANE.

Pyrrhus Roccus, *Sicilia sacra*, *lib. III*, *notitia prima*, *f*° 10,— an. 1091.

17. Ansgerius ergo Britanus e S. Benedicti ordine primus post Saracenos ejectos e monasterio S. Euphemiæ in Calabria cum aliquibus monachis accersitus, Catanæ abbas et episcopus a Rogerio Comite eligitur, et ab Urbano II, pontifice consecratur. En diploma ab erudito viro, mihi oblatum ab autographo, ut aiebat, exscriptum quod in Catanensis ecclesiæ tabulario esset.

In nomine sanctæ, et individuæ Trinitatis. Summus itaque Romanæ sedis Pontifex Urbanus videlicet secundus, verus Dei cultor, et universalis pastor universalis ecclesiæ, mihi Rogerio Calabriæ Comiti, atque totius Siciliæ, ore suo sanctissimo, et venerando præcepit, præcipiens utpote pater spiritualis me filium suum, licet in multis peccantem, sanctissime rogavit; quoniam ego filius sanctissimæ matris ecclesiæ ipsam, eamdemque matrem meam, boni filii sequutus legitimam, et laudabilem consuetudinem pietatis manibus enutrirem et dulciter proveherem, fines suas magnifice ampliarem, propagines, et palmites vivos, et spirituales in ea studio vigili dilatarem, cujus ergo

exequendis ego Rogerius Calabriæ Comes, et Siciliæ observandis imperatibus, et catholicis institutis, sicut Deo præeunte in curribus suæ virtutis, et propugnatore, terra Siciliæ, terra Saracenorum, habitaculum nequitiæ, et infidelitatis, sepulchrum quoque nostri generis, et sanguinis ferro vindicandum mihi diversis temporibus subjecta fuit; simili quoque modo in diversis temporum permutationibus ad honorem Dei, ad magnificandum, et exaltandum nomen suum, et pro anima patris, et matris meæ, et fratris mei Roberti Guiscardi, pro mea quoque, et omnium parentum meorum, per diversa Siciliæ loca idonea ecclesias ædificavi jussu summi pontificis apostolici, et episcopos ibidem collocavi; ipso, eodemque Romanæ sedis apostolico et laudante, et concedente, et ipsos episcopos consecrante. Unicuique autem ecclesiæ, et episcopo parochiam suam dedi, et dicavi, ut unusquique de suis sufficiens beneficiis, alterius parochiam incrustare non præsumeret. Inter quas etiam jam dispositas ecclesias postquam summa Dei virtus, et ejus magnificentia totam mihi subjugavit Siciliam; aliam disposui, et ædicavi ecclesiam collaudante apostolico viro, et consecrante, ad titulum hujus ecclesiæ in Catanensium civitate existentis quemdam sanctæ Euphemiæ priorem catholicum, et honestissimum in abbatem, et episcopum, vocatum Ansgerium, cui Urbano II, concedente, qui hunc sacravit, dono Cataniam civitatem, ut sedes sit abbatiæ, et episcopatus; de parochia vero Jachium cum omnibus pertinentiis suis, Paternionem cum omnibus suis pertinentiis, Aderno cum omnibus suis pertinentiis, sanctam Anastasiam cum omnibus suis pertinentiis, Centorbam cum omnibus suis pertinentiis, castrum Joannis cum omnibus suis pertinentiis, videlicet cum tota terra illa, quæ pertinet ad castrum Joannis usque ad flumen salsum, quod currit inter castrum Joannis, et Agrigentinam civitatem, et usque ad finem Traginensis civitatis; et ex aliis partibus sicut dividitur a pertinentiis aliorum castellorum, vel civitatum.

Istud vero privilegium factum est VI kal. maii ind. XV. — anno dominicæ incarn. MXCI. Luna XV.

Et ecce testes hujus privilegii :

† Ego Comes Rogerius feci signum hoc.
† Ego Adalasia Comitis uxor signum hoc.
† Ego Jofridus Comitis filius hoc.
† Signum Jordanis filii Comitis.
† Signum Willelmi de Altavilla.
† Signum Roberti Perrelli.
† Signum Josberti de Luciaco.
† Signum Bastardi.
† Signum Petri de Morretoim.
† Signum Rogerli Bonnello.

Hoc in privilegio multa notatu digna animadverti. Rogerius dicitur totius Siciliæ Comes; sed ante eum annum, solum Calabriæ, et Siciliæ Comes dicebatur.

II.

VISION DU COMTE ROGER.

PRIVILÉGE ACCORDÉ A SAINT BRUNO ET A SES SUCCESSEURS.

Historia della città e regno di Napoli di Gio, Antonio Summonte, — tom. I, f° 482-483.

In nomine Dei æterni salvatoris nostri J. C. an. ab inc. ejusdem 1098, ind. 7. Gloriosus rex David spiritu sancto præventus : narrabo, inquit, omnia mirabilia tua, propter quod ego Rogerius Comes Calabriæ et Siciliæ nota esse volo. . . . . Nox proditionis advenit, et princeps Capuæ ejusque exercitus juxta promissum, est paratus ad arma, dumque me sopori dedissem interjecto aliquanto noctis spatio astitit cubili meo quidam senex reverendi vultus, vestibus scissis, non valens lachrimas continere, cui cum in visu dicerem, quæ causa ploratus, et lachrimarum esset, visus est mihi durius lachrimari, iterato quærenti mihi quis esset ploratus, sic ait : fleo animas christianorum, teque cum illis, sed exurgens, quare arma sume si liberare te Deus permiserit, et tuorum animas pugnatorum hic per totum mihi videbatur, velut si esset per omnia venerabilis Pater Bruno, experge factus sum cum terrore grandi pro visione pavescens; illico sumpsi arma, clamans; et militibus ut armati equos ascenderent, visionem si vera esset satagens comprobare, ad quem strepitum, et clangorem fugientes, impius Sergius, ejusque sequaces subsecuti sunt principem Capuæ sperantes in dictam civitatem confugium habituros, cœperunt autem milites, inter vulneratos, et sanos 162, a qui-

bus, et visionem fore veram probavimus, et rei gestæ scivimus veritatem; reversus sum Deo volente 29. julii mensis Squillacium post habitam Capuæ civitatem, ubi fui per quindenam continuam infirmatus, venit vero ad me jam dictus venerabilis pater Bruno cum quatuor de fratribus suis, qui me sanctis devotisque colloquiis consolati sunt, cui reverendo viro, et visionem retuli, et humiliter egi gratias, qui de me, etiam absente, curam in suis orationibus habuisset; qui se humilians asseruit non ipsum fore quem credidi, sed Dei angelum qui stat pro principibus tempore belli. Rogavi quoque ipsum humiliter, ut propter amorem in terra mea Squillacii, sumere dignaretur largos redditus, quos donabam, renuens ipse recipere dicebat, quod ad hæc domum sui patris meamque dimiserat, ut a mundi rebus extraneus deserviret libere Deo suo; hic fuerat in tota domo mea quasi primus et magnus, et tandem vix cum eo impetrare potui, ut gratis acquiesceret sumere modicum munus meum; donavi autem eidem Patri Brunoni, et successoribus tuis in servos perpetuos, et villanos 112 lineas servorum et villanorum, eorumque filios in perpetuum ubicumque sint, et morentur, cum omnibus bonis eorum, quos ad tui tuorumque successorum, obsequium reservavi, qui inventi sunt apud obsidionem Capuæ in proditionis consortio Sergii pestilentis; nos morti obnoxios in reversione mea Squillacio servaveram diversis mortibus puniendos, sed tuis postulationibus liberatos filiosque eorum tibi, et successoribus tuis obligo, et filios filiorum in æternum servos per tuos et villanos....

Hoc privilegium scriptum est secundo Augusti 1098, 7 ind...

Rogerius Comes.
Adelays Comitissa.

III.

BULLE DU PAPE URBAIN II.

Muratori, t. V. — Malaterra, lib. IV, f° 602.

Urbanus episcopus, servus servorum Dei, carissimo filio R. Comiti Calabriæ et Siciliæ salutem, et apostolicam benedictionem.

Quia prudentiam tuam supernæ majestatis dignatio multis triumphis, et honoribus exaltavit, et probitas tua in Saracenorum finibus ecclesiam Dei plurimum dilatavit, sanctæque sedi apostolicæ devotam se multis modis semper exhibuit, nos in specialem atque carissimum filium ejusdem universalis ecclesiæ assumpsimus, idcirco de tuæ probitatis sinceritate plurimum confidentes, sicut verbis promisimus, ita etiam literarum auctoritate firmamus: quod omni vitæ tuæ tempore, vel filii tui Simonis, aut alterius, qui legitimus tui hæres exstiterit, nullum in terra potestatis vestræ, præter voluntatem aut consilium vestrum legatum Romanæ ecclesiæ statuemus: quinimmo, quæ per legatum acturi sumus, per vestram industriam legati vice exhiberi volumus, quando ad vos ex latere nostro miserimus, ad salutem videlicet ecclesiarum, quæ sub vestra potestate existant, ad honorem Beati Petri, sanctæque ejus sedis apostolicæ, cui devote hactenus obedisti, quamque in opportunitatibus suis strenue ac fideliter adjuvisti. Si vero celebrabitur concilium tibi mandavero, quatenus episcopos et abates tuæ terræ mihi mittas, quot, et quos volueris mittas, alios ad servi-

tium ecclesiarum et tutelam retineas. Omnipotens Dominus actus tuos in beneplacito suo dirigat, et te a peccatis absolutum ad vitam æternam perducat.

Dat. Salerni per manum Joannis sanctæ Romanæ ecclesiæ Diaconi III. Nonas Julii. — Indictione VII Pontificatus domini Urbani Secundi XI.

IV.

TRANSLATION DU CORPS DE SAINTE AGATHE DE CONSTANTINOPLE A CATANE.

RELATION DE L'ÉVÊQUE MAURICE, ÉVÊQUE DE CATANE.

Acta Sanctorum februarii, — *tom. I*, *f°* 637-638-639.

Duo quidam Latini apud urbem Constantinopolim mansitabant, quorum unus Gislebertus, alter vero Goselinus vocabatur, prior quidem genere Gallus sequens autem Calabricus. Cui videlicet Gisleberto, qui in aula regis militari fungebatur officio, sicut ipse præsentibus nobis asseruit, per nocturnam visionem se beatissima Virgo et martyr Agatha semel et iterum, atque tertio repræsentans præcepit, ut se ab ecclesia, in qua jacebat, latenter ablatam, Cataniam, ubi pro Christo fuerat coronata martyrio, reportaret. Quæ visio, quoniam nonnullis videtur incredibilis, a nobis non debuit humanæ rationis libramine discuti, sed Dei cuncta scientis judicio reservari. Hoc tamen veraciter affirmare possumus, quia nisi Deus voluisset, ad nos Virgo beatissima non rediisset. Ceterum nos legem sequentes historiæ, reliqua prosequamur ex ordine.

Gislebertus ergo, solus tam magnos ausus inchoare formidans socium sibi fide constrictum Goselinum accersens, quieto tempore noctis unà cum illo scala supposita, in qua jacebat corpus Virginis ecclesiam introivit, illudque reperientes furto laudabili rapuerunt, et in cophino rosis odoriferis hic indeque referto venerabiliter collocarunt. Protinusque ad domum Goselini, cum thesauro sibi divinitus attributo, gressu concito re-

pedantes caput Virginis venerandum in duabus scutellis, quanta potuerunt honorificentia, condiderunt. Artus vero reliquos, nequovis indicio possent detegi, in duabus pharetris quas vulgo *Turcasias* nominant, attulerunt.

Interea tantæ rei statim circumquaque fama discurrens, populari motu ad aures usque Principis pervolavit, dicens evenisse sibi, et suo imperio triste præsagium, Agathæ scilicet corpus amissum. Nec moram patitur missis ubique cursoribus, per totam civitatem, perque vicini maris littora regia proponuntur edicta, ne quis ab nullo non interrogatus abscederet. Sed quid valet humana custodia contra divinæ dispositionis industriam? Non est, ait sapientissimus Salomon, sapientia, non consilium contra Dominum. Nam prædicti viri nullo se molestante, vel istius facti ab ejus sciscitante negotium, ab urbe regiā, Domino protegente, progressi, portum mari adeunt, ibique consensa navi, vento prosequente secundo veloci remigio Smyrnam usque perveniunt.

Quo in loco diebus quatuor commanentes, et *Turcasias*, ubi sanctas occultaverunt reliquias, aptius componere disponentes, gravi terræ motu sunt repente perterriti, et repentino terrore turbati. Gislebertus autem, Goselino sapientior, atque fidentior, socium suum ne trepidaret, multiplici consolatione confortans, aiebat Divinam illis adesse præsentiam, nulloque prorsus eventu se debere terreri, aut a cœpto desistere. . . . .

. . . .

Extemplo facta dictis æquantes, ratem inde Corinthum navigare volentes facta pactione conscendunt et maria pacata pro voto sulcantes ad optatum prædictæ civitatis portum, Domino prosperante perveniunt. Sic nihil obfuit terreni regis vetitum, cui cælestis imperatoris virtus obstat: nullum potens defuit auxilium.

Quis tua, Christe Deus, referat magnalia digne,
Immeritis famulis quæ grato numine confers?

Quæ tibi lingua, vel ingenium, quis denique sensus
Condignas poterit vel ad horam reddere grates?
Lingua silet, pavet ingenium, sensus stupet omnis,
Dum tua mira loqui cupiunt, et dona fateri.

Igitur Corinthum pervenientes ut diximus, ibidem plus necessitate, quam voluntate quatriduo substinerunt, optantes invenire navigium, quo vehente possent in Siciliam devenire. Sed cum desiderio deesset effectus, post diurni temporis fatigationes nocturno sopore depressis, ut post modum retulit, Gisleberto nominato superius, imago beatissimæ Virginis admirandæ venustatis, crinibus dissolutis, apparuit, et plurimum de ipsius tarditate conquesta, ut cum socio se comitante navigaret, admonuit: simulque per visum navem ostendit, quæ jam ancoram levans cursum dirigere properabat. Qui statim evigilans, indeque nociva morositate contempta festinat, juxta illud:

Tolle moras, semper nocuit differre paratis,

pervenit ad portum, ubi per omnia suæ voluntatis, et diutinæ prœoptationis compos effectus, naulica consuetudine distributa, navem subiit, nulloque vel sibi vel nautis, interventu Virginis, obstante periculo una cum Goselino laboris, et consili socio Methonæ littori applicuit.

Inde quibusdam negotiatoribus sociati, feliciter Adriaticum mare transmeantes, altissimi volente consilio, Tarentum salvi perveniunt ad littus: in quo descendentes civitatem adeunt Tarentinam, ibique celebrata missa super Virginis gloriosæ reliquias ac sumpto cibo, pristinum redeunt ad littus; ubi clam depositis artubus a pharetris, caussa melioris repositionis, factum est divino miraculo, quod reponentes gloriosas reliquias Virginis gloriosæ, gloriosam, credentes ipsum jam reposuisse, extra dimiserunt mamillam, ubi fons quidam aderat. Ad quem femina quædam vidua, fama laudabilis, morum honestate venusta, caussa abluendi pannos, cum quadam filia sua parvula,

quam adhuc lacte nutriebat advenit : quæ, lotis pannis somno soporata fortiter obdormivit. Puella autem, naturali instinctu appetens refocillari, materna quærebat ubera, ut lac sugeret, ut consueverat, eundoque manibus pedibusque hinc inde discurrens, ad gloriosam mamillam miraculo Divino pervenit, quam in ore ponens illam sugere cœpit a qua lac miræ dulcedinis emanabat.

Igitur puella tam maxima delectatione sugente, apparuit matri Virgo gloriosa, dicens : Surge et vade, quia filia tua meam tenet in ore mamillam. Quæ consurgens venit ad filiam viditque illam mamillam sicut in somnis viderat, in ore tenentem. Ea ibi relicta ad civitatis episcopum festinanter cucurrit, et per ordinem omnia explicavit. Quo comperto ab eodem convocato universo civitatis clero, et populo in unum coadunato, venerunt processionaliter ad locum, ubi jam puella relicta fuerat. Omnes insimul advenerunt, mamillam volentes extorquere prædictam ab ore puellæ, sed nec blanditiis, nec vi extorquere valuerunt. Tunc præcepit episcopus, quod omnes sacerdotes confiterentur cum devotione, et reverentia, et quilibet per se deberet accedere ad puellam, forte inter eos esset aliquis fama, et vita laudabilis, cui prædicta mamilla divinitus condonetur. Quo etiam peracto, prædictam mamillam nec sic aliquo pacto habere potuerunt.

Tunc sacerdos quidam bonæ vitæ, morumque honestate compositus, dicit episcopo : Fiat processio in ecclesiam S. Cacantaldi. Tunc præcipiente episcopo facta est dicta processio. Dum cantarent letanias, et devenirent ad beatam Virginem Agatham cantantes : *S. Agatha, ora pro nobis*, puella, quam sacerdos gestabat in ulnis, mamillam in ipsius sacerdotis sinum ab ore projecit, tenensque ipsam sacerdos, eam episcopo reverenter consignavit, et sic perceperunt illam fuisse mamillam gloriosæ Virginis Agathæ. Tunc sacerdos ille, episcopo concedente, de domo sua ecclesiam in honorem Virginis Agathæ construi fecit,

ibique serviens sub abitu monacali sanctissime suam vitam finivit.

S. Agathæ corpus Catanam relatum, facta eo die miracula.

Repositis itaque artubus in pharetris Virginis gloriosæ, ab inde dicti Gislibertus et Goselinus navigio recedentes brevi pervenerunt in Siciliam. Sed priusquam cetera prosequamur, de situ loci quædam majorum relatione dicamus.

Huic adjacet Messana, civitas insignis edificio, rebus opulentissima, quæ locorum dignitate merito totius provinciæ caput extat. Ad hanc prædicti viri reliquiarum beatissimæ Virginis Agathæ portitores navigatione peracta venerunt, et in ea jam securi manentes pausaverunt per triduum.

Gislibertus autem, quod mente captabat implere desiderans, salubri percepto consilio, Messanæ socium, nihil de ejus legalitate diffidens, cum corpore Deo dicatæ Virginis in quadam domo reliquit, et ad Cataniam propere veniebat. Ego autem Mauritius, qui ejusdem urbis pontificatu fungor immeritus, tunc temporis in quodam castro ecclesiæ nostræ, quod *Jacium* dicitur, commanebam; cum idem vir illuc adveniens, ad me se velle secretum loqui præfessus est: præmissoque salutationis alloquio, remotis omnibus, solus cum solo locutus, postquam perpendit me toto nisu, totoque mentis affectu, beatissimi corporis affectare reliquias, et illius evangelici negotiatoris exemplo, qui prætiosam margaritam inveniens, eam venditis omnibus comparavit: omnia mihi commissa pro loco, et tempore pro tanto thesauro dare paratissimo seriatim gesta detexit. Et, ut secum duos de fratribus nostris, ad sanctarum reliquiarum subvectionem, mandare studerem, devotus expetiit.

Ratus igitur non incongruum fore, quod dixerat, duos monachos reverentissimos Holdomanum et Lucam quos tanti negotii fideliter exequendi censebam idoneos, cum eo Messanam destinavi quantocyus, ut tantum thesaurum nobis divina largi-

tate donatum, honore cum debito deportarent. Qui jussa non segniter adimplentes, sub omni celeritate corpus detulere sanctissimum; quod ego letabundus aspectu præ omnibus, qui mecum aderant, solo tenus advolutus, Deum supliciter adoravi. Deinde reliquias de Turcasis reverenter extraxi, et statim mira odoris suavitas emanavit, ut juxta illud evangelicum, tota domus nectare gratissimo repleretur. Quibus in nova capsa, tantæ rei condigna, diligenti cura in eodem castro repositis, lætus Cataniam properavi, et cunctis fratribus, in unum astitis, quod gestum fuerat, intimavi. Qui Deum totius bonitatis auctorem collaudantes, mecum communi decrevere statuto, eidem Dominæ nostræ humiliter pariter, et letanter occurrere, et in urbem ubi palmam martyrii simul, et virginitatis, hoste superato, promeruit, cum hymnis, et laudibus illam reportare.

Die igitur constituto, videlicet decimo sexto kalendas septembris, eam quidem fratres nostri a castro, quod diximus, honorifice detulerunt. Nos vero illi occurrimus, humilitatis indicium solemni gaudio salubriter admiscentes, nudis pedibus, et in albis vestibus procedentes. Ad hoc vero insolitum, et prorsus insigne spectaculum, magna sexus utriusque, diversæ conditionis, et ætatis, et fidei facta est concursio populorum, ita ut nos eundo, et redeundo præpedirent, et se constipatione sui quam plurimum angustarent. Ubi quædam res accedit omnino relatu dignissima et ad laudem beatissimæ Virginis prædicanda: a prædicto castro usque Cataniam triginta octo stadiorum saxosi itineris spatio, duo pueruli cereos accensos ante sancti corporis portavere reliquias, qui neque ventorum flatu, neque puerulis, ut assolet, insolentia levitatis lumen amisere, sed semper clarissimum servavere. Tali igitur dignitate, tantoque triumpho, ad suæ civitatis, quam sibi Deus omnipotens perpetuo privilegii jure contulit, voluit remeare basilicam, ubi quo decuit loco posita, miraculis ingentibus, quantæ sit apud Christum virtutis, et gloriæ circumquaque demonstrat.

Eadem autem die jam ad vesperum inclinata, quædam juvencula, ut ferebatur, a nativitate cæca, manu simul et pede debilitata, ante sanctum corpus medelam quæsitura fideliter adoravit, quæ, nobis, et multis aliis spectantibus, visum recepit, et utriusque membri sospitatem, Virginis interventu, promeruit.

Alia quoque mulier, genere Cosentina, a multo jam transacto tempore crudeli dæmonio vexabatur : quæ ante beatum corpus adveniens, quam immani hospiti suum teneretur hospitium, sibilis, et ululatibus testabatur. Affuit, et huic Virgo dilectissima quæ et dæmonium effugavit, et illam pristinæ sanitati restituit : quam dum circumstantes sanam, sibique signum vivificæ crucis memoriter super mentem adverterent, itemque Deo laudum modulamina resonarent, fratres cubilibus quiescentes, vocum sonoritate protinus excitati surrexerunt, et populo sociati, Te Deum laudamus, signis concrepantibus, cantare cœperunt.

V.

BULLE D'ANACLET

A L'OCCASION DU COURONNEMENT DU DUC ROGER.

Ecclesiam prædecessorum nostrorum Urbani et Paschalis venerandæ memoriæ romanorum pontificum et innumeris deservivit obsequiis, felicis etiam recordationis mater tua, viri sui nobiliter vestigia subsequens, pro datis sibi a Domino facultatibus eamdem Dei Ecclesiam larga liberalitatis manu officiosissime honorare et sustentare curavit. Tu quoque, cujus divina providentia inter reliquos Italiæ principes amplior sapientiæ et potestatis prærogativa excessit, prædecessores nostros magnificentius honorare et abundantius deservire studuisti : personam tuam et hæredum tuorum perpetuis gratiæ et honoris titulis adornare et exaltare decrevit. Concedimus igitur et donamus et authorizamus tibi et filio tuo Rogerio et aliis filiis tuis secundum tuam ordinationem in regnum substituendis et hæredibus suis, coronam regni Siciliæ et Calabriæ et Apuliæ, et universæ terræ quarum tam nos quam et prædecessores nostri prædecessoribus tuis ducibus Apuliæ nominatis Roberto Guiscardo, Roberto ejus filio, dedimus et concessimus, et ipsum regnum habendum et universam regiam dignitatem, et jura regalia, jure perpetuo habendum in perpetuum et dominandum. Et Siciliam caput regni constituimus. Porro auctorizamus et concedimus ut per manus archiepiscoporum terræ tuæ, quos volueris, juxta tuam voluntatem, assistentibus aliis episcopis, quos volueris tu et tui hæredes, in reges

inungamini, et in statutis temporibus coronemini. Item omnes concessiones, donationes et consensus, quod prædecessores nostri prædecessoribus tuis Roberto Guiscardo, Roberto filio ejus, Vuillelmo ducibus Apuliæ et tibi concesserunt, donaverunt et consenserunt, donamus, concedimus et consentimus tibi et filiis tuis, et hæredibus tuis habendum et possedendum in perpetuum. Donamus etiam et auctorizamus tibi et tuis hæredibus principatum Capuanum cum omnibus tenimentis suis, quemadmodum princeps Capuanorum, tam in præsenti quam in præterito tenuit, honorem quoque Neapolis ejusque pertinentiarum, et auxilium hominum Beneventi contra hostes tuos largimus et confirmamus tuis porrectis petitionibus annuentes; concedimus panormitano archiepiscopo ejusque successoribus et panormitanæ ecclesiæ, consecrationes trium episcoporum Siciliæ, videlicet Syracusani, Agrigentini et Mazariensis vel Cataniensis, ea ratione ne supradictæ ecclesiæ in diœcesibus vel possessionibus suis a panormitano archiepiscopo vel ab ipsa panormitana ecclesia diminutionem aliquam patiantur. De reliquis vero duobus pleniori nostro consilio reservamus. Hæc omnia supradicta per has nostras concessiones sic concedimus, tradimus et auctorizamus tibi et tuis filiis habenda et possidenda jure perpetuo dum nobis nostrisque successoribus homagium et fidelitatem competente nobis et vobis securoque loco facies vel facient, juraveris vel juraverint, *si in nobis vel in nostris successoribus non remanserit*, non ideo honoris seu dignitatis vel terræ suæ patiantur diminutionem. Tu autem censum et hæredes tui, videlicet sexcentos schifatos quos annis singulis romanæ Ecclesiæ persolvere debes, si requisitus fueris: quod si requisitus non fueris, facta requisitione persolvas, nulla de non solutis habita occasione....

Si qua sane in posterum ecclesiastica, sæcularisve persona huic nostræ concessioni vel donationi obviare tentaverit, nisi satisfactione congrua resipuerit, anathematis gladio feriatur. Om-

nibus vero, has nostras conditiones, concessiones et consensus servantibus sit pax Domini Nostri Jesu Christi amen !

Ego Anacletus catholicæ Ecclesiæ episcopus,
Ego Matthæus presbyter Eudoxiæ.

(*Suivent des signatures.*)

VI.

CONSEILS TENUS POUR LE COURONNEMENT DU DUC ROGER.

DIFFÉRENTES CÉRÉMONIES DU COURONNEMENT.

Palermo nobile parte terza degli annali di D. Agostino Inveghes. — Era settima normana, — lib. III, f° 185.

Primo consiglio in Palermo per la coronazione di Ruggiero.

Hor insuperbito il generoso animo del Duca per tante gloriose imprese, da Melfi « Salernum rediens ad Siciliam inde remeavit, » scrive Celesino; ma tace il nome della città ove fermò la sua residenza, la quale senza altro fu Palermo, poichè soggiunge: « Il duca ivi fra se medesimo considerando la felicità dei suoi successi, che per ogni parte erano lieti, e come già dominava tutto lo stato di Boemondo, l'intiero ducato di Puglia, e che il principe di Capua, e il maestro dei soldati napolitani e tutta la terra che giungeva insino ai confini di Ancona gli era soggetta: e la contrarietà della guerra assopita, e tranquillata, con spessi, e famigliari ragionamenti d'alcuni amici, « maximeque Henrici comitis, avunculi sui, a quo plus aliis diligebatur: » Era questo conte Arrigo di nazione Lombardo, figlio di Manfredi, marchese d' Italia, fratello della gran contessa, e regina Adelasia, sua madre, e marito di Flandria, sua sorella, onde

l'era e zio materno, e cognato; come si è detto nel 1089. Hor Arrigo e gli altri amici suggerivano al Duca, e gran Conte Ruggiero: « che egli a tante provincie di Puglia, Calabria, Sicilia, ed altre regioni che fino a Roma si distendevano dominando, non doveva essere illustrato coll' altezza ducale, ma coll' onore regio » : nequaquam uti ducalis sed regii illustrari culminis honore deberet : » ed aggiungevano, « quod regni hujus principium, et caput Panormus Siciliæ metropolis fieri deceret, que olim, et sub priscis temporibus super hanc ipsam provinciam reges nonnullos habuisse traditur : » cioè Palermo ebbe re cartaginesi, re vandali, re goti, ed amiri saracini : come io nella p. 1, c. II di questi Annali mostrai. « Quæ postea pluribus evolutis annis occulto Dei disponente judicio, nunc usque sine regibus mansit. » Questo fu il primo, e privato consiglio fatto per la coronazione di Ruggiero, il quale subito gli accese un' ardente sete di scettro e di corona, e per ciò dal consiglio privato dei parenti ed amici passò al pubblico dei prelati, e baroni.

Secondo consiglio fuori di Salerno per la coronazione di Ruggiero. — Inveghes, tom. III, p. 186.

Adunque acceso l' ambizioso animo del Duca al desio della real corona, impaziente della dimora, subito da Palermo si parte, e « Salernum regreditur, » scrive Calesino; ma non entrando in quella città, ed in un luogo a quel vicino : « extra quam non longe convocatis ad se aliquibus ecclesiasticis peritissimis atque competentioribus personis, nec non quibusdam principibus, comitibus, baronibus, simulque aliis qui sibi visi sunt probatoribus viris : » A questi egli manifestò il segreto degno di esame, e l' impensato negozio, e quelli, dopo di avere con diligenza investigata la cosa, « unanimiter tandem uno ore laudant, concedunt, decernunt, immo magnopere precibus insistunt, ut Rogerius Dux in regiam dignitatem apud Panhormum Siciliæ metropoli promoveri debeat : » dando per ragione, perchè

eredità, ma
, ed altre terre,
ntela degli ante-

V

ium in eadem quon-
antum Siciliam certum
ugum tempus defecisse vi-

CONSEILS TENUS POUR

DIFFÉRENTS

mancati d'Apolofano Assam,
ilia, seguiti nel 1040 infino al
o spazio di XC anni, « valde dignum
pite Rogerii diademate posito regnum
situatur, sed inter cæteras etiam regiones,

Palermo

ari cernitur, dilatari debeat. » Adunque il Duca
ghe questi due consiglii rinvigorito, subito da Salerno si
Siciliam (cioè in Palermo) repetit, » scrive il cit. Ce-
ore, aggiunge la cronica MS. di S. Stefano del Bosco di
che furono chiamati per la vicina solennità, « archi-
episcopi, et episcopi, varii comites, et milites idibus Maii consti-
die pro Rogerii coronatione : » nel qual giorno 15 di maggio
egli comparve nel palazzo vestito di real vestimento contesto di
oro, coverto nel capo di un piccolo berrettino di seta, con ca-
tena d'oro al collo, di molte e varie gemme arricchita; ed
assiso sopra un cavallo, alla maggiore chiesa di Palermo, con
una gran cavalcata di prelati e signori fu condotto; ove dal
clero con sommo onore fu ricevuto. Era per certo il tempio
di preziosissimo, e ricchissimo apparato adorno, in modo che
gli occhi rapiva a meraviglia, ed ivi fu tanto grande concorso
delle nazioni differenti, che appena davano il passo alla chiesa.
« Factis aliquibus cæremoniis a prelatis, demum Beneventanus, Capuanus, Salernitanus, et Panormitanus (Petrus), regale diadema variis contextum gemmis Rogerii caput ornaverunt, eique sceptrum tradiderunt, et regis titulo ab omnibus fuit acclamatus. » Infin qui la cronica, ma il Fazello la coronazione l'attribuisce a cavaliere laico. « Fama ducta per manus adhuc

stirpem de Calvellis, quæ adhuc Panormi nobilis super
ona Siciliæ reges insignire, ex privilegio Rogerii regis
Andream Caravellum Rogerium regem coronasse. »
esta Barone da un MS. , ma la citata cronica non
rimonie in questa prima coronazione, fatte dai
. il pontificale di Pio V però dice, che il re prima
i deve digiunare mercoldì, venerdì, e sabbato : e
omenica seguente all' altar maggiore della metropoli
ra una credenza si ripongono la spada, la corona, lo scettro, e l' oleo de' catecumini. Arrivato il re in chiesa, prima dell' arcivescovo s' unge, dopo si canta la messa, e letta l' epistola, e graduale cantato, prima del Vangelo, il re stando colle ginocchia piegate avanti all' arcivescovo, da uno dei ministri vien data la spada nuda all' arcivescovo; il quale la dà nelle mani del re, dicendogli: « Accipe gladium desuper altare desumptum per nostras manus; » dopo le quali parole i ministri pigliano la spada nuda dalle mani del re, e la ripongono nel fodero, ed il metropolitano gliela cinge al fianco, dicendo: « Accingere super femur tuum, potentissime, » e subito il re si dirizza in piè, e sfoderata la spada, la gioca, e ruota con destrezza e valore; dopo, sul braccio sinistro la ripulisce, e nel fodero la ripone, e di nuovo s' inginocchia avanti all' arcivescovo, ed allora segli ripone la corona, la quale l' arcivescovo dall' altare piglia, ed egli e tutti i prelati apparati, che sono ivi presenti, colle mani tenandola, gliela ripongono sul capo, dicendo il solo metropolitano: « Accipe coronam regni quæ licet (ab indignis) episcoporum manibus capiti tuo imponitur. » Dopo, l' istesso metropolitano al re genuflesso gli dà in mano lo scettro dicendo: « Accipe virgam virtutis atque veritatis, etc. » All' hora il re si dirizza in piè, segli discioglie dal fianco la spada, si dà ad un ministro, il quale dentro il fodero la porta avanti al re, e l' arcivescovo, col più degno dei prelati apparati, avendo nel mezzo il re, che porta lo scettro e la corona, lo conducono al soglio reale, ed ivi l' in-

tronizza, dicendogli: « Sta, et retine modo locum tibi a Deo delegatum. » Dopo, il metropolitano, rivoltosi all' altare, e deposta la mitra, intona « Te Deum laudamus, » il quale hinno finito, fa ritorno all' altare, ed ivi finisce la messa.

Or con tutte queste, o con alcune di queste cerimonie fu coronato il re Ruggiero in Palermo « ad majorem ecclesiam, » dice la cronica MS. di S. Stefano del Bosco, cioè, come espone il Fazello, nella cappella dell' Incoronata di Palermo che era appiccata colla chiesa vecchia arcivescovale, che fu rovinata da Gualterio, da me descritta nella p. 11 degli Annali. Ed, aggiunge Pietro Cannizaro: a questa cappella è aggiunto un cimiterio dell' antica chiesa cattedrale, il quale è adorno di cinque colonne a guisa di portico, dove il re, dopo l' unzione e coronazione, si manifestò al popolo; il quale subito in essere dal popolo veduto l' acclamò: « Vivat rex ! » Che è quello la di sopra citata cronica disse: « Regis titulo ab omnibus fuit acclamatus. » Hor finita l'acclamazione popolare, subito Ruggiero, i prelati, i baroni, cavalcando per la città, scrive l' istessa cronica, con ogni geno di musica, di trombe, di citare e di sinfonie, si ricondussero nel real palazzo. Alla qual solennità intervennero IX arcivescovi: « Rogerius Beneventanus, Philippus Capuanus, Romualdus Salernitanus, Petrus archiepiscopus Panormitanus, Angelus Barensis, Verterandus Tranensis, Arnulfus Cusentinius; Jo. Sanctæ Severinæ, Gualterius Tarentinus; » XVII vescovi: « Jo. Carmensis, Hugo Messanæ, Riccardus Caietæ, Sigebertus Atinensis, Justinus Mazzarinus, Petrus Ravellensis, Rolandus Syracusanus, Honorius Trojanus, Roggerius Agrigentinus, Robertus Aversanus, Augerius Catanensis, Nicolaus Cótronensis; adfuit etiam episcopus Gratianus, Tropeianus, Locrensis, Brisedianus et Cassinensis; » V abbati: « Raynaldus Calamontarius, Cassinensis, Umfridus, Stephanus, Desiderius, et Radulphus a Crucifixo magister Eremi. » Un Duca, IV Conti, III ufficiali regii, ed un ambasciatore di re. « Adfuerunt quoque Goffridus

Loritellus Comes Catanzarii, Riccardus Dux Caietæ, ammiratus regis Conradi legatus. » Questo è quel re Corrado, primogenito del morto imp. Arrigo IV, marito di N. figliuola del Conte Ruggiero, sorella di questo re Ruggiero, come esposi nel 1095. « Rogerius Culchebret Comes Arenæ, Canzolinus Rogerii cancellarius, Nicolaus Rogerii prothonotarius, Anselmus Piperio Comes, Ranulphus Comes. » Intervennero anco a questa prima coronazione IX nobili famiglie : « Tancredus Filangerius, Guillelmus Culchebret de Arenis, Hugo de Claramonte, Rogerius Avenello, Goffredus Altavilla, Hugo Graffeo, Fulco Catacensis, Amfridus Bonellus, Petrus de Montorio, quamplures alii milites. » Ma di queste IX famiglie, quattro sottoposte furono da me nel Nobilitario viceregio descritte.

Assistono alla prima coronazione del re Ruggiero in Palermo : Filingeri, Chiaramonte, Graffeo, Caravello, ed aggiunge Fazello : A questo anno il re Ruggiero pose nella città di Palermo la sua regia, e di tutti gli altri re di Sicilia, che erano per venire dopo di lui ; ed ordinò che i re di Sicilia principi di quella parte che si chiama il Ducato di Puglia, ed il Prencipato di Capua, e che erano per incoronarsi re, non si potessero incoronare altrove che in Palermo, ed in detta cappella dell' Incoronata, e quivi fossero investiti della corona, e dominio reale, come appare per un privilegio dato in Palermo l' anno 1129 ai 15 di maggio. L' istesso prima scrisse Pietro Ranzano : « Reges ipsi voluerunt ut nemo in Siciliam, atque in ea Italiæ partem, quod Neapolitanum regnum nunc dicitur, jure ac rite regiam dignitatem consequeretur, qui non Panormi regia corona more majorum donaretur. » E questo privilegio di Ruggiero si riscontra con la citata istoria di Celesino, « quod regni ipsius principium, et caput Panormus Siciliæ metropolis fieri deceret. »

L'an. di Chr. 1130, d'Innocenzio II, p. 1.; *di Gio. Comneno, imp. dell' Ori., 12; d'Arrigo V, re della Germania, 5; del re Ruggiero, 1; di Pietro, arcives. di Palermo, 9. — Inv., t. III, p. 189. Seconda incoronazione del re Ruggiero coll' autorità dell' antipapa e del consiglio.*

Ai 14 di febbraio di quest' anno, scrivono Falcone, Sigonio, e Gordonio, morì papa Onorio, e nell' istesso giorno entrò nella Chiesa un doloroso scisma: poichè XVI cardinali, cioè IV vescovi, VII presbiteri, e V diaconi elessero in papa Gregorio, monaco lateranense di S. Gio. Battista, ed abb. del monastero benedittino di SS. Nicolò, e Primitivo; cardinale diacono di S. Angelo, chiamandolo Innocenzo II, e Pietro, vescovo e cardinale portuense colla sua fazione nel medesimo giorno, ad ora di terza creò in antipapa Pietro, figlio di Pietro Leone, presbisterano cardinale di Santa Maria Transtevere, nominandolo Anacleto II. Ora il re Ruggiero, dopo la prima coronazione fatta in Palermo ai 15 di maggio dell' anno precedente, o entrato in scrupulo d'aversi incoronato senza autorità pontificia, o pure desideroso che il nuovo papa Innocenzo II, autenticasse quella coronazione, che egli colla sola autorità del suo sacro e laico consiglio avea fatta, come scrive la citata cronaca di S. Stefano IV, ne diede subito parte ad Innocenzo II, e chiesegli la confirma, ma « Innocentius II noluit hanc coronationem pontificio confirmare diplomate. » Molto si sdegnò di questa negativa Ruggerio, e perciò di nuovo da Sicilia navigò in Puglia; e nella città di Avellino venne in parlamento coll' antipapa Anacleto II, ove quello gli promise il privilegio della coronazione, e questo gli diede parola di seguire la sua fazione contro Innocenzo, già ritiratosi in Francia per la via di Pisa, per domandare aiuto al re Lodovico VI, Crasso, contro la potenza d'Anacleto. Così scrive Falcone ann. Dom. inc. 1130, « Anacletus venit Beneventum, deinde Abellinum civitatem

ivit, et cum Duce Rogerio stabilivit ut eum regem coronaret Siciliæ. » E l'istesso si raccoglie da una lettera dall'istesso antipapa scritta nel 1131 ad un suo amico in Francia, e riportata dal Baronio: ove si dice : « Gloriosus filius noster Rogerius Dux Apuliæ ad pedes nostros humiliter veniens, nos papam catholicum, et legitimum dominum suum, prædecessorum suorum more recognovit. » Ed il Duca colla sua autorità gli sottopose tutti gli archivescovi, vescovi ed abbati di Puglia, e di Calabria : come ivi Anacleto attesta. « Archiepiscopi omnes Apuliæ, Calabriæ sicut omnis orientalis Ecclesia, Hierosolymitanæ, Antiochenæ, et Constantinopolitanæ nobiscum sunt, et nos visitant, et frequentant. » Fatto questo accordo tra l'antipapa, ed il Duca, « Anacletus Beneventum revertitur, Dux Salernium, deinde Siciliam remeavit, » scrive Falcone.

Terzo consiglio in Palermo per la coronazione di Ruggiero. — Inv., tom. III, p. 191.

Ritornato il Duca in Sicilia, ripiglia Celesino, egli subito « mandans suarum provinciis ubicumque terrarum, quatenus omnes cujuscumque dignitatis vel potestatis seu honoris essent in die susceptionis ejus coronæ, quam dominici Natalis primo advenientis solemnitas susceptura erat, Panormi omnes convenientes adessent. » Ed al comandamento ducale ritornando di nuovo in Palermo i prelati, i principi, i conti, ed i cavalieri, per la seconda coronazione : Ruggiero oltre all'autorità di Anacleto, volendo corroborarla con un terzo e nuovo consiglio; « iterum causa solemniter, diligenterque investigata ac tractata ab omnibus eodem modo quo supra : » cioè siccome nei due precedenti consiglii, l'uno fatto in Palermo, l'altro vicino Salerno si era decretato, adesso di nuovo « ad gloriam Dei ejusdemque Ecclesiæ augmentum regia in urbe Panormitana fieri omni decernitur promotio. » Così scrive il citato autore.

Re di Sicilia, 165 anni più antichi dei re di Napoli. Inveghes, tom. III, p. 191.

Or mentre questi consiglii e parlamenti replicava il re, ecco che in Palermo arriva il cardinal Conte, mandato dall' antipapa Anacleto, ripiglia Falcone : « Anno ipso prædictus Anacletus cardinalem suum Comitem nomine ad ducem illum direxit. » Fu questo, dice Francesco Capece Latro, Pietro Ottavio di Vico, dei conti di Tusculo, cardinal del titolo di S. Eusebio, il quale portò seco il breve antipontificio della coronazione di Ruggiero ; che vien riferito intiero da Baronio e Pirri, e fu dato « 5 kal. † Octobr. ind. † 9. an. Dom. incar. 1130, pontif. dom. Anacleti papæ an. primo. » Il cui originale, scrive Baronio, si conserva nel Vaticano, ma alquanto manchevole, ove l' antipapa gli concede più cose.

Unzione e coronazione dei re in Sicilia. — Inv., t. III, p. 194.

Terzo, l'antipapa nel suo breve gli concesse l' unzione reale ; « porro autorizamus et concedimus, ut per manus archiepiscoporum terræ tuæ, quos volueris juxta tuam voluntatem ; assistentibus aliis episcopis quos volueris tu, et tui hæredes in reges inungamini, et in statutis temporibus coronemini. » Di questa unzione ne fece anco menzione il Celesino : « Cum ergo Dux ad ecclesiam archiepiscoporum more regio ductus, ibique untione sacra linitus regiam sumpsisset dignitatem. » Nella prima coronazione fatta a' 15 di maggio non si fa menzione di unzione, onde sono di parere che in questa seconda fatta a' 25 di decembre, egli coll' autorità dell' antipapa fu solamente, e la prima volta unto ; e come dice Cassaneo : « Adverte quod sunt tantum quatuor reges qui unguntur ; scilicet Hierosol., Francorum, Anglorum, et Siculorum, ut habetur in libro censuali, Rom. Eccl. secundum Albericum di Rosate. Alii autem non

nisi ex privilegio vel consuetudine hoc habent per Hosti, et Goffred. archidiaconus tenet, quod olim et hodie principes ungebantur, et unguntur. » Questa sacra unzione, scrive il citato pontificale, la deve fare il metropolitano con quelle cerimonie che or ora spiegheremo. In oltre l'antipapa li concedeva l'uso della corona reale « statutis temporibus. » Avea la corona dei re negli ornamenti molta differenza dalle corone dei Duca, Marchese e Conte, da me descritte di sopra nel 1043 e 1059, come scrive Lopes de Haro. « Solos los reyes han de tener corona con flores, que sean las unas superiores a l'otras, » come scrive el Nobiliario de Fernans Mexia. Ma io nelle medaglie del Paruta osservo, che l'antica corona reale di Sicilia era adorna di solo quattro fiori d'oro, ed uguali: in modo che un fiore adornava il mezzo della fronte del re di Sicilia, li due alla destra ed alla sinistra, ed il quarto il dietro del capo, siccome si può vedere nella seconda medaglia del re Guglielmo il Malo, nella quinta del re Federico III. Li quali quattro fiori d'oro dopo gl'imperatori li univano sul capo, e ne formavano una croce, che era la corona imperiale, siccome osservo nella quarta medaglia dell'imperatore Federico II.

Festa fatta in Palermo. — Inv., t. III, p. 195.

Sicchè dunque spedito in Benevento il breve ai 27 di settembre, ed il cardinal Conte con quello avendo navigato in Palermo, o nell'ottobre, o nel novembre di quest'anno, e nella istessa città essendosi congregati i prelati titolati e cavalieri ai 25 di decembre, e nella festa della Natività del Signore, scrive il Celesino, il duca alla chiesa arcivescovale di Palermo al costume reale fut condotto, acciocchè ivi della sacra unzione fosse unto, e la dignità regia prendesse: non si può con lettere esprimere, anzi nè colla mente pensare, quale, e quanta fosse allora la sua gloria, quanto grande apparisse nel decoro del regno, e pure quanto nell'affluenza delle ricchezzé maraviglioso:

poichè rimirando egli tutti in tal maestà si faceva vedere come se tutte le ricchezze, e gli onori del mondo li fossero presenti. Tutta la città per certo era inestimabilmente coronata, nella quale non altro, se non che allegrezza e luce si vedeva. Il palazzo regio era ancora di dentro nelle mura tapezzato; e tutto gloriosamente risplendeva; il pavimento, pure era di tapeti di molti colori adorno, che ai piè di quei che il calcavano prestavan abbondevole soavità. Andando adunque il re alla chiesa per consacrarsi, fu accompagnato da tutte le dignità, ed ancora da immenso numero di cavalieri procedendo con bell' ordine, ed adorni con freni d' argento, e d' oro. Fin qui Celesino : ripiglia adesso Falcone Beneventano : « Cardinalis Comes nomine, Ducem in die Nativitatis Domini in civitate Panormitana in regem coronavit princeps vero Robertus Capuanus coronam in capite ejus posuit : » cioè, entrato il re col corteggio dei prelati, e baroni, nella chiesa di Santa Maria, antico arcivescovato di Palermo, e penetrando infin dentro la regia cappella dell' Incoronata, l' istesso cardinal Conte l' unse in re di Sicilia, che così espongono quelle parole : « Cardinalis Comes in regem coronavit. » Ma con quali ceremonie questa prima reale unzione in Palermo si fosse fatta, non sappiamo. Solo leggiamo nel pontificale, che sedendo l' arcivescovo nel suo saldistorio acconcio in mezzo ed innanzi all' altare colla mitra in capo, ed al fianco sedendoli alla destra ed alla sinistra gli arcivescovi, ed i vescovi apparati ed assistenti, il re vestito da cavaliero, cioè colla spada al fianco, e cogli sproni d' oro ai piedi, in mezza ai due vescovi viene a presentarsi, e cavandosi la berretta, col capo chino il saluta. Dopo, il primo dei vescovi col capo discoverto rivoltosi all' arcivescovo, gli dice : « Reverendissime pater, postulat sancta mater Ecclesia ut præsentem egregium militem ad dignitatem regiam sublevetis. » Dimanda allora il metropolitano : « Scitis illum esse dignum, et utilem ad hanc dignitatem. » Quello risponde : « Et novimus, et credimus eum esse dignum et utilem

Ecclesiæ Dei et ad regimen hujus regni. » Al che dice l'arcivescovo, « Deo gratias. » Dopo, il re si fa al metropolitano più da vicino, segli ginocchia innanzi, gli bacia la mano, fa la professione della fede, e con ambe le mani sul libro dei S. Evangelii giura, dicendo : « Sic me Deus adjuvet, et sancta Dei Evangelia : » fatte queste cose l'arcivescovo si rizza in piedi e il benedice. « Ut hunc electum in regem coronandum, bene † dicere digneris. Resp. Te rogamus audi nos. » Dopo, avendo intinto il dito grosso della destra nel sacro oglio, l'unge prima nel braccio destro, tanto tra la giuntura della mano, come tra la giuntura del cubito; dopo l'unge tra le spalle, leggendo due orazioni. Finita la sacra unzione, si dà principio alla messa con grand'armonia d'instrumenti, e di voci : e finita l'epistola, ed il graduale, prima di cantarsi l'evangelio, siccome si fece nella prima coronazione ai 15 di maggio, il cardinal legato prima gli cinse al fianco la spada; dopo, come scrisse il Beneventano, Roberto principe di Capua l'incoronò, e per ultimo l'istesso legato apostolico diede lo scettro, ed il condusse al trono reale, et l'intronizzò. Finita la messa, e cantato il « Te Deum laudamus, » il re si fece a vedere dal portico dell' Incoronata al numeroso popolo palermitano, il quale cominciò ad acclamare : « Vivat rex Rogerius! » ed accompagnato dai prelati, e principi a cavallo avendo circondate le principali strade della città di Palermo, si condusse al regio palazzo, ove, scrive l'abbate Celesino, si trovò la regia tavola ripiena di cibi e vini, ed adorna d'un prodigioso apparato. Lui non si servì se non in piatti, e tazze d'oro e d'argento, nè veruno servitore vi comparve, che non fosse di seta vestito. Che più? La gloria e le ricchezze della casa del re si viddero allora tali e tante, che a tutti parvero un gran miracolo, e generò altissimo stupore. In eterna fama ed in immortale memoria di queste due pompose coronazioni io credo che fossero state in Palermo battute quelle tre medaglie che riporta il Paruta del re Ruggiero I. La prima delle quali, come

egli stesso nell'originale spiegò ha scritto in latino ed in arabico *Rex Rogerius*. La seconda nel primo aspetto ha una croce e nell'altra ha lettere arabiche *Chimete il melec magri serdadi*, cioè « in regno regis Rogerii potentis : » e la terza nel davanti ha una croce con lettere latine antiche, e nel dietro in arabico ha scritto : il re Ruggiero.

Io però son di parere che Ruggiero due volte in Palermo si coronò re di Sicilia. Prima nell' an. precedente, secondo nell' an. presente, il che dispiace al cit. Pellegrini, e perciò dice : « Ex quorum auctorum (scilicet anonymi Cassinensis, Falconis, et Celesini) opinione redarguas oportet; qui hæc bis acta tradidere. Primum in an. 1129, iterum in an. 1130. Sane Rogerius Ducis adhuc titulo utebatur cum privilegium fecit S. Benedicto per manum Guarnerii Mazariensis decani an. 1130, de quo Petrus diaconus. » Ma egli è degno di reprenzione, mentre altri riprende, poichè queste due coronazioni hanno, e tempo, e autorità, e ministri, e cerimonie dall'in tutto differenti. Imperciocchè una fu ai 15 di maggio 1129, l'altra ai 25 di decembre 1130. Quella fu fatta per autorità del consiglio salernitano; questa dal breve dell'antipapa. Nella prima Ruggiero fu coronato da Andrea Caravello, nella seconda da Roberto, principe di Capua; in quella non fu unto, in questa il cardinal Conte, legato, l'unse. Concludo la narrazione del presente anno con fare avvertiti gli eruditi che ancorchè queste due coronazioni non erano state legittime nè giuridiche, e che la vera, o legittima coronazione fu la terza, fatta l' an. 1139, coll'autorità di papa Innocenzo II, pure il re Ruggiero gli anni del suo regno li cominciò a numerare da questa seconda coronazione, cioè dal primo di gennaio dell' anno seguente 1131, poichè adesso si coronò ai 25 di decembre, e nell'occaso del 1130, come chiaramente si raccoglie da un suo privil. della chiesa di Patti, ove si intitola : « Ego Rogerius Italiæ et Siciliæ rex, » e la data si è « an. incarn. 1133, ind. II, IV kal. Martii an. regni nostri III, » e da un altro dell' istessa chiesa dat.

« an. incarn. 1134, ind. XII, IV kal. Maij regni nostri IV. » Se dunque l'anni 1133 e 1134 di Cristo eran gli anni del regno del re Ruggiero III e IV, egli per certo cominciò a numerare gli anni del suo regno dalla seconda sua coronazione in Palermo, fatta nell' occaso del 1130, e nel principio del 1131; e questa osservazione di date snoda la difficoltà proposta di sopra da Camillo; cioè Ruggiero, nella prima coronazione, fatta nel 1129, e nella seconda, fatta nel 1130, sempre ritenne il titolo di Duca di Puglia, Calabria, e Sicilia, e cominciò ad intitolarsi re di Sicilia dal primo di gennaio del 1131, come nell' anno seguente dirò, e perciò nel sopra adotto privilegio di S. Benedetto « Rogerius Ducis adhuc titulo utebatur anno 1130. »

M' era dalla memoria uscito quello che scrive Sommonte, che per questa concessione della corona fu convenuto tra Anacleto e Ruggiero, che ogni anno dovesse pagare alla sede apostolica, per ciascun paio di buoi fossero nel regno, un marepatino, moneta di quei tempi, la qual credo fosse del valore del maravedis † di Spagna, per la conformità del nome, il che s' ha cavato dalla biblioteca Vaticana, ove sta notato. « Tenetur dictus rex solvere singulis annis Romanæ Ecclesiæ in festo SS. Petri et Pauli, unum marepatinum pro quolibet pare bovum in regno. » Ma nel cit. breve d'Anacleto sta scritto : « Tu autem censum. . . . . et hæredes tui sexcentos schifatos quos annis singulis Rom. Ecclesiæ persolvere debes. »

VII.

DISCUSSION SUR LES DEUX COURONNEMENTS.

Annales ecclesiatici auctore Baronio Cardinali, cum critica chronologica P. Antonii Pagii, — *tom. XVIII. cap.* XXIX. *f°* 452-453, — *anno* 1130. *Rogerius coranatur rex Siciliæ.*

A num. LI ad LVI initium regni *Siciliæ* cum hoc Christi anno Baronius accurate connexuit; sed quia res hæc magni momenti, magis hic nobis elucidanda. Recentes rerum Sicularum et Neapolitarum scriptores contendunt, *Rogerium* bis coronatum fuisse, semel anno superiori post Neapolim *idibus Maii* captam, iterumque hoc anno *die natali Christi.* At cum velint utramque coronationem Panormi factam fuisse, invicte inde refelluntur; Alexander enim Celesinus Abbas testatur verno tempore superioris Christi anni *Rogerium* Pharum trajecisse, variaque bella in Apulia gessisse. Quare ibi, non vero Panormi, mensibus Aprilis et Maii eum versatum esse opportet. —Peregrenius in notis ad Falconem ait « Historicos istos contendere *Rogerium* proprio arbitrio persuasum regia corona apud *Panormum* redimitum fuisse per manum quatuor archiepiscoporum, etc. Qui ejusce narrationis auctorem se habere contestantur ineditum chronicon compositum a *Maraldo,* nec dicunt quantæ antiquitatis, monachi Cartusiani; quibus facile assentiri non possum, tacentibus omnibus antiquis, et præcipue Alexandro Celesino, qui Rogerii benevolus et familiaris, coronationem ejus summo sumptu, hominumque omnis conditionis frequentia, in Dominici natalitiis (ac perinde in exitu anni MCXXX antipapæ Anacleti auc-

toritate actam, et a Falcone descriptam) literis consignat; haud antecedentem vel in ipsius Rogerii gratiam, siluisset; nec pompa, nec antistitum, procerumque minori conventu, quin nullo tunc in Romana Ecclesia vigente, sed *Honorio* sedente, Rogerii eo temporis momento amicissimo celebratam. » Ita Peregrenius profecto *Honorius* II qui vix adduci poterat, ut *Ducis* titulum ei attribueret, otium non tenuisse, si *Rogerium* regem sese appellasse audisset, et *Rogerius*, qui mense Augusto antecedentis anni Honorio II auxilium promisit, in colloquio tunc inter utrumque habito regiæ dignitatis confirmationem ab eo sine dubio petiisset.

Id de Honorio II eo magis præsumendum, quo constat, Rogerium, postquam hoc anno a *Comite* cardinale, Anacleti antipapæ legato, corona regia donatus est, non Siciliæ tantum, sed et Italiæ regem se sé dixisse. *Rogerium* verum hoc anno regem acclamatum, præter Falconem Beneventanum et Alexandrum Abbatem, produnt Johannes de Ceccano in chron. Ordericus, lib. XIII, p. 895 et auctor chronici Casauriensis. Sed antea *Ducis* tantum nomen sibi adscripsisse innuunt Falco et Alex. Abbas a nobis laudati, et ex utroque refellitur chronicon Maraldi, cui nimis leviter fidem adhibuere Fasellus, lib. VII, posterioris decadis pag. 406 et Duçangius in notis ad historiam Cinnami pag. 446. Rochus Pyrrhus tom. I *Siciliæ sacræ, citat hoc chronicon, manuscriptum apud ecclesiam Sancti Stephani de Bosco Calabria, quæ olim Eremus vocabatur;* additque autographum tunc asservatum fuisse *apud Camillum Tutinum Neapolitanum.* In eo chronico legitur : *Vita functo Honorio pontifice in pastorem universalem fuit adlectus Gregorius diaconus cardinalis, dictus Innocentius II, qui noluit hanc coronationem pontificio confirmare diplomate; et quoniam adversus Innocentium Petrus cardinalis schismate fuit in pontificem creatus, dictus Anacletus II, Rogerius ab hoc fuit privilegio confirmatus.* Et tamen Rogerium hoc anno hujusmodi confir-

mationem ab Innocentio II postulasse; ex eo falsum esse convincitur, quod *Rogerius* per aliquot annos Innocentium II pro antipapa habuerit.

Chronographus Cartusianus et Fasellus de duplici coronatione Rogerii mentionem non faciunt, nec recentiores auctores juvat, quod Alexander de inauguratione *Rogerii* Panormi facta verba faciens, nec consensus Anacleti, nec præsentiæ ejus legati meminerit, unde inferunt eum respicere ad coronationem anno superiori factam. Alexander enim, ut ipsemet in præfatione alibique lectores suos monet, varias circunstancias omittit, neque illius, qui Rogerium coronavit, nomen memorat, sed tantum diserte refert inaugurationem a se narratam Panormi in *die Domini natali factam fuisse.* Quare non de coronatione *idibus Maii* a Maraldo et Fasello relata sermonem habet, sed de coronatione in die natali Domini a cardinali de comitibus peracta, ut narrat Falco apud Baronium, num. LIII.

(Ita hucusque scripseram, ad sententiam mutare cogor, nam Rogerium anno 1129, idibus Maii in civitate Panormi Siciliæ regem fuisse coronatum certo discimus ex brevi historia liberationis Messinæ factæ a Rogerio Comite, quam edidit Baluzius, tomo VI miscel. In ea enim exstat privilegium Messanensibus concessum, quod sic incipit : *In nomine Dei æterni et Salvatoris nostri Jesu Christi, amen. Rogerius divina favente clementia primus rex Siciliæ, Ducatus Apuliæ et principatus Capuæ....* Sic vero desinit : *Datum est hoc exemplar originale de nostri mandato.... in urbe Panhormi felici, in solennitate nostræ coronationis, die quinto decimo Maii, sub anno incarnati Verbi* 1129, *astantibus reverendis domino Rogerio Beneventano, Joanno Salernitano et Philippo Capuano Præsulibus.*)

Porro universa illa Italiæ pars ab Anacleti partibus stabat. Ut enim Falco scribit : *Eodem anno ipse Anacletus consecravit Romæ prædictum Landulphum archiepiscopum, nempe Beneventanum,* refertque Anacletum Roberto Capuano principe adju-

tum Beneventanos sibi subjecisse; *eorum communitatem fregit*, inquit Falco; quod exeunte hoc anno, vel sequentis initio ante mensem martium contigit; quo etiam tempore Rogerius, ut habet Falco, *exercitu magno comprehendit Amalphiam*. Quoad civitatem Neapolitanam, ea sese jam Rogerio subdiderat, et Alexander Abbas catalogum texens urbium, Principum et Magnatum qui anno superiori Rogerii dominium agnoverunt, nullam in primo suo libro de Neapolitana urbe mentionem facit. Existimandum tamen Roberti, Capuæ principis, cæteris potentioris, qui exeunte antecedenti anno sese Rogerio submiserat, præfectum Neapolitanum exemplum secutum esse. Alexander enim libri secundi initio hæc prodit : *Cum Rogerius totas Boamundi terras, omnemque Ducatum in integrum potentissime obtinere videretur, nec non Capuanorum princeps, magisterque militum Neapolitanus, omnisque terra, quæ erat usque pene fines Anconitanæ urbis, bellorum cunctis contrarietatibus sopitis, subderentur, sæpissime sibi ac familiari quorundam, maxime Henrici Comitis avunculi sui, a quo plus aliis diligebatur, cæpit suggeri, collocutione videlicet, ut ipse qui tot provinciis Siciliæ, Calabriæ, Apuliæ cæterisque regionibus, quæ pene Romam usque habentur, dominabatur, nequaquam uti Ducalis, red Regis illustrissimi culminis honore haberetur*. Quam in rem Salerni comitia coegit, ubi Magnates *unanimiter concedunt, decernunt, imo magnopere precibus insistunt, ut Rogerius Dux in regiam dignitatem apud Panormum Siciliæ metropolim promoveri debeat*, etc. *Istorum itaque Dux consiliis roboratus Siciliam repetit, mandans*, etc. Suam ergo coronationem cum consensu Principum, Magnatum, Baronum et Prælatorum, inconsulto Romano Pontifice, decrevit.

Denique Alex. Celesinus nullam in sua historia Anacletis mentionem fecit, ut ostenderet Rogerium regiam dignitatem fortitudini suæ et vassallorum benevolentiæ debere, cum ab eis rex declaratus fuerit, antequam *Anacletus V* kalendis oct. rescrip-

tum a Baronio num. LII relatum emisset. *Rogerius* non tantum Siciliæ, sed et Italiæ Regem se appellavit, ut ostendunt ejus diplomata ab Ughello in archiepiscopis Salernitanis, Brundusinis et Beneventanis relata, et annis 1133 et 1137 data, quorum hoc initium :

Ego Rogerius, Dei gratia Siciliæ et Italiæ rex, christianorum adjutor et clypeus, Rogerii primi Comitis filius, etc. Cinnamus, qui Baronii temporis lucem non viderat, initio libri tertii de Rogerio primo Comite et postea Rege, verba facit, et Ordericus, quem etiam Baronius non viderat, lib. XIII, p. 895, de Rogerio Duce Apuliæ, Rege Siciliæ consecrato ab Anacleto, ait : *Cujus ope pene totam Italiam sibi associavit*, scilicet Anacletus, sed reliquus fere totus orbis catholicus Innocentio II adhæsit.

VIII.

BULLE DU PAPE INNOCENT II.

Innocentius episcopus, servus servorum Dei, carissimo in Christo filio Rogerio, illustri et glorioso Siciliæ regi, ejusque hæredibus in perpetuum.

Quos dispensatio divina ad regimen et salutem populi ab alto elegit, et prudentia, justitia, aliorumque virtutum decore decenter ornavit, dignum et rationabile est ut sponsa Christi sancta et apostolica Romana mater Ecclesia affectione sincera diligat et de sublimibus ad sublimiora promoveat, manifestis siquidem probatum est argumentis quod egregiæ memoriæ strenuus et fidelis miles beati Petri Robertus Guiscardus prædecessor tuus, dux Apuliæ, magnificos et potentes hostes Ecclesiæ viriliter expugnavit et posteritati suæ dignum memoria nomen et imitabile probitatis exemplum reliquit. Pater quoque tuus illustris recordationis Rogerius per bellicos sudores et militaria certamina inimicorum Christiani nominis intrepidus extirpator, et christianæ religionis diligens propagator utpote bonus ac devotus filius multimoda obsequia matri suæ S. R. E. impertivit, unde et prædecessor noster religiosus et prudens papa Honorius nobilitatem tuam de prædicta generositate descendentem intuitus, plurimum de te sperans, et prudentia ornatum, justitia munitum atque

ad regimen populi te idoneum esse credens valde dilexit et ad altiora provexit.

Nos ergo, ejus vestigiis inhærentes et de potentia tua ad decorem et utilitatem sanctæ Dei Ecclesiæ spem atque fiduciam obtinentes, regnum Siciliæ, quod utique prout in antiquis refertur historiis regnum fuisse non dubium est, tibi ab eodem nostro antecessore concessum cum integritate honoris regii et dignitate regibus pertinente excellentiæ tuæ concedimus et apostolica auctoritate firmamus. Ducatum quoque Apuliæ tibi ab eodem collatum et insuper principatum Capuanum integre nihilominus nostri favoris robore communimus tibique concedimus. Et, ut ad amorem atque obsequium beati Petri, apostolorum principis, et nostrum atque successorum nostrorum vehementius astringaris, hæc ipsa, id est regnum Siciliæ, ducatum Apuliæ et principatum Capuæ, hæredibus tuis, qui nobis et successoribus nostris (*nisi per nos et successores nostros non remanserit*) ligium homagium fecerint et fidelitatem, quam tu jurasti, juraverint, tempore videlicet competenti, et loco non suspecto, sed tuto nobis et ipsis atque salubri, duximus concedenda, eosque super his quæ concessa sunt Deo propitio manutenebimus; quod *si per eos forte non remanserit*, iidem hæredes tui nihilominus teneant quod tenebant sine diminutione. Census autem, sicut statutum est, id est sexcentorum schifatorum, a te tuisque hæredibus nobis nostrisque successoribus singulis annis reddatur, nisi forte impedimentum interveniat, removente vero te impedimentum nihilominus persolvatur. Tua ergo, fili charissime, interest ita te erga honorem atque servitium matris tuæ sanctæ Romanæ Ecclesiæ devotum et humilem exhibere, ita temetipsum in ejus opportunitatibus exercere, ut de tam devoto et glorioso filio sedes apostolica gaudeat et in ejus amore quiescat. Si quæ sive ecclesiastica sæcularisve potentia huic nostræ concessioni temere contrarie tentaverit, donec præsumptionem suam congrua satisfactione coerceat, indignationem Dei omnipotentis et

beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus incurrat, et quousque resipiverit, anathematis sententia percellatur.

Ego Innocentius catholicæ Ecclesiæ episcopus.

Ego Albericus Ostiensis episcopus. Haimericus S. R. E. diaconus cardinalis.

Datum in territorio Mamanensi per manum H. cancell. sexto kalendas Augusti, indictione secunda, incarnationis Dominicæ anno 1139, pontificatus vero domini Innocentii Papæ secundi anno decimo.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE SEPTIÈME. (1090-1098.)

SOMMAIRE. — Le comte Roger part pour la conquête de l'île de Malte. — Il donne le gouvernement de la Sicile à son fils Jordan. — Il attaque Malte à l'improviste. — La ville offre de se rendre. — Délivrance des esclaves chrétiens. — Les Sarrasins s'engagent à un tribut. — Retour de la flotte en Sicile. — Réorganisation de l'Église catholique. — État de la religion chrétienne en Sicile à l'époque de la conquête. — Évêchés fondés à Catane, à Girgenti, à Mazara, à Syracuse. — Diplômes et priviléges accordés à ces différents évêchés. — Le comte est nommé légat du saint-siége en Sicile. — Différentes observations à ce sujet. — Le duc de Pouille implore le secours de Roger contre ses sujets révoltés. — En reconnaissance de l'aide qu'il en reçoit, il fait don au comte de la moitié de Palerme dont il avait hérité de Robert Guiscard. — La lèpre enlève à Roger son fils Geoffroy. — Jordan meurt du typhus. — La ville de Pentarga se révolte. — Roger la fait raser. — Naissance de Simon. — Le duc Roger tombe malade à Amalfi. — Le bruit de sa mort se répand. — Bohémond son frère se met à la tête des troupes, pour protéger les droits de ses neveux. — Le comte Roger passe en Calabre pour arrêter

ses prétentions. — Le duc revient à la santé. — Bohémond lui rend les places dont il s'était emparé. — Guillaume de Grant-Ménil refuse de remettre celles qu'il avait prises. — Il est vaincu par les deux frères unis au comte Roger. — Mariage de la fille du comte de Sicile avec Conrad, fils de l'empereur d'Allemagne. — Le comte vient en aide à son neveu le duc Roger contre la ville d'Amalfi révoltée. — Départ de Bohémond pour la croisade. — Défection dans l'armée du comte. — Levée du siége. — Le roi de Hongrie demande une des filles de Roger en mariage. — La jeune princesse part en 1097. — Grandes fêtes à l'occasion de ce mariage. — Les navires chrétiens sont attaqués au retour par des pirates. — Ils échappent miraculeusement. — Richard, successeur de Jourdain, comte d'Averse, appelle à son aide le comte Roger contre les Lombards de la principauté de Capoue. — Siége de Capoue. — Intervention du pape Urbain II. — Les habitants de Capoue violent leurs serments. — La ville est excommuniée. — Trahison du capitaine grec Sergius. — Il veut assassiner le comte de Sicile. — Vision miraculeuse de Roger. — Prise de Capoue. — Récit de la vision du comte par lui-même. — Il fait à saint Bruno et à ses successeurs différents dons en reconnaissance de son salut. — La comtesse Adélaïde accouche à Mileto d'un fils baptisé sous le nom de Roger. — Entrevue du pape Urbain et du comte Roger à Salerne. — Position des princes chrétiens vis-à-vis le saint-siége. — Bulle de 1098 par laquelle le Pape accorde à Roger le droit de gouverner l'Église de Sicile. — Fondation du tribunal de la monarchie. — Ses attributions. — Silence des historiens sur les travaux administratifs du comte de Sicile. — État intérieur de l'île. — Nécessité d'une administration intérieure régulière et énergique... Page 1

CHAPITRE HUITIÈME. (1098-1101.)

Sommaire. — Administration intérieure de la Sicile, fondée par le comte Roger. — Réunion du pouvoir civil et religieux en la personne du comte

Roger. — Différentes nations habitent la Sicile. — Division de cette île. — Étendue du *val-di-Demona*. — Du *val-di-Noto*. — Du *val-di-Mazara*. — Impossibilité de soumettre le pays à des lois générales. — Chaque peuple habitant la Sicile conserve le droit de se régir par ses propres lois. — Trois langues sont en usage. — Institution des droits féodaux. — Les *Allodiali*. — Citations du moine *Gregorio*. — Division des domaines de la Sicile. — Principe du Droit féodal. — Différentes classes de feudataires. — De la nature des concessions faites par le prince suzerain. — Le comte de Sicile, vassal du duc de Pouille. — Diverses catégories des domaines seigneuriaux dits de *premier ordre* ou de *second ordre*. — Des devoirs des vassaux envers leur suzerain. — Terme générique de *Barons* appliqué à tous les vassaux. — Cérémonies de l'investiture d'un bien féodal. — Donations héréditaires. — Différents tributs des feudataires. — Obligations militaires des seigneurs. — Conseils publics. — Concessions faites aux églises et aux prélats. — Leurs droits et leurs prérogatives. — Dispenses qui leur furent accordées. — Nécessité absolue de la dépendance féodale. — Cours et tribunaux. — Différentes charges. — Les *stratigoti* et les *vice-comiti*. — Leurs attributions. — Le Droit lombard. — Tribunaux civils. — Le Code Justinien. — Les naturels de l'île conservent l'usage du Droit romain. — Mort du comte Roger. — Inscription gravée sur son tombeau. — Résumé de son caractère et de ses conquêtes. — Parallèle entre Guillaume le Conquérant et le comte Roger. 69

CHAPITRE NEUVIÈME. (1101-1127.)

Sommaire. — Coup d'œil sur la situation du pays à la mort du comte Roger. — La Calabre. — Désordres et révoltes. — Des bandes de brigands dévastent la Sicile. — Des rébellions s'organisent. — Effroi de la comtesse Adélaïde. — Elle appelle en Sicile Robert, fils de Robert, duc de Bour-

gogne. — Mariage de ce prince avec une des filles du comte Roger. — Robert prend le gouvernement de la Sicile et de la partie de la Calabre appartenant au comte de Sicile. — Mort de Simon, fils aîné du Grand Comte. — Discussions sur la date de cette mort. — Avénement de Roger, frère de Simon, en 1105. — Histoire des premières années du comte Roger. — Gouvernement sage de Robert de Bourgogne. — Sa mort. — Assertion d'un historien normand. — Le jeune Roger commence à gouverner. — Il veut se concilier l'appui du saint-siége. — Ambassade envoyée au pape Pascal II. — La comtesse Adélaïde épouse Baudouin de Bouillon, roi de Jérusalem. — Elle est répudiée. — Revient en Sicile. — Fondation du couvent des Carmes de Palerme. — Mort d'Adélaïde. — Caractère du comte Roger. — Il est armé chevalier. — Introduction de la chevalerie en Sicile. — Extermination des brigands. — Mariage du jeune Roger avec la princesse Elvire, fille d'Alphonse, roi de Castille. — Coup d'œil général sur l'état de la Calabre et de la Pouille, depuis la mort de Robert Guiscard. — Gouvernement faible du duc Guillaume. — Il part pour l'Orient, en laissant ses possessions sous la garde du saint-siége. — Le comte Roger envahit la Calabre. — Représentations infructueuses du pape Calliste. — Retour du duc Guillaume. — Il se réfugie auprès du prince de Salerne. — Le pape Calliste se rend auprès de Roger. — Réconciliation entre Roger et Guillaume. — Guillaume rentre en possession de ses États. — Il demande à Roger son secours contre Jordan, comte d'Oriane. — Roger le lui accorde, et reçoit en échange de ce service la cession de la moitié de Palerme. — Nouveaux secours accordés par Roger et nouvelles concessions de Guillaume. — Roger attaque l'île de Malte. — Il en expulse les Sarrasins. — Conquête de Gozo et autres îles. — Mort du duc Guillaume, 1127. — Roger se prétend successeur du duc de Pouille. — Il lève une armée formidable et s'embarque pour la Pouille. 111

CHAPITRE DIXIÈME. (1127.)

SOMMAIRE. — Funeste expédition des Normands en Afrique. — Irruption des Sarrasins à Syracuse. — Ils mettent la ville à feu et à sang. — Différentes opinions des historiens sur la date probable de cet événement. — Le comte Roger arrive à Salerne. — Conférences avec les principaux citoyens de la ville. — Discours du comte Roger. — Les Salernitains refusent de se soumettre à lui. — Meurtre de Sarolus, envoyé du comte. — Les Salernitains consentent à reconnaître Roger comme prince de Salerne. — Conditions de leur hommage. — Arrivée de Ranulphe, comte d'Avellino. — Le comte de Sicile lui demande de le reconnaître comme duc de Pouille. — Prétentions exagérées de Ranulphe. — Discussions entre lui et le comte de Sicile. — Ranulphe reconnaît Roger duc de Pouille, et Roger soumet le comte d'Oriane au comte d'Avellino. — Entrée triomphale du comte de Sicile à Salerne. — Il est sacré prince de Salerne. — Cérémonies religieuses. — Soumission d'Amalfi, de Bénévent. — La Pouille entière reconnaît le prince normand pour duc. — Roger parcourt la Calabre en souverain. — Se fait proclamer duc de Pouille à Rheggio. — Prétentions du saint-siége sur la souveraineté du duché de la Pouille. — Roger se fait reconnaître duc par ses sujets de Sicile. — Le pape Honorius II se rend à Bénévent. — Première excommunication de Roger. — Ce prince envoie à Troïa une ambassade au souverain Pontife. — Vains efforts de réconciliation. — Il est excommunié pour la seconde fois. — Le comte Ranulphe, le prince de Capoue et un grand nombre de barons embrassent le parti d'Honorius. — Nouvelle ambassade de Roger. — Troisième excommunication prononcée contre lui par le Pape. — Roger se décide à la guerre. — Ravages dans la campagne de Bénévent. — Défaite des Béneventins. — Honorius consacre publiquement Robert prince de Capoue. — Cérémonies. — Déclamations du souverain Pontife contre Roger. — Indul-

gences accordées à ceux qui combattront contre lui. — Robert et Ranulphe soulèvent tout le pays. — Refus d'Ugon de se joindre à eux. — Son château est assiégé. — Désunion parmi les partisans du Pape. — Roger arrive à Salerne. — Nouvelles offres de conciliation repoussées. — Impression funeste produite sur son armée par les anathèmes du Pape. — Consternation générale. — Cruels événements qui accablent Roger pendant le cours de cette année. — Un événement miraculeux relève le courage de ses partisans. — Le corps de sainte Agathe est ramené de Constantinople à Catane. — Récit de cette translation par Maurice, évêque de Catane. 165

CHAPITRE ONZIÈME. (1127-1130.)

Sommaire. — Le duc Roger ordonne de grandes réjouissances publiques en l'honneur de la miraculeuse translation du corps de sainte Agathe. — Il fait une levée de troupes considérables. — Appelle à lui tous ses partisans. — Destruction du château fort d'Humfroy. — Le duc envahit tour à tour les principautés de Tarente et d'Otrante. — Siége de Brindisi. — Défense désespérée des habitants. — Roger ranime le courage abattu de ses troupes. — Prise de la ville. — Générosité du duc Roger. — Reddition d'un grand nombre de places fortes. — Le Pape, à la nouvelle des succès du duc Roger, lève une armée considérable et marche à sa rencontre. — Nouvelle ambassade du duc au souverain Pontife. — Les deux armées se trouvent en présence. — Roger évite de livrer bataille. — Il fatigue l'armée pontificale par des marches continuelles. — Maladies et désordre dans l'armée du souverain Pontife. — Honorius, voyant la défection qui se prépare, envoie en secret des ambassadeurs au duc Roger. — Il consent à reconnaître Roger duc de Pouille. — Mécontentement des partisans du souverain Pontife. — Entrevue du Pape et du duc Roger devant la ville de Bénévent. — Le duc reçoit

l'investiture du duché de Pouille. — La ville de Troïa refuse de prêter serment de fidélité. — Siége de cette ville. — Sa résistance. — Roger est forcé de lever le siége. — Il retourne à Salerne. — S'embarque pour la Sicile. — Grande joie que cause son retour. — Il retourne en Pouille où de nouvelles séditions se sont déclarées. — Il marche sur Brindisi, principal foyer de la révolte. — Il renonce à s'en rendre maître. — Prise et destruction de *Castrum*. — Défection de Robert de Grant-Ménil devant *Monte-Alto*. — Cette place se rend au duc ainsi que d'autres. — Le comte Tancrède de Conversano, Grimoalde, prince de Bari, et Geoffroy, comte d'Andria, se soumettent successivement à Roger. — Celui-ci leur ordonne de l'accompagner au siége de Troïa. — Consternation des habitants de cette ville. — Ils appellent à leur secours Robert, prince de Capoue. — Robert refuse. — Ranulphe jure de défendre la ville contre le duc Roger. — Celui-ci, apprenant la résolution de Ranulphe, le menace de dévaster ses domaines. — Ranulphe abandonne Troïa et se soumet au duc. — Siége de Troïa. — Cette ville se rend. — Injuste oppression des hauts barons de la Pouille sur leurs vassaux. — Assemblée solennelle à Amalfi. — Discours de Roger. — Projet d'une organisation intérieure régulièrement établie. — Serment des barons réunis. — Retour de Roger en Sicile. — Déloyauté du seigneur de Grant-Ménil. — Sa rébellion. — Roger passe le détroit, marche contre Grant-Ménil et lui fait déposer les armes. — Il réclame des Salernitains la remise de leur citadelle. — Refus de ceux-ci. — Roger s'en empare par la force. — Ravage sur les terres du comte d'Oriane. — Soumission de ce seigneur. — Roger fait élever des citadelles dans Troïa et Amalfi. — Bohémond étant mort sans héritier mâle, le duc rêve la possession de la principauté d'Antioche. — Raimond, comte de Poitou, lui est préféré. — Position brillante du nouveau duc de Pouille au milieu des souverains de l'Europe. — Ses grandes richesses. — Roger envie la couronne royale. — Premier conseil tenu à Palerme.

— Les barons de Sicile engagent le duc Roger à prendre le titre de roi. — Second conseil pour le couronnement de Roger, tenu à Salerne. — Dissentiment des historiens. — Deux couronnements. — Chronique de *saint Étienne du Bois*. — Mort d'Honorius. — Schisme de l'Église. — Le Pape et l'antipape. — Roger prend parti pour Anaclet. — Entrevue entre le duc et l'antipape. — Troisième conseil tenu à Palerme. — Bref pontifical. — Cérémonies du couronnement. — Cortége royal, fêtes publiques. — Grande pompe déployée par Roger. — Le prince de Capoue lui met la couronne sur la tête. — Chapelle de *l'Incoronata*. — Intérieur du palais. — Palerme, résidence royale. 237

CHAPITRE DOUZIÈME. (1130-1139.)

SOMMAIRE. — Roger, roi de Sicile. — Nouvelle révolte des barons de la Pouille. — La Sicile et la Pouille. — Prise d'Amalfi après une forte résistance. — Le roi va à Salerne. — Arrivée de sa sœur Mathilde. — Le comte d'Avellino réclame la comtesse Mathilde. — Refus du roi. — Révolte nouvelle de Ranulphe. — Les principaux barons de la Pouille imitent son exemple. — Siége et prise de Bari. — Grimoalde, prince de Bari, est fait prisonnier et envoyé en Sicile. — Soumission de Tancrède. — Grande colère de Ranulphe. — Le prince de Capoue se joint aux révoltés. — Redoutable armée des rebelles. — Conflagration générale. — Le roi campe près la ville de Bénévent. — Il se dirige sur Nocera. — Récit de Falcon. — Siége de Nocera. — Grande bataille dans la plaine de Scafato. — Terrible mêlée. — Le roi est vaincu. — Il rentre à Salerne avec quatre cavaliers. — Il lève une armée considérable et rentre en Pouille. — Il met le pays à feu et à sang. — Il assiége Bénévent. — Horrible massacre. — Le comte de Conversano et Roger de Planco sont faits prisonniers. — Supplice de Roger de Planco. — Humiliation publique infligée au comte de Conversano. — La ville est en-

tièrement détruite. — Succès nombreux de l'armée royale. — Réconciliation du roi avec le comte d'Avellino. — Le prince de Capoue refuse de se soumettre. — Le roi de nouveau maître de la Pouille. — Innocent se déclare le chef d'une ligue contre le roi. — Maladie de Roger. — Mort de la reine Elvire. — Douleur du roi. — Bruit de sa mort répandu en Sicile et en Pouille. — Nouvelle révolte des barons. — Le roi débarque devant Salerne. — Grande joie des habitants. — Le Pape envoie des ambassadeurs à l'empereur Lothaire. — Le roi retourne en Sicile. — Arrivée de l'empereur d'Allemagne à la tête d'une armée puissante. — Nouvelle lutte. — L'armée impériale et l'armée pontificale réunies, s'emparent de toute la Pouille. — Discussion entre le Pape et l'Empereur. — Le comte d'Avellino est nommé duc de la Pouille. — Départ du Pape et de l'Empereur. — Arrivée du roi de Sicile. — Il reprend presque toute la Pouille. — L'armée de Ranulphe et du roi sont en présence. — Le roi est vaincu. — Discussion sur le droit des deux Papes. — Mort d'Anaclet et de l'empereur Lothaire. — Victor IV. — Innocent II reconnu seul souverain Pontife. — Il marche avec le prince de Capoue contre Roger. — Nouvelle embassade du roi de Sicile au Pape. — Innocent est fait prisonnier par le fils aîné du roi. — Grands honneurs qui lui sont rendus par Roger. — Réconciliation. — Innocent reconnaît Roger pour roi de Sicile, duc de Pouille et prince de Capoue. — Bulle d'Innocent II. — Conclusion. 323

ERRATA.

Pages.	Lignes.	Au lieu de :	Lisez :
28	14	le sang eut cessé,	lorsque le sang avait ces
28	16	le bruit de la guerre se fut éteint,	s'était éteint.
58	12	ou peut-être même à cause,	ou peut être à cause.
80	13	l'institution des droits féodaux qui devint,	qui devinrent.
88	7	celles de Geraci de Carini,	celles de Carini.
100	12	il nous reste à parler des cours,	de la composition d cours.
117	12	aucune date précise de sa mort,	sur sa mort.
137	1	Giorgio Rozio d'Autriche,	Giorgio Rozio d'Antioch
140	4	désir de conquête,	de conquêtes.
143	21	si parfois ils acceptaient,	si parfois ceux-ci acce taient.
149	4	la douceur de l'exhortation.	d'une exhortation.
163	19	pour cette raison,	par cette raison.
221	1	est ramené,	fut ramené.
252	2	et avec elle,	et après elle.
345	5	jouir en paix,	jouir en repos.
360	7	des rangs illustres,	de rangs illustres.





CHARGED
THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.
WIDENER
JUL - 5 1992
JUN 16 1992
299

